TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 702 · 42 PAGES · — JEUDI 28 JUIN 1979



Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 500 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 160 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

La guerre civile au Nicaragua

Le Parlement est convoqué pour chercher une solution

LIRE PAGE 9

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'épuration au Ghana

Le Conseil révolutionnaire des forces armées, au pouvoir à Accra depuis trois semaines, poursuit sa « campagne d'épuration » de manière expéditive. Dans le terrain vague du camp Teshie, situé près de la capitale ghanéenne, quelques centaines de personnes ont assisté, à l'aube du mardi 26 juin, à l'exécution de six dirigeants militaires déchus, dont deux anciens chefs de l'Etat, les généraux Fred Akuffo et Akwasi Afrika. A leurs côtés, quatre autres officiers supérieurs ont été passés par les armes, dont le colonel Roger Felli, qui dirigea pendant trois ans la diplomatie ghanéenne. Les suppliciés avaient été condamnés à mort, à huis clos, pour « enrichissement illicite » et « sabotage économique ».

Où s'arrêtera le zèle « purificateur » des nouveaux maîtres d'Accra ? Refusant de lever le secret qui entoure le déroulement des procès, l'équipe au pouvoir vient d'« institutionnaliser » les jugements sommaires en légalisant les « cours spéciales » mises sur pied au lendemain du coup d'Etat du 4 juin. Ces « tribunaux populaires » sont, en fait, composés uniquement de « magistrats militaires » improvisés, et leurs verdicts sont sans appel. « Aucun civil ne sera autorisé à y siéger », tranchait récemment le capitaine Djan, « numéro deux » du régime, rappelant brutalement que l'épuration en cours était avant tout une affaire de prétoriens.

La soif de revanche des officiers subalternes et des sous-officiers contre certains de leurs anciens chefs, corrompus et discrédités, paraît inextinguible. Après avoir assisté sept années durant à l'enrichissement — souvent scandaleux il est vrai — des membres de la junte au pouvoir, les « petits » règlent aujourd'hui leurs comptes, avec une brutalité à la mesure de leurs frustrations et de leurs colères longtemps contenues. Quelque cinquante anciens dignitaires, en instance de jugement, risquent le peloton d'exécution.

« Avez-vous lu Frantz Fanon ? », aime demander aux journalistes le capitaine de l'armée de l'air Jerry Rawlings, président du Conseil révolutionnaire, donnant ainsi à son action une coloration idéologique. Dans le même temps, il assure régulièrement « ne poursuivre aucun but politique » et promet que l'armée rendra le pouvoir aux civils le 1er octobre et coopérera loyalement avec le prochain gouvernement élu : les « révoultionnaires » d'Accra n'échappent pas aux contradictions propres aux régimes militaires.

En fait, tout indique que le capitaine Rawlings est de plus en plus « dépassé » par la troupe, dont il affirme pourtant n'être qu'un fidèle porte-parole. Avec l'encouragement probable de quelques officiers plus « radicaux » que lui, caporaux et simples soldats imposent leur point de vue. Mais pourront-ils longtemps jouer impunément ce jeu ? En introduisant la violence politique dans un pays qui n'y avait jusqu'à présent jamais cédé, les auteurs de la révolution du 4 juin veulent frapper les imaginations et marquer de façon indélébile leur passage au pouvoir. Mais ils ont d'ores et déjà fait naître, dans les rangs d'une armée brisée, de nouvelles rancunes.

En humiliant délibérément les officiers — certains ont été tondus devant leurs hommes, — puis en provoquant un bain de sang, le Conseil révolutionnaire ne facilite pas la tâche des futurs gouvernants civils.

Frappé par une grave crise économique, le Ghana a besoin d'une aide étrangère qui, dans l'immédiat, ne peut lui venir que de l'Occident. Or la vague d'exécutions, vivement déplorées à Londres — Mme Thatcher les a qualifiées de « répugnantes », — n'est pas pour inciter l'ancienne puissance tutrice à la bienveillance. De son côté, le président Obasanjo, chef de l'Etat nigérian, qui était très lié au général Akuffo, a menacé de rompre ses relations diplomatiques avec Accra. Lagos, qui fournit au Ghana 90 % de son pétrole, pourrait aussi suspendre ses approvisionnements de brut.

Renforcement de l'aide au tiers-monde

• A Bruxelles, les Neuf renouvellent l'accord de Lomé et augmentent de 65 % le soutien financier aux États associés

• A Genève, l'OPEP accorde 800 millions de dollars aux pays sous-développés consommateurs de pétrole

Deux décisions importantes en faveur du tiers-monde ont été prises mercredi 27 juin.

• A BRUXELLES, la Commission européenne a conclu, au nom des Neuf, l'accord de renouvellement de la convention de Lomé, qui lie la C.E.E. aux cinquante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (dits A.C.P.). Après des difficultés de dernière heure, portant parfois sur des détails jugés importants par telle ou telle nation, l'arrangement conclu porte à 32,5 milliards de francs l'aide financière que les Neuf accorderont en *cinq ans aux A.C.P. Cette somme dépasse* de 65 % celle que prévoyait le précédent accord quinquennal de Lomé, et de 10 % les propositions faites dans un premier temps par la C.E.E.

• A GENEVE, le même jour, les treize pays de l'OPEP ont décidé d'allouer 800 millions de dollars supplémentaires (3,4 milliards de francs) au Fonds spécial d'aide au tiers-monde, déjà doté précédemment d'un peu plus d'un milliard de dollars et qui n'en a dépensé jusqu'ici que 250 millions. Les pays d'Amérique latine, qui s'étaient élevés, lors des récents débats de Manille, contre l'incidence négative pour leur économie de la hausse du « brut », seront parmi les *principaux bénéficiaires de l'opération.* L'OPEP étudiera ultérieurement deux projets algérien et irakien visant à réduire la dépendance des pays sous-développés à l'égard du pétrole importé. L'aide au tiers-monde ainsi accrue, les pays exportateurs de pétrole devaient décider, dans l'après-midi, la — ou les — hausse des prix du « brut » pour les prochains mois.

• A TOKYO, où M. Giscard d'Estaing est arrivé ce mercredi pour le « sommet » des sept grandes puissances occidentales, les pays européens se trouvent en face d'une position commune américano-japonaise favorable seulement à une réduction des importations de pétrole en 1979 *et 1980. Les Européens souhaitent, eux,* « geler » les achats jusqu'en 1985. (Voir page 5.)

Une négociation à l'arraché

De notre correspondant

Bruxelles. — Cette ultime conférence ministérielle s'est déroulée de manière à bien des égards déconcertante. La négociation avait été interrompue le 26 mai, parce que les pays A.C.P. trouvaient très insuffisant le volume de l'aide financière que la Communauté se montrait disposée à leur consentir. On pouvait, dès lors, penser que le problème le plus important occuperait la première place lors de la reprise des pourparlers. Il n'en a rien été.

Les A.C.P. ont pris acte, au début de la conférence, de la nouvelle offre présentée au nom de la Communauté par M. François-Poncet, le président en exercice du conseil des ministres des Neuf. Ils n'ont pas cherché à rouvrir la discussion sur ce thème, conscients sans doute que la C.E.E. ne pouvait absolument pas aller au-delà.

Le montant total de l'aide financière, pour les cinq années de la prochaine convention, a été fixé à 5,6 milliards d'unités de comptes (32,5 milliards de *francs), à comparer à 3,4 milliards* (19,7 milliards de francs) dans l'actuelle convention. En mai dernier, l'offre communautaire portait sur une enveloppe de 5,1 milliards d'unités de compte (29,6 milliards de francs). Sous la pression des A.C.P., qui jugeaient alors l'actualisation de l'aide insuffisante, les Neuf ont donc consenti un effort supplémentaire de 10 %, soit 500 millions d'unités de compte (2,9 milliards de francs), ce qui, en ces temps de crise, n'est pas négligeable.

Les discussions des dernières quarante-huit heures — ce qui constitue un des aspects déroutants — ont porté sur des points relativement mineurs. En fait, mis à part le montant de l'aide financière, les aménagements les plus significatifs étaient acquis depuis la conférence ministérielle du 26 mai. Toutefois, des points de détail, apparemment très terre à terre, sur lesquels les délégués débattent avec acharnement pendant des heures, ont bien souvent une très forte signification concrète pour l'un ou l'autre des pays A.C.P.

Ainsi, pour le Malawi, le fait d'avoir obtenu à l'arraché, dans la nuit de mardi à mercredi, en dépit des fortes réserves des Italiens, que le tabac soit ajouté à la liste des produits bénéficiant du Stabex (le système *de stabilisatoin des recettes d'ex*portation des produits agricoles) est primordial, au moins aussi important que le relèvement de 10 % de l'aide financière.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 5.)

En attendant la hausse du « brut »

De notre envoyé spécial

Genève. — Interrogé à la veille de la conférence de l'OPEP sur l'hostilité manifestée récemment à Manille par certains pays d'Amérique centrale à l'encontre de l'Organisation, un délégué avait répondu : « *Les pays du tiers-monde n'ont pas besoin de discours, mais d'actes.* » Alors que le monde industrialisé s'interroge sur le coût futur de ses approvisionnements pétroliers, les pays exportateurs de pétrole ont voulu montrer, le 26 juin, qu'ils s'inquiétaient d'abord des plus pauvres et du fardeau financier supporté par ceux-ci du fait des augmentations des prix du brut.

La proposition du Venezuela d'accroître les crédits du Fonds spécial a donc été retenue. Les treize ministres du pétrole réunis *à Genève en ont admis le prin*cipe et ils ont fixé le montant de la nouvelle contribution à au moins 800 millions de dollars. Mais ils ont laissé le soin aux ministres des finances des pays membres — qu'ils doivent rencontrer prochainement — d'en établir les quotes-parts et éventuellement d'en élargir encore l'enveloppe.

Créé en 1976, le Fonds a été doté de plus de 1 milliard de dollars. Il a déjà dépensé près de 250 millions de dollars pour des prêts destinés à soutenir les balances des paiements de plus de soixante pays.

La répartition des aides futures devrait cependant être plus favorable aux pays d'Amérique latine, qui jusqu'à présent en ont faiblement bénéficié (moins de 10 %), alors que leur consommation énergétique par tête est trois fois supérieure à celle des nations d'Afrique ou d'Asie. En revanche,

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 4.)

La peine de mort serait maintenue pour certains crimes

Au terme d'un « débat de réflexion et d'orientation sur l'échelle des peines criminelles » qui a duré sept heures, mardi 26 juin, à l'Assemblée nationale, et s'est achevé mercredi matin, on en sait un peu plus sur les projets du gouvernement au sujet de la peine de mort.

En dépit des succès récents des abolitionnistes, celle-ci serait maintenue dans certains cas précis, comme les prises d'otages. Elle disparaîtrait pour certains crimes contre lesquels elle n'est jamais prononcée, notamment les vols à main armée, et serait suspendue pendant cinq ans dans tous les autres cas. Cette suspension serait assortie d'une peine de remplacement « incompressible » de vingt à vingt-cinq ans.

Le gouvernement déposera à l'automne, après un débat d'orientation au Sénat, un projet de loi en ce sens. Mais le garde des sceaux ne s'est pas engagé sur la date de discussion de ce texte, qui aurait lieu vraisemblablement lors d'une des deux prochaines sessions.

Le gouvernement s'efforcera de trouver un terrain d'entente sur les détails du projet avec l'U.D.F. et le R.P.R., refusant ainsi de recourir à la « majorité d'idées » qui avait permis l'adoption de la *loi sur l'avortement.*

Lire pages 12 et 13 nos informations et les articles de Bruno FRAPPAT et de Bertrand LE GENDRE.

AU JOUR LE JOUR

Tout s'explique

Interrogé par notre confrère l'Humanité, *à propos de la question des réfugiés vietnamiens, M. Juquin estime qu'il y a là-dessous* « une opération politicienne bien orchestrée », *et annonce que les municipalités communistes* « n'imposeront pas à leur population la charge que représentent les réfugiés », *tandis que M. Hermier laisse entendre, à France-Inter, que les candidats au départ au Vietnam sont d'anciens privilégiés qui ne parviennent pas à s'adapter à l'édification d'un société nouvelle dans leur pays.*

Nous voilà donc informés, et il ne nous reste plus qu'à attendre le jour où l'un des gueux des « boat people », ayant payé son droit au départ au prix d'or, échappé à la noyade, aux pirates du golfe du Siam et aux refoulements, se mettra à table et avouera enfin : « Nous sommes d'anciens nantis nous livrant à la propagande anticommuniste » *Ce jour-là, seulement, on pourra dire que le bilan de la vérité est globalement positif.*

BERNARD CHAPUIS.

Le décalage

par ANDRÉ FONTAINE

Simone Veil en tête, renforcée après coup par un recomptage superflu, Jacques Chirac ramené à un score supérieur d'un point seulement à celui de Jacques Chaban-Delmas au premier tour de 1974, le P.S. déchiré par la guerre de succession, le P.C.F. apparemment déterminé à tout faire pour empêcher un Mitterrand ou un Rocard de jamais s'installer à l'Elysée, M. Giscard d'Estaing peut envisager avec sérénité l'élection de 1981 et remercier les fées d'avoir inclus une bonne dose de baraka au nombre des présents dont son berceau fut comblé. Aussi bien présente-t-il en public, et notamment à la télévision, l'image d'un homme comme à l'habitude satisfait, sûr de lui. De divers côtés, pourtant, il nous revient qu'en privé il ne cache guère son pessimisme. Il faut dire que les éléments ne manquent pas qui apportent de l'eau à ce moulin-là.

I. — *M. Raymond Barre a perdu le pari qu'il avait fait de remettre avant cet automne l'économie française sur les rails.* Certes, il a défendu la monnaie, au moins par rapport au dollar, et rétabli pour 1978 l'équilibre du commerce extérieur, mais la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader, les perspectives commerciales s'assombrissent, le déficit budgétaire atteint les proportions d'un véritable dérapage et le taux d'inflation a toutes chances d'être supérieur, en 1979, à celui de 1978. Cet échec est largement imputable, il est vrai, à des facteurs extérieurs sur lesquels la France n'a guère de prise, au premier plan desquels la hausse du pétrole et des matières premières, et la politique énergétique aberrante des Etats-Unis. Il n'empêche que l'Allemagne et le Japon font beaucoup mieux et que le premier ministre a commis au départ une triple erreur. Il a cru pouvoir :

a) *Miser sur une certaine stabilité des prix des hydrocarbures,* laquelle supposait celle des régimes politiques des pays producteurs : au vu de ce qui s'est passé depuis vingt ans en Orient, le moins qu'on puisse dire est qu'il n'y avait pourtant là aucune garantie.

(Lire la suite page 6.)

VENTE DE LA COLLECTION WILDENSTEIN

La très grande ébénisterie

La dispersion de la collection de meubles et d'objets d'art de MM. Wildenstein par la maison Sotheby confirme une fois de plus la suprématie britannique sur le marché mondial de l'art : il y a sans doute eu ces jours derniers à Paris de bons prix pour nos commissaires-priseurs — nous y reviendrons — mais rien de comparable au succès des deux ventes organisées à Monte-Carlo par la firme anglaise les 25 et 26 juin ; 54 488 000 F réalisés sur cent quatre-vingt-dix-neuf lots, dont 24 millions sur une dizaine de meubles ! Dès la première vacation, le record de 240 000 livres sterling, détenu depuis décembre 1974 par un bureau-cartonnier Louis XVI de la collection de Lady Baillie, a été dépassé trois fois.

Voilà pour l'aspect « financier » de l'événement : on soulignera que des prix aussi élevés attestent le prestige retrouvé de la grande ébénisterie française du dix-huitième siècle : sans doute, mais la hausse, très forte par rapport aux prix des trente dernières années, est incertaine si on prend pour référence les records de la fin du dix-neuvième siècle et des années qui précédèrent la première guerre mondiale.

Bien sûr, les marchands s'empresseront de crier qu'une nouvelle cote est en train de s'établir ; la déduction est pourtant contestable, car, à y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'elle vaut seulement pour les objets exceptionnels. Une poignée de collectionneurs, quelques musées se disputent des objets qui apparaissent de plus en plus rarement sur le marché : celui-ci est si étroit — il n'y avait guère plus d'une vingtaine d'enchérisseurs pour les pièces intéressantes — que le succès n'est jamais tout à fait assuré, même si, en l'occasion, il était vraisemblable. Dans le cas présent, l'abondance même des pièces de qualité présentées constituait le principal risque.

JEAN-MARIE GUILHAUME.

(Lire la suite page 19.)

Le Monde

idées

PARTI SOCIALISTE

Pour l'éclatement

par PIERRE BOURGEADE

LE parti socialiste peut-il, d'élection en élection, sauver le chef de l'Etat et se sauver lui-même ? Peut-il, d'élection en élection, assurer le triomphe du libéralisme et ne pas compromettre les chances du socialisme ? Ses dirigeants assurent qu'il le peut. Mais le bon sens, le corps électoral, les faits, donnent une réponse contraire. En assurant, d'élection en élection, le succès de l'actuel chef de l'Etat et des thèses libérales, le parti socialiste se perd lui-même et porte au socialisme des coups qui finiront par être des *coups mortels*.

Les minoritaires d'aujourd'hui mettent en cause l'équipe dirigeante, oubliant qu'ils étaient eux-mêmes, hier, la majorité, et qu'autour de François Mitterrand ils ont commis, en mars 1978, les erreurs qu'ils lui *reprochent* d'avoir commises en juin 1979. Mitterrand-Fabius ou Mauroy-Rocard c'est, pour les faits, bonnet blanc et blanc bonnet. Si, vu du quotidien, la bataille des législatives et la bataille de l'élection européenne se sont livrées dans des conditions différentes, pour l'histoire, qui simplifie les choses, et qui tend à confondre dans un même panier les vaincus, 1978 et 1979 resteront deux dates capitales où le P.S., s'il avait été fidèle à son passé, à son idéal et à son nom, eût pu renverser le cours des choses en France, mais où, pouvant le faire, il ne l'a pas fait. *Il paie* aujourd'hui le prix de son renoncement de 1978, et il n'a pas fini de le payer. Son drame se complique du fait que M. Mitterrand, principal responsable de l'échec de 1978, ayant réussi à rejeter dans la minorité ses partenaires d'alors, MM. Mauroy et Rocard, ceux-ci cherchent à apparaître comme un recours possible, alors que, si M. Mitterrand se trouvait enfin écarté, ce recours serait pire que le mal.

Deux ans après, la rupture intervenue entre partis *signataires* du programme commun de gouvernement pèse sur la crédibilité de pareils « socialistes ». Comment pouvons-nous croire que les dirigeants du P.S. voulaient le socialisme, désiraient même un état de transition vers le socialisme, alors que la rupture avec le P.C. s'est produite au sujet de la nationalisation des filiales des grandes sociétés capitalistes, mais alors que le caractère inextricable des prises de participation et de contrôle des grandes sociétés capitalistes entre elles impliquait nécessairement, si l'on voulait un jour être en mesure de transformer le système économique, des décisions radicales. L'argument évoqué à l'époque par les dirigeants socialistes pour faire une hâtive marche arrière était que les Français, peuple conservateur et timoré, veulent procéder par transitions, le plus prudemment possible : or l'histoire enseigne que les Français, peuple généreux et impulsif, ne craignent aucunement les mutations qui interviennent avec la brutalité du couperet. A l'automne 1977, les Français *sentaient qu'une avancée décisive* vers le socialisme était possible. Ils la désiraient. Les dirigeants du P.S. prirent peur. Ils voulaient le pouvoir, ils ne souhaitaient pas le socialisme.

∴

« Plutôt Giscard que nous, si nous devons gouverner avec les communistes. » Tel est le discours, non exprimé mais clair que, depuis l'automne 1977, MM. Mitterrand, Mauroy et Rocard tiennent aux Français. Les Français, qui ont l'oreille fine, entendent parfaitement ce discours que les querelles ouvertes sur la place publique, pour savoir qui dirigera ou ne dirigera pas le P.S., ne parviennent pas à occulter. En bonne logique, une part importante de l'électorat du P.S. en déduit : *« Plutôt Giscard tout court puisque vous ne voulez pas du socialisme. »* Une autre part (dont je suis) en déduit : *« Plutôt voter communiste, voter trotskiste, voter P.S.U., voter écologique, puisque vous ne voulez pas du socialisme. »* Dirigeants actuels et minoritaires du P.S. sont d'accord, au lendemain de l'élection européenne, pour enregistrer « un tassement ». On peut, sans être grand prophète, leur prédire pour demain, sinon l'éclatement, l'écroulement.

∴

Qui, en effet, peut, aujourd'hui, au P.S., redonner fiabilité et espoir au socialisme ?

M. Mitterrand ?

M. Mitterrand, qui a beaucoup fait pour la droite dans les années 50, beaucoup pour la gauche à partir de 1958 (il fut l'un des très rares, alors que la vieille S.F.I.O. se ralliait, à dénoncer le « coup d'Etat permanent » et c'est ce qui explique pourquoi tant de Français attachés aux valeurs démocratiques firent soudainement route avec lui), s'est perdu en rompant avec le P.C. en septembre 1977. En vain cherche-t-il de nouveau à « gauchir » son discours. Le mal est fait. Les Français, désormais, savent ce que vaut l'aune de ces déclarations sur la nécessité de *« réaliser l'union de la gauche »*, la volonté de *« rompre avec le capitalisme »*, l'ambition de *« forcer le destin »*. C'est en septembre 1977, c'est en janvier, février, mars 1978 qu'il fallait faire tout cela ! Au pied du mur, on connaît le maçon. Au pied du mur de l'histoire, le maçon Mitterrand a reculé. Fatigue passagère ? Lâcheté politique ? Erreur de jugement (mais erreur capitale !), Mitterrand ayant cru qu'il pouvait faire sans le P.C. ce qu'il aurait pu faire avec lui ? Qu'importe. L'histoire n'a pas mission de jouer les psychanalystes. Le fait est que, si M. Mitterrand s'était engagé aux côtés du P.C. « à la vie, à la mort » dans la bataille des législatives, cette bataille eût sans doute été gagnée. M. Mitterrand a hésité. M. Mitterrand a calculé. M. Mitterrand a renâclé. M. Mitterrand a reculé. La bataille a été perdue. M. Mitterrand s'est suicidé politiquement. Vaincu en 1965, vaincu en 1974, vaincu en 1978, vaincu en 1979, il ne vaincra jamais. Il doit laisser la place à d'autres, s'il s'en trouve, car beaucoup de Français, estimant qu'ils ont été trahis par lui, ne le lui pardonneront pas. A Saxon, Saxons et demi.

M. Rocard ?

M. Rocard est un Saxon de M. Mitterrand. Conseiller écouté au moment des législatives, artisan de la dérobade économique du P.S., il poursuit, depuis, un duel au couteau avec le premier secrétaire dans le but d'être lui, l'homme neuf (qui balkanisa le P.S.U., détail), le candidat du P.S. aux présidentielles. Qu'offre-t-il aux Français ? Un discours à la mode, dont l'apparente neutralité technocratique dissimule assez mal une adhésion de fait au système libéral, un projet politique suffisamment flou pour rallier une part de l'électorat giscardien (le grand dessein !) tout en conservant (c'est le cas de le dire !) les gros bataillons socialistes, et l'ambition suprême, grâce à la constitution de ce conglomérat hétéroclite, de mettre le P.C. dans la situation non d'un allié fraternel, mais d'un partenaire contraint d'avancer, de gré ou de force, l'épée dans les reins... Bref, tous les ingrédients d'une catastrophe politique.

Qui peut croire un instant que le P.C. qui, en 1971, refusa de choisir entre Pompidou et Poher, pourrait prendre parti, en 1981, pour Rocard, ce Poher remis au goût du jour, si, par extraordinaire, Rocard arrivait second aux présidentielles ? L'opération Rocard rappelle à s'y méprendre ces opérations centre gauche, tentées à grand renfort de marketing (Poher et M. X...), par lesquelles quelques états-majors bien parisiens ont tenté de « squeezer » le P.C. Elle aura le même résultat : le fiasco. L'avenir est donc sombre pour le P.S. Avec Mitterrand, il marche au *suicide*. Avec Rocard, il y court.

∴

Que peut-on souhaiter ?

Au point où l'on en est, que le parti socialiste se divise.

Que ceux *qui* sont partisans d'un langage « de gauche » et d'une politique louvoyant entre socialisme et libéralisme suivent M. Mitterrand.

Que ceux qui sont partisans d'un langage technocratique et d'une politique centre gauche suivent M. Rocard.

Que ceux, qui ne s'expriment guère dans les sphères dirigeantes du P.S., *mais qui sont sûrement nombreux*, très nombreux, parmi les militants et dans l'électorat, qui ne se préoccupent guère du langage, mais qui sont partisans *d'une avancée réelle* vers le socialisme et de sa condition *sine qua non* : la recherche d'une alliance « à la vie, à la mort » avec les communistes et avec tous ceux, de quelque bord qu'ils soient, qui veulent mettre fin à une société injuste, se constituent en une formation unie dans sa vision des choses, dans sa volonté et dans son but.

A quoi bon approcher ou atteindre les 30 % de suffrages si ces 30 % sont l'addition de volontés politiques divergentes ? Mieux vaut 10 ou 15 % de gens résolus. Dans de nombreux secteurs de l'opinion française, ces 10, ces 15 % analogues existent. Qu'ils se rassemblent aussi. Tout reste possible.

Pour le compromis

par HUGUES PORTELLI (*)

L'APRETE actuelle des empoignades internes au parti socialiste peut apparaître à première vue comme la conséquence d'une rivalité entre leaders exacerbée par l'approche de l'élection présidentielle. Cette explication, largement exacte, ne suffit pas pour comprendre la gravité de la division actuelle du parti, bien plus grave que toutes celles qui se sont succédé depuis 1971.

Au-delà des luttes pour le pouvoir, c'est bien deux lignes politiques, deux stratégies, qui s'affrontent. Ces deux lignes ont coexisté tant bien que mal depuis huit ans, se combinant ou se succédant dans le temps. A présent, leurs partisans semblent de force égale et, surtout, excluent tout compromis. Là réside la gravité de la crise.

La première, que symbolisent le CERES et les jacobins du courant Mitterrand, considère que la construction du socialisme en France passe par la reconstruction de l'union de la gauche telle qu'elle a vécu et par la préservation du maximum d'indépendance nationale : faute de quoi, étant donnée la tendance dominante en Europe (insertion dans la nouvelle division internationale du travail, poids de la R.F.A., américanisation de la société), le socialisme deviendra impossible en France, tout en continuant à rester impossible pour l'heure à l'échelle internationale ou européenne. Il faut donc restaurer l'Etat comme instrument de prévision et de décision autonome, accroître le secteur nationalisé, etc. Au niveau politique, cette stratégie repose sur l'alliance avec la petite et moyenne bourgeoisie attachée à l'indépendance nationale, et, électoralement, sur la récupération, en 1981, des éléments du R.P.R. qui répugneront à voter Giscard d'Estaing.

La seconde stratégie, que symbolise Michel Rocard, implique au contraire une plus grande autonomie (culturelle et politique) du P.S. par rapport au parti communiste, mais aussi une vision plus européenne, plus intégrée au nouveau contexte international, de l'avenir socialiste de la France. Insistant moins sur les changements de structure, elle met surtout l'accent sur les changements dans le mode de vie, l'organisation du travail et des loisirs, l'égalité dans la redistribution plus que dans la production. Sa politique économique repose dès lors sur l'acceptation des règles du jeu du libéralisme : primauté du marché sur le plan, répugnance à nationaliser massivement.

Ces deux stratégies ont chacune fait la preuve de leur efficacité partielle : c'est grâce à la première que le P.S., au lendemain d'Epinay, a retrouvé son rang en prouvant qu'il était bel et bien redevenu un parti de gauche. Quant à la seconde, elle a permis au P.S. d'absorber le centre gauche et de dépasser le P.C.F.

La nouveauté de la situation actuelle est que François Mitterrand, après avoir opté pour la première stratégie de 1971 à 1974, et pour la seconde de 1974 à 1978, semble revenu, avec fermeté, à la première depuis le congrès de Metz. A cela, trois raisons :

— Il lui faut se démarquer de son principal rival, Michel Rocard, et donc ne pas singer sa politique ;

— Il symbolise l'union de la gauche et ne peut renier ce qui a été sa politique constante depuis vingt ans ;

— Il considère, enfin, plus avantageuse la stratégie qui vise en 1981 à attirer des voix gaullistes et parie sur une cassure entre gaullistes (du moins une partie substantielle d'entre eux) et giscardiens.

Ce choix de François Mitterrand, s'il n'est pas sans une certaine logique, est cependant hypothéqué par plusieurs éléments non négligeables.

Tout d'abord, un argument d'ordre électoral : en optant pour une ligne intransigeante et pour l'affrontement avec la « droite » du parti, le premier secrétaire se coupe d'une partie du P.S. qui *représente une fraction* décisive de l'électorat socialiste. Il risque ainsi de perdre des voix sans être sûr d'en reprendre ailleurs. Le P.S. est en effet fragile électoralement, oscillant entre 30 % et 15 % de l'électorat, et sa chute pourrait être aussi irrésistible que son ascension.

Par ailleurs, François Mitterrand se trouve, toutes proportions gardées, dans la même situation que Guy Mollet en 1947. Il a vaincu sa « droite » au congrès de Metz, mais la situation globale de la gauche lui nuit : le P.C.F. l'attaque, ne veut pas pour l'heure de l'union, puisque son seul souci est de casser le P.S., de le ramener à son score d'avant Epinay, quitte à entraîner la disparition de sa direction actuelle, CERES compris. Le risque existe donc de voir une direction socialiste élue sur une ligne de « gauche » être contrainte par le P.C.F. de faire de l'anticommunisme et de sombrer dans cette contradiction.

Enfin François Mitterrand sait qu'il ne pourra aller jusqu'au bout de sa ligne actuelle : le P.S. est trop fragile pour résister à une fracture durable sur le rapport de force actuel. D'autre part, une grande partie du courant majoritaire (et François Mitterrand lui-même) n'évitera pas l'oscillation entre la ligne intransigeante et la quête aux voix de centre-gauche. On l'a vu aux élections européennes où, à partir d'une ligne CERES, le parti socialiste a fini par se retrouver sur les positions de la social-démocratie européenne. Aux présidentielles, la tentation sera sans doute de faire de même. Mais la situation ne sera plus celle de 1974, où François Mitterrand, à la veille des élections, substitua à l'alliance avec le CERES celle avec Michel Rocard. Désormais, le CERES détient une position-clé dans le parti et la rivalité avec Michel Rocard rend tout changement d'alliance délicat.

La position de force de François Mitterrand dans l'appareil du parti masque donc une grande vulnérabilité politique :

— Toute manœuvre bureaucratique contre la minorité du P.S. lui est nuisible électoralement.

— Sa dépendance à l'égard du CERES dépasse le seuil tolérable pour sa liberté de manœuvre.

— Les attaques du P.C.F. ternissent son image de rassembleur de la gauche et hypothèquent sa stratégie d'union.

— La giscardisation de la majorité rend aléatoire son pari électoral.

On voit mal, dès lors, comment les deux grands courants du P.S. pourront éviter le compromis : compromis sur la ligne politique, sur la stratégie électorale et sur le candidat aux présidentielles. Faute de quoi, le vainqueur de l'affrontement se retrouverait à la tête d'un parti affaibli et ne pourrait compter sur l'aide de ses rivaux en 1981.

Le parti socialiste n'est ni le P.C.F., ni le R.P.R. ; sa fragilité militante et électorale est trop grande, ses incertitudes idéologiques trop évidentes pour supporter les batailles prolongées ou les remèdes de cheval.

(*) Agrégé de science politique, maître de conférences à l'université Paris-X Nanterre.

Démolir le mythe Rocard

par JACQUES JOUBERT (*)

UN des buts que nous poursuivons collectivement au P.S.U. est, tout en favorisant le développement de toutes les personnalités, d'éviter l'accroissement démesuré du *culte* de la personnalité et du vedettariat. Il ne s'agit pas, comme nous en accuse la droite, d'imposer l'uniformité d'une grise *médiocrité*. Nos *choix* en matière d'éducation montrent que nous sommes à l'opposé de cela. Il s'agit d'empêcher quiconque, sous prétexte d'épanouissement *individuel*, de s'arroger une *part* démesurée de biens et de pouvoirs. La liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres. Il s'agit aussi d'empêcher la formation de personnalités *mythiques* qui n'ont qu'un lointain rapport avec les personnes de chair et d'os autour desquelles elles sont construites. Ces *mythes* sont utilisés, et pas nécessairement par la personne concernée, à des fins commerciales, politiques, religieuses, etc. L'effet de ces personnalités mythiques est toujours d'accroître dangereusement le pouvoir de ceux qui les manient, de diminuer l'épanouissement d'autres personnalités en les faisant vivre, travailler, aimer, jouer, penser, agir par procuration. Un résultat tout à l'opposé d'une *démocratie* autogestionnaire.

Il y a donc une contestation du vedettariat au moment même où les médias lui donnent d'énormes possibilités. Décentralisés, mis au service de l'expression et de la communication de tous, ces médias seraient bénéfiques. Leur concentration dans quelques lieux et entre les mains de quelques-uns renforce le danger des mythes.

Il ne s'agit donc pas de nous détourner avec pudeur du vedettariat et des vedettes, mais au contraire de les observer attentivement.

La vedette Rocard *intéresse*, que nous le voulions ou non, le P.S.U. et tout le courant autogestionnaire. C'est au P.S.U., et grâce au P.S.U., que Rocard est devenu une vedette, qu'il *a appris à se tenir devant une* caméra, que des milliers de militants ont diffusé son nom et ses écrits, ont appelé à voter pour lui, ont *permis* une *certaine identification* de la personne Rocard avec le courant autogestionnaire.

C'est grâce à cette notoriété acquise par un effort collectif que Rocard a pu :

a) Quitter le P.S.U. en continuant à jouer un rôle politique important ;

b) Ebranler profondément le P.S.U. qu'il quittait ;

c) Tenter actuellement de jouer le premier rôle au sein de la gauche française.

Le dernier point m'oblige à prendre position. A quoi me servirait d'appartenir à ce parti qui, à plusieurs reprises, a rejeté ceux qui croyaient le manipuler par en haut, si c'est pour permettre à un de ceux-là de manipuler toute la gauche. Inutile de nous mettre la tête dans le sable ou de craindre d'avoir l'air rancunier. Le problème est posé : Que vaut Rocard comme « leader » de la gauche française ? Comme président de la République ? Je réponds pour ma part : « Rien de bon ». Voici pourquoi :

1) Le départ de Rocard du P.S.U. s'est fait de manière incorrecte. D'autres ont quitté le P.S.U. sur un accord clair et précis avec sa majorité. Lui, avec quelques amis, a rusé jusqu'au bout, négocié à l'insu des militants, fait croire à ces militants de base que la décision finale leur appartiendrait, pour ensuite mépriser leur choix majoritaire, leur laissant à gérer un parti décapité. Un tel comportement ne peut être accepté, oublié ou toléré par quiconque se soucie de démocratie ;

2) Rocard joue le jeu des luttes d'appareil et du vedettariat. Notre choix est de rompre avec ces pratiques qui ont fait des militants de gauche et d'*extrême* gauche une composante de ce nouveau clergé qu'est la « classe politique » ;

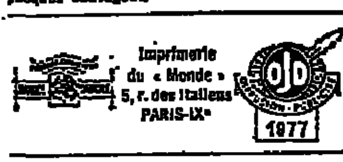
3) Rocard s'engage dans l'acceptation à long terme de la société européenne de consommation, du capitalisme bien tempéré, de l'impérialisme américain (et, par conséquent, des autres). En voulant à *tout prix* prendre la première place dans l'opinion française *telle qu'elle est*, il renonce à prendre en compte les réalités planétaires, notamment celles du tiers-monde, et les réalités *écologiques* à long terme ;

4) Rocard est un homme dont les projets ne sont pas ouvertement, entièrement et clairement exposés à tous, dans un langage accessible à tous. Lui faire confiance, ce serait, pour l'immense majorité des Français, sauter dans le noir.

Démolir le mythe Rocard naissant est une œuvre utile pour toute la gauche.

(*) Militant P.S.U.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Un rêve démocratique

par DOMINIQUE HALÉVY (*)

LES prochaines élections présidentielles sont perdues d'avance pour la gauche si Mitterrand — un Mitterrand contesté — se représente comme *si* c'était un droit. Les gens en ont tellement assez de ce ballet où les mêmes figures font un tour et puis s'en vont, et reparaissent à la première occasion. Nous les connaissons trop, avec *leur « habileté »*, quelles *que* soient leurs qualités. La petite affaire de la rencontre Mitterrand-Marchais, qui a eu lieu ou n'a pas eu lieu, a mal résonné. L'un des deux, en cette occasion, est un menteur, et il n'est pas du tout clair que le menteur soit Marchais. Les 4,4 % de voix écologistes auraient pu, et dû, être 9 ou 10 % s'ils avaient eu les moyens de faire correctement leur propagande. Autant de moins, en grande partie, pour la gauche déçue.

Alors, les disputes bourrées d'arrière-pensées des plus brillants socialistes, ça paraît complètement à côté de la plaque. On sait que du côté du parti communiste, il n'y aura pas d'émulation à visage découvert pour la candidature. Ce sera Marchais toujours, Marchais encore, Marchais à perpétuité. Faut-il qu'au parti socialiste, de façon plus sournoise, Mitterrand soit l'inéluctable ?

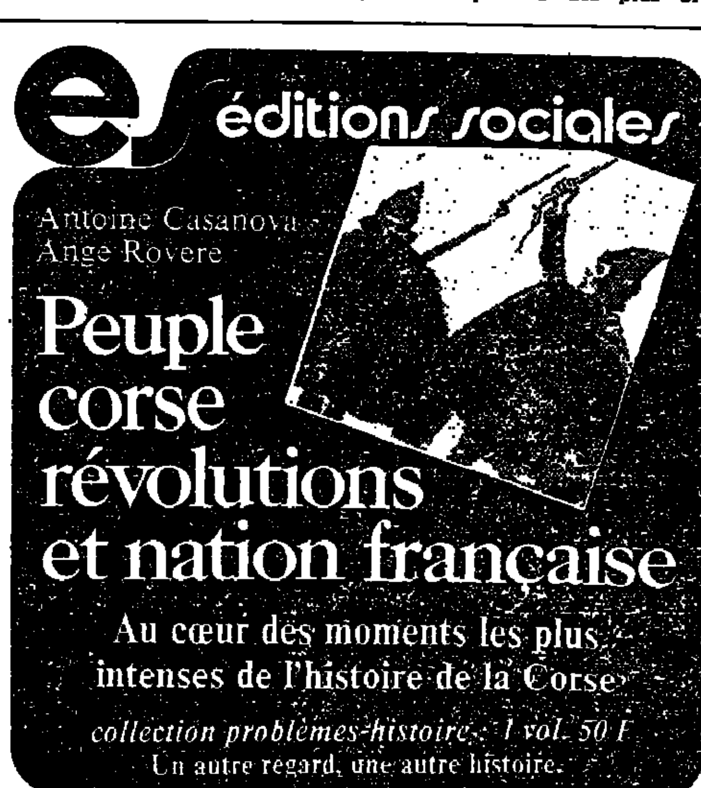
Moi, je rêvais d'autre chose : une émulation publique, explicite, ouverte comme jamais, entre tous ceux qui ont en *tête* l'idée que, après tout, pourquoi pas eux ? Faire le pays témoin du grand débat qui, après des étapes définies, des votes clairs où tous les militants auraient à s'exprimer chaque fois, aboutirait à la désignation du candidat de l'ensemble à condition que son ascension au choix majoritaire du parti ait été d'une transparence indiscutable.

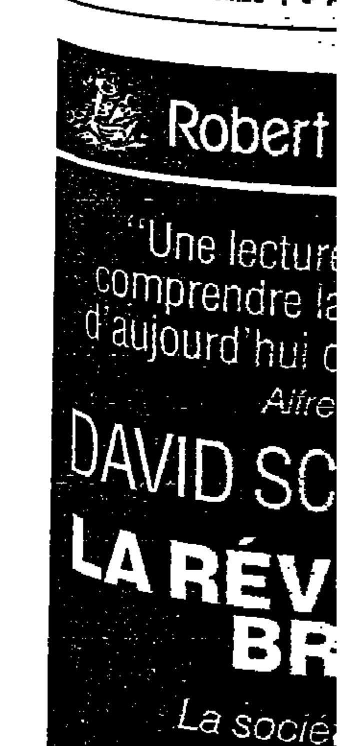
Pourquoi pas dix candidats au départ, qui ne seraient plus que cinq dans six mois, trois dans neuf, deux dans un an et un seul à six ou neuf mois de l'élection nationale ? Cette désignation deviendrait-elle aussi une affaire nationale ? Le parti socialiste occuperait le terrain par cette rivalité démocratique dont toute la France serait témoin (certains adhérant au parti à seule fin d'y participer), et ce serait l'affaire des candidats de donner un visage acceptable à leur ambition, de toute façon légitime, et d'éviter les affrontements personnalisés : le débat serait un débat d'idées (d'idées claires, si possible), de tempéraments et de capacités. Parcellisation momentanée et fertilisante du parti aboutissant au rassemblement unitaire sur l'homme (ou la femme, nom de Dieu !), investi à point nommé.

Et Mitterrand, dans tout cela ? Sa « menace » de candidature stérilise les deux tiers peut-être de l'échiquier socialiste. Je le vois plutôt s'abstenant dans la compétition ouverte, quitte à ce que le choix final se fasse entre lui, investi par le passé, et le candidat investi par les choix successifs des militants. Schéma théorique, car alors Mitterrand s'effacerait, ajoutant à l'éclat du choix démocratique... C'est bon de rêver !

Tout le reste est victoire de Giscard mais, après tout, c'est peut-être Giscard que la France mérite.

(*) Militant du désarmement. Auteur du livre *Contre la bombe*.





LA TRAGÉDIE DES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS

M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui effectue une visite dans le Pacifique sud et qui a été chargé, avec M. Hoeffel, secrétaire d'État à la santé, de l'accueil des réfugiés indochinois en France (nos dernières éditions du 27 juin), va se rendre incessamment en Asie du Sud-Est, indique-t-on à Paris de source autorisée. Il visitera en premier lieu la Thaïlande et la Malaisie, où il assurera, en accord avec les autorités locales, la coordination et la mise en œuvre des mesures décidées mardi 26 juin en faveur des réfugiés.

D'autre part, la Malaisie — qui a repoussé neuf bateaux chargés de réfugiés vietnamiens dans la nuit de mardi à mercredi — a promis mardi d'accepter les « boat people » arrivant sur ses côtes si un centre de tri était ouvert aux Etats-Unis. M. Ghazalie Shafie, ministre de l'intérieur, a déclaré : « Parce que le problème des « boat people » est la séquelle de l'intervention américaine au Vietnam du Sud (...) et parce que les Etats-Unis sont les plus bruyants défenseurs des droits de l'homme, nous proposons que les centres d'accueil soient établis aux Etats-Unis ou dans un territoire qu'ils contrôlent. »

M. Mai Van Bo, envoyé spécial vietnamien, est arrivé mardi à Kuala-Lumpur, venant de Djakarta. Les conversations qu'il a eues avec les dirigeants indonésiens sur le problème des réfugiés ne semblent avoir donné aucun résultat, et, de source indonésienne, on indiquait que « Hanoï rabâchait son vieux refrain ». Enfin, M. Palme, ancien premier ministre suédois, a écrit une lettre personnelle à M. Pham Van Dong lui demandant, « au nom de l'humanité, d'essayer d'empêcher que des gens risquent leur vie sur terre ou sur mer ». — (A.F.P., U.P.I.)

DE PLUS EN PLUS CRITIQUES SUR L'ATTITUDE DE HANOI

Les pays d'Asie du Sud-Est demandent une solution politique

De notre envoyé spécial

Labuan (Sabah). — Au large de cette île de Malaisie orientale, à Pulau-Papan, une centaine de réfugiés vietnamiens attendent un visa pour les Etats-Unis. Ils sont tous d'ethnie vietnamienne et ne parlent ni français, ni anglais, ni chinois, ce qui ne facilite pas la tâche des représentants américains ou du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) venus les questionner et les recenser. Un premier groupe de Saigonnais est arrivé à l'automne dernier. Un second a débarqué le 31 mai, ce sont des gens venus de Banmethuot sur les Hauts-Plateaux. Leur traversée a été sans histoire ; plus heureux que beaucoup d'autres, ils ont été bien accueillis, et les autorités locales sont pleines de sollicitude à leur égard.

Un nouveau groupe de quelques dizaines de Vietnamiens a été recueilli par une vedette de la police et a débarqué à Labuan le 20 juin après un dramatique voyage. La police n'a pas manifesté son intention de les refouler en mer, en dépit des déclarations récentes des dirigeants malaisiens fermant leurs portes aux réfugiés et annonçant leur détermination de les renvoyer s'ils ne sont pas accueillis par des pays tiers dans un délai raisonnable. Il faut dire que Kuala-Lumpur est loin du Sabah et que les musulmans ne sont pas ici majoritaires, comme en Malaisie occidentale. Les arrivées de petits groupes risquent de se multiplier dans les endroits les plus isolés maintenant que les cinq pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est regroupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) ont décidé de pratiquer la politique de la porte close.

Le durcissement de l'Indonésie

Le revirement de la Malaisie à l'égard du Vietnam est significatif de l'inquiétude suscitée en Asie du Sud-Est par la question des réfugiés et, plus encore, par les intentions de Hanoï après l'occupation du Cambodge par ses troupes. Si Kuala-Lumpur a coupé son aide au Vietnam et resserré, contre toute attente, ses relations avec la Chine lors de la visite, le mois dernier, de M. Hussein Onn à Pékin, l'Indonésie voisine, qui passait pour le pays le plus favorable à Hanoï, a pris, elle aussi, ses distances. En mai, le général Panggabean, ministre coordonnateur pour la sécurité, avait annoncé l'intention de son pays de fournir des munitions à la Thaïlande si elle en avait besoin, tandis que plusieurs appareils de l'armée de l'air indonésienne s'envolaient discrètement pour Bangkok. Et le ministre de la défense, le général Jusuf, a annoncé qu'à partir du 12 juin les réfugiés n'étaient plus autorisés à débarquer.

Dans le style professoral qui lui est propre, M. Mochtar Kusumaatmaja, ministre indonésien des affaires étrangères, qui enseigne aussi le droit international, nous a déclaré à son retour de la réunion des pays non alignés de Colombo : *« Nous sommes déçus du manque de coopération du Vietnam, en dépit de ses assurances répétées. En raison de nos bonnes relations, nous espérions quelques actions concrètes. Nous pensons qu'il n'est pas encore trop tard pour que le Vietnam montre sa sincérité et coopère pour résoudre le problème avec les autres pays, en particulier ceux de l'A.S.E.A.N. qui en portent le poids le plus lourd. »*

« Quelles sont les véritables intentions de Hanoï ?

— Hanoï affirme qu'aucune mesure de coercition n'est prise pour forcer les gens à partir. S'il en est ainsi, on peut se poser cette question : la situation là-bas est-elle si mauvaise que les gens sont prêts à risquer leur vie pour y échapper ? Si, au contraire, il y a coercition, fondée sur la race, l'idéologie ou parce que les gens ne sont pas assez favorables au régime, comme l'affirment certaines informations, cela ne donne pas une bonne image du Vietnam. »

« Nous ne mettons pas en cause la politique du Vietnam, poursuit M. Kusumaatmaja, *mais son application doit tenir compte des intérêts de toutes les parties en cause. Le Vietnam doit ajuster les départs en fonction des capacités d'absorption des pays d'accueil. »* Il ne s'agit toutefois pas seulement d'un problème *« humanitaire »*, dit-il, reprenant ainsi la position commune des pays de l'ASEAN qui insistent désormais sur l'aspect *« politique »* de l'affaire des réfugiés.

Inquiet du risque que fait peser sur la région le conflit sino-soviétique, M. Kusumaatmaja souhaite que le rôle des puissances occidentales s'y renforce. Il s'agit bien entendu tout d'abord des Etats-Unis, mais aussi des pays européens. En ce qui concerne le Japon, il nous a rappelé les déclarations qu'il a faites le *24 février au quotidien Asahi : « Il faut se féliciter que M. Sonoda* (le ministre nippon des affaires étrangères) *ait pris l'initiative de faire jouer au Japon un rôle politique. Les événements ont en effet montré que leur pays ne devait pas limiter ses activités au domaine économique. »* En d'autres termes, il est nécessaire que Tokyo se montre politiquement plus actif en Asie.

Le durcissement de l'Indonésie est récent et semble avant tout dû à la réaction des militaires devant le flux des réfugiés chassés de Thaïlande et de Malaisie. Leur nombre dépasse les trente mille. Il y a encore quelques mois, Hanoï considérait Djakarta comme la capitale de la région le mieux disposée à son égard — avec New-Delhi — en raison d'une hostilité commune à l'encontre de Pékin. Le *« lobby provietnamien »* demeure influent à Djakarta, où il se manifeste particulièrement à travers le quotidien *Merdeka*. Comme nous l'expliquait un homme politique indonésien : *« Dans une certaine mesure l'Indonésie a été un bon ami du Vietnam. Ho Chi Minh était un véritable nationaliste. Nous croyons encore que le Vietnam, parce qu'il est le Vietnam, avec son passé, peut, à un certain degré, si l'occasion se présente, retrouver sa propre identité. Nous l'encouragerons, mais nous nous inquiétons de voir l'Union soviétique l'utiliser. »* Après avoir critiqué l'attaque chinoise, *« qui a été trop loin, poussant encore plus Hanoï dans les bras du Kremlin »*, il a ajouté : *« Les Russes sont toutefois trop brutaux pour faire de bons amants. »*

Comme leurs voisins, les Indonésiens ont été choqués par l'invasion du Cambodge par le Vietnam, qui eut lieu quelques semaines après la visite du premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong, venu les assurer des intentions pacifiques de Hanoï. *« Nous avons été roulés »*, dit-on à Djakarta.

Pour sa part, Singapour ne s'embarrasse pas de nuances à l'égard du Vietnam, reprenant parfois un vocabulaire sorti tout droit de la *« guerre froide »*. Ce qui ne l'empêche toutefois pas de faire un commerce fructueux avec Hanoï, lui vendant en particulier du carburant. Le 22 mai, M. Rajaratnam, ministre des affaires étrangères, a déclaré : *« Des gens qui se disent socialistes et révolutionnaires persécutent d'autres gens pour des raisons raciales. Des gens fuient le Vietnam. Pourquoi ? (...) Parce qu'ils sont nés Chinois. Ils doivent donc mourir, adultes, enfants, vieillards. Il ne s'agit pas de Blancs opprimant des gens de couleur, mais de Jaunes opprimant d'autres Jaunes. (...) J'aurais honte d'être un Vietnamien aujourd'hui ! »*

Le premier ministre, M. Lee Kuan Yew, en visite en Europe, n'a guère été plus tendre. Les Singapouriens, en grande majorité d'origine chinoise, n'ont guère apprécié les attaques de Hanoï contre les Chinois d'outre-mer, qualifiés de *« cinquième colonne »* de Pékin. Singapour n'entretient pourtant toujours pas de relations diplomatiques avec la Chine. M. Lee a déclaré à Londres : *« Les Vietnamiens sont passés maîtres dans l'utilisation des réfugiés comme arme politique. Ils les poussaient jadis vers les villes sud-vietnamiennes pour faire pression sur l'infrastructure, l'espace, pour créer des problèmes alimentaires et économiques. (...) Aujourd'hui, ils font la même chose au Cambodge et en Thaïlande et ils envoient leurs* boat people *vers les autres pays de la région. (...) Nous pensons qu'ils ont calculé les conséquences de leurs actes. »*

Un « exode » organisé

Pour M. Lee, il faut faire pression non seulement sur le Vietnam, mais sur l'U.R.S.S., *« qui aide le Vietnam »*. Les pays de l'ASEAN ne veulent pas être des *« pions »* dans le conflit sino-soviétique. Il définit ainsi la stratégie du Kremlin dans la région : *« Plus il y a des pressions exercées sur ces pays* (par l'afflux de réfugiés, en particulier d'origine chinoise), *plus leur équilibre est menacé, plus ils risquent de devenir anti-Chinois et donc hostiles à la Chine, ce qui veut dire qu'ils pourraient devenir plus pro-Soviétiques. »* (*Le Monde* des 21 et 23 juin.)

En privé, les Singapouriens sont encore plus fermes. Ils reconnaissent *fournir une aide à la Thaïlande* pour que celle-ci se dote d'une industrie d'armements. Certes il ne s'agit pas de transformer l'ASEAN en pacte militaire. Personne n'en veut. *Mais des accords* bilatéraux sont indispensables et certains sont déjà en application. Il faut, pense-t-on, être prêt à toute initiative de la part de Hanoï : *« Nous avons peur d'un pays affamé dont l'armée est aussi puissante. »*

Un de nos interlocuteurs — qui a tenu à garder l'anonymat — nous a présenté les relations avec le Vietnam de la manière suivante : *« Avec l'occupation du Cambodge, la menace a atteint la Thaïlande. La norme établie au Cambodge par le Vietnam est inacceptable pour l'ASEAN. Les justifications fournies par Hanoï n'entrent pas en ligne de compte : il s'agit de l'utilisation de la force par un pays étranger pour renverser un régime. Les mêmes principes pourraient être appliqués à la Thaïlande ou à la Malaisie. Nous ne faisons pas l'apologie du régime Pol Pot. Nous ne soutenons pas M. Pol Pot mais le Kampuchéa démocratique en tant qu'Etat indépendant et membre des Nations unies. »*

Parlant des réfugiés, il a qualifié leur départ d' *« exode organisé et assisté »*. Les responsables ont, selon lui, le choix entre deux solutions : *« Empêcher l'exode ; ils le peuvent, ils ne manquent pas de troupes, comme ils l'ont montré au Cambodge. S'ils ne peuvent le contrôler, qu'ils reprennent leurs nationaux si personne n'en veut. Sinon, il faut penser qu'ils font cela sciemment. Jusqu'à présent, on s'est seulement préoccupé des effets plutôt que des causes. Le H.C.R. est bien intentionné et veut parler des réfugiés d'un point de vue humanitaire. C'est comme si, quelqu'un étant poignardé dans la rue, on se préoccupait uniquement de soigner la victime et qu'on laissait courir le coupable ! »*

Et notre interlocuteur de replacer la crise dans le cadre de la guerre froide, de la lutte entre le monde communiste et non communiste. *« Il s'agit d'une menace contre notre sécurité interne, contre les bonnes relations au sein de l'ASEAN. Cela confirme le renforcement de la présence et de la détermination soviétiques. Certains affirment que le Vietnam veut rester indépendant, qu'il a besoin d'être aidé à sortir du bloc soviétique. Les faits ont montré depuis 1975 que le Vietnam est entré dans le camp soviétique de manière délibérée. Nous ne devons pas jouer les naïfs. »* Tout dépend donc du niveau de détermination des pays de la région et du degré de soutien des pays occidentaux. *« La récente condamnation du Vietnam par les Etats-Unis, leur intention de créer une force d'intervention dans le tiers-monde, sont encourageants »*, poursuit-il, citant aussi en exemple l'intervention française au Zaïre.

Chacun s'accorde en Asie du Sud-Est pour penser que le premier pays menacé par la crise des réfugiés est la Thaïlande. La fragilité du régime militaire, l'impréparation de son armée à faire face à une éventuelle *« leçon »* vietnamienne, inquiètent d'autant plus que les autres membres de l'ASEAN seraient bien en peine d'y faire face. A cela s'ajoute le risque de *« déstabilisation »* que représente le flot croissant des réfugiés : il reste en effet plus d'un million de Vietnamiens d'origine chinoise au Vietnam et Hanoï n'a pas caché son désir de les voir partir.

Les capitales d'Asie du Sud-Est rejettent par avance les accusations de manque d'humanité envers les réfugiés, affirmant que leur attention doit d'abord se porter sur leurs nationaux les plus défavorisés. Les plus inhumains, nous a-t-on dit, ne sont-ils pas les dirigeants vietnamiens, qui jettent à la mer leurs compatriotes après en avoir tiré un profit financier ?

Peut-être les pays de l'ASEAN dramatisent-ils la situation. Sans doute veulent-ils aussi inciter les pays occidentaux à accepter plus de réfugiés — et plus vite (1) — afin *d'alléger leur fardeau.* Mais force est de constater que, en Asie du Sud-Est, les considérations politiques l'emportent désormais sur les considérations humanitaires.

PATRICE DE BEER.

(1) Des réfugiés de Pulau-Papan nous ont dit avoir demandé il y a plusieurs mois, par l'intermédiaire du H.C.R., à obtenir l'asile en France. *Aucun responsable français* n'est encore venu les voir.

Urgence

Responsabilité, solidarité, humanisme... Rarement ces mots auront été autant prononcés que depuis quelques jours. Et c'est vrai qu'une indéniable prise de conscience est en train de se produire dans la plupart des pays occidentaux. La France n'y échappe pas, à l'exception des dirigeants communistes qui dénoncent cette campagne. Elle serait destinée, a déclaré M. Pierre Juquin, mardi 26 juin, à l'Humanité, « à détourner l'attention de la politique de chômage et des hausses des prix du gouvernement Giscard-Barre ».

Peut-être. Il n'en demeure pas moins que des dizaines de milliers d'êtres humains sont menacés de noyade et qu'une bonne fraction de ce qui reste du peuple cambodgien est menacé de famine. Soyons sérieux, on ne peut pas fermer pudiquement les yeux, sous prétexte de lutter pour les intérêts des travailleurs français, voire des travailleurs immigrés, sur ce qui se passe en mer de Chine et dans les camps de réfugiés des pays voisins, sur le véritable génocide du peuple cambodgien.

Au-delà des actes de générosité individuels, deux mesures pourraient contribuer à atténuer le scandale qui se déroule dans une région où les responsabilités de plusieurs pays occidentaux sont grandes en effet. Ces mesures dépendent des Etats, et c'est donc aux citoyens de ces Etats à les réclamer. La première consisterait à utiliser une partie des flottes militaires et civiles disponibles pour recueillir ceux qui se noient. La décision est urgente ; elle ne peut pas attendre la réunion dans deux ou trois semaines d'une conférence internationale. Les flottes militaires existent, aussi bien américaine que britannique ou française (ne parlons pas de la flotte soviétique puisque l'U.R.S.S. paraît décidée à ne rien faire). Et on nous parle tant de la crise de la navigation civile qu'il doit bien être possible de réarmer de nombreux cargos. Tous les discours larmoyants de nos dirigeants ne vaudront pas lourds tant que ces décisions n'auront pas été prises. Pourquoi MM. Carter, Giscard d'Estaing, Schmidt, Andreotti, Clark, Ohira et Mme Thatcher ne consacreraient-ils pas quelques instants à en débattre et à se décider ? S'ils ne le faisaient pas, le sommet de Tokyo pourrait bien passer à l'histoire comme un épisode particulièrement sinistre de notre histoire.

La seconde mesure consisterait à mettre les autorités vietnamiennes en face de leurs responsabilités. Hanoï a plusieurs fois déclaré — et M. Pham Van Dong l'a encore rappelé récemment devant les caméras de la télévision française — que le Vietnam était prêt à organiser humainement le départ de tous ceux qui veulent quitter le pays. Voilà une déclaration de bonne volonté qui ne doit pas être ignorée. Que les Etats qui se disent aujourd'hui si préoccupés par la tragédie d'Asie du Sud-Est proposent au gouvernement vietnamien la mise en place d'un pont aérien et maritime que pourraient emprunter en toute sécurité tous les candidats au départ !

S'agit-il d'une idée utopiste ? Pas du tout. Il existe un précédent : aux termes d'un accord signé en 1965 par les Etats-Unis et Cuba, près de trois cent mille Cubains ont quitté leur pays à bord d'appareils américains. Ce pont aérien a évité bien des drames et aussi, sans doute, beaucoup de mauvaise publicité au régime de Fidel Castro. Pourquoi ne pas proposer à Hanoï une procédure similaire pour les Vietnamiens et les Cambodgiens prêts aujourd'hui à tout risquer pour s'expatrier ?

Il restera ensuite aux pays désireux de le faire à accepter sur leur territoire les hommes et les femmes sur lesquels ils s'apitoient aujourd'hui. Ce ne sera pas une mince tâche. Mais au train où vont les choses et si aucune décision n'est prise rapidement, il ne s'agira bientôt d'accueillir que des cadavres.

JACQUES AMALRIC.

AU COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

La délégation du comité « Un bateau pour le Vietnam » a rendu compte de son entretien avec M. Giscard d'Estaing

Une délégation du comité « Un bateau pour le Vietnam », composée de la présidente du mouvement, Mme Claudie Broyelle, et de MM. Jean-Paul Sartre, André Glucksman, Raymond Aron, du docteur Sénéchal et de Me Miquel a été reçue mardi 26 juin pendant près d'une heure par le président de la République. A l'issue de l'entretien, le comité a réuni une conférence de presse au Collège de France. Le matin même, M. Giscard d'Estaing avait décidé d'accorder asile à cinq mille réfugiés indochinois supplémentaires au cours des prochaines semaines, ainsi que trois mille « boat people » qui pourraient être recueillis par l'Ile-de-Lumière près de Poulo-Bidong, en Malaisie (nos dernières éditions du 27 juin).

Dans une petite salle, où l'on reconnaît MM. Emmanuel Le Roy Ladurie, Michel Foucault, Bernard Stasi, et Daniel Cohn-Bendit, M. Jean-Paul Sartre ouvre la conférence de presse. Il rappelle les *« souhaits »* du comité : mise en place immédiate d'un pont aérien pour les réfugiés et destiné à *décongestionner* les camps malaisiens et thaïlandais, et à permettre ainsi à ces deux pays d'accueillir de nouveaux réfugiés ; accueil par la France de quarante-cinq mille réfugiés dans un camp de transit. M. Jean-Paul Sartre déclare ensuite : *« L'entretien avec le président de la République s'est très aimablement déroulé, mais il n'a fait aucune réponse positive. Il a dit qu'il parlerait de la question des réfugiés vietnamiens au sommet de Tokyo, mais il a peu d'espoir de convaincre les autres gouvernements européens. »* Il a conclu avec beaucoup d'amertume : *« Le président semble penser que la France ne peut en faire davantage. C'est une fin de non-recevoir. »*

M. Raymond Aron, taxant M. Jean-Paul Sartre de pessimisme, enchaînait : *« Une conversation de cet ordre peut s'interpréter de diverses manières. Valéry Giscard d'Estaing n'a pas donné de réponse formelle. (...) Le président connaissait les chiffres, avait un bon dossier, mais j'ai eu l'impression qu'il ne ressentait pas l'urgence de la question comme nous. Pourtant j'étais convaincu qu'il s'interrogeait lui-même. »*

Quant à M. André Glucksman, il a estimé que, si les réfugiés posaient une question politique, ils posaient surtout une question humanitaire. *« Il y a une urgence,* devait-il déclarer : *les réfugiés vietnamiens sur l'eau, dans la jungle, sont prisonniers d'un danger immédiat. Trois cent quatre-vingt mille personnes courent ce danger. Si la France accueillait un réfugié pour mille habitants, et si les pays nantis de la conférence de Tokyo en faisaient autant, le problème serait résolu. Pour Auschwitz on pouvait dire qu'on ne savait pas. Cette fois on sait. »*

LA LETTRE DE L'UNITÉ : les communistes resteront le cœur au pied.

Commentant les déclarations faites par M. Pierre Juquin, nouveau responsable du bureau de presse et d'information du P.C.F., à propos du problème des réfugiés indochinois (*le Monde* du 27 juin), *la Lettre de l'Unité* écrit notamment :

« Puisqu'il faut traduire, traduisons. Il est donc recommandé *aux militants communistes, aux électeurs communistes,* de ne pas laisser parler leur générosité, *car en participant aux initiatives humanitaires ils se feraient complices d'un complot contre un pays frère. Vingt pour cent des électeurs français resteront donc le cœur au pied.* Pour des raisons politiques.

Entendons-nous bien. Certains concours à cette mobilisation ne sentent pas la rose. On se passerait bien de l'inquiétude de Pol Pot. On peut voir du calcul dans la contribution sud-coréenne. Et, en France, il est quelque agitation qui n'est peut-être pas dénuée d'arrière-pensées récupératrices (...)

Et puisqu'il s'agit du Vietnam, il serait en effet préférable que tous ceux qui sont prêts à agir aujourd'hui soient bien conscients que le drame a commencé en 1945 (...).

» Enfin, il n'est pas impossible — et est même vraisemblable — que parmi les réfugiés il se trouve des hommes dont le comportement n'a pas toujours été irréprochable (...).

» Les socialistes ne sont pas aveugles. *Mais ils sont convaincus qu'il est des circonstances où des intérêts sordides n'importent pas. Parce que des vies humaines sont en jeu. Et qu'il* faut bien que l'homme transcende ses contradictions et ses querelles *lorsqu'il est lui-même en jeu. Alors, que le drame soit exploité, c'est possible, c'est même probable. Mais à cette exploitation s'ajoute* — a contrario — *la réprobation pincée du P.C. »*



DIPLOMATIE

LA CRISE DE L'ÉNERGIE ET LES CONFÉRENCES

• LA SESSION DU COMECON A MOSCOU

M. Kossyguine : un problème commun à toute l'humanité

De notre correspondant

Moscou. — La trente-troisième session du Conseil d'assistance économique mutuelle (Comecon) s'est ouverte, mardi 26 juin à Moscou, par une séance célébrant le trentième anniversaire de cette organisation créée le 5 janvier 1949. Les délégations sont conduites par les chefs de gouvernement, sauf celles de Cuba, M. Carlos Raphael Rodriguez représentant M. Fidel Castro ; de Pologne, dont le président du conseil, M. Jaroszewisz, est souffrant, et de la Yougoslavie qui, n'étant que membre associé, est toujours représentée à un niveau légèrement inférieur aux membres à part entière.

Plusieurs pays qui sont, soit observateurs comme l'Angola, le Laos, l'Ethiopie, ou qui ont passé des accords avec la Communauté économique de l'Europe de l'Est, comme l'Irak, le Mexique, la Finlande ou l'Afghanistan, le Yémen du Sud, le Mozambique, ont envoyé des délégations. Deux absences remarquées : la Corée du Nord, qui était présente l'année dernière à Bucarest, et le Cambodge.

Dix ou douze pays socialistes ?

Le message adressé par M. Brejnev, qui se repose vraisemblablement en Crimée, contient une petite énigme. Le secrétaire général du P.C. soviétique y parle de ce *« vaste forum rassemblant les représentants de douze pays socialistes »*. Or les membres du Comecon ne sont que dix, onze si l'on ajoute la Yougoslavie considérée à Moscou comme un pays socialiste. Le douzième est-il simplement l'Ethiopie, qualifiée dans tous les textes officiels soviétiques de « *socialiste* » depuis la signature du traité d'amitié et de coopération ? Ou l'U.R.S.S. a-t-elle décidé l'admission d'un douzième membre du Comecon qui pourrait être, soit l'Ethiopie elle-même, soit le Laos, voire l'Afghanistan ? Il n'est pas exclu qu'une telle décision ait été prise sans être rendue publique, l'année dernière, à Bucarest.

Dans son discours, M. Kossyguine a déclaré que l'objectif essentiel des pays du Comecon était d'augmenter l'efficacité de la production. Se félicitant qu'en une *« courte période historique »*, ces pays soient devenus un groupe monolithique d'Etats dotés de structures économiques progressistes, il a énuméré les *« problèmes les plus urgents »* : approvisionnement des économies nationales en combustibles, énergie et matières premières ; accélération du progrès scientifique et technique ; satisfaction des besoins de la population en produits alimentaires et manufacturés. Le Comecon a été, selon lui, *« la seule zone industrialisée du monde à éviter les dures épreuves que la crise de l'énergie a fait subir à l'économie capitaliste »*, mais l'utilisation rationnelle des ressources n'en est pas moins *« un problème commun à toute l'humanité »*.

M. Kossyguine a déclaré que l'Union soviétique livrerait 370 millions de tonnes de pétrole, 46 millions de tonnes de produits pétroliers, 88 milliards de mètres cubes de gaz et 64 milliards de kW/heure d'énergie électrique à ses partenaires, au cours de ce plan quinquennal. Il a ajouté que, pendant les cinq prochaines années, les livraisons de matière énergétique augmenteraient d'environ 20 %. Il faut noter cependant qu'entre 1976 et 1980, ces livraisons devraient croître de 43 %.

DANIEL VERNET.

• LA RÉUNION DE L'OPEP A GENÈVE

En attendant la hausse du « brut »

(Suite de la première page.)

En revanche, pour l'immédiat, la proposition irakienne de compenser les « primes de marché » par des prêts à long terme sans intérêt a été abandonnée.

Mais la dénonciation — notamment par la Colombie et le Costa-Rica, — lors de la cinquième Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, des hausses de prix qui pèsent principalement sur le tiers-monde (puisque les pays industrialisés, eux, se rattrapent, dit-on ici, sur les prix des biens d'équipement) a rendu l'OPEP plus sensible aux difficultés que pourrait poser à long terme l'énergie dans ces pays en voie de développement. Si la consommation de pétrole de ces derniers représente moins de 15 % des besoins mondiaux, de 1950 à 1975, le rythme annuel de croissance de leur consommation d'énergie commerciale a été de 9 % contre seulement 4,50 % pour l'ensemble du monde industrialisé. Deux membres de l'OPEP, l'Algérie et l'Irak, ont donc soumis à Genève des propositions qui tendent à réduire la dépendance énergétique de ces pays à l'avenir.

Le « plat principal »

Pour les Algériens, il faut aider le tiers-monde à prospecter le pétrole dans des zones trop peu pétrolifères pour intéresser les compagnies internationales, mais où de petits gisements pourraient satisfaire la consommation locale, voire leur permettre de développer les énergies alternatives (charbon, hydraulique, solaire). Un tel projet, assez proche d'un programme que vient de lancer la Banque mondiale, ne saurait être réalisé sans la participation, notamment technologique, des pays industrialisés.

Quant aux Irakiens, ils ont soumis un plan sur dix ans pour un Fonds international d'aide aux pays en voie de développement, qui aurait pour mission *« de compenser pour ces pays les hausses de prix du pétrole et de les protéger contre l'inflation exportée par les nations industrialisées »*. Un tel Fonds serait financé à parts égales par l'OPEP et les Etats industrialisés. L'examen de ces deux propositions a été renvoyé devant la session du comité de stratégie à long terme de l'Organisation, qui doit se tenir à Genève immédiatement après la conférence. Mais le communiqué final devrait y faire écho.

Incarnée à Manille, la solidarité du tiers-monde reste l'un des éléments majeurs de la stratégie de l'OPEP ; les ministres réunis à Genève tenaient à le rappeler. Ils vont pouvoir maintenant s'attaquer, comme le disait un délégué, au « plat principal » qu'est la question des prix. Un groupe de travail a passé une bonne partie de la journée du 26 juin à tenter de remettre un peu d'ordre dans les « différentiels », ces primes qui tiennent compte de la qualité des pétroles et de leur éloignement des marchés de consommation.

Cela ne s'est pas fait sans mal, car l'Iran envisagerait de porter la prime du pétrole légal (iranian light) à deux ou trois dollars. Habituellement l'écart entre le brut de référence de la structure de prix de l'OPEP (arabian light) et l'iranien light ne dépassait pas 10 cents (43 centimes). Cette disposition iranienne, qui constitue, en fait, l'intégration de la prime de marché (surcharge) dans le différentiel, rend un peu plus difficile encore l'acceptation par les Saoudiens d'un accord sur les prix. L'affaire devrait venir devant les ministres ce 27 juin.

Enfin il se confirme que M. Yamani rencontrera M. Giraud à Londres le 30 juin. Mais à Genève on semble vouloir insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une réunion entre l'OPEP et la C.E.E., mais plutôt de relations bilatérales. Jamais jusqu'à présent l'OPEP, en tant que telle, n'a ouvert le dialogue avec un pays ou un groupe de pays industrialisés.

BRUNO DETHOMAS.

LA CONSOMMATION DE PÉTROLE DES NEUF A AUGMENTÉ DE 3,7 % EN 1978

Selon l'EUROSTAT, Office statistique des Neuf, la consommation de pétrole a augmenté de 3,7 % en 1978 dans la Communauté européenne, soit un taux d'accroissement nettement supérieur à celui de la production intérieure brute au cours de la même période (2,9 %).

En fait, pour la première fois depuis la crise pétrolière, la C.E.E. a, au total, consommé plus d'énergie l'an dernier qu'en 1973 (933 millions de tonnes d'équivalent-pétrole), la part du « bruts » dans cette consommation passant de 53,9 % en 1977 à 54,3 % en 1978.

EXXON A RÉDUIT DE 12 % SES LIVRAISONS D'ESSENCE « A TOUS LES PAYS »

Exxon a réduit de 12 % ses livraisons d'essence « *à tous les pays* », y compris aux Etats-Unis, a déclaré M. Jack Bennet, l'un des vice-présidents de la première compagnie pétrolière mondiale. Il confirmait ainsi les propos qu'avait tenus à Paris le 15 juin dernier M. Garvin, le président du groupe Exxon, selon lequel *« la pénurie à laquelle il faut s'adapter sera équitablement répartie »*.

Témoignant devant une commission de la Chambre des représentants, M. Bennet a nié qu'Exxon retienne ses stocks pour faire monter les prix de l'essence. Selon les indications fournies par d'autres compagnies, les disponibilités américaines d'essence resteront limitées en juillet. Par rapport au niveau de l'an dernier, les livraisons de cinq compagnies importantes seront réduites de 19 %.

LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT AMÉRICAIN DU PÉTROLE PRÉCONISE LA LIBÉRATION DES PRIX

Montreux *(A.F.P.)*. — Le monde ne manquerait pas de pétrole actuellement si les Etats-Unis avaient décidé, dès 1974, de relever leur propre prix du *« brut »* jusqu'au niveau de celui de l'OPEP, a estimé le président de l'Institut américain du pétrole (A.P.I.), M. Charles Dibona, à l'occasion d'un colloque. Cette décision se serait, selon lui, traduite par un relèvement de la production des Etats-Unis de 1,5 million de barils par jour, et une réduction de 0,5 million de barils-jour de la consommation des Américains, ce qui serait suffisant pour combler le trou actuel de 2 millions de barils-jour dans les approvisionnements pétroliers mondiaux.

La libération des prix du pétrole aux Etats-Unis est, pour le président de l'A.P.I., la *« seule réaction logique »* au risque des déficits pétroliers à venir.

Une dizaine d'organisations syndicales et politiques lancent une pétition contre le choix gouvernemental du « tout-nucléaire »

Une dizaine d'organisations syndicales, politiques ou sociales (la C.F.D.T., la Confédération syndicale du cadre de vie, la Confédération syndicale des familles, le P.S., le P.S.U., le M.R.G., le Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire, les Amis de la terre, l'Union fédérale des consommateurs), ont décidé de lancer une campagne nationale pour la signature d'une pétition dénonçant « le choix du tout nucléaire fait par le gouvernement ».

Le texte de cette pétition (1) a été rendu public ce mercredi 27 juin au cours d'une conférence de presse devant laquelle sont intervenus les représentants de chacun des mouvements signataires.

Les auteurs de la pétition réclament *« l'organisation d'un large débat public et contradictoire sur la politique énergétique de notre pays »* et *« la suspension du programme électronucléaire actuel, tant que ce débat n'aura pas été conduit à son terme. Notre campagne*, ajoutent-ils, *montrera qu'il existe des moyens de satisfaire les besoins réels de la population en énergie, hors de la politique actuelle du tout-nucléaire. »*

L'absence du P.C., de la C.G.T. et de la FEN

En mai, lors de son trente-huitième congrès à Brest, la C.F.D.T. avait adopté une motion d'actualité sur l'énergie nucléaire, mandatant le bureau national pour conduire les actions nécessaires à l'adoption d'*« une pétition nationale pour une alternative énergétique »*. Les contacts pris en ce sens ont permis d'aboutir à la signature d'un texte par des mouvements dont les positions sur le sujet ne sont pas pour autant similaires.

En revanche, le P.C., la C.G.T. et la FEN sollicités, ne figurent pas parmi les signataires. Le parti communiste, qui s'est toujours prononcé en faveur d'*« une politique ambitieuse en matière d'énergie nucléaire »*, est hostile *« à toute forme de moratoire ou de suspension qui permettrait un renforcement de l'emprise des groupes multinationaux sur ce secteur décisif et aggraverait dramatiquement les risques de pénurie qui pèsent sur l'approvisionnement électrique des Français »*, a précisé M. Gaston Plissonnier dans sa réponse à la C.F.D.T. le 19 juin.

La C.G.T., pour sa part, aurait voulu, en l'absence du parti communiste, se limiter à une action de type purement syndical. La C.G.T., qui dénonce la précipitation avec laquelle le gouvernement met en œuvre le programme et en demande le ralentissement, a lancé un vaste débat en son sein sur l'énergie nucléaire (*le Monde* du 23 juin). Quant à la FEN, qui débat actuellement de ces problèmes, elle semble très divisée.

(1) Secrétariat des signataires : *14 bis*, rue de l'Arbalète, 75005 Paris ; tél. : 707.25.33.



Sept ans de troubles pétroliers

• 1973

6 OCTOBRE : début de la guerre israélo-arabe, dite « du Kippour ».

7 OCTOBRE : l'Irak nationalise la part d'Exxon et de Mobil dans la Basrah Petroleum Company.

16 OCTOBRE : à Koweït, dix Etats du Golfe, membres de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP), fixent unilatéralement les prix des pétroles bruts et les augmentent de 70 %.

17 OCTOBRE : au cours d'une conférence extraordinaire de l'OPAEP, l'Arabie Saoudite, Abou-Dhabi, l'Irak, Qatar, Bahrein, l'Algérie, la Libye, l'Egypte et la Syrie décident de réduire leur prodution de 5 %, puis de 10 % et, le 4 novembre, de 25 %.

19 OCTOBRE : la Libye relève le prix de son « brut », qui passe à 8,925 dollars le baril.

21 OCTOBRE : l'Irak nationalise la part des intérêts néerlandais de Shell dans la Basrah Petroleum Company. Des mesures d'embargo sont prises par plusieurs pays à l'encontre des Pays-Bas.

26-28 NOVEMBRE : les réductions de production sont confirmées au sommet arabe d'Alger.

DECEMBRE : les Iraniens vendent sur le marché libre des « bruts » à 17,5 dollars le baril.

22-23 DECEMBRE : à Téhéran, les pays du Golfe relèvent le prix du pétrole léger d'Arabie Saoudite — pris comme base de référence — de 5,032 à 11,641 dollars par baril à partir du 1er janvier 1974.

21-25 DECEMBRE : les membres de l'OPAEP relancent légèrement (+ 10 %) la production.

• 1974

11-13 FEVRIER : conférence à Washington sur l'énergie.

25-26 FEVRIER : création par les pays industrialisés — à l'exception de la France — d'un groupe de coordination de l'énergie.

13 MARS : les pays de l'OPAEP, réunis à Tripoli, décident de lever l'embargo qui pèse sur les Etats-Unis.

7-8 AVRIL : les pays de l'OPAEP, réunis à Genève, créent un Fonds spécial d'aide au tiers-monde.

14 MAI : Koweït prend une participation de 60 % dans la Koweit Oil (filiale de B P et de Gulf).

15-17 JUIN : réunion de l'OPEP à Quito. Les prix du « brut » ne sont pas augmentés, mais le taux de la redevance (royalty) acquittée par les compagnies passe de 12,5 % à 14,5 %.

12-13 SEPTEMBRE : réunis à Vienne, les pays de l'OPEP majorent les prix des pétroles de concession et relèvent la redevance de 14,5 % à 1.,68 % ainsi que l'impôt sur les bénéfices de 55 % à 65,75 %. L'Arabie Saoudite ne s'associera à ces mesures qu'en novembre, à Abou-Dhabi.

15 NOVEMBRE : l'O.C.D.E. institue l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), fille du Groupe de coordination de l'énergie ; la France ne s'y associe pas.

12 DECEMBRE : à Vienne, les pays exportateurs « gèlent » les prix jusqu'au 30 septembre 1975.

• 1975

FEVRIER : réduction des prix du « brut » de Libye et d'Abou-Dhabi.

5-7 FEVRIER : réunion à Paris des dix-sept pays membres de l'A.I.E. ; adoption d'une conférence mondiale sur l'énergie.

7-15 AVRIL : session à Paris et échec de la conférence préparatoire sur l'énergie des Dix (la C.E.E., l'Algérie, l'Arabie Saoudite, le Brésil, les Etats-Unis, l'Inde, l'Iran, le Japon, le Venezuela et le Zaïre).

AVRIL : nouvelles réductions des prix des « bruts » à Abou-Dhabi, en Libye et au Nigéria.

5 JUIN : réouverture du canal de Suez.

9-10 JUIN : à Libreville, les pays de l'OPEP adoptent le principe du calcul du pétrole en droits de tirage spéciaux (D.T.S.) et non plus en dollars. Cette décision ne sera jamais suivie d'effets.

11 JUIN : la Grande-Bretagne devient un pays producteur de pétrole (exploitation du gisement d'Hamilton).

29 AOUT : le Venezuela nationalise son industrie pétrolière avec effet au 1er janvier 1976.

24-27 SEPTEMBRE : à Vienne, l'OPEP décide de relever de 10 % le « brut de référence » à compter du 1er octobre.

17-19 NOVEMBRE : création par l'OPEP d'un Fonds spécial d'aide au tiers-monde, doté d'un milliard de dollars pour 1976.

16-19 DECEMBRE : réunion à Paris de la conférence Nord-Sud sur la coopération économique internationale.

22 DECEMBRE : le président américain Ford signe l'Energy Policy and Conservation Act, qui règle le prix du pétrole brut aux Etats-Unis pour quarante mois.

• 1976

24-30 JANVIER : l'A.I.E. adopte un programme de coopération énergétique qui comporte un « prix plancher » de 7 dollars.

27-28 MAI : l'OPEP réunie à Bali « gèle » les prix du pétrole.

SEPTEMBRE : cinq compagnies pétrolières européennes réclament à la Commission de la C.E.E. une surveillance du marché de Rotterdam.

15-17 DECEMBRE : à Doha, les pays de l'OPEP ne parviennent pas à un accord sur les prix ; onze d'entre eux appliquent une hausse de 10 %, à laquelle doit s'ajouter une augmentation de 5 % du 1er juillet. L'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis se contentent de 5 % au 1er juin.

• 1977

20 AVRIL : le président Carter expose sa politique énergétique.

30 MAI - 3 JUIN : fin du dialogue Nord-Sud sans le moindre résultat positif.

20 JUIN : mise en service du pipeline de l'Alaska.

12-13 JUILLET : réunification des prix de l'OPEP à Stockholm. L'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis relèvent leurs prix de 5 %, tandis que les onze autres membres de l'Organisation renoncent à une hausse supplémentaire.

5-6 OCTOBRE : l'A.I.E. fixe une limitation aux importations de pétrole OPEP pour 1985 (26 millions de barils par jour).

20-21 DECEMBRE : en l'absence d'accord entre les pays membres de l'OPEP, les prix du pétrole restent « gelés ».

• 1978

MARS : les réserves pétrolières du Mexique sont fortement réévaluées.

JUIN : à Genève, le prix du pétrole est bloqué jusqu'à la fin de l'année.

30 AOUT : libéralisation de la politique pétrolière française.

OCTOBRE : début des troubles sur les gisements pétroliers du Khouzistan, en Iran.

15 OCTOBRE : adoption par le Congrès du programme énergétique du président Carter, après que ce plan eut été fortement amoindri.

16 DECEMBRE : les ministres de l'OPEP, réunis à Abou-Dhabi, décident de porter par paliers le prix du baril de référence de 12,70 dollars à 14,546 dollars au 1er octobre 1979.

26 DECEMBRE : arrêt total de la production de pétrole en Iran.

• 1979

16 JANVIER : renversement du régime du chah d'Iran.

14 FEVRIER : relèvement de 7,2 % des prix du pétrole léger d'Abou-Dhabi et de Qatar.

14-18 FEVRIER : le président Carter est reçu sans aménité au Mexique.

MARS : plusieurs pays relèvent les prix de leur pétrole, et certains (comme la Libye) abaissent leur production.

5 MARS : reprise des exportations iraniennes.

26-27 MARS : réunie à Genève en conférence extraordinaire, l'OPEP avance de six mois son calendrier de hausses des prix du pétrole, permet à ses membres d'appliquer des primes de marché et limite sa production.

26 MARS : signature de la paix entre l'Egypte et Israël.

AVRIL : reprise des hausses de prix.

5 AVRIL : présentation d'un nouveau programme énergétique du président Carter, qui prévoit de porter progressivement les prix du pétrole extrait aux Etats-Unis au niveau mondial et taxe les superprofits réalisés de ce fait par les compagnies.

MAI : poursuite des hausses sauvages de prix du pétrole brut.

14 MAI : à Manille, plusieurs pays en voie de développement de l'Amérique centrale dénoncent les hausses de prix du pétrole. L'OPEP obtient cependant que la question du pétrole ne soit pas discutée à la CNUCED.

22 MAI : l'A.I.E. renforce son programme d'économie d'énergie et prône le recours au nucléaire et au charbon.

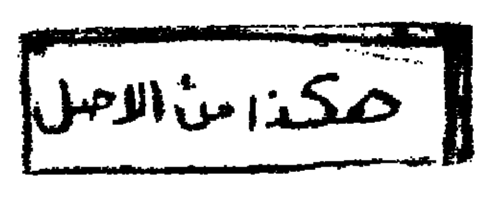
24 MAI : le « brut » algérien coûte désormais plus de 20 dollars le baril.

31 MAI : différend entre l'Europe et les Etats-Unis sur l'achat des produits pétroliers à des prix spéculatifs sur le marché libre.

18 JUIN : réunion à Luxembourg des ministres de l'énergie de la Communauté européenne.

20-21 JUIN : le Conseil européen, réuni à Strasbourg, entérine les décisions des ministres de l'énergie : lutte contre la spéculation, réduction de la consommation, développement des sources alternatives.

26 JUIN : réunion de l'OPEP à Genève.



هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

INTERNATIONALES

• LE SOMMET DE TOKYO

Les Européens se concertent face aux Américains et aux Japonais

M. Valéry Giscard d'Estaing est arrivé ce mercredi 27 juin à Tokyo à bord d'un appareil supersonique Concorde, afin de *participer au cinquième sommet des principaux pays industrialisés.* Le président de la République était accompagné de MM. François-Poncet, Monory et Giraud, ministres respectivement des affaires étrangères, de l'économie et de l'industrie.

« Nous allons travailler au succès de ce sommet auquel nous attachons beaucoup d'importance et que nous avons préparé avec soin », a-t-il déclaré avant d'être transporté en hélicoptère au palais d'Akasaka, où le chef de l'Etat français devait s'entretenir avec le premier ministre japonais, M. Ohira.

De nos envoyés spéciaux

Tokyo. — Le vaste centre de Tokyo *tout* entier vit déjà à l'heure du sommet. La circulation est moins dence que d'habitude, *beaucoup d'habitants* ayant sans doute renoncé à l'usage de leur voiture tant sont nombreux les contrôles de police.

Appliquées avec courtoisie, mais avec une pesanteur qui exclut parfois le discernement, les mesures de sécurité ont soulevé les protestations de la presse américaine, dont plusieurs reporters ont été empêchés d'assister à l'entrevue entre l'empereur Hiro Hito et M. Carter. Celui-ci aurait même demandé qu'un peu plus de souplesse sont introduite dans le rigide dispositif de protection.

Depuis le début de la semaine, les entretiens entre, d'une part, le premier ministre japonais, M. Masayayoshi Ohira, et plusieurs de ses ministres, au premier rang desquels le ministre du commerce international et de l'industrie (MITI), M. Masumi Esaki, et, d'autre part, la délégation américaine arrivée au grand complet, se poursuivent sans relâche. Un certain nombre de positions communes semblent s'en être dégagées, qui diffèrent sensiblement — quand elles ne s'y opposent pas — des propositions arrêtées par le conseil européen, à l'occasion de la session de Strasbourg, les 21 et 22 juin.

Les Européens doivent quant à eux encore se concerter avant l'ouverture de la cnférence prévue pour le jeudi 28 juin, à 9 heures du matin, et qui doit être précédé d'un petit-déjeuner à « sept » à partir de 8 heures du matin. M. Valéry Giscard d'Estaing a confié à dîner, à l'ambassade de France le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher (dont quelques groupes de droite, juchés sur des camionnettes munies de hauts-parleurs, ont salué l'arrivée), le chancelier Helmut Schmidt et le président du conseil italien démissionnaire, M. Giulio Andreotti.

Comme pour bien marquer qu'au Japon on ne badine pas avec les mesures d'économie d'énergie, les membres du cabinet nippon, ordinairement habillés de façon stricte, sont vêtus de costumes légers genre « safari », à la suite de l'abandon de l'air conditionné dans les ministères. Cependant, bien que les propos rapportés des conversations américano - japonaises semblent dénoter une certaine connivence, au moins de ton. M. Ohira était-il ironique quand il a fait allusion à la « brillante » décision européenne de fixer des objectifs d'importations de pétrole jusqu'à l'année 1985 ? Les dirigeants nippons ne manquent pas une occasion de faire savoir, en marge de leurs entretiens, qu'ils sont prêts à œuvrer en faveur d'un compromis, mieux que ce travail a commencé.

Sur la question primordiale de l'énergie qui domine déà les discussions, alors qu'on attend les décisions de la conférence de l'OPEP à Genève, ils ont proposé une plate-forme en cinq points : plafond des importations par pays ; achats sur le marché libre ; répartition des disponibilités entre les participants en cas de crise des approvisionnements ; propositions concernant les énergies nouvelles ; dialogues avec les pays producteurs.

Les oppositions se sont concentrées jusqu'à maintenant sur la partie des propositions européennes visant à plafonner les importations jusqu'en 1985 sur la base des tonnages achetés en 1978. Les oppositions se sont concentrées sur la partie des propositions européennes visant à plafonner les importations jusqu'en 1985 sur la base des tonnages achetés en 1978. Les Américains voudraient qu'un engagement chiffré ne soit adopté que pour les années 1979 et 1980, en prenant pour référence l'année 1977 (au cours de laquelle les *importations* avaient, aux Etats-Unis, atteint un niveau record). Les Japonais ont marqué une *certaine préférence* pour *cette* approche, en restant plus ouverts sur l'année de référence.

Il n'a guère encore été question, au cours des entretiens, du vœu exprimé par la C.E.E. — sous réserve d'une approbation des Etats-Unis et du Japon — de voir le marché libre de Rotterdam contrôlé d'une façon ou d'une autre. Peut-être s'apercevra-t-on, au cours de la conférence, que la montée vertigineuse des cours sur ce marché était sans doute due, pour l'essentiel, non pas à une pénurie « absolue », mais à un manque provoqué par une ruée des achats de stockage, stockage par ailleurs souhaité par les autorités.

Outre le problème de l'énergie, l'ordre du jour pour jeudi comporte l'examen en commun des perspectives de croissance, de chômage et d'inflation. Vendredi 29 juin, les Sept traiteront des questions commerciales et financières, ainsi que des relations Nord-Sud. Il a été convenu qu'au cours des déjeuners on débattra de l'angoissante question des réfugiés.

PAUL FABRA
et PHILIPPE PONS

• LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOMÉ A BRUXELLES

Une négociation à l'arraché

(Suite de la première page.)

D'autre part — autre aspect qui mérite d'être souligné, — cette longue et pointilleuse négociation correspondait à une sorte de nécessité politique : compte tenu des tendances diverses qui parcouraient le groupe A.C.P., il était psychologiquement souhaitable de donner l'impression d'un combat pied à pied. En effet, si la majorité des A.C.P. souhaitaient conclure, d'autres, certes moins nombreux, croyaient au contraire qu'il ne serait pas mauvais de tenir la dragée haute à la Communauté, face à la *modestie des améliorations proposées* (1).

Tel était en particulier le point de vue des pays des Caraïbes, volontiers contestataires, et qui, surtout, n'ont pas le même degré d'intérêt pour Lomé que leurs partenaires africains (le principal bénéfice pour eux, comme pour les pays du Pacifique, c'est le protocole « sucre » aux termes duquel la C.E.E. achète chaque année 1 300 000 tonnes au prix communautaire, très largement supérieur au cours mondial ; or ce protocole « sucre » n'était pas en cause, sa renégo*ciation n'intervenant que dans* deux ans).

D'autre part — autre interférence de nature politique, — les pays de la « ligne de front », pour lesquels la première priorité est à l'évidence l'évolution de la situation en Rhodésie-Zimbabwe, ont pu être tentés, eux aussi, de ne pas conclure, afin d'essayer par ce moyen d'exercer une pression accrue sur les partenaires europennes. Ces tendances négatives n'ont pas prévalu; le point de vue de la majorité, qui considère, comme l'a expliqué M. Seck, le ministre des finances du Sénégal, que *« la convention reste un type exemplaire de coopération »*, l'a emporté.

Toutefois, les réticences et les critiques exprimées par certains parfois avec vivacité au moins lors des débats au sein du groupe A.C.P.) ont imprimé une coloration de désenchantement à l'ensemble de la négociation. C'est un contrat de raison qui est renouvelé. Les A.C.P. considèrent *qu'il est de leur intérêt de le faire*, mais ils n'y mettent apparemment guère d'enthousiasme. Il faudrait que la nouvelle convention soit aussi novatrice par rapport à Lomé I que celui-ci l'a été par rapport à l'accord de Yaoundé, affirmait en substance M. Patterson, le ministre des affaires *étrangères de la Jamaïque*, en juillet 1978, lors de la conférence ministérielle d'ouverture des négociations. Cet objectif n'est pas atteint.

La nouvelle convention comprendra des améliorations nombreuses et parfois très substantielles, mais elle ne comporte *pas d'innovation vraiment spectaculaire*. Le mécanisme de soutien en faveur des producteurs de minerais est prometteur : les crédits mis à sa disposition s'élèvent à 280 millions d'unités de compte et ils seront utilisés pour faire face à des situations exceptionnelles de nature à compromettre l'exploitation de gisements mais il n'est pas ressenti comme aussi nouveau et aussi attractif que le fut à l'époque le Stabex agricole dont il est dérivé.

On peut se demander s'il était raisonnable, compte tenu des difficultés considérables auxquelles sont confrontées les économies des Neuf, d'espérer que la nouvelle convention fasse plus que consolider l'accord précédent. En attendre un pas en avant spectaculaire était d'entrée de jeu peu réaliste.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Du côté des Neuf, on ne se montre pas du tout impressionné par l'espèce d'hésitation que semblent marquer certains pays A. C. P. On rappelle que, lors de la conclusion des négociations de Lomé 1, les choses *s'étaient passées de même* : plusieurs pays A. C. P. avaient également demandé un délai avant de donner leur accord définitif. On notera encore que M. Seck, le ministre des finances du Sénégal, a déclaré que la signature de la nouvelle convention devrait pouvoir intervenir prochainement.





DIPLOMATIE

LE DÉCALAGE

(Suite de la première page.)

b) *Prendre exemple sur le modèle allemand :* or les Français ne sont pas des Allemands, la défense de l'emploi passe pour eux avant la lutte contre une inflation dont ils croient se protéger, voire profiter, en l'alimentant sans se rendre compte qu'ils travaillent ainsi à leur ruine. D'autre part, à droite comme à gauche, ils font plus confiance à la lutte des classes qu'au consensus social en honneur outre-Rhin ;

c) *Choisir comme classe d'appui le seul patronat :* la libération des prix devait l'aider à remettre en ordre les finances des entreprises et à retrouver, *ipso facto*, l'esprit du même nom. Mais une série d'éléments, au premier rang desquels la stagnation de la demande et la législation sur les licenciements, qui décourage l'embauche, ont fait que, dans la plupart des cas, la relance escomptée a tourné court. De toute façon, qui dit relance dit accroissement de la consommation d'énergie, donc des achats à l'étranger, donc du déficit commercial, donc de la tension sur le franc.

II. — *La crise économique mondiale s'aggrave :* le conseil de l'OPEP s'apprête à relever très sensiblement le prix-plancher du baril de petrole, fixé depuis décembre 1978 à 14,55 dollars. Certains pays vendent déjà beaucoup plus cher, comme l'Equateur (22 dollars). Et sur le marché libre, qui couvre actuellement 8 % des achats, on a traité jusqu'à 37 dollars. Commentaires de M. Helmut Schmidt : « *Une soudaine explosion du prix du pétrole peut ruiner toutes nos économies.* » De cheikh Yamani, ministre saoudien du pétrole : « *Je m'attends à une récession, je ne vois pas comment l'Occident peut l'éviter.* » La récession, à vrai dire, les Etats-Unis y sont pratiquement entrés. L'un des responsables de leur politique, cité par le *Wall Street Journal*, déclare : « *Nous sommes sur le fil du rasoir. Si quoi que ce soit se passe en Iran et qu'ils s'arrêtent de produire, alors nous serons réellement dans la mélasse (in the soup).* » Or l'on ne peut plus compter sur les autres pays producteurs pour qu'ils se substituent aux fournisseurs défaillants. Le ministre du pétrole de Koweït vient de nous le dire sans détour : « *Vous avez tiré abusivement sur la ficelle. On vous a dit cent fois de cesser de gaspiller l'énergie. Vous êtes restés sourds. Tant pis pour vous.* »

Une mêlée sauvage

III. — Ce que devrait faire, dans une pareille conjoncture, le monde développé tombe sous le sens et a été mille fois décrit. Il faudrait freiner la consommation jusqu'au minimum supportable, investir à fond dans les énergies de substitution et dans les activités à faible consommation d'énergie, présenter face aux producteurs un front uni. *Rien malheureusement ne sera fait dans ce sens aussi longtemps que le Congrès américain continuera de saboter la politique de réduction du gaspillage du président Carter.* Aussi bien a-t-on vu les divers gouvernements agir en ordre dispersé et négocier à qui mieux mieux des accords « privilégiés », ce qui a inspiré au *Washington Post* l'appréciation suivante : « *Au cours des six derniers mois, les sept pays industrialisés ont joué des coudes et se sont fait des croche-pieds dans une mêlée sauvage pour se disputer la moindre pinte de pétrole mise en vente où que ce soit par qui que ce soit.* »

La France, qui prêche avec tant de conviction à présent la solidarité, n'a pas été la dernière à recourir à de telles pratiques. Mais comment faire autrement quand la panique stimule, un peu partout, l'égoïsme réputé sacré ? Le communiqué du conseil européen de Strasbourg du 22 juin, sur la définition d'une « *stratégie énergétique mondiale* » contient un passage dans lequel les Neuf, après avoir affirmé leur intention de geler leurs importations de pétrole jusqu'à 1985, indiquent clairement qu'« *un effort de cette ampleur ne pourra être poursuivi que si un effort de portée comparable est consenti par les autres pays consommateurs industrialisés...* »

Les autres, c'est-à-dire les Etats-Unis, dont on a déjà dit qu'ils étaient impuissants à discipliner leur population, et le Japon, lequel importe 90 % de sa consommation et dispose d'excédents de change suffisants pour payer le pétrole à n'importe quel prix (si l'on en croit le bulletin *Géopolitique du pétrole*, Abou-Dhabi a récemment refusé, pour pouvoir honorer ses contrats, une offre de Tokyo à 40 dollars le baril, soit deux fois et demi l'actuel prix de l'OPEP). L'Allemagne, en plein redémarrage économique, avec d'énormes réserves de change, la Grande-Bretagne, qui produit maintenant une grande partie de sa consommation, n'ont pas de raisons contraignantes de recourir à la politique d'austérité à laquelle les convie l'Elysée. Autant dire qu'on serait malvenu de trop miser sur la bonne volonté de qui que ce soit.

IV. — *A en croire M. Schmidt, le problème pétrolier pourrait, à terme, impliquer un risque de guerre.* Interrogé là-dessus lors de son interview télévisée du 19 juin, M. Giscard d'Estaing n'a pas dit le contraire. Après avoir distingué deux situations, « *l'actuelle, qui est une situation où il y a un certain risque de pénurie si nous n'agissons pas* » et celle qui pourrait se développer « *si nous étions coupés de nos approvisionnements pétroliers, c'est-à-dire si notre existence nationale était effectivement en danger* », il s'est bien gardé cependant de dire quelles conclusions pratiques il conviendrait d'en tirer. Or M. Brown, secrétaire américain à la défense, n'avait pas hésité, lui, au cours d'un voyage en Arabie Saoudite il y a quelques mois, à déclarer : « *Nous entreprendrons pour la sauvegarde de nos intérêts vitaux toute action appropriée, y compris l'emploi de la force militaire.* » On vient d'apprendre coup sur coup que les Etats-Unis allaient mettre sur pied une force d'intervention dans le tiers-monde de cent vingt mille hommes, et que les militaires français envisageaient, de leur côté, quatre « scénarios » d'opérations, si besoin en était, sur les champs de pétrole.

Faut-il que la leçon de l'experience se perde vite pour que l'on ait déjà oublié les fatales conséquences de l'expédition de Suez ? Une intervention du type de celle que l'on paraît envisager à Washington, et que Paris heureusement a pour sa part écartée, donnerait à l'U.R.S.S. une belle occasion de se manifester dans un secteur à peine moins vital pour elle que pour l'Occident. Or, il faut bien comprendre que, dans l'état actuel du rapport des forces la logique de la dissuasion, jouerait pour « dissuader » M. Carter, à supposer qu'il y songe, de recourir au chantage nucléaire pour empêcher Moscou d'aider les Arabes.

Une garantie de moins en moins crédible

V. — *De toute façon, l'OTAN n'est plus ce qu'elle était. Si la prépondérance des Etats-Unis sur le système occidental demeure considérable* dans les trois domaines militaire, économique et politique, *la crédibilité de leur garantie ne cesse de décroître :* les doutes qu'Etienne Gilson exprimait dans ces colonnes, il y a trente ans, au moment de la signature du pacte atlantique, et qui faisaient alors scandale, sont aujourd'hui partagés par quiconque s'intéresse d'un peu près à ces questions. Les Etats-Unis ont assisté sans réagir à l'écroulement de leurs protégés d'Indochine et d'Iran. Ils ont déchiré sans que rien les y oblige leur accord d'assistance avec Taïwan : c'est assez pour que beaucoup de leurs associés s'interrogent sur la constance de leur diplomatie et la solidité de leurs engagements. Assez pour que des gouvernements comme ceux de l'Arabie Saoudite, de la République fédérale d'Allemagne ou de la Chine populaire, chacun à sa manière et sans pour autant bien sûr songer à changer de camp, regardent tout de même d'un œil nouveau les ouvertures des Soviétiques et tâchent de se faire préciser ce que ceux-ci ont à vendre.

VI. — *Le général de Gaulle avait prévu cette évolution, et c'est une des raisons pour lesquelles il a doté le pays d'un armement nucléaire. Les Français y sont maintenant assez largement ralliés. Mais il ne faut pas nourrir trop d'illusions sur son efficacité.* Grâce notamment au nouveau missile SS-20 dirigé contre l'Europe occidentale, les Soviétiques auront bientôt les moyens d'anéantir sans grande difficulté les fusées du plateau d'Albion et les aérodromes d'où pourraient décoller les Mirage de la FAS. Seuls les sous-marins conservent une capacité de représailles intacte, et ce n'est évidemment pas par hasard que M. Giscard d'Estaing, interrogé sur la force de frappe à la télévision, n'a mentionné qu'eux. Mais la France sera-t-elle en mesure de suivre le rythme et le sens de l'évolution de la dissuasion Est-Ouest, qui, de plus en plus, pour retrouver de sa plausibilité, se détourne des objectifs dits « démographiques » — la destruction des populations — pour s'intéresser aux objectifs « antiforces » : autrement dit aux systèmes de protection et aux bases de départ des représailles ?

La France pourrait « tenir en otage » la population de telle ou telle ville soviétique pour protéger ses propres villes. Mais elle ne peut le faire pour garantir ses objectifs militaires sans donner *ipso facto* en échange l'immense majorité de sa population, laquelle ne bénéficie par parenthèse d'aucune espèce de défense civile, en otage aux forces de représailles soviétiques. On a donc quelques raisons de penser que le chef de l'Etat, quel qu'il soit, hésitera fortement à appuyer sur le terrible « bouton », et même à articuler la menace d'un recours à l'arme suprême. Dans une crise dont le pétrole serait l'enjeu, la force de dissuasion nous serait de faible secours.

Il n'est pas jusqu'aux accords SALT, qui viennent d'être conclus à Vienne, qui n'aggravent la situation du point de vue français. Si le Sénat américain en refuse la ratification, la course aux armements va repartir de plus belle, et son poids se fera durement sentir sur les économies nationales, y compris la nôtre. S'il l'accepte, il faut s'attendre à une forte pression conjointe de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis pour amener Paris à participer aux négociations SALT 3 et à accepter que sa force de dissuasion soit prise en compte dans le système occidental, ce qui diminuera inévitablement son autonomie et donc sa crédibilité.

Que résulte-t-il de cet ensemble de constatations ? Tout simplement que nous ne sommes assurés d'aucune espèce de sécurité véritable. Ni sécurité économique puisque nous ne savons pas en quelles quantités et à quel prix nous pourrons nous procurer l'énergie indispensable à l'activité économique. Ni sécurité militaire puisque l'ouverture du parapluie américain est de plus en plus aléatoire et l'emploi de notre modeste parachute de secours de plus en plus risqué.

Tout cela le président de la République le sait, et, à lire attentivement son entretien télévisé de l'autre jour, il faut bien admettre qu'il le dit. Mais il le fait sur un ton si détaché qu'il ne parvient pas à secouer l'opinion, à la mobiliser, à la persuader de l'ampleur de l'effort de reconversion économique et mentale qui serait nécessaire, puisqu'il s'agit de rien de moins que de passer d'une société d'abondance et de facilité à une société d'austérité et d'effort, rassemblée pour la défense de ses valeurs essentielles et pour la recherche d'un ordre international plus viable, c'est-à-dire moins injuste.

A vrai dire, M. Giscard d'Estaing n'est pas seul en cause. Qui, dans la classe politique, insiste sur la gravité de la crise que nous affrontons ? Michel Debré ? Il perd de son impact à dépenser tant d'énergie ces temps-ci pour attaquer les moulins à vent de la supranationalité. Michel Jobert ? Alexandre Sanguinetti ? Le courage, l'indépendance d'esprit et le talent ne suffisent pas, en dehors de tout mandat, à se faire écouter. A constater de quoi l'on a parlé pendant la campagne électorale, on se demande vraiment si la France n'est pas devenue une autre Byzance.

Discipliner la jungle

Ce qui s'est passé depuis lors n'infirme pas cette impression. L'U.D.F., pour parler vulgairement, croit que c'est arrivé. Le R.P.R. recherche en vain la potion magique qui lui permettra d'éviter un désastre en 1981. Ne parlons pas de la gauche : n'y aurait-il vraiment pas de problème plus important pour François Mitterrand que d'empêcher Michel Rocard de lui succéder ? Le P.C.F. va-t-il s'en tenir éternellement à sa thèse, parfaitement absurde, selon laquelle la crise actuelle est délibérément voulue et organisée par l'impérialisme, pour écraser les travailleurs et remplir les coffres des possédants ? Vraiment, à entendre nos grands hommes comme les courtisans qui les persuadent de leur infaillibilité, on croirait qu'il suffirait de trois fois rien pour que tout aille mieux, alors que, dans le vaste processus de redistribution des richesses, qui se poursuit aux quatre coins du monde, il tombe sous le sens que les pays privilégiés de l'Ouest n'ont de chances de préserver leur liberté, qui est leur principale richesse, que s'ils acceptent de partager de bonne grâce leurs autres richesses.

Concernant plus particulièrement le chef de l'Etat, on voudrait être sûr que la seule raison qui le pousse à refuser de dramatiser la situation est la crainte de provoquer des réflexes de panique ou de découragement. La vérité oblige à dire qu'il ne donne pas toujours cette impression, comme s'il y avait dans sa nature d'homme comblé, déterminé à garder son calme et à mettre de la mesure en toutes choses, une certaine incapacité à prendre en compte ce qui, dans les hommes comme dans les faits, excède ses propres critères. « *Le drame de Giscard,* a pu dire Raymond Aron, *c'est qu'il ne sait pas que l'histoire est tragique.* » Sûr que la raison impose d'être raisonnable, il a peine à croire que les autres puissent se laisser guider par les passions, la haine, l'ambition effrénée, l'instinct prédateur. En orateur qui a appris qu'il suffit parfois de baisser la voix pour calmer une foule, il pense que le calme sans doute est de plus d'effet que l'imprécation. Et, à la limite, on se demande si ce n'est pas une certaine timidité, une certaine pudeur, qui le font se tenir à un langage si « réservé », si étonnamment monocorde.

A voir pourtant où se porte son attention, à entendre certains de ses propos, à examiner certaines de ses initiatives, il est clair que son ambition est grande, qu'il a compris qu'il fallait à tout prix tenter de discipliner la jungle dans laquelle nous vivons. Mais, pour le moment le décalage est trop considérable entre le propos et le ton, entre l'enjeu et les formules trop policées qui sont suggérées, pour réveiller un peuple de plus en plus désabusé, comme pour rallier des partenaires qui ne se privent pas d'ironiser, dès qu'il a le dos tourné, sur les prétentions protocolaires d'un homme qui gagnerait, s'il veut convaincre le monde développé de renoncer à une partie de ses privilèges, à donner lui-même l'exemple de la simplicité.

ANDRÉ FONTAINE.

EUROPE

TURQUIE : une démocratie chaotique

II. — Le spectre de la Dette et des « capitulations »

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE CLERC

Une partie de la Turquie vit, depuis six mois, sous le régime de l'état de siège. Des troubles politico-religieux, le terrorisme et une certaine agitation dans les provinces orientales à forte population kurde expliquent cette mesure. Elle a, jusqu'à présent, été appliquée de façon ostentatoire, mais avec une relative modération par l'armée turque (« le Monde » du 27 juin).

Istanbul. — Un camion s'arrête dans une rue en pente du misérable quartier du Fener — qui fut, dans l'ancienne capitale ottomane, le Phanar hellène et qui abrite, aujourd'hui encore, isolé derrière ses murailles, le patriarche orthodoxe grec. Une centaine de femmes, la plupart habillées de l'ample pantalon bouffant et multicolore des paysannes anatoliennes, sont alignées sur le trottoir. Toutes portent une sorte de tonnelet métallique ; beaucoup s'assoient dessus. Elles bavardent *sagement*. *Seuls* les jeux de cache-cache des garçonnets au crâne rasé, les marelles des fillettes peignées à la diable, animent le décor. L'arrivée du camion provoque une onde soudaine. On se lève. Il y a quelques bousculades, point trop cependant. La distribution des bonbonnes d'*aygaz* commence...

Cette scène, nous l'avons vue se répéter en dix endroits d'Istanbul. La Turquie de 1979 manque de gaz butane. Ce n'est pas rien, dans un pays où la majorité des citadins utilisent ce combustible pour faire la cuisine ! Ce n'est pas le *seul exemple de pénurie*. Invité, dans un village anatolien, à partager le lait avec des paysans, il nous fut aisé de comprendre le thème de la conversation : « ... *mazuk yok*... » (pas de mazout). Et pas davantage de *motorin* (diesel). A la veille des moissons ! Dans les villes, les longues files d'automobiles aux abords des stations-service montrent que l'essence fait aussi défaut. D'autres pénuries, moins graves, sont également notables. Ainsi, avec un rien de coquetterie, le premier ministre, M. Ecevit, s'excuse-t-il de ne pouvoir nous offrir que du thé, au lieu du traditionnel *café turc* : ce produit manque...

La disparition de certaines denrées sur le marché peut avoir pour origine une mauvaise distribution, des phénomènes d'accaparement ou de *spéculation* ; on a même allégué le sabotage : dans ce pays, qui est un très gros exportateur de tabac, les cigarettes ont fait défaut !

Mais la rareté du butane, du mazout, de l'essence, n'a pas d'autre origine que la grave crise économique que traverse le pays : une insuffisance dramatique de moyens de paiement en devises étrangères.

La Turquie a fait, ces trois dernières décennies, des progrès très rapides, tant dans les domaines agricole et industriel que dans celui des infrastructures. Des poches de pauvreté, voire de détresse, subsistent : l'est du pays et les banlieues des grandes villes, et singulièrement d'Istanbul, pour l'essentiel. Pourtant, les narrations de voyage un peu misérabilistes qui étaient de rigueur naguère sont aujourd'hui dépassées.

Le tracteur est utilisé dans 80 % des fermes. La quasi-totalité des villages ont, désormais, une voie d'accès permanente vers un axe goudronné ; l'électricité arrive dans plus de la moitié d'entre eux. L'industrie a fait un bond. La production textile, agro-alimentaire, celle des appareils électroménagers, du ciment ont été stimulées par un énorme accroissement de la demande intérieure.

Percer, agrandir, édifier !

Ces progrès ont été réalisés, en grande partie, sous l'impulsion des conservateurs, qui ont dirigé le pays la plupart du temps depuis 1950. M. Suleiman Demirel, chef du parti de la *Justice*, et principal leader de l'opposition, a lui-même présidé cinq gouvernements ces quatorze dernières années. Ce fils de paysan devenu ingénieur est symbolique de cette Turquie naguère rurale et attardée qui s'est lancée vertigineusement dans la modernisation. Massif et « fonceur » comme les taureaux de la province d'Isparta où il est né, dans le sud-ouest du pays, « Main de fer » — c'est la signification de *son* patronyme, — devient presque lyrique lorsque, avec un enthousiasme tout saint-simonien, il évoque devant nous les centaines de kilomètres de routes goudronnées, d'hôpitaux, de ponts, les milliers d'écoles, les dizaines de milliers d'habitations, les centaines de milliers de kilowatts qui ont changé la face du pays sous ses administrations successives.

Si une combinaison parlementaire n'avait pas permis à son vieil adversaire Bülent Ecevit de reprendre les rênes du pouvoir, pour la troisième fois, au début de 1978, combien de tunnels, de ports, de barrages ne serait-il pas en train de faire percer, agrandir, édifier ! Et de stigmatiser la faiblesse, l'incompétence, l'absence de ligne directrice, l'indécision, l'incohérence de l'actuel gouvernement, qui n'aurait su apporter au pays que pénurie, inflation, sous-production et chômage, sans oublier l'anarchie et les menaces contre l'unité nationale.

Est-il honnête, pourtant, d'affirmer que la Turquie a été plongée dans le marasme par les seules insuffisances des dix-huit mois de gouvernement Ecevit ? Evidemment non ! La modernisation forcée menée depuis trois lustres dans le pays n'a été elle-même ni exempte d'erreurs ni gratuite...

L'erreur, M. Ecevit la résume devant nous : « *La croissance des années 50 avait un vice fondamental : elle était fondée sur des industries de consommation. Il fallait, pour qu'elles tournent, inciter les gens à vivre au-dessus de leurs moyens. Désormais, il faut renverser la vapeur, et forcer les industries turques à exporter.* »

Quoi qu'il en soit des erreurs, il reste la facture. L'administration Demirel a laissé au pays une « ardoise » colossale, augmentant de 7 milliards de dollars une dette extérieure qui est désormais une des plus élevées du monde par habitant, et plus lourde encore si on la met en relation avec la modestie des exportations. « *La question était : la Turquie atteindra-t-elle le niveau de développement de l'Allemagne en l'an 2000 ou dans deux mille ans ?* », tonne M. Demirel. « *Moi, j'ai répondu : en l'an 2000. Pour cela, il fallait emprunter. Des eurodollars, des pétrodollars il y en a à revendre. Si M. Ecevit inspirait confiance, il en trouverait. En tout cas, j'emprunterais encore si j'étais à nouveau aux affaires.* »

Cette stratégie, peut-être fondée en période de prospérité, est évidemment plus difficile à conduire dans l'actuelle phase de crise internationale. Les prêteurs se *font sourcilleux, et le paiement* des intérêts de la dette est écrasant — même si M. Ecevit a déjà pu en consolider une partie auprès de l'O.C.D.E.

Une « économie parallèle »

Car la Turquie a une balance commerciale nettement déficitaire depuis le renchérissement des prix du brut après 1973. Les principales exportations primaires *de la Turquie — coton, tabac*, noisettes, fruits secs, blé, chrome — couvrent tout juste la facture annuelle de pétrole : plus de 2 milliards de dollars. Et le modèle de développement adopté ces derniers lustres lui impose d'importer massivement biens d'équipement et produits semi-finis : 5 milliards de dollars, tel est le montant incompressible des importations annuelles turques pour ne pas condamner les entreprises à ralentir leur activité puis à fermer. Certes, les exportations clandestines — de bétail vers l'Iran, par exemple — rapportent gros. Il n'empêche : faute d'avoir pu faire venir de l'étranger tout ce dont elle avait besoin ces deux dernières années, l'industrie turque tourne aujourd'hui à la moitié de sa capacité.

Longtemps, les envois de fonds d'un million de travailleurs émigrés en Europe occidentale, surtout en R.F.A., pour échapper à leur condition paysanne, ont, en partie, comblé le « trou » de la balance des paiements. Ils ont, en 1973, année-record, envoyé chez eux 1,5 milliard de dollars. *Mais* la crise économique a entraîné, dès 1974, la quasi fermeture des frontières de l'Europe de l'Ouest aux travailleurs étrangers. Les envois de fonds ont diminué. Puis, la crise frappant de plein fouet la livre turque, alors que le deutschemark restait une valeur sûre, les émigrés ont gardé leur argent.

Un secteur public pléthorique

Les industriels, les commerçants, eux, avaient leurs « rabatteurs » en Europe de l'Ouest, disposés à payer plus que les cours officiels pour acheter leurs devises aux travailleurs : ce véritable système « d'économie parallèle » a permis au secteur privé *de survivre*. « L'entreprise Turquie », elle, s'est trouvée au bord de la banqueroute ! Dès lors, les approvisionnements du pays, en pétrole notamment, sont devenus problématiques.

Le gouvernement s'est tourné vers ses amis étrangers, et d'abord vers ses partenaires occidentaux. Pour repartir sur des bases saines, le pays avait besoin de 8 milliards de dollars. C'est une somme, pour un pays déjà *endetté, et dont* la balance des paiements est un tonneau des Danaïdes ! Certes, répond-on à Ankara. Mais n'est-ce pas le prix à payer pour tirer d'affaire le plus fidèle de vos alliés ? Les Etats-Unis ne s'apprêtent-ils pas à verser 5 milliards de dollars à l'Egypte et à l'Israël pour le « *prix de la paix* » au Proche-Orient ?

Les experts du Fonds monétaire international, de l'O.C.D.E., de la Communauté européenne, des Etats-Unis, de l'Allemagne fédérale se sont donc penchés au chevet de la Turquie. Le F.M.I., en particulier, a fait connaître quelques-unes des mesures préalables que le pays devrait prendre pour qu'il donne son feu vert — indispensable à toute obtention de crédits sérieux par Ankara : *dévaluation de 30 %*, et remise en ordre du secteur public, qui représente la moitié environ des investissements industriels du pays.

Dévaluation de 30 %, pas question, a répliqué M. Ecevit ! Cela renchérirait nos importations, vitales, sans nécessairement stimuler nos *exportations*. Il a dû finalement passer sous les fourches caudines et procéder à une dévaluation de... 43,6 % (*le Monde* du 13 juin).

La question du secteur public, posée par le F.M.I., est tout aussi épineuse. L'un des principes fondamentaux d'Atatürk était l'« étatisme ». La *crise mondiale* de 1930 a renforcé cette tendance : l'Etat turc s'est fait entrepreneur là où l'initiative *privée était défaillante* — c'est-à-dire à peu près partout.

L'arrivée au pouvoir, en 1950, des démocrates de M. Adnan Menderes a pris à contresens cette pente du parti républicain du peuple (au pouvoir depuis 1923, sous Atatürk, puis Ismet Inonü) : le coup d'Etat *militaire de 1960*, qui envoya Menderes à la potence, s'explique autant par le parti pris du leader démocrate en faveur de l'initiative privée et du recours aux capitaux étrangers que par sa — réelle — tendance à l'autocratie.

Les forces armées elles-mêmes sont devenues l'un des piliers *économiques* du pays. Par l'intervention d'un Fonds d'assistance mutuel (OYAK) auquel contribuent obligatoirement officiers et sous-officiers, elles contrôlent aujourd'hui plusieurs entreprises (dont une usine d'automobiles à Bursa, en association avec la régie Renault) et emploient près *de vingt* mille salariés à des tâches sans rapport avec la défense nationale au sens strict.

C'est dire que les préventions du F.M.I. et des partenaires occidentaux de la Turquie à l'encontre d'un secteur public aux effectifs réellement pléthoriques et en permanence gravement déficitaire heurtent de plein fouet les manières de voir — et les intérêts — de couches sociales nombreuses et influentes. Ni les fonctionnaires, civils et militaires, ni l'intelligentsia, hostile dans son ensemble aux formules capitalistes, ni les syndicats, qui considèrent l'Etat comme un patron plus *souple* que les employeurs du secteur privé, ne paraissent désireux de voir s'ouvrir un débat sur ce sujet. Quant au P.R.P., qui a été porté au pouvoir par ces secteurs étatistes, ne se renierait-il pas lui-même en portant le fer dans la plaie ?

Le F.M.I. se voit donc accusé d'attaquer le secteur public en vue de favoriser une pénétration, jusque-là limitée, du capital étranger en *Turquie. L'argument* porte. Car il rappelle de bien mauvais souvenirs dans un pays où, dès la seconde moitié du *XIXe siècle*, l'*administration* de la Dette de l'Empire ottoman avait fourni l'occasion aux puissances européennes de se tailler des fiefs dans tous les secteurs les plus « juteux » de l'économie de l'« homme malade de l'Europe ». Il n'est pas jusqu'aux vieilles « capitulations » (1) dont le spectre ne resurgisse aujourd'hui dans la mémoire collective des Turcs.

(1) Conventions réglant le statut des étrangers dans l'Empire ottoman ; elles leur accordaient, en particulier, des privilèges commerciaux et de juridiction. Les premières « capitulations » ont été passées avec les Français en 1536, sous les règnes de François Ier et Soleiman le Magnifique. Elles ont été renouvelées, sans limitation de durée, en 1740, et abolies seulement après la première guerre mondiale.

Prochain article :

UN LION TOURNANT DANS SA CAGE

● ERRATUM. — Dans le chapeau introduisant la série d'articles de Jean-Pierre Clerc (*le Monde* du 27 juin), un *lapsus* nous a fait attribuer à M. Demirel le poste de chef du gouvernement turc qu'occupe actuellement M. Ecevit.

EUROPE

Espagne

L'ETA MENACE D'ATTAQUER LES TOURISTES FRANÇAIS

(De notre correspondant.)

Bayonne. — A la veille des vacances d'été, l'ETA militaire, branche « dure » du mouvement nationaliste basque, a publié, à Bilbao, le mardi 26 juin, un communiqué mettant en cause la sécurité des touristes français en Espagne. Non seulement les biens français sont menacés, mais aussi les personnes.

Au mois de mars dernier, l'ETA avait déjà commis des attentats contre des transporteurs routiers français et contre le consulat de France à Saint-Sébastien. Le 24 juin, l'ETA a endommagé un bateau français dans le port de Pasajes. L'ETA entend protester contre *« les mesures répressives de la France à l'égard des réfugiés politiques basques espagnols »*. Depuis le 30 janvier 1979, Paris ne reconnaît plus le statut politique aux ressortissants basques espagnols, considérant que l'Espagne est désormais un pays démocratique. Ce que contestent les nationalistes basques, affirmant pour leur part qu'une centaine de leurs militants sont encore emprisonnés à Soria.

Depuis un an environ, des commandos espagnols appartenant, semble-t-il, à des mouvements d'extrême droite pourchassent les réfugiés basques en territoire français. Trois militants espagnols ont été tués. Le dernier, Enrique Gomez Corta, vingt-cinq ans, a été assassiné dans la rue, à Bayonne, lundi soir, par un commando en voiture (*le Monde* du 26 juin). Lundi également, un attentat a eu lieu contre un garage de Ciboure appartenant à des nationalistes basques.

CH. B.

● *Affrontement au Pays basque.* — De violents affrontements ont eu lieu dans la nuit du lundi 25 au mardi 26 juin à Mondragon, dans la province basque de Guipuzcoa, après l'assassinat, à Bayonne, de M. Enrique Gomez Corta, réfugié en France depuis 1974. Cinq cents personnes ont organisé une manifestation favorable à l'ETA dans les rues de la ville.

République fédérale d'Allemagne

EN TRAITANT ASTRID PROLL AVEC MODÉRATION

Les autorités voudraient inciter les terroristes « repentis » à renouer avec la légalité

De notre correspondant

Bonn. — La reconversion des terroristes à une vie normale est-elle possible ? Le problème a été évoqué à plusieurs reprises, mais seulement d'une façon théorique. Aujourd'hui il se pose de façon concrète avec le retour en R.F.A. d'Astrid Proll, considérée il y a quelques années encore comme un *« membre fondateur du groupe Baader-Meinhof »*.

En principe, la jeune femme, âgée de trente et un ans, arrêtée à Londres en septembre dernier, a été extradée de Grande-Bretagne. En fait, son retour est à demi volontaire. Bien qu'elle eût encore quelque chance de rester au Royaume-Uni, elle a renoncé à poursuivre son combat judiciaire et accepté qu'on la remette aux autorités ouest-allemandes. Plus important encore est le fait que, dans la capitale britannique, Astrid Proll s'était fait une vie nouvelle. Depuis quatre ans, pour autant que l'on sache, elle n'avait plus de contact avec ses anciens amis de la Fraction Armée rouge. Après s'être mariée sous un faux nom, elle était devenue instructrice dans un atelier de mécanique, où, de l'avis général, elle se consacrait avec beaucoup de dévouement à la formation des apprentis.

Découverte et arrêtée par la police londonienne l'an dernier, elle a dit elle-même, dans une interview, combien elle avait évolué. *« J'ai changé ma vie*, dit-elle. *Je ne suis plus membre de la Fraction Armée rouge. »* En même temps, elle assurait qu'elle n'entendait plus vivre dans une illégalité où elle avait trouvé *« trop de tombes sur le chemin »*.

Du côté du gouvernement, à Bonn, on a reconnu qu'un problème existait. Il y a quelques semaines déjà, le ministre de l'intérieur, M. Baum, avait fait savoir que l'Etat et la justice réagiraient *« positivement »* envers ceux des terroristes qui entendraient revenir sur leurs pas. Au Bundestag, le ministre précisait qu'à son avis il importait de *« faciliter le retour »* de ceux qui vivent dans l'illégalité.

De toute manière, le nouveau procès d'Astrid Proll sera assez différent de celui qui lui avait été intenté en 1973 à Francfort. On lui reprochait notamment à l'époque deux tentatives de meurtre sur des policiers, deux attaques de banques, ainsi que la participation à une association criminelle. Après quelques mois, le procès fut interrompu. Ses avocats étaient en effet parvenus à convaincre le tribunal que l'état de santé de leur cliente exigeait sa mise immédiate en liberté provisoire, ce qui permit à la jeune femme de disparaître avant la fin du procès.

Cette fois-ci, on ne reprochera plus à Astrid Proll d'avoir été membre d'une association criminelle. Une telle accusation n'est pas reconnue par la justice britannique et, de ce fait, les accords d'extradition interdisent au tribunal de Francfort de la reprendre. De même, les juges anglais ont éliminé du dossier l'un des deux hold-up, les preuves fournies à cet égard par la police allemande n'ayant pas été de nature à les satisfaire. Même ainsi, il est vrai, les charges formulées à l'encontre d'Astrid Proll pourraient toujours lui valoir une peine d'emprisonnement à vie. Mais le porte-parole du parquet de Francfort a déjà considéré une telle éventualité comme à peu près exclue.

Malgré les démentis des autorités, l'impression subsiste que certaines promesses, au moins implicites, auraient été faites à Astrid Proll. Un procès rapide et dépourvu de passion pourrait, en tout cas, lui valoir une peine plus ou moins couverte par le temps qu'elle a déjà passé dans les prisons allemande et britannique. Il n'est donc pas exclu que la jeune femme se retrouve libre dans un avenir relativement proche.

A tort ou à raison, les autorités policières sont convaincues que bon nombre de ceux qui continuent de *mener une vie souterraine seraient* aujourd'hui fatigués et déçus par l'échec du mouvement terroriste. Il s'agirait donc de leur ouvrir une porte, en démontrant qu'ils n'auraient pas nécessairement à redouter un quelconque « esprit de vengeance » de la part de la société.

JEAN WETZ.

LE GOUVERNEMENT DEMANDE AU BRÉSIL UNE RÉVISION DU PROCÈS DE GUSTAV FRANZ WAGNER

Brasilia *(A.F.P.)*. — La République fédérale d'Allemagne a présenté mardi 26 juin un recours contre la décision de la Cour suprême fédérale du Brésil rejetant l'extradition de Gustav Franz Wagner, ancien sergent autrichien de la SS, bourreau des camps de Treblinka et le Sobidor (*le Monde* des 22 et 23 juin). Si le tribunal brésilien accepte cette demande de révision, Gustav Wagner sera soumis à un nouveau jugement. Le recours du gouvernement ouest-allemand est fondé sur une erreur dans la traduction des documents remis à la cour brésilienne.

Italie

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE MORO

Deux dirigeants socialistes ont été entendus comme témoins par le juge

(De notre correspondant.)

Rome. — MM. Bettino Craxi, secrétaire général du parti socialiste italien, et Claudio Signorile, vice-secrétaire, ont été entendus comme témoins dans l'affaire Moro, mardi 26 juin, par le juge Francesco Amato, l'un des magistrats chargés de l'enquête sur le rapt de l'ancien président de la démocratie chrétienne, puis sur son assassinat, le 9 mai 1978, par les Brigades rouges.

Un communiqué du P.S.I. précise que les deux responsables socialistes *« ont apporté tous les éclaircissements demandés au sujet des initiatives de leur parti pendant l'affaire Moro »*. M. Signorile avait déclaré, le 23 juin, à la presse que son parti avait tenté d'établir des contacts indirects avec les Brigades rouges pour essayer de sauver Aldo Moro. Le P.S.I. était alors partisan d'une négociation avec les terroristes à seule fin de sauver l'otage, contrairement aux partis démocrate chrétien et communiste, partisans de la fermeté.

Ce mercredi, *l'Unita*, organe du P.C.I., consacre cinq colonnes en première page à cette affaire, sous le titre : *« Craxi et Signorile interrogés par les juges »*. Selon ce journal, les deux responsables socialistes seront à nouveau entendus par le magistrat.

(Intérim.)

Belgique

UNE ORGANISATION INCONNUE REVENDIQUE L'ATTENTAT CONTRE LE GÉNÉRAL HAIG

Mons *(A.F.P., A.P., Reuter)*. — La responsabilité de l'attentat contre le général Haig, commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe, (*le Monde* des 26 et 27 juin), a été revendiquée mardi soir 26 juin par une organisation jusqu'alors inconnue, Vengeance et Liberté. Une jeune femme *« à l'accent français »* a, en effet, téléphoné à un journal de Mons, *la Province*, au nom de ce mouvement.

Un porte-parole de la police a révélé que celle-ci recherchait une Mercedes bleue immatriculée en R.F.A. et ayant à son bord un homme parlant français et une femme blonde. Le couple, selon un témoin, aurait demandé, peu après l'attentat, la direction de la frontière française. Il aurait néanmoins pris immédiatement la direction opposée.

Selon les enquêteurs, trois personnes au moins auraient pris part à l'attentat. Au quartier général des forces armées de l'OTAN à Mons (Shape), on reste convaincu que cette opération est l'œuvre de terroristes professionnels et qu'elle a été préparée de longue main. Une centaine de kilos d'explosifs au moins avaient été placés il y a vraisemblablement plusieurs semaines sur le lieu de l'attentat.

Tchécoslovaquie

LES ASSOCIATIONS DE JURISTES FRANÇAIS PRENNENT LA DÉFENSE DE Me DANISZ RADIÉ DU BARREAU DE PRAGUE

Après la mesure de radiation du barreau prise le 14 juin dernier par un tribunal de Prague contre Me Danisz, défenseur des signataires de la Charte 77 (*le Monde* du 23 juin), la conférence des bâtonniers de France et l'ensemble des mouvements de juristes et des syndicats d'avocats français viennent de lancer une pétition pour exiger la levée de cette mesure (1). *« Cet interdit professionnel va priver de défenseur les citoyens tchèques poursuivis pour délits d'opinion. La radiation a été prononcée sous le prétexte dérisoire d'un outrage à agent qui remonterait à 1975. En fait, il s'agit d'une machination pour entraver les droits de la défense (...) »*, écrivent notamment ces mouvements, qui organisent conjointement, mercredi 4 juillet à 20 h 30, 18, rue de Varenne, une réunion publique de soutien à Me Danisz.

(1) Les signatures peuvent être adressées à Me Jacob, 155, rue de la Pompe, 75116 Paris.

U.R.S.S.

DEUX CENTS MÉDECINS FRANÇAIS INTERVIENNENT AUPRÈS DE M. BREJNEV EN FAVEUR DE DEUX DE LEURS CONFRÈRES SOVIÉTIQUES.

Deux cents médecins français se sont adressés, récemment, par télégramme à plusieurs dirigeants soviétiques, dont MM. Brejnev et Petrovski, ministre de la santé, pour demander que deux de leurs confrères de Moscou, Mmes Slepack et Drugova-Begun soient autorisées à quitter l'U.R.S.S. avec leur famille. Mme Slepak, radiologue, a demandé à émigrer en Israël en 1970. Elle est depuis sans travail, et son mari a été condamné le 21 juin 1978, au terme d'un procès à huis clos, à cinq ans d'exil en Sibérie orientale pour *« houliganisme malveillant »*. Mme Drugova-Begun, cardiologue, est également sans travail depuis 1971, date de sa demande d'émigration, et son mari est actuellement assigné à résidence à 100 kilomètres de Moscou, après avoir purgé une peine de deux ans d'exil intérieur pour *« vagabondage »*.

Ces télégrammes sont les premières actions du comité des médecins (1) que les professeurs François Jacob, Henri-Pierre Klotz et Gabriel Richet viennent de fonder au sein du Conseil national français pour la protection des droits des juifs d'U.R.S.S. Les membres du comité, qui comptent organiser une réunion publique au début du mois d'octobre prochain, se proposent de soutenir, en organisant un courant de solidarité professionnelle, ceux de leurs collègues juifs soviétiques qui se trouvent sans ressources, dans une situation très difficile depuis qu'ils ont déposé leur demande de visa d'émigration. Les cas de dix-neuf personnes connues ont déjà été recensés et le comité souhaite faire « adopter » chacune d'entre elles par des médecins français.

(1) Docteur Nicole Benaim, 29, rue de Liège 75008 Paris.

● *Audience refusée à des mères de famille juives.* — Le ministre de l'intérieur soviétique, M. Chtchelokov, a refusé, mardi 26 juin, de recevoir quelque soixante-dix mères de famille juives auxquelles il s'était engagé à donner audience après qu'elles eurent renoncé à manifester publiquement pendant le sommet de Vienne. Ces femmes, qui attendent une autorisation d'émigrer en Israël, ont déclaré qu'on leur avait proposé de voir un adjoint du ministre mais qu'elles avaient décliné cette offre. — *(A.F.P.)*

● *Le procès de trois membres de l'Eglise des Libres Adventistes du septième jour*, MM. Richard Spealine, Anatoly Riskal et Yakov Dolgoter, s'est ouvert, le 11 juin dernier, à Stavropol (Caucase), a-t-on appris, vendredi 22 juin, à Moscou, de source dissidente.

AFRIQUE

Après la visite de M. François-Poncet à Alger

« EL MOUDJAHID » : les entretiens auront des retombées bénéfiques.

(De notre correspondant.)

Alger. — Sous le titre « Prélude à de nouveaux rapports », le quotidien algérien *El Moudjahid* a commenté favorablement, mardi 26 juin, les résultats de la visite du ministre français des affaires étrangères. Le journal écrit : *« Le climat qui a immédiatement entouré les entretiens algéro-français aura nécessairement des retombées bénéfiques sur les relations bilatérales, tant une volonté commune d'aller au fond des choses a permis de dégager les principes de base d'une coopération multiforme et globalement équilibrée...*

» Le degré de convergence souligné à propos des grands problèmes régionaux et internationaux n'est pas sans élargir la voie à leur règlement global... En ce sens, et à bien des égards, la visite de M. François-Poncet est loin d'être négligeable. Elle implique l'espérance, voire l'optimisme, qui reste de règle de part et d'autre. Si le climat ainsi créé est préservé, les rencontres à venir apporteront immanquablement d'autres enrichissements à la coopération entre les deux pays. »

Le journal, évoquant la situation qui règne au Sahara occidental, écrit : *« Si des ombres entourent encore les réactions suscitées par cette question au cœur de la crise au Maghreb, il faut relever ce qu'a dit M. François-Poncet : « J'ai pu comprendre de façon très claire la position algérienne... Le moment venu, et si les circonstances le permettent, la France ne refusera pas d'apporter sa contribution à la recherche d'une solution pacifique au Sahara occidental. » C'est dire que l'espoir demeure de voir parachevé le processus de paix sur la base du droit du peuple sahraoui à disposer de lui-même. »* — D. J.

« MAROC SOIR » : la France a refusé de céder au chantage.

(De notre correspondant.)

Rabat. — *« La France a refusé de se prêter à toute machination et de céder au chantage malgré le volumineux contentieux franco-algérien (...), en dépit aussi de la dépendance énergétique de la France et de l'avantage que présentent pour elle le pétrole et le gaz algériens »*, écrit, le mardi 26 juin, dans *Maroc Soir*, M. Ahmed Alaoui, ancien ministre, à propos du communiqué commun publié au terme de la visite officielle à Alger de M. Jean François-Poncet (*le Monde* du 26 juin). Cette satisfaction est partagée par tous les milieux marocains.

M. Alaoui fait observer combien est anodin le passage de ce communiqué relatif à la tension dans l'Ouest africain. En cela, dit-il, la France manifeste le désir naturel pour un pays riverain de la Méditerranée de voir la paix rétablie dans cette partie de l'Afrique : ce qui reste conforme à l'attitude *« faite de neutralité »* du gouvernement français.

« Nous saluons avec satisfaction, conclut M. Alaoui, *l'honnêteté de la France, qui a su, à Alger, faire échec aux pressions, au marchandage et au chantage. »* — L. G.

● *Les entretiens franco-guinéens.* — Les conversations entre M. Raymond Barre et le premier ministre guinéen, M. Lansana Beavogui, se sont achevées, mardi 26 juin, par la signature de deux accords de coopération. Le premier porte sur la coopération culturelle et technique, le second sur une convention d'établissement de la Caisse centrale de coopération économique à Conakry.

Zambie

VINGT GUÉRILLEROS ONT ÉTÉ TUÉS LORS DU RAID RHODÉSIEN SUR LUSAKA

Vingt guérilleros ont été tués et trente autres blessés lors du raid effectué, mardi 26 juin, par l'armée rhodésienne contre des installations de l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU), près de Lusaka (« le Monde » du 27 juin), a annoncé un communiqué du gouvernement zambien.

Ce raid, déclenché à l'aube dans le quartier de Roma, à quelques kilomètres du centre de Lusaka, a été accompagné d'une autre attaque contre le camp de la ZAPU à Chikumbi, à une vingtaine de kilomètres au nord de la capitale. Ce camp avait déjà été attaqué par les forces rhodésiennes en octobre.

Le ministre zambien des affaires étrangères, M. Chakulya, a catégoriquement démenti, mardi, les informations diffusées par la presse britannique, selon lesquelles le président Kaunda aurait l'intention de rencontrer le premier ministre du Zimbabwe-Rhodésie.

A Salisbury, le nouveau Parlement biracial a ouvert mardi sa première session. Lors de cette séance, M. Gumede, président de l'Assemblée, a déclaré que son pays « désirait vivre en paix et en harmonie avec ses voisins », mais que « ceux qui aident les terroristes devront assumer les conséquences de leurs actes ».

A Londres, on a appris mardi que le gouvernement de Mme Thatcher tenterait prochainement de convaincre les autorités de Salisbury de modifier leur Constitution. Ce texte, qui maintient une suprématie de la minorité blanche, est l'un des obstacles à la reconnaissance internationale du nouveau régime du Zimbabwe-Rhodésie. A Washington, le secrétaire d'Etat américain, M. Vance, s'est félicité de pouvoir s'entretenir prochainement avec l'évêque Muzorewa. Celui-ci se rendra aux Etats-Unis dans le courant du mois de juillet. — (A. F. P., Reuter.)

AMÉRIQUES

LA GUERRE CIVILE AU NICARAGUA

Le Congrès national est convoqué à Managua pour étudier une « solution constitutionnelle » de la crise

Le Congrès national nicaraguayen doit se réunir en principe le jeudi 28 juin à l'hôtel Intercontinental de Managua pour étudier une « solution constitutionnelle » de la crise. Des pressions américaines seraient à l'origine de cette convocation surprenante, alors que le général Somoza réaffirme sa volonté de ne pas quitter le pouvoir, même temporairement.

Selon la radio gouvernementale, la garde nationale aurait réussi mardi 26 juin à reprendre le contrôle du quartier de Belo-Horizonte, aux mains des sandinistes depuis deux semaines. En revanche, la garde aurait échoué dans une tentative de reprise de la route de l'aéroport.

Après le Brésil, le Mexique, Panama, le Costa-Rica et Grenade, le Pérou a décidé mardi de rompre ses relations diplomatiques avec le Nicaragua. Cette décision, précise un communiqué du ministère des affaires étrangères de Lima, « traduit le sentiment du gouvernement et du peuple péruviens à l'égard du peuple du Nicaragua ».

Managua (*A.F.P.*). — L'isolement international grandissant du régime du président Somoza, le blocage de la situation militaire et de vives pressions américaines ont abouti à la convocation urgente du congrès nicaraguayen chargé de trouver une issue à la crise du pays.

L'éventuel départ, même temporaire, du président Anastasio Somoza, constituera très vraisemblablement l'essentiel des discussions du Congrès.

Le président de la Chambre des députés, M. Francisco Urcuyo, a lui-même déclaré mardi après-midi à l'A.F.P. que le Congrès se réunirait en session préliminaire, puis qu'il examinerait une « *solution constitutionnelle* » à la crise politique et attendrait une initiative du président Somoza qui « *dépendra des discussions qui se déroulent actuellement au niveau international* ». Les membres du Congrès commencent à arriver à l'hôtel Intercontinental où ils doivent se réunir à partir de jeudi.

M. Max Kelly, secrétaire particulier du président Somoza, a toutefois démenti que ce dernier ait l'intention de démissionner.

La rupture par le Brésil de ses relations diplomatiques avec le Nicaragua a été durement ressentie dans les milieux gouvernementaux et, souligne-t-on, la décision de convoquer le congrès a été prise après le retour, en pleine nuit, de Wsahington, du vice-président de la Chambre, M. Luis Pallais, porteur, selon une source proche du gouvernement, d'« *un ultimatum des Etats-Unis* ».

M. Pallais est d'ailleurs reparti pour Washington mardi après-midi. Lors de son bref passage à Managua, il s'est entretenu pendant quatre heures avec le président du Sénat, M. Pablo Rener, et avec M. Francisco Ureuyo, M. Rener, a-t-on appris, s'est ensuite rendu au palais national pour tenter de joindre les soixante-dix membres du Congrès et réunir le quorum minimum de trente-cinq membres, jeudi.

Avant de quitter Managua, M. Pallais a également déclaré que « *le Congrès se réunirait pour tenter de normaliser la vie dans le pays* ». Mais le fait que le Congrès n'ait aucun moyen réel d'amener une « normalisation » de la situation alimente la version d'un examen du départ du président Somoza.

Le fait également que plusieurs membres du Congrès, qu'ils soient libéraux (membres du parti gouvernemental) ou conservateurs (opposition), soulignaient avec force, mardi matin, que cette instance a le droit d'élire un nouveau président, « *en cas d'incapacité physique ou morale du président actuel* », dans ce sens.

Le blocage de la situation militaire, après plus de trois semaines de combats, a également accéléré la recherche d'une solution politique, souligne-t-on à Managua. Si la garde nationale avance lentement dans la capitale, grâce aux bombardements massifs des quartiers rebelles, les sandinistes ont en revanche enregistré quelques succès en province.

Selon des sources dignes de foi, ils tiennent toujours fermement Leon (deuxième ville du pays), et Masaya (à 30 km à l'est de Managua), ont pris le contrôle de Diriamba (40 km au sud), de Chichigalpa (120 km à l'ouest), de Somotillo (225 km au nord), et de la plus grande partie de Matagalpa (120 km au nord).

Près d'un millier de personnes ont été tuées dans cette dernière ville au cours des combats. Matagalpa a été évacuée par ses habitants, qui se sont réfugiés dans, des fermes des alentours, mais de nombreux cadavres abandonnés jonchent les rues. Les sandinistes se sont emparé de six localités voisines

A Managua, le manque de vivres se fait sentir de plus en plus cruellement, l'argent fait défaut, et à tout moment des affrontements sont à craindre au sein de la foule affamée.

● *La Ligue internationale des droits des peuples (1)* demande la réunion d'une conférence internationale les 28, 29 et 30 juin à Rome en faveur d'une amnistie général du Brésil. Dans l'appel publié à cette occasion, la Ligue fait état de « *la mobilisation grandissante* » du « *Mouvement populaire et démocratique* ». Elle signale que « *des pouvoirs exceptionnels restent à la disposition du nouveau président* » et que « *l'appareil de répression policier et militaire, qui a fait des milliers de victimes, est toujours en place* ».

(1) En font partie en particulier : MM. Sean McBride, Joop Dan Uyl, Carlo Argan, maire de Rome, Noam Chomsky, Gabriel Garcia Marquez, Georges Hourdin et Alfred Kastler.

● *La Ligue des sociétés de Croix-Rouge* a annoncé lundi 25 juin, à Genève, qu'elle a lancé un appel à ses membres en faveur des quelque vingt mille Nicaraguayens réfugiés au Honduras. La Ligue envisage un plan d'action de six mois, devant coûter environ 300 000 dollars. La Suède et la Suisse lui ont déjà fourni les cinq cents tentes nécessaires au logement de familles dans les six camps ou villages où sont rassemblés les réfugiés. — (*A.F.P.*)

● *Des dirigeants de la Tendance* (1), *un ancien ministre*, des professeurs, font une grève de la faim du 27 au 30 juin à la maison paroissiale de l'église Saint-Georges, 5, rue Edouard-Pailleron, Paris-19ᵉ, pour dénoncer la torture, les disparitions, tous les arbitraires, la farce électorale que prépare la dictature ; exiger la liberté de tous les prisonniers politiques et le rétablissement de la démocratie dans tous les sens du terme ; les grévistes veulent également faire connaître à l'opinion publique française les ventes d'armes du gouvernement à la dictature uruguayenne.

(1) La Tendance comprend des groupes d'action chrétiens, le Mouvement socialiste, des groupes d'unité populaire et des membres du parti démocratique populaire.

L'enfer de Belo-Horizonte

Managua (*A.F.P.*). — « Nous étions prêts à mourir sur place, près de nos voisins, près de notre maison. Je vous jure que c'est un véritable holocauste ; nos enfants nous demandent à manger depuis trois jours, et il n'y a rien, alors nous fuyons. »

Cette déclaration a été faite à l'envoyé spécial de l'A.F.P. par un couple qui a pu s'échapper mardi avec ses deux jeunes enfants de l'enfer de Belo-Horizonte, un quartier de Managua situé au cœur de la zone occidentale aux mains des sandinistes.

Selon la femme, un hôpital improvisé dans un centre scolaire du quartier a été bombardé par la garde trois jours de suite, « parce qu'ils croyaient que les guérilleros blessés se cachaient là, *mais c'était des civils et des* enfants. C'est le plus horrible. »

Les guérilleros arrivés le 11 juin « nous ont obligés à creuser des tranchées. Au début, *nous fermions les portes* et nous nous barricadions dans la maison, mais peu à peu nous nous sommes habitués, et leur avons donné de la nourriture quand ils le voulaient.

» *Certains*, qui paraissaient être des professionnels et qui nous traitaient bien, nous expliquaient que nous devions lutter avec eux parce qu'ils se battaient pour le peuple. »

Plus tard, raconte l'homme, « des brigades de jeunes du quartier se sont formulées, et ils ont commencé à nous traiter avec mépris. Ils nous donnaient des délais pour finir de creuser les tranchées, et si quelqu'un refusait, ils le menaçaient avec leurs armes. »

« Cinquante pour cent des gens ont décidé de rester, bien que ce soit un enfer, mais quand ont a dit que si la garde pénétrait dans le quartier, elle ne chercherait pas à distinguer les *civils des guérilleros, alors nous* avons dû partir, pour sauver les enfants », *dit la mère*.

« Cette guerre va durer. Nous sommes près de l'aéroport et, la *nuit, nous entendons* de nombreux avions arriver ; ils doivent apporter des munitions pour la garde. »



PROCHE-ORIENT

LES CONVERSATIONS ISRAÉLO-ÉGYPTIENNES SUR L'AUTONOMIE

La rencontre de Herzliya s'est achevée sans résultats mais dans un climat assez détendu

Le gouvernement américain a publié, mardi 26 juin, le texte d'un accord, signé le 22 juin avec Israël, qui prévoit la fourniture de pétrole américain à l'Etat hébreu, au cas où les autres sources d'approvisionnement du pays viendraient à lui faire défaut pour des motifs politiques. Cet accord concrétise un engagement pris par les Etats-Unis, le 26 mars, en complément du traité de paix israélo-égyptien. Le prix de ce pétrole sera comparable au prix du marché mondial et Israël remboursera aux Etats-Unis les frais provoqués par ces livraisons spéciales. L'accord, d'une durée de quinze ans, s'appliquera à partir du mois de novembre 1979.

De notre correspondant

Jérusalem. — Après deux journées d'entretiens à Herzliya, près de Tel-Aviv, la délégation égyptienne conduite par le premier ministre, M. Moustapha Khalil, a regagné Le Caire mardi soir 26 juin, sans que l'on puisse faire état d'aucun progrès substantiel. La négociation sur l'autonomie en est au même stade depuis un mois. Egyptiens et Israéliens n'ont toujours pas pu se mettre d'accord sur la procédure de leurs discussions. Ils sont seulement convenus de se retrouver, les 5 et 6 juillet prochain, à Alexandrie, puis de nouveau à Herzliya un mois plus tard.

Le très bref communiqué officiel publié mardi indique que les deux parties ont exposé chacune leur point de vue sur la manière de concevoir cette négociation. En déclarant à la presse qu'un accord pourrait peut-être intervenir lors de la prochaine réunion, ou lors de la suivante, en août, le premier ministre égyptien a souligné avec ironie qu'il espérait que le prochain communiqué serait *« plus substantiel »* que celui qui venait d'être rédigé. Pour sa part, le chef de la délégation israélienne, M. Yossef Burg, ministre de l'intérieur, s'est montré plus optimiste en déclarant : *« Je crois que nous sommes très près de trouver une solution à propos de l'ordre du jour. (...) J'entrevois déjà un compromis possible. »*

Le plaidoyer de M. Sharon

Pour savoir si les négociations pourront réellement commencer, Israéliens et Egyptiens attendent deux événements considérés comme déterminants : d'une part, la rencontre au sommet entre MM. Begin et Sadate à Alexandrie, le 10 juillet, et, d'autre part, l'arrivée au Proche-Orient de l'envoyé spécial du président Carter, M. Robert Strauss, qui devrait marquer la véritable entrée en lice des Américains dans les pourparlers.

Si les conversations de Herzliya n'ont rien apporté de nouveau, elles ont eu lieu dans une atmosphère nettement plus détendue que lors des précédentes rencontres. Dans les milieux proches des deux délégations, on parlait même de *« cordialité »*. M. Ariel Sharon, ministre israélien de l'agriculture, grand promoteur des implantations en territoires occupés, a réussi mardi à emmener le ministre égyptien de la défense, M. Kamal Hassan Ali, dans une visite guidée le long de la frontière de 1967, aux endroits où le territoire israélien ne s'étend que sur une largeur d'une dizaine de kilomètres. M. Sharon voulait ainsi prouver qu'Israël avait besoin d'une *« profondeur stratégique »* et devait pour cela renforcer les implantations le long de cette zone en Cisjordanie. Il a reconnu, toutefois, que le ministre égyptien *« n'avait pas été convaincu »*.

Autres signes de détente : les négociateurs israéliens et égyptiens ont fait lundi soir une promenade à pied sur les « Champs-Elysées » de Tel-Aviv, la rue Dizengoff et, mardi, M. Boutros-Ghali a rendu visite à M. Moshe Dayan à l'hôpital où ce dernier vient de subir une intervention chirurgicale. Il n'avait pas manqué, la veille, de lui envoyer des fleurs à son arrivée en Israël. D'autre part, MM. Begin et Khalil — qui avaient plutôt tendance à s'éviter depuis plusieurs mois — ont eu une brève conversation téléphonique, ce dont le premier ministre égyptien s'est félicité publiquement.

En Cisjordanie, la tension pourrait s'accroître de nouveau si le gouvernement militaire confirmait son intention de traduire en justice les principaux participants à la manifestation organisée le 17 juin à Naplouse pour protester contre la décision de créer l'implantation d'Elon-Moreh aux portes de la ville (*le Monde* du 19 juin). Le maire de Naplouse, M. Bassam Chakaa serait au nombre des inculpés (toute manifestation est en principe interdite aux Palestiniens des territoires occupés).

D'autre part, le gouvernement militaire s'apprêterait à réquisitionner plusieurs centaines d'hectares non loin de Jérusalem pour étendre l'implantation de Malle-Adumin qui devrait servir de zone industrielle et compléter une nouvelle ceinture de colonies israéliennes en Cisjordanie, autour de Jérusalem.

FRANCIS CORNU.

Bonn prend de plus en plus de distances à l'égard de la politique israélienne

De notre correspondant

Bonn. — Alors que l'attitude du gouvernement de Bonn à l'égard du conflit au Proche-Orient cause quelques remous dans les milieux politiques, le cabinet paraît pouvoir compter dans cette affaire délicate sur le soutien de l'opposition.

Après avoir *longtemps* fait preuve de réserve dans un domaine qui affecte directement le sort d'Israël, le gouvernement de Bonn est résolu à jouer un rôle plus actif dans le monde arabe. Il y a une semaine, M. Genscher s'était rendu à Tripoli d'où il est revenu, semble-t-il, avec la promesse que les Libyens accroîtront leurs livraisons de pétrole à la R.F.A. Samedi et dimanche, M. Genscher qu'accompagnait le ministre de l'économie, le comte Landsdorf, se trouvait à Ryad. Dans les semaines à venir, le chef de la diplomatie ouest-allemande va se rendre encore à Bagdad, à Alger, à Damas, à Aman et finalement au Caire avant de recevoir en septembre, sur les bords du Rhin, le ministre des affaires étrangères israélien, M. Dayan.

L'évolution qui se manifeste à Bonn suscite quelques préoccupations du côté des Israéliens. Jusqu'à présent, ils pouvaient avoir l'impression qu'au sein de la Communauté, la R.F.A. jouait plutôt un rôle modérateur face à la France.

Or, à Bonn, certains se demandent si la crise de l'énergie permet encore aux pays européens de maintenir ce que M. Genscher appelle une *« position équilibrée »* entre les intérêts d'Israël et les pressions des pays de l'OPEP. C'est sur ce point que, rompant le silence de l'opposition, M. Marx, porte-parole de la C.D.U.-C.S.U., vient d'indiquer l'accord de son parti avec les efforts diplomatiques du gouvernement.

Un caractère « provocateur »

Le porte-parole de l'opposition souligne, certes, que les Européens ne devraient en aucun cas s'associer à un effort qui viserait à *« détruire Israël »* ni s'exposer à un *« chantage »* des producteurs de pétrole. M. Marx est d'ailleurs d'accord avec le ministre des affaires étrangères pour estimer que les membres de l'OPEP ne chercheraient nullement à compromettre une économie européenne dont le bon fonctionnement sert aussi les pays arabes. Enfin, M. Genscher n'a pas non plus craint de dire qu'à certains égards la politique israélienne aurait un caractère *« provocateur »*.

Le chancelier Schmidt aurait pour sa part déclaré récemment, si l'on en croit la correspondante à Bonn du *Jerusalem Post*, qu'Israël s'est engagé *« sur une voie pleine de périls »* et qu'il pourrait bientôt devenir difficile de *« rester son ami »*. Le chancelier aurait dit d'autre part qu'une nouvelle guerre au Proche-Orient lui paraît *« plus que probable »*.

Enfin, après avoir reconnu qu'en raison de leur passé les Allemands ont *« mauvaise conscience »*, il aurait soutenu que cela ne constituerait pas une raison valable pour justifier le soutien de la R.F.A. à Israël.

Le porte-parole du gouvernement de Bonn a démenti de façon catégorique mais confuse les propos prêtés au chancelier dans un simple *« entretien privé »*. Ils seraient, en effet, *« faux »* et ne refléteraient pas l'*« esprit »* de la conversation.

Evoquant ces propos, le premier ministre israélien, M. Begin, n'en a pas moins indiqué devant des journalistes américains qu'il n'appartenait pas à un pays *« responsable de l'assassinat de six millions de juifs »* de donner des conseils aux Israéliens sur la manière dont le peuple juif et ses enfants pourraient vivre en paix.

JEAN WETZ.

Syrie

VINGT « TERRORISTES » MUSULMANS INTÉGRISTES SONT CONDAMNÉS A MORT

Vingt « terroristes » du mouvement intégriste musulman ont été condamnés à mort en Syrie, annonce, le mercredi 27 juin, la radio de Damas. Les peines, prononcées par la Haute Cour de sûreté de l'Etat, sanctionnent des « meurtres commis dans les divers gouvernorats du pays ».

Ces condamnations confirment la gravité des troubles qui viennent de contraindre le président Assad à ajourner une visite en U.R.S.S. à une date indéterminée. Le chef de l'Etat ne pouvait, au demeurant, pas s'éloigner, son frère le commandant Rifaat Assad, chef des unités spéciales chargées de la protection du régime, se trouvant actuellement à l'étranger. La presse égyptienne annonce ce mercredi qu'il aurait été victime récemment d'un grave attentat.

UN « OCTOGONE » SAOUDIEN

Washington (A.F.P.). — Une vaste cité militaire en forme d'octogone est en cours de construction dans le désert saoudien et sera le pendant local du Pentagone de Washington, a annoncé le général de brigade américain James N. Ellis, responsable de la supervision du vaste programme de travaux de constructions militaires en Arabie Saoudite. Ce programme porte sur un total de 21 milliards de dollars, a précisé le général Ellis.

Cette cité, baptisée « Cité militaire du roi Khaled » et construite à Al-Batin, sera à même d'abriter soixante-dix mille personnes. Elle comptera outre des bureaux pour l'état-major, des villas, une piscine, un champ de courses, pour loger et distraire les officiers supérieurs et leurs familles. D'un coût total de 8,5 milliards, l'octogone saoudien, comprend toutes les installations pour recevoir le roi et sa suite lors de leurs visites.

Outre la cité, les travaux de constructions menés par quelque mille deux cents ingénieurs militaires américains, portent sur la construction d'une Académie navale à Jubail (1 milliard de dollars), un état-major — comprenant une mosquée — (500 millions) à Ryad, l'Académie militaire royale près de Ryad, qui sera plus moderne que West Point, l'Académie militaire la plus prestigieuse des Etats-Unis.

L'ensemble doit être livré à l'armée saoudienne en 1986.

LORS DE SA PREMIÈRE RÉUNION A TUNIS

La Ligue arabe doit élire un nouveau secrétaire général

De notre correspondant

Tunis. — Tunis est consacrée officiellement nouvelle capitale du monde arabe ce mercredi 27 juin. C'est en fin de journée, à l'hôtel Hilton, sur la plus haute colline de la ville, que se réunira pour la première fois le conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe dont le transfert du Caire a été décidé au lendemain de la signature du traité de paix égypto-israélien.

L'ordre du jour de cette session extraordinaire — qui devrait prendre fin samedi au plus tard et à laquelle tous les membres de l'Organisation ont confirmé leur participation — comporte officiellement deux points : l'élection du nouveau secrétaire général de la Ligue, qui remplacera M. Mahmoud Riad, démissionnaire (*le Monde* des 24 et 27 mars), et la présentation du rapport du comité des Six (1) chargé des opérations de transfert et du contrôle des décisions de la conférence ministérielle de Bagdad du mois de mars dernier.

Il est, d'autre part, possible que le conseil décide — si une majorité des deux tiers est atteinte — d'inclure dans l'ordre du jour l'examen de la demande de prolongation du mandat de la Force arabe de dissuasion au Liban, dont le gouvernement de Beyrouth a saisi récemment le secrétariat général.

Les membres de la Ligue pourraient aussi évoquer d'autres questions tels l'éventuel transfert de l'ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem et les mesures à prendre à l'encontre d'Ottawa si ce projet se réalisait, la ligne de conduite à adopter lors du sommet des non-alignés en septembre à La Havane, en vue d'obtenir la suspension de l'Egypte du groupe et la possibilité de convocation, le mois prochain, en Arabie Saoudite, d'un sommet arabe que le Koweït semble souhaiter.

C'est cependant la désignation du successeur de M. Mahmoud Riad qui retient le plus l'attention. Trois candidats sont en présence : le Tunisien Chedli Klibi, ministre de l'information ; le Libanais Assad el Assaad qui, en tant que secrétaire général adjoint, assure l'intérim de M. Ryad depuis son départ, et l'ambassadeur de Syrie à New-Delhi, M. Abdallah el Khali. De l'avis de la plupart des délégations arabes, M. Klibi est assuré d'être élu, d'autant plus qu'il est fortement question que, avant même l'ouverture du conseil, ses deux concurrents retirent leur candidature. Ce serait, à l'occasion des premiers pas de la Ligue en terre maghrébine, une manière d'illustrer, par une unanimité totale, l'unité dont tous les Etats arabes se réclament, même si ceux du Front de la fermeté éprouvent quelques appréhensions à voir confier le secrétariat général au représentant d'un pays réputé comme l'un des plus modérés de l'Organisation.

Un souci d'efficacité

Les dirigeants tunisiens, qui n'ont accepté d'accueillir le siège de la Ligue qu'après mûre réflexion et les interventions pressantes et convaincantes de l'Arabie Saoudite, considèrent que le poste leur revient, non pas, ainsi que le précisait récemment le premier ministre, M. Hedi Nouira, *« par esprit d'expansionnisme ou d'hégémonie politique »*, mais *« dans un seul souci d'efficacité »*. Depuis longtemps, ils manifestent leur réserve à l'égard de la Ligue, de ses méthodes de travail et de l'esprit qui y prévaut, et ils considèrent que l'accession d'un des leurs au secrétariat général ne pourra qu'être bénéfique, non seulement à l'organisation, mais à la cause arabe en général.

L'hebdomadaire du parti unique, *Dialogue*, donnait en quelque sorte le ton dès lundi en écrivant que les pays arabes doivent désormais s'entendre *« sur une démarche, une approche et une stratégie rationnellement conçues loin de toute démagogie et de toute polémique »*. Les Tunisiens souhaitent aussi une modification et une réactualisation de la charte et des règlements de la Ligue afin de lui donner plus de dynamisme.

C'est dire que, en briguant le secrétariat général, ils n'entendent pas seulement recueillir les honneurs mais aussi pousser à la réalisation d'une politique qu'ils préconisent depuis plus de deux décennies et qui leur a valu plus d'une fois dans le passé d'être mis en accusation.

Quant au rapport du comité des Six, il fait le point des modalités pratiques de l'installation du nouveau siège de la Ligue, qui va occuper une centaine de bureaux répartis dans un immeuble moderne de six étages, à l'entrée nord de la capitale. Il porte aussi sur les questions financières après le blocage des fonds de la Ligue au Caire et le retard du paiement des cotisations des membres (2), sur le problème des fonctionnaires égyptiens retenus au Caire et leur remplacement essentiellement par des Tunisiens et enfin sur la reconstitution de la documentation de la Ligue que les Egyptiens refusent de restituer.

Le rapport fait également le point sur l'application des décisions de la conférence de Bagdad concernant la rupture des relations avec Le Caire, la suspension de l'affiliation de l'Egypte aux organismes et services relevant de la Ligue, le transfert de leur siège du Caire dans d'autres capitales et l'extension des mesures de boycottage aux entreprises et ressortissants égyptiens entretenant des relations avec Israël.

MICHEL DEURÉ.

(1) Le comité des Six, constitué à Bagdad, est composé de la Tunisie, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de l'Irak, du Koweït et de la Syrie.

(2) C'est, croit-on savoir, l'Arabie Saoudite et le Koweït qui assumeraient principalement les frais occasionnés par le transfert de la Ligue à Tunis.

Iran

Des tribunaux laïques vont être mis en place

Deux décisions allant dans le sens de la libéralisation ont été prises le mardi 26 juin par le Conseil révolutionnaire iranien. La première a trait à l'élargissement de nombreux détenus dans les plus brefs délais ; la seconde consiste en la création de juridictions d'exception laïques remplaçant les tribunaux révolutionnaires mis en place au lendemain de l'effondrement de la monarchie.

Le décret-loi publié par le Conseil de la révolution prévoit l'établissement de tribunaux laïques, dans chaque chef-lieu de province, qui seront soumis à l'autorité exclusive du ministère de la justice. En attendant, a annoncé le procureur général, M. Hadavi, tous les détenus qui n'ont pas pris part aux tueries et aux tortures sous l'ancien régime seront soit jugés rapidement, soit remis en liberté avec ou sans caution.

La radio de Téhéran a rappelé à ce propos que les comités islamiques des Gardiens de la révolution ne devraient plus procéder à l'arrestation de membres de l'armée, de la gendarmerie ou de la police pour des délits mineurs. Dans les cas graves, l'autorisation devrait être obtenue au préalable du procureur général de la révolution.

Ces mesures auraient été décidées lors de la dernière rencontre de quatre « grands ayatollahs » iraniens, dont l'imam Khomeiny et l'ayatollah Shariat Madari. Ce dernier attache une très grande importance à la réorganisation de l'armée chargée de la répression des autonomistes, ainsi qu'à la relance économique. L'ayatollah Shariat Madari s'était élevé plusieurs fois contre les activités des comités islamiques.

S'adressant, lundi, aux Gardiens de la révolution, l'imam Khomeiny a déclaré : *« Il ne faut pas que la corruption de l'ancien régime et l'abus qu'il a fait de la détention arbitraire soient perpétués par des gardiens de la révolution qui, au nom de l'islam, salissent l'islam, entretenant ainsi une tradition de la précédente police, qui agissait au nom du tyran. »*

Affrontements au Kurdistan

Cependant la situation paraît empirer dans au moins deux provinces de la République : le Khouzistan et le Kurdistan. Au cours des deux derniers jours, plus de dix personnes ont été tuées à l'occasion d'affrontements armés entre paysans et grands propriétaires terriens dans les régions kurdes de Mahabad, Piranshar et Sardacht. En outre, au moins six propriétaires terriens ont été tués par des paysans de la localité de Mangor, dans la région de Piranshar, non loin de la frontière irakienne. Dans un communiqué publié mardi, le parti démocratique kurde accuse l'armée et les Gardiens de la révolution d'avoir distribué de grandes quantités d'armes et de munitions aux grands féodaux et à quelques chefs de tribus kurdes pour les inciter à s'opposer aux autonomistes.

Par ailleurs, la population kurde de Saqqez s'est mise en grève afin de protester contre l'article 13 du projet de Constitution, qui porte que le chiisme est la religion de la majorité des Iraniens. Les Kurdes, pour la plupart sunnites, estiment que la Loi fondamentale devrait se borner à déclarer que l'islam est la religion officielle de l'Iran.

Des manifestations se poursuivent à Abadan, dans le Khouzistan, pour protester contre l'absence de toute référence au droit à l'autonomie des arabophones de cette province. Le chef de la communauté arabe, le cheikh Khahgani, a mis en garde le chef du gouvernement iranien contre l'existence d'une *« situation explosive »* au Khouzistan. Il a demandé, notamment, la libération immédiate de tous les prisonniers.

Un attentat contre le chah ?

L'organisation intégriste Fedayan Islam a, pour sa part, revendiqué un « attentat » auquel le chah aurait échappé, mardi, à Cuernavaca, au Mexique. Selon le quotidien mexicain *el Diario*, un hélicoptère sans immatriculation aurait mitraillé la maison de l'ancien souverain, dont les gardes du corps auraient répliqué, obligeant l'hélicoptère à s'éloigner. L'information n'a pas été confirmée de source officielle. — *(A.F.P., Reuter.)*

● *La guérilla en Oman.* — Le Front populaire pour la libération de l'Oman (F.P.L.O.) a annoncé le 26 juin que douze soldats de l'armée du sultan Qabous ont été tués le 9 juin au cours d'une opération militaire entreprise par le F.P.L.O., dans la région de Zakhar, au centre du Dhofar (sud-ouest de l'Oman). Le F.P.L.O. avait été mis en déroute en 1975, dans le Dhofar, par l'armée du sultanat d'Oman avec l'aide militaire de l'Iran. — *(A.F.P.)*

● *Le nombre d'Egyptiens travaillant à l'étranger* s'élève à quelque 2 000 000, répartis essentiellement entre l'Arabie Saoudite (900 000), le Koweït (120 000), les Emirats arabes unis (30 000) et le Qatar (30 000). Ces travailleurs assurent à l'Egypte un revenu évalué à 1 500 millions de dollars pour l'année en cours, en hausse de 500 millions de dollars par rapport à 1978. — *(A.F.P.)*

A travers le monde

Afghanistan

● LES AFFRONTEMENTS entre civils et militaires, le samedi 23 juin, à Kaboul, auraient fait une centaine de morts, selon des informations parvenues à Islamabad et à New Delhi (*le Monde* du 26 juin). Au moins un conseiller soviétique des forces gouvernementales a été tué au cours des engagements. Les manifestants étaient des hazaras de la communauté chiite musulmane qui détient une partie importante du petit commerce dans la capitale.

Mauritanie

● LE MINISTRE DE L'EDUCATION DEVANT LA COUR SPECIALE DE JUSTICE. — Le Comité militaire mauritanien de salut national (C.M.S.N.) a décidé, le vendredi 22 juin, d'exclure de ses rangs et de traduire devant la cour spéciale de justice pour *« malversations »*, le lieutenant-colonel Mohamed Ould Ba Ould Abdel Kader, ministre de l'éducation. Le lieutenant-colonel Ould Ba a longtemps commandé l'armée de l'air. De Dakar, où il se trouve, il s'est élevé contre les accusations dont il est l'objet, assurant avoir démissionné pour *« ne pas souscrire à un système qui œuvre à la destruction de la Mauritanie »* et qui a *« changé d'orientation »* après la mort du lieutenant-colonel Mohamed Ould Boucelf. — *(A.F.P., Reuter.)*

Pakistan

● PLUS DE FRANÇAIS SUR LE SITE DE L'USINE DE RETRAITEMENT DE DECHETS NUCLEAIRES DE CHASMA. — Les derniers ingénieurs français travaillant sur le site de l'usine de retraitement de déchets nucléaires livrée par Paris sont rentrés récemment en France, a-t-on appris, le 23 juin, à Islamabad. En dépit des assurances données, en août 1978, par M. Giscard d'Estaing, selon lesquelles la France avait mis fin à sa coopération à ce sujet avec le Pakistan, des ingénieurs de la société Saint-Gobain Technique nouvelle avaient continué à construire le gros-œuvre de l'usine installée à Chasma, dans le nord du pays.

Union soviétique

● LE COMITE OFFICIEL DES PEINTRES DE MOSCOU a été vivement pris à partie, mardi 26 juin, par un organe du comité central, *Culture soviétique*, qui lui reproche d'avoir patronné une exposition d'artistes sombrant, sous couvert d'avant-gardisme, dans la *« perversité psychopathologique »*. L'article critique l'inspiration religieuse et l'érotisme des œuvres exposées, et il attaque nommément une dizaine de peintres. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

EN ANNULANT LES ÉLECTIONS AU CONSEIL POLITIQUE DU R.P.R.

M. Chirac espère accroître son autorité sur l'ensemble des gaullistes

Dans un communiqué diffusé mardi 26 juin, M. Jacques Chirac a fait connaître sa décision d'annuler les élections au conseil politique de son mouvement qui avaient eu lieu le 20 juin.

Par ce nouveau « coup », qui pour la première fois ne lui a pas été conseillé par son « cabinet occulte », le maire de Paris tente de *redresser* la situation du R.P.R. et surtout de reprendre en main le groupe parlementaire autant que de désamorcer les critiques les plus fondées qui étaient adressées à la façon dont il dirigeait le mouvement ou le laissait diriger par d'autres.

Depuis le scrutin du 10 juin, le maire de Paris a beaucoup écouté et peu parlé. Il a entendu les reproches des parlementaires, les conseils de beaucoup de ses amis, les procès de quelques contestataires, les inquiétudes de la plupart quant à l'avenir politique du R.P.R. Il a enregistré aussi la fidélité des militants qui lui ont renouvelé leur soutien par des messages et lors de la réunion du comité central le 20 juin. La base du R.P.R. lui est apparue moins troublée que les parlementaires et que les cadres par les résultats de *l'élection du 10 juin*, qui ne les a pas ressentis comme un véritable échec. Il a pris note des appréhensions de la plupart des élus R.P.R. à l'égard de la politique économique et sociale du gouvernement jugée dans l'ensemble inapte à maîtriser la crise dont la menace s'aggrave. Il n'ignore pas, enfin, que l'Elysée ne considère pas le succès relatif de Mme Veil comme une victoire du président de la République et il sait que dans l'entourage du chef de l'Etat on comptait beaucoup, dans la perspective de l'élection présidentielle de 1981, sur une scission du mouvement gaulliste et sur une défection d'une partie de l'électorat socialiste.

Le temps a donc semblé venu à M. Chirac, comme il aime à le dire, de *« remettre le compteur à zéro »*.

Les mesures qu'il a prises vont donc plus loin qu'un simple *réajustement* technique. Elles manifestent tout d'abord qu'il entend être le seul responsable du R.P.R. Elles n'émanent d'aucune instance mais de lui seul. La confiance du mouvement et du groupe parlementaire lui ayant été renouvelée, il montre qu'il entend s'en servir. Mais il révèle aussi qu'il n'a pas été sourd aux mises en garde et aux reproches. Par là même, M. Chirac reconnaît les erreurs qu'il a commises ou qu'on lui a fait commettre et il en assume la responsabilité.

C'est la première fois dans l'histoire du mouvement gaulliste qu'un scrutin organisé au sein d'une instance est ainsi annulé. Dès le lendemain de l'élection des membres du conseil politique par le comité central (*le Monde* du 22 juin), M. Chirac avait été saisi de contestations portant notamment sur les votes par procuration et sur les conditions du dépouillement.

Un désaveu implicite de M. Pasqua

Cette annulation est donc une mise en accusation directe des méthodes utilisées par une partie *de son entourage. Elle constitue* aussi un désaveu implicite adressé à M. Charles Pasqua, secrétaire général adjoint chargé de l'organisation. Le nom de ce dernier n'est pas cité dans le communiqué de M. Chirac, alors que des *missions sont confiées* à deux autres responsables importants du mouvement, MM. Devaquet et Méo. De plus, l'adjoint de M. Pasqua chargé des relations avec les fédérations, M. Roland Vernaudon, ancien député du Val-*de-Marne, pourrait* être écarté en raison de certaines maladresses commises dans ses relations avec les militants. M. Pasqua, depuis le départ de M. Juillet et de Mme Garaud, conseillers privés de M. Chirac, concentre sur son nom *les reproches des parlementaires* qui estiment que son influence politique est devenue excessive au niveau de la direction du mouvement et dans le « maniement » des militants et du service d'ordre.

Un hommage particulier est, en revanche, rendu aux dignitaires du R.P.R. qui ont eu un comportement plus modéré ou plus discret, comme MM. Devaquet et Méo. Le choix de M. André Fanton, ancien député de Paris, pour une mission consacrée à l'information et à la communication est une concession faite à certaines pressions et la reconnaissance de l'existence d'un groupe important de députés exprimant leurs réserves de bonne foi, et parmi lesquels des hommes comme MM. Marette ou Poujade se sont fait récemment remarquer, alors que des contestataires déclarés comme MM. Guéna ou Nungesser, dont l'audience a sensiblement baissé, sont soupçonnés de nourrir des arrières-pensées intéressées. Certains gaullistes, notamment dans l'entourage de M. Chaban-Delmas, voyaient dans le geste de M. Chirac l'esquisse d'une décrispation.

En rompant ainsi le mutisme ostentatoire qu'il s'était imposé depuis le 10 juin, M. Chirac veut rappeler qu'il ne se désintéresse pas du sort du mouvement qu'il préside et qu'il est résolu à le relancer. Il consacrera les trois mois qui viennent à renforcer son encadrement et à préparer les instances de l'automne. Par son geste il veut aussi prouver que le R.P.R. peut devenir attractif pour tous les gaullistes et constituer, en cas de besoin, une alternative au « giscardisme ».
ken vn

ANDRÉ PASSERON.

LE COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DU R.P.R.

M. *Jacques Chirac* a publié mardi soir 26 juin le communiqué suivant :

« A la suite de la réflexion conduite par les instances du mouvement et de ses groupes parlementaires, j'ai décidé de convoquer en septembre 1979 un comité central extraordinaire en vue d'examiner les problèmes de la réorganisation du Rassemblement pour faire face aux exigences de la situation politique actuelle.

» Afin de préparer cette réunion, j'ai chargé :

» 1) M. Alain Devaquet, d'un rapport sur l'organisation du mouvement ;

» 2) M. Jean Méo, d'un rapport sur les orientations de la politique économique et sociale du mouvement ;

» 3) M. André Fanton, d'un rapport sur l'information et la communication.

» Par ailleurs, j'ai été saisi d'une contestation des résultats de l'élection des membres du conseil politique. Après examen, et afin que la désignation des membres de ce conseil soit indiscutable, j'ai décidé de ne pas réunir cette instance et de proposer au prochain comité central d'annuler les résultats de l'élection du 20 juin et de procéder à un nouveau scrutin. »

AU SÉNAT

• Facilités d'accès aux emplois publics pour les femmes seules
• Indemnité des élus à l'Assemblée européenne
• Privilège temporaire des avocats parisiens

Le Sénat a adopté mardi 26 juin le projet de loi tendant à supprimer toute limite d'âge, pour l'accès aux emplois publics, en faveur des femmes seules et des mères de familles nombreuses. Ce projet, a souligné le rapporteur, M. JEAN MEZARD (C.N.I.P., Cantal), étend aux femmes divorcées, séparées, aux mères célibataires et aux mères de famille de trois enfants et plus des facilités d'accès qu'*« il serait souhaitable*, a-t-il dit, *de compléter pour permettre à celles qui n'auront pas acquis une durée d'activité suffisante de bénéficier du régime de pension en vigueur »*.

« Ce texte, a précisé Mme MONIQUE PELLETIER, ministre de la condition féminine, *concerne l'ensemble des emplois de l'Etat, des collectivités territoriales et des entreprises publiques. Les limites d'âge sont supprimées, quelles que soient les modalités du recrutement. »*

Un amendement voté par le *Sénat, sur* proposition du rapporteur, ajoute à cette liste « les services concédés ».

Les sénateurs adoptent ensuite le projet de loi « relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des communautés européennes ». *Modifié*, ce texte est soumis pour une seconde lecture à l'Assemblée nationale. Le Sénat a notamment voulu étendre aux représentants à l'Assemblée de Strasbourg le régime fiscal des parlementaires français. *Puis il* a voté la « proposition Foyer » instituant une « délégation parlementaire » pour informer le Parlement sur l'activité de l'Assemblée européenne.

Combattu par le rapporteur de la commission des lois, M. MARCILHACY (*non inscrit*, Charente), ce projet a été finalement adopté après une intervention de M. D'AILLIERES (R.I., Sarthe), rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, et une déclaration de M. JEAN LECANUET, président de cette commission, tous les deux favorables, toutefois, à une limitation des prérogatives de cette délégation. Celle-ci ne déposerait plus ses conclusions sur le bureau des assemblées, *mais simplement* devant les commissions parlementaires (amendement voté par le Sénat).

Les sénateurs ont enfin adopté au cours de la séance de nuit (à 1 h. 30 mercredi 27 juin) l'article unique d'une proposition de MM. Piot et Chinaud, respectivement députés de l'Yonne et de Paris, visant à proroger les dispositions transitoires instaurées lors de la réforme de la profession d'avocat et relatives à l'exercice de la postulation dans les juridictions de la région parisienne.

Le découpage de cette région avait rendu nécessaire d'octroyer temporairement aux avocats de Paris le privilège de la multipostulation.

Le Sénat a adopté plusieurs modifications restrictives. Il a notamment, sur initiative du rapporteur, M. THYRAUD (R.I., Loir-et-Cher), raccourci d'un an (1983 au lieu de 1984) le privilège accordé au barreau parisien. — A. G.

● *M. et Mme Giscard d'Estaing* effectueront un voyage officiel dans les territoires français du Pacifique du 17 au 21 juillet. Ils se rendront successivement en Nouvelle-Calédonie (17 et 18 juillet), à Wallis (19 juillet) et en Polynésie (du 19 au 21).

LE P.C.F. DEMANDE QUE LES ALLOCATIONS FAMILIALES SOIENT AUGMENTÉES DE MOITIÉ EN UN AN

Mme Colette Coulon, membre du comité central du parti communiste, a présenté, mardi 26 juin, au cours d'une conférence de presse présidée par M. Jean Colpin, membre du secrétariat, les *« objectifs d'action »* du P.C.F. en faveur des familles. Mme Coulon a souligné que *« le pouvoir d'achat des prestations familiales continue à se dégrader »*, l'ensemble de ces prestations pour une famille de trois enfants représentant aujourd'hui 33,8 % du salaire brut mensuel ouvrier, contre 79,3 % en 1946.

Le P.C.F. estime nécessaire de majorer de 50 %, en un an, les allocations familiales, qui devraient, en outre, être versées dès le premier enfant. Le financement de cette mesure serait assuré par les excédents des caisses d'allocations et par une majoration de la cotisation patronale, qui a été réduite.

● *Une partie des élus socialistes et P.S.U. du Havre* ont quitté, lundi 25 juin, la séance du conseil municipal, afin de protester contre l'attitude du maire communiste vis-à-vis de certains membres du personnel communal, en grève à l'appel de la C.F.D.T.

A la suite du refus de l'administration municipale d'engager des négociations sur les revendications déposées par le Syndicat départemental des personnels communaux C.F.D.T., une centaine des quelque trois mille employés de la mairie (union de la gauche) ont cessé le travail le 21 juin, entraînant le non-ramassage des ordures ménagères pendant trois jours.

Lundi soir, les grévistes ont manifesté devant la salle où était réuni le conseil municipal. Les élus du P.S. et du P.S.U. ont alors décidé une suspension de séance afin de rencontrer une délégation de manifestants, en dépit du refus opposé par M. André Duromea, député, maire du Havre, appuyé par les élus communistes et radicaux de gauche. Lors de la reprise de séance, une motion hostile aux grévistes a été votée par le P.C. et une partie des M.R.G. Les élus du P.S. et du P.S.U. — exceptés les adjoints — ont aussitôt quitté la salle en signe de protestation.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

Le contentieux des élections cantonales

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS CONFIRME LA RÈGLE DU « BÉNÉFICE DE L'AGE »

(De notre correspondant.)

Amiens. — Le tribunal administratif d'Amiens a rejeté, mardi 26 juin, les recours qui avaient été présentés par le parti communiste, à l'issue des élections cantonales de mars dernier, contre l'application de la règle du « bénéfice de l'âge » qui avait été retenue pour légitimer l'élection de M. André Godart (mod. maj.) à la présidence du conseil général de l'Aisne, et la réélection de M. Max Lejeune (U.D.F., M.D.S.F.) à la présidence du conseil général de la Somme. Tous deux avaient été déclarés élus au « bénéfice de l'âge », au troisième tour de scrutin, après avoir recueilli le même nombre de voix que le candidat du P.C.

Introduite dans la législation en 1870 pour l'élection des présidents des conseils généraux, la règle du « bénéfice de l'âge » n'était pas inscrite, jusqu'à présent, dans le texte du 10 août 1871 qui est devenu la charte fondamentale des assemblées départementales.

L'avocat des élus communistes avait affirmé que cette loi avait abrogé celle de 1870 et invoqué, à l'appui de sa thèse, un arrêt rendu par le Conseil d'Etat en 1966.

Le représentant de MM. Godart et Lejeune avait fait valoir que la règle du « bénéfice de l'âge » avait toujours été expressément appliquée.

Abondant en ce sens, le commissaire du gouvernement avait souligné que l'Assemblée nationale venait d'ailleurs de légaliser cette pratique en adoptant la proposition de loi de MM. Charretier (U.D.F.) et Foyer (R.P.R.) complétant, sur ce point, l'article 25 *de la loi de 1871* (*le Monde* du 1er juin).

Le Sénat ayant approuvé cette disposition, le tribunal administratif a suivi le commissaire du gouvernement dans ses conclusions.

LE SCRUTIN DE COURBEVOIE-SUD EST ANNULÉ

Le tribunal administratif de Paris a annulé l'élection cantonale de Courbevoie-Sud (Hauts-de-Seine), à l'issue de laquelle, le 25 mars dernier, M. Roger Guérin (P.C.), conseiller sortant, avait *été* réélu en recueillant 5 137 voix au deuxième tour de scrutin et devançant de 118 voix M. Bernard Bonneau (U.D.F.).

Le tribunal a estimé que le scrutin avait été faussé par la distribution, avant le deuxième tour d'un tract d'*« inspiration gaulliste »* défavorable au candidat giscardien.

M. Pierre Sotura, président du groupe communiste du conseil général des Hauts-de-Seine, a protesté contre cette décision, estimant que *« la majorité veut enlever un siège à l'opposition après l'avoir écartée de tout poste de responsabilité au conseil général »*.

Mme MOREAU SOULIGNE LE CARACTÈRE DÉMOCRATIQUE DE LA VIE INTERNE DU P.C.F.

Mme Gisèle Moreau, député de Paris, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., écrit, mercredi 27 mai, dans *l'Humanité*, que la préparation et la tenue du vingt-troisième congrès du parti communiste ont été *« exemplaires au plan de la pratique démocratique »*. Mme Moreau rappelle les chiffres qui avaient été donnés, au congrès, sur la participation des militants à la préparation de ces assises et estime que, sur ce point, *« toute comparaison avec les autres formations politiques relève de la cruauté »*.

Mme Moreau souligne que *« le centralisme démocratique est la seule règle de vie possible pour un parti révolutionnaire soucieux d'assurer pleinement en son sein et la discussion démocratique et la décision et l'application par tous »*. Elle ajoute que les modifications des statuts adoptés par le congrès visent à refléter l'effort du P.C.F. *« pour assurer une vie intérieure toujours plus riche, pour faciliter à tous les communistes leur participation à l'élaboration et à l'application de notre politique »*.

Deux décisions contradictoires

Deux décisions contradictoires viennent d'intervenir : d'une part, un tribunal administratif a annulé l'élection d'un président de conseil général, car cette élection avait été proclamée au bénéfice de l'âge après un troisième tour donnant le même nombre de voix à chaque candidat ; appel est d'ailleurs fait au Conseil d'Etat.

D'autre part, la loi du 22 juin 1979 dispose dans son article premier que dans ce cas précis le candidat le plus âgé est déclaré élu et dans son article 2 que cette loi a un caractère *« interprétatif »*.

La décision du juge s'explique, du moins à première vue : en effet, le *décret* du 4 décembre 1959 (modifiant l'article 25 de la loi du 10 août 1871) dispose que le président est élu à la *majorité absolue* ; or il n'y a pas majorité absolue quand il y a égalité des suffrages.

La décision du législateur est plus curieuse en raison de son *caractère interprétatif* ; interprétatif de quoi en effet ? D'un décret ? Mais la loi qui est supérieure au décret n'a pas à l'interpréter ; de plus, elle ne l'interprête pas, mais elle le contredit puisque encore une fois l'égalité des *suffrages*, c'est le contraire de la majorité absolue.

En réalité, l'adjectif interprétatif est une manière (que l'on croit plus élégante mais qui n'est qu'hypocrite) de se dispenser d'utiliser d'adjectif *rétroactif*. Mais pourquoi reculer devant la vérité ?

Sauf en matière pénale (car la Déclaration de 1789 l'interdit), le Parlement peut donner à la loi un caractère rétroactif ; d'après le Conseil constitutionnel, il est d'ailleurs seul à pouvoir le faire, car un décret ne peut se donner à lui-même un effet rétroactif (C.C., 24 octobre 1969).

Mais était-il nécessaire de recourir à cette acrobatie juridique ? Certainement pas. Surtout lorsqu'on se donne la peine de lire la Constitution.

D'abord, il n'est pas sûr que le décret du 4 septembre 1959 ait voulu abroger *la loi du 23 juillet* 1870 qui prévoit qu'au troisième tour restent seulement en présence les deux candidats les plus favorisés du second tour et qu'en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est proclamé élu ; la grande loi *départementale* du 10 août 1871 ne l'avait pas abrogée (dans son article 92 qui énumère les textes qu'elle abroge), pourquoi le décret de 1959 l'aurait-il fait ?

Mais surtout, c'est en raison de son règlement intérieur qu'une assemblée départementale utilise le bénéfice de l'âge ; or, l'article 72 de la Constitution dispose que les collectivités locales (et notamment les départements) « s'administrent *librement* par des conseils élus et dans les conditions prévues par *la loi* » ; le principe est la liberté et des limites ne peuvent donc *être apportées que* par la loi.

Le décret du 4 décembre 1959, dans la mesure où il limite la liberté de décision du conseil général, est donc illégal, car il porte sur une matière réservée au législateur.

Ayant à choisir entre le règlement du conseil général et un décret, le Conseil d'Etat doit donc choisir le premier, puisqu'un décret limitant les pouvoirs du *conseil général est* contraire à la Constitution.

La loi prétendue interprétative et en réalité rétroactive est *donc* inutile.

De tout cela, il faut tirer deux conséquences :

— En premier lieu, c'est par *décret* qu'a été introduit le principe du renouvellement *triennal* du bureau du conseil général, alors qu'une loi aurait été nécessaire ; faut-il donc, à défaut d'une loi nouvelle, en revenir à l'ancienne qui exigeait le renouvellement *annuel ?*

— En second lieu, bien d'autres *décrets* limitent les libertés des conseils généraux comme aussi des conseils municipaux ; il est nécessaire de les revoir en fonction de la Constitution.

Décidément, la Constitution devient la pièce la moins lue et donc, hélas, la moins appliquée de tout notre arsenal juridique.

FRANÇOIS LUCHAIRE,
président honoraire de l'Université de Paris-I, ancien membre du Conseil constitutionnel.

● *M. Raymond Barre* a reçu à déjeuner, mardi 26 juin à l'hôtel Matignon, les membres du Groupe d'action et de propositions (GAP) qui réunit une quarantaine de parlementaires des deux formations de la majorité ainsi que sept membres du gouvernement (MM. Barrot, Bécam, Bernard - Reymond, Legendre, Mourot, Soisson et Stirn). Le premier ministre et ses interlocuteurs se sont notamment entretenus des projets de loi en cours d'examen au Parlement. Selon M. Bernard Stasi, député U.D.F. de la Marne, M. Barre s'est félicité, au passage, qu'aucune nouvelle élection ne soit prévue avant deux ans et que le gouvernement puisse se consacrer, pendant cette période, à *« travailler sérieusement »*. Le GAP se réunira en séminaire les 10 et 11 septembre à Cambrai (Nord).

M. FABRE SOUHAITE CRÉER UNE « FORCE DE PROPOSITIONS »

M. Robert Fabre a rappelé, mardi 26 juin, au micro de R.T.L., qu'il souhaite la création d'une *« force de propositions se situant »* entre *« le collectivisme et la droite classique »*. Le député de l'Aveyron s'est défini comme *« un homme de gauche et d'opposition »*, ajoutant : *« On peut être un homme de gauche sans le label de Georges Marchais ou de François Mitterrand. »*

Pour lui, les Français déplorent la coupure de la France en deux, car *« les choses sont figées. Il faut les faire bouger »*.

M. Robert Fabre n'envisage pas la création d'un parti nouveau avec ses *« préoccupations électoralistes »*, mais *« la mise en place des bases d'une formation démocratique de gauche »*, dont le premier objectif pourrait être l'organisation de colloques à l'automne, pour étudier les problèmes économiques et sociaux *« d'une façon audacieuse, mais dans le respect de la sécurité des personnes »*.

Il a affirmé avoir reçu de nombreux encouragements, ce qu'il considère comme positif *« au moment où le parti communiste rentre dans son ghetto et où le parti socialiste est sur la pente descendante »*.

La démarche de l'ancien président du M.R.G. s'adresse au premier chef aux différentes composantes de la famille radicale. C'est ainsi qu'il fonde ses espoirs sur l'attitude des députés radicaux de gauche, qui, apparentés au groupe socialiste, peuvent être inquiets des critiques adressées au M.R.G. par le P.S. au lendemain du scrutin européen.

Le comité directeur du Mouvement des radicaux de gauche, réuni mercredi à Paris, devait notamment entendre sur ce point une intervention de M. Jean-Michel Baylet, député de Tarn-et-Garonne. Outre la question des relations avec le P.S., le comité directeur devait évoquer la préparation d'un « manifeste » et une remise en ordre de certaines fédérations, afin, comme le souhaite M. Michel Crépeau, de jeter les bases d'une relance du parti.

POLITIQUE

LE « DÉBAT D'ORIENTATION »

Le gouvernement ne prend aucun engagement

Quelles que soient les raisons qui ont empêché l'Assemblée de se prononcer par un vote sur l'abolition ou le maintien de la peine de mort, une chose est sûre, à l'issue d'un débat qui ne fut que « d'orientation » : M. Peyrefitte ne peut plus ignorer aujourd'hui qu'une fraction de la majorité a rejoint l'opposition pour demander la suppression de la peine capitale. A vrai dire, c'est sans doute parce qu'il avait déjà supposé qu'une telle majorité existât, que le gouvernement s'est livré à ce qu'il faut bien appeler des atermoiements.

Quels motifs, sinon la crainte de voir le « pays légal » devancer le « pays réel » ; quelles raisons, sinon la vieille hantise de voir une « majorité d'idées » supplanter la majorité politique, peuvent encore expliquer cet excès de prudence, cette indignité aux yeux des abolitionnistes ? Jusqu'à quand ?, ont demandé ceux-ci. Jusqu'au jour, devait leur répondre le ministre de la justice, où on ne sera plus obligé de prononcer la mort pour défendre la dignité de toute vie, du moins, « il faut l'espérer ».

Nullement déçu par un débat « fort instructif », le garde des sceaux, pourtant, il y a peu, « philosophiquement contre » la peine capitale, réduisit — par le refus d'un vote — le « message » abolitionniste à un dérisoire et vain débat où tout fut dit, mais pour la millième fois. Comment, ainsi que le releva Mme Constans (P.C.), ne pas avoir été frappé, après avoir parcouru le compte rendu des débats qui eurent lieu en France depuis deux siècles, par l'étrange similitude des arguments avancés par les partisans de l'abolition, ses opposants, le gouvernement ?

Face à l'émotion de M. Pasquini (R.P.R.), qui relata le sentiment de « lâcheté immense » qui, dans le passé, l'assaillit dans la cellule d'un condamné à mort et qui reste à jamais frappé par cette confrontation avec l'« irréparable » ; face à la rébellion de M. Forni (P.S.), qui s'insurge contre le droit octroyé à la société de « venger le crime illégal par le crime légal » ; soumis aux injonctions de M. Stasi (U.D.F.) pour qui l'abolition serait « un acte de foi dans l'homme » ; confronté aux craintes de M. Aurillac (R.P.R.) de voir revenir le « goût du sang » et le réveil de la « bête immonde », M. Peyrefitte se prononça pour une démarche « raisonnable et raisonnée » : attendre, attendre encore qu'un « vaste assentiment de la représentation nationale et du grand public » s'instaure.

A quelques questions fondamentales, il ne fut pas répondu : le Parlement doit-il calquer son opinion sur celle du public ?

Dans un rappel au règlement, M. FONTAINE (non inscrit, la Réunion) regrette que le temps de parole ait été « chichement mesuré ».

M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise) indique que si son groupe participera au débat pour expliquer sa position, ses membres quitteront l'hémicycle pendant le discours du ministre de la justice. Il reproche en effet au gouvernement d'avoir rabaissé ce débat au niveau de la tactique et de la procédure.

Pour M. PEYREFITTE, garde des sceaux, « les Français jugeront sévèrement l'attitude de députés si peu aptes au dialogue ». Le garde des sceaux assure que le gouvernement ne souhaite pas que ce débat aboutisse à une « impasse » et que pour cette raison il propose « une démarche raisonnable et raisonnée ».

Selon M. Peyrefitte, le gouvernement et le Parlement prendraient « un risque énorme » en décidant brutalement une abolition totale « contre le gré d'une large majorité des Français. Les citoyens, assure-t-il, pourraient être tentés de se faire justice eux-mêmes ».

Reconnaissant que dans chacun des deux camps (abolitionnistes et non-abolitionnistes) on retrouve « une parcelle de vérité mélangée à des erreurs », le ministre développe les problèmes que poserait l'abolition. « Si la peine capitale était suspendue — ou supprimée — pour certaines catégories d'infractions, indique-t-il, ne faudrait-il pas la remplacer par une peine de sûreté dont le minimum incompressible, sous réserve de la grâce présidentielle, pourrait être de vingt à vingt-cinq ans ? » Il précise à ce sujet : « Il faut savoir à l'avance qu'une telle peine serait d'application moins exceptionnelle que la guillotine. »

M. PASQUINI (R.P.R.) : un déphasage

Evoquant son expérience d'avocat, et notamment la visite qu'il fit, en avril 1945, à un condamné à mort, M. PASQUINI (R.P.R., Haute-Corse) déclare : « Dans cet instant, et malgré les crimes odieux et sauvages que j'ai eu à connaître, et dont je reconnais qu'ils puissent pousser un jury d'assises à la loi du talion, je reste à jamais marqué par ce premier moment de confrontation avec l'irréparable. »

Selon M. Pasquini : « La vérité essentielle, c'est qu'il existe un déphasage profond entre l'état de l'opinion de l'Assemblée et l'état de l'opinion publique. Le parlementaire est le délégué du peuple et il doit traduire sa volonté. Pourtant, si vous laissez voter l'Assemblée, il est vraisemblable que la peine de mort aurait vécu. Vous ne le faites pas parce que l'opinion n'est pas en état d'accepter cette réforme et que, dans sa majorité actuelle, elle ne le souhaite pas. Ainsi, il y a un incontestable déphasage entre le pays légal et le pays réel. »

M. FORNI (P.S.) : nous devons prendre nos responsabilités

M. FORNI (P.S., Territoire de Belfort) rappelle que la commission des lois, « à la quasi-unanimité de ses membres présents », avait adopté une disposition tendant à abolir la peine de mort. Il indique qu'il était fondé à croire à un débat avec vote, d'autant plus, ajoute-t-il, que le président de la République, « dès 1974, exprimait sa profonde aversion » pour la peine capitale. S'adressant au garde des sceaux, il ajoute : « Vous avez même précisé, en janvier 1979, que le gouvernement ne prendrait pas l'initiative de faire venir la question en discussion, mais qu'il ne verrait aucun inconvénient à ce que les propositions d'origine parlementaire soient inscrites à l'ordre du jour ».

Depuis, explique-t-il, « le gouvernement a fait croire à l'opinion qu'il lui appartenait de régler le problème ». « Vous avez commencé par évoquer l'abolition de la peine de mort, poursuit-il en s'adressant au ministre de la justice, et puis, de manière insidieuse et calculée, vous avez introduit la question de la peine de remplacement. » Soulignant que les sondages donnent des résultats contradictoires, il ajoute : « Devons-nous suivre l'opinion publique ? Devons-nous travailler en fonction de ses réactions ? Devons-nous nous mettre à l'écoute permanente de la rue ? Il me semblerait plutôt que nous devons prendre nos responsabilités pour être dignes du mandat qui nous a été confié. »

Interrompant l'orateur, M. PEYREFITTE précise : « Le gouvernement n'a jamais changé d'avis. La conférence des présidents n'a pas voulu venir en discussion les propositions de loi abolitionniste et le gouvernement a alors proposé ce débat d'orientation. Il a donc tenu parole. Il cherche une troisième voie entre deux blocs antagonistes entre lesquels aucun dialogue n'est possible. Il recherche le dialogue. »

M. FORNI réplique : « Vous faites du suivisme par rapport à l'opinion publique et en particulier aux sondages. Ce débat dure depuis des siècles. Il est temps d'en finir. La seule question est la suivante : « La société doit-elle venger le crime illégal par le crime légal ? Ce n'est pas un problème de stratégie pour groupes politiques mais un problème de conscience. »

Selon M. BAUDOUIN (U.D.F., Manche), qui s'exprime en son nom personnel, déclare : « C'est surtout le mode actuel d'exécution de la peine qui soulève la répugnance et sert d'argument pour réclamer la suppression du châtiment au nom d'une sollicitude pour les coupables, qui paraît trop souvent éclipser celle due aux victimes. »

En conclusion, M. Baudouin se prononce pour le maintien de la peine de mort dans un nombre limité de cas, notamment les rapts d'enfant et les prises d'otage, ainsi que « l'assassinat de toute personne concourant directement ou indirectement au fonctionnement d'un service public ». Il se déclare d'autre part favorable à l'instauration d'une peine de réclusion criminelle.

Mme CONSTANS (P.C.) : supprimer la détention à perpétuité

Mme CONSTANS (P.C., Haute-Vienne) récuse l'idée selon laquelle la société a besoin de la peine de mort pour se protéger, et affirme que l'abolition constituerait « un progrès dans l'humanisation de la société ». Elle ajoute qu'il n'y a aucune relation immédiate entre la criminalité et la menace dissuasive que constituerait la peine de mort pour certains. A ce sujet, elle déclare : « Ceux qui, aujourd'hui encore, avancent l'argument de l'exemplarité devraient aller jusqu'au bout de leur logique et réclamer le retour aux exécutions publiques, leur retransmission par la télévision et leur relation détaillée dans la presse. »

Mme Constans dénonce « l'exploitation commerciale et publicitaire des « exploits » d'assassins ou de truands » et ajoute : « Cela ne fait que nous confirmer dans la certitude qu'il y a quelque chose de pourri dans la République, cinquième du nom. » Estimant que l'abolition doit intervenir « le plus tôt possible », le porte-parole du groupe communiste évoque ensuite les problèmes d'insécurité quotidiens et indique notamment : « La révision en cours du code pénal devrait exclure la perpétuité qui suppose a priori qu'un individu est inamendable et irrécupérable. » Elle se prononce, d'autre part, pour la réforme du régime carcéral et note en conclusion que le maintien de la peine capitale serait indigne « des traditions humanistes de la France ».

M. SEGUIN (R.P.R.) : une suspension des exécutions

Pour M. SEGUIN (R.P.R., Vosges), la France est arrivée au terme « d'une longue évolution, qui peut être traduite comme un processus d'abandon par désuétude de la peine de mort », situation qu'il juge « malsaine ».

« L'intervention du législateur est nécessaire, indique-t-il ensuite, il doit abolir la peine de mort ou la confirmer mais doit mettre un terme en tout état de cause aux interrogations et aux doutes. » Il ajoute : « Il faut bien admettre que l'éventualité de l'abolition trouble et inquiète. » Sur ce point, il affirme que l'opinion « pourra être d'autant plus facilement apaisée qu'elle sera persuadée que la peine de remplacement peut remplir la fonction d'exécution ». A propos de cette peine, il précise qu'elle devra avoir pour base une période de sûreté « qui ne pourrait être inférieure à vingt années de détention ». Cette solution, assure-t-il, « autorise l'abolition générale et immédiate ».

S'adressant à M. Peyrefitte, l'orateur déclare : « Dans cette affaire, vous devez compter les voix ; vous n'avez pas à les peser. » « Il y a deux siècles que ce débat est engagé, poursuit-il. Quelle nouvelle pièce autre que la réforme des peines pourriez-vous encore verser au dossier ? »

En conclusion, l'orateur déclare : « Si nous ne pouvons donc vous demander un engagement, du moins sommes-nous conduits à faire un constat : celui de l'impossibilité morale, absolue, d'envisager qu'une exécution capitale puisse avoir lieu sur le territoire de la République aussi longtemps que le Parlement n'aura pas été mis en mesure de décider, de décider comme c'est son droit et son devoir. » Il ajoute : « Ne mettez jamais le chef de l'Etat dans la position d'avoir à arbitrer entre des jurés et la représentation nationale. »

M. HAMEL (U.D.F., Rhône) est formel : « Tant que la criminalité sera aussi forte qu'elle l'est actuellement, la peine de mort doit être maintenue dans notre législation par souci même de la protection de la vie des citoyens sans défense, sinon la population multipliera les réactions d'autodéfense ; le moral des forces de l'ordre, si éprouvé dans leur lutte courageuse contre la criminalité, sera inéluctablement altéré. »

M. NUNGESSER (R.P.R., Val-de-Marne) estime que les solutions de substitution, comme le bagne ou les prisons spéciales, paraissent peu adéquates. N'ayant plus rien à perdre, explique-t-il, le criminel sera prêt à tout pour recouvrer sa liberté. « Il me paraît nécessaire, conclut-il, de maintenir la peine de mort mais en limitant les cas où elle serait applicable. »

M. SUDREAU (apparenté U.D.F., Loir-et-Cher) déclare qu'il ne peut s'empêcher de penser « aux quatorze mille innocents qui meurent chaque année sur les routes, quatorze mille morts, deux cent mille grands blessés souvent irrécupérables, qui n'ont droit, eux, à aucune émotion, et qui posent, eux aussi, la question de la vie qu'il faut protéger ». Il souligne, d'autre part, que l'incarcération à vie, « formule à la mode et plus cruelle que la mort, c'est la mort lente, l'exécution à petit feu qui aboutit à broyer des êtres dans les pires conditions. » « Ceux qui croient être généreux en proposant de transformer la condamnation à mort en détention à vie, souligne-t-il, ignorent manifestement les réalités psychologiques et physiques de l'épreuve de la cellule et du secret. »

Il propose quatre mesures : 1) renforcer les droits de la défense en matière criminelle ; 2) ne garder le principe de la peine de mort que pour des cas particulièrement graves ; 3) supprimer la guillotine ; 4) réorganiser complètement notre système carcéral et pénitentiaire.

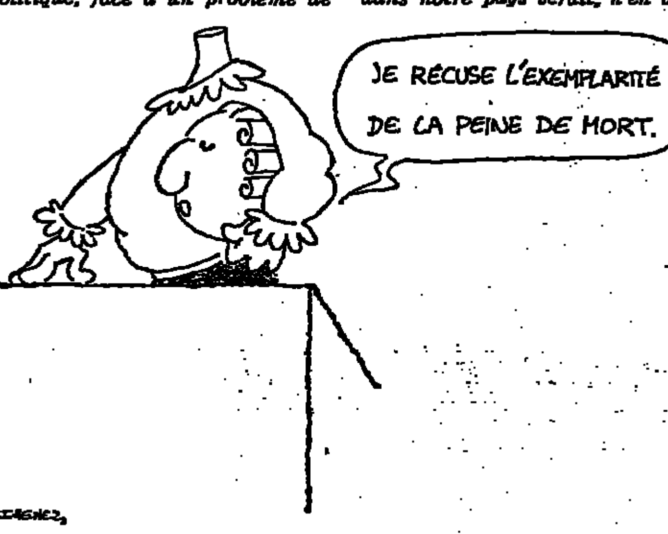
M. STASI (U.D.F.) : des convictions ou des sondages ?

Selon M. JULIA (R.P.R., Seine-et-Marne), « avant de songer à supprimer la peine de mort, il faudrait marquer davantage de solidarité à l'égard des victimes des assassins et de leur famille ».

M. STASI (U.D.F., Marne) déclare : « Beaucoup de ceux qui, surmontant leur déception, ont décidé de participer à ce débat se sentent solidaires de ceux qui ont estimé devoir y renoncer. » Rappelant que, dans la plupart des pays où l'abolition a eu lieu, la décision a été prise contre l'avis de la majorité de la population, il note : « Nous sommes un certain nombre à penser que le rôle d'un homme politique, face à un problème de cette nature, ne doit pas être de flotter au gré des sondages, dont le résultat est fonction de circonstances passagères plus qu'il n'exprime l'attachement à des valeurs morales. Le rôle de l'homme politique est d'exprimer une conviction et d'éclairer l'opinion. »

Réfutant les « idées fausses » sur lesquelles, selon lui, se fonde l'opinion, M. Stasi déclare que « la criminalité de sang, la seule qui relève du châtiment suprême, est en constante diminution », et que dans aucun pays où la peine de mort a été supprimée « on n'a assisté à la moindre recrudescence de la criminalité ».

Une autre idée fausse, observe-t-il, veut que la peine de mort soit « le degré suprême de la justice ». Or, souligne-t-il, « elle est distribuée au hasard, au gré du talent des avocats, de l'allure de l'assassin et des humeurs du jury ». Craignant que la France ne soit « montrée du doigt » par ses partenaires européens, « comme nous montrons du doigt, précise-t-il, avec une juste indignation les pays où l'on coupe la main des voleurs », M. Stasi déclare : « Notre époque a besoin de l'exemple et du témoignage de la France. L'abolition de la peine de mort dans notre pays serait, n'en doutons pas, considérée comme un acte de foi dans l'homme, comme un acte de foi dans la vie. Et avec quelle force nous pourrions alors porter notre témoignage. » A ses yeux, si on admettait la peine de mort pour « des raisons d'efficacité », il faudrait aussi accepter la torture. « Nous devons, conclut-il, nous débarrasser d'une peine contraire aux principes fondamentaux sur lesquels est fondée notre société. Oui, monsieur le garde des sceaux, nous sommes impatients : comme nous aimerions que vous partagiez notre impatience ! »



(Dessin de CHENEZ.)

M. AURILLAC (R.P.R.) : une peine de substitution

Favorable à l'abolition à condition que soit institué un régime pénal correspondant, M. AURILLAC (R.P.R. Indre) remarque que dans la pratique un criminel court, depuis dix ans, le risque d'être exécuté une fois sur deux mille, et s'interroge : « Quel peut bien être dans de telles conditions l'effet de dissuasion, à supposer qu'il ait jamais existé, d'une peine de mort appliquée à dose quasiment homéopathique ? Tout se passe en fait comme si les citoyens, partisans de la peine de mort, quand on les sonde ou quand ils parlent à leurs amis et voisins, la prenaient en horreur quand ils deviennent jurés. »

Assurant que « la logique de notre évolution interne et du contexte international » conduisent à l'abolition, il se prononce pour une peine de substitution « que les jurys osent appliquer et qui puisse être exécutée sans être remise en cause directement ou sournoisement ; une peine spécifique, incompressible pour une partie de sa durée et qui s'exécute dans un établissement spécial ». A ce sujet, il précise : « J'ai proposé d'instituer pour les grands criminels condamnés à la peine de substitution à la peine de mort, et pour ceux-là seulement, un régime de transportation pénale dans les terres australes françaises. »

Après avoir expliqué pourquoi il ne peut plus accepter la peine de mort, M. CHARRETIER (U.D.F., Vaucluse) affirme qu'une peine de substitution doit mettre le criminel hors d'état de nuire tout en ouvrant sur un espoir.

M. SERGHERAERT (non-insc., Nord) demeure partisan de conserver la peine de mort pour les cas extrêmes. Plutôt favorable au maintien de la peine capitale, M. MARCUS (R.P.R., Paris) estime qu'elle exprime le droit de la société à l'autodéfense et constitue la meilleure protection contre la récidive.

Pour M. BOUVARD (U.D.F., Morbihan), la peine de mort est hautement répréhensible du point de vue de la morale et inefficace et inutile. « Nous attendons, conclut-il, que le gouvernement propose une peine de substitution convenable afin de nous permettre de nous débarrasser d'une peine barbare. »

M. LE TAC (R.P.R., Paris) trouve absurde que les criminels présents et futurs osent, par parlementaires interposés, réclamer « la vie sauve à tout prix ». Ce débat lui paraît « inutile, dérisoire et inopportun ». « Maintenir la peine de mort, insiste-t-il, c'est éviter le recours impulsif à l'autodéfense et à la vengeance. » « On ne négocie pas avec la violence », conclut le député.

M. FORNI (P.S.) intervient alors pour juger « inadmissible » les propos de M. Le Tac, qui présentaient, à son avis, « les abolitionnistes comme les porte-parole des assassins ».

M. DRUON (R.P.R., Paris) observe que si l'opposition avait inscrit l'abolition de la peine de mort dans le programme commun, cette dernière ne figurait dans aucun des programmes majoritaires. Favorable au maintien de la peine de mort, comme « une amère nécessité », il estime que la seule procédure qui vaudrait pour se prononcer sur le maintien ou le non-maintien du châtiment capital serait celle du référendum.

M. BOURSON (U.D.F., Yvelines) doute qu'il soit opportun d'abolir la peine de mort dans tous les cas.

M. ROLLAND (R.P.R., Allier) observe que la question n'a pratiquement jamais été évoquée lors des dernières législatives. Aussi s'étonne-t-il qu'elle soulève

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

sur l'abolition de la peine de mort

Est-ce son honneur, sa *dignité, sa responsabilité ? Est-ce, souligna* M. Forni, sa mission que d'être « à l'écoute permanente de la rue » ? N'est-ce pas le rôle de l'homme politique, appuya M. Stasi, d'exprimer une conviction et d' « éclairer l'opinion » ?

Sourd, en apparence, aux applaudissements qui, des bancs de la *majorité* à ceux de la gauche, saluaient les convictions exprimées par les opposants à la peine capitale, aveugle, aurait-on dit, à la visible désapprobation de MM. Pasquini, Seguin, Aurillac, *Stasi et Forni devant le discours* « *musclé* » de *M. Le Tac, porte*-parole des adversaires farouches de l'abolition, le ministre de la justice garda une belle sérénité. Un tel archarnement dans l'immobilisme avait quelque grandeur, et l'on pouvait supposer, en effet, que M. Peyrefitte avait du mal à museler en lui l'homme hostile au chatiment suprême, pour laisser la parole au ministre sensible au fait que la peine de mort maintient dans la société « le souvenir estompé mais toujours vivace du meurtre rituel venu du fonds des âges ».

Rien donc ne permit, dans les propos du garde des sceaux, d'espérer que soit fixée une date pour un débat qui permettait — quelle qu'en soit l'issue — de vider une si ancienne et essentielle querelle. Rien ne permet de démentir les propos tenus *devant le groupe R.P.R., peu avant le débat, par Michel Debré :* « On atteint l'apogée d'un régime avec un gouvernement qui n'a pas d'avis et qui demande aux parlementaires de ne pas en avoir. »

LAURENT ZECCHINI.

aujourd'hui tant de passion. A son avis, il ne serait pas conforme à la démocratie de trancher contre la volonté de l'opinion publique.

Opnion partagée par M. LE-PELTIER (U.D.F., Calvados), qui estime que la peine de mort doit être maintenue mais appliquée *exceptionnellement*.

Dernier orateur, M. GIRARD (R.P.R., Loiret) voudrait faire entendre la voix des victimes. Il faut, affirme-t-il, conserver la peine de mort.

Au moment où M. Peyrefitte s'apprête à répondre aux orateurs, les députés socialistes quittent à nouveau l'hémicycle.

M. PEYREFITTE : le maintien de la peine dans certains cas

Pour le garde des sceaux « *les absences volontaires de certains expriment une sorte de fanatisme qui prouve la difficulté du problème* ». Evoquant les sondages, il relève que l'opinion est d'une grande stabilité et estime qu'un homme politique responsable se doit de tenir compte de ce phénomène sociologique important. Il juge intéressant le système proposé par M. Séguin, selon lequel la libération conditionnelle serait décidée par la cour d'assises, après une période de sûreté de vingt ans. En revanche il se déclare défavorable au transfert des condamnés dans une île des terres australes.

Pour conclure, il estime que le débat a montré qu'aucun argument n'est décisif. Aussi importe-t-il « *de procéder avec pragmatisme* ». Il avance plusieurs propositions :

« *Nos codes prévoient deux cents cas où la peine de mort est encourue. On peut envisager de répartir toutes ces incriminations en trois catégories. Dans la première catégorie, on classerait les incriminations pour lesquelles la peine capitale serait supprimée : il s'agit, par exemple, des incendies volontaires ou d'actes de piraterie pour lesquels cette peine n'est plus jamais requise ni prononcée.*

» *Autrement dit, on réconcilierait le droit et le fait. La loi ne doit pas suivre les caprices d'une opinion changeante ; mais lorsque l'évolution des esprits périme un article du code, il serait dangereux de conserver cet article. Comme M. Aurillac l'a fait observer, la France n'est pas seule au monde, et l'étranger, bien souvent, nous juge plus à la lettre de nos lois qu'à la façon dont nous les appliquons. Ayant déjà aboli la peine de mort, nos partenaires européens refusent d'extrader des criminels qui, chez nous, risqueraient de se la voir appliquer ; or nous ne pouvons, pour obtenir l'extradition, nous engager à ne pas faire encourir aux coupables le châtiment suprême : ce serait porter atteinte à la souveraineté des jurys d'assises et à celle du président de la République lorsqu'il exerce son droit de grâce. Il subsiste donc le problème irritant auquel M. Stasi a fait allusion : se déchaînent contre nous des campagnes de presse qui vont même jusqu'à être insultantes pour notre justice. Par conséquent, il nous faut abolir certaines dispositions devenues périmées.*

» *Dans la seconde catégorie, nous pourrions regrouper un certain nombre d'incriminations, du reste peu nombreuses, pour lesquelles on maintiendrait la peine de mort jusqu'à nouvel ordre. Je veux parler des cas où commettre un crime présenterait trop d'avantages par rapport aux risques encourus par le criminel : par exemple, si l'on abolissait la peine de mort, un détenu condamné à la prison à perpétuité pourrait tuer ses gardiens pour essayer de s'échapper. En effet, il n'aurait rien à perdre puisque, au cas où sa tentative échouerait, la seule peine qu'il pourrait encourir, ce serait de retourner en prison ! De la même façon, un gangster surpris en commettant un vol à main armée aurait tout intérêt à tuer le policier qui l'a découvert. Il importe qu'un criminel mette en balance les risques qu'il prend et les chances qu'il a de ne pas payer le prix de son forfait ; il faut faire jouer la dissuasion. Dès lors, dans les cas que je viens de dire, il faut maintenir la peine capitale.*

» *Enfin, pour les autres incriminations, on pourrait suspendre la peine de mort à titre probatoire pendant cinq ans, au terme desquels le Parlement apprécierait les résultats de l'expérience. Toutefois, une telle suspension devrait être assortie de l'instauration d'une peine de remplacement, comme ce fut le cas au Canada ou en Grande-Bretagne lorsque la peine de mort y fut abolie.* »

Le ministre résume ainsi sa position : « *Oui à un système cohérent de châtiment et de dissuasion, grâce auquel il faut espérer qu'un jour on ne sera plus obligé de prononcer la mort pour défendre la dignité de toute vie ; non à l'abolitionnisme sentimental qui, en refusant la peine de mort, veut la mort de peines f. :ite desquelles on assisterait à la dissolution de toute valeur morale, de toute armature sociale et de toute responsabilité humaine !* »

Le débat est clos et la séance levée mercredi 27 juin à 2 h. 10. — L. Z. et P. FR.

Sérénité

Quand la mort est au cœur d'un débat, il ne peut y avoir de sérénité. On l'avait vu il y a cinq ans lors de la bataille de l'avortement. On le voit depuis bien longtemps — on le verra longtemps — au sujet de la peine capitale. Cette sérénité que réclame le garde des sceaux avant d'abolir complètement la peine de mort est une utopie. Tant que l'homme sera humain, tout ce qui, *de près ou de loin, implique la suppression* d'une vie remue les tréfonds de son inconscient, anime ses fantasmes et réveille les peurs sacrées. Ou les fureurs sacrées.

Autre ressemblance entre les deux débats : la loi n'est plus en harmonie avec les faits. Dans le cas de l'avortement, des dizaines de milliers de femmes, avant 1975, bafouaient la loi de 1920. Quant à la peine capitale, si tous les crimes qu'elle devrait sanctionner — selon le code pénal — y trouvaient leur *châtiment, il faudrait une guillotine* par département. Les usages et la réalité s'éloignant des lois écrites, l'harmonisation, dans un *Etat* qui croit au droit, devient un jour une nécessité. C'est ce qui se fit avec la loi Veil.

Dernier point commun entre les deux affrontements : on se bat à *coup de principes. Les mots* claironnent, au Parlement et ailleurs. Le respect de la vie, la loi naturelle, la sécurité, l'exemplarité, l'humanité, la justice. Chacun les utilise contre l'adversaire. *De là, et de cette passion* inévitable signalée plus haut, vient que les clivages politiques traditionnels ne correspondent pas parfaitement avec les positions sur ces questions où la *politique* partisane a peu à voir. A cet égard, le dernier sondage d'opinion (1) montre un décalage entre les partis de gauche et la majorité de leur électorat : leurs programmes prévoient l'abolition de la peine de mort, mais leurs sympathisants y sont plus souvent hostiles que favorables. Du côté de la majorité, on a vu la question diviser chaque formation et, comme pour l'avortement, la discipline de parti devient inopérante.

C'est en se fondant sur la similitude des deux débats que certains envisagent — et le garde des sceaux ne refuse pas cette possibilité — de suspendre, à titre expérimental pendant cinq ans (comme *pour l'avortement*), l'application de la loi pour certains crimes. Idée séduisante mais qui néglige une réalité sociologique dont les abolitionnistes ne se méfient pas assez. *Si, en effet, le vote de la loi Veil* a été rendu possible à la fin de 1974, ce n'est pas seulement par un souci d'humanité de la part du pouvoir politique et du législateur. C'est aussi — et même surtout — parce qu'une formidable pression sociale s'exerçait pour que la loi fût changée. Il y avait des dizaines de milliers de coupables — impunies — et beaucoup se sentaient complices, solidaires. Dans le cas de la peine de mort, rien de tel. Quelques individus seulement sont concernés. Et s'il n'y avait pas, depuis quelques jours, un condamné à mort dans les prisons françaises, on serait tenté de dire que l'abolition de droit ne revêt aucune urgence compte tenu de *l'abolition de fait.*

Si une pression sociale se manifeste aujourd'hui, elle ne va pas dans le sens que souhaitent les abolitionnistes. Le pouvoir politique le sent bien, *qui peut indéfiniment atermoyer*, retarder le moment du choix — du vote — et se payer le luxe d'un débat parlementaire sans effet et sans gloire.

Dans la crise que traverse la société française, on assiste au triomphe du réalisme et de l'individualisme. Les principes ne font pas bon ménage avec la pénurie. La peur de manquer n'engendre pas l'altruisme et ne pousse pas à la réflexion philosophique ni à la recherche d'autres valeurs que matérielles. *Dans ce décor* et dans ce temps, l'abolition de la peine de mort que, pourtant, le cœur et la raison réclament, n'apporterait rien au pouvoir politique, heurterait une *partie de l'opinion et ne donnerait* pas une voix supplémentaire à ceux qui l'auraient obtenue. Pas de récompense ? Pas de courage.

BRUNO FRAPPAT.

(1) *Le Monde* du 26 juin.

Abolir l'opinion

Une majorité de députés souhaitait un vote. Le gouvernement et les présidents de deux groupes y étaient opposés. Cela a suffi à faire pencher la balance. La commission des lois réclamait l'abolition de la peine de mort. L'Assemblée nationale n'a eu droit qu'à un débat académique. Tronqué. Pour ménager les étapes, a dit le garde des sceaux. On a tourné en rond. Et ressassé sept heures durant devant des travées aux trois quarts vides les arguments mille fois entendus.

On attendait surtout du débat de mardi que le gouvernement s'engageât à présenter à la session d'automne un texte de loi abolissant la peine de mort. Celle-ci ne sera qu'à demi abolie — comme si un tel principe pouvait souffrir des exceptions — et sans qu'on sache très bien quand.

M. Peyrefitte est, personnellement, *opposé* à *l'exécution* capitale. Comme le chef de l'Etat qui a exprimé un jour son « *aversion profonde* » pour la guillotine mais a refusé la grâce de trois condamnés depuis le début du septennat.

Philosophiquement contre la guillotine, M. Peyrefitte situe le débat sur un autre terrain : celui de l'opinion publique, qu'il ne faut pas bousculer. Il existe, estime-t-il, un décalage entre cette opinion et les parlementaires abolitionnistes. Entre le pays réel et le pays légal.

Cette idée est confortée par certains pointages prouvant qu'il existe, à l'inverse du Sénat, une majorité de députés favorables à une abolition totale de la peine de mort. *Et par les sondages qui,* depuis 1971, montrent que l'opinion est opposée à cette abolition.

A 55 %, si l'on en croit la dernière enquête de la SOFRES. Il s'agit d'un faux débat dans lequel se laissent parfois entraîner les partisans de l'abolition, qui soulignent par exemple que, depuis un an, les adversaires de l'exécution capitale sont passés de 31 % à *34 %*, puis à *37 %*.

La seule question raisonnable est de se demander s'il faut fonder une politique sur les sondages ou prendre le risque de heurter provisoirement une partie de l'opinion. Celle-ci a bon dos. Gouverner c'est résister, éduquer, précéder. En 1972, en Allemagne fédérale, après une succession dramatique d'attentats terroristes, *Der Spiegel* avait publié une enquête montrant que 67 % des citoyens étaient favorables au rétablissement de la peine capitale. Questionné sur cette enquête, le chancelier Brandt avait déclaré : « *On ne gouverne pas à coups de sondage !* »

M. Peyrefitte craint de « *violer* » l'opinion. Laquelle ? Celle qui hurle à la mort le jour du procès de Patrick Henry et applaudit à la condamnation de Norbert Garceau, il y a quelques jours, à Albi ? Celle qui décroche le fusil de chasse *pour* se faire justice et dont le garde des sceaux craint, en cas d'abolition, qu'elle ne se renforce ? Piètre Etat qui, pour défendre la loi du talion, invoque celle de Lynch.

L'un des arguments avancés pour n'abolir qu'à demi est le sentiment d'insécurité des Français. Le chef de l'Etat n'a pas dit autre chose le jour où il a déclaré qu'il ne convenait pas de renoncer à la peine de mort « *à un moment où la situation de violence (...) rend la société française extrêmement sensibilisée à ce problème* ». L'argument est paradoxal : il revient à attendre des criminels qu'ils fassent preuve d'une sagesse que, par ailleurs, on leur dénie : pourquoi leur couper la tête si on les juge capables de s'amender ?

La France est l'un des tout-derniers pays anti-abolitionnistes d'Europe occidentale. Ni l'Italie d'Aldo Moro ni l'Allemagne de Hanns-Martin Schleyer n'ont rétabli la peine capitale malgré les pressions d'une partie de l'opinion. Epargné par le terrorisme, notre pays peut-il reculer plus longtemps ?

Jusqu'à nouvel ordre

Rien ne *s'oppose* en fait à l'abolition de la peine capitale si ce n'est un calcul de politique politicienne. Echaudé par le vote de la loi *sur* l'avortement, qui a laissé des traces dans la majorité, le gouvernement ne souhaite pas, dit-on, diviser davantage celle-ci, ni s'aliéner, à deux ans de l'élection présidentielle, une partie de son électorat. M. Peyrefitte ne veut pas non plus de la majorité d'idées à laquelle le gouvernement devra peut-être recourir à nouveau lors de la rediscussion de la loi Veil. Il a un triple objectif : préserver, autant que faire se peut, la cohésion de la majorité. Ne pas paraître céder à l'opposition, abolitionniste convaincue. Ménager, par des demi-mesures acceptables par *les parlementaires U.D.F.* et R.P.R., abolitionnistes ou non, l'opinion.

C'est de ce souci que s'inspirent les projets annoncés par le garde *des sceaux, mercredi* à 2 heures du matin. Il existe dans le code pénal entre cent cinquante et deux cents cas — selon que l'on retient ou non les tentatives et les complicités de crimes — dans lesquels un malfaiteur encourt la peine capitale. Beaucoup de ces crimes — que M. Peyrefitte qualifie de « *vieilleries de notre code* » — ne sont jamais sanctionnés de *la sorte*. M. Peyrefitte a cité l'incendie volontaire, le vol à main armée, la prise de commandement d'un navire de commerce par un officier, et propose de les abolir.

Le garde des sceaux croit, en revanche, à la valeur dissuasive de la peine capitale dans un petit nombre d'hypothèses. Il s'agit de crimes dont les auteurs, déjà en infraction, ne perdraient rien à aggraver leur cas si cette peine était abolie. M. Peyrefitte cite par exemple la situation d'un condamné à perpétuité tuant un gardien, le malfaiteur tirant sur un policier au cours d'un vol à main armée et les prises d'otages. Il propose, dans ces cas, de maintenir « *jusqu'à nouvel ordre* », l'exécution capitale, et, sembIe-t-il, « *de toute façon* » pour les crimes commis en temps de guerre et la trahison.

Pour une troisième catégorie de crimes, dont la liste est à *déterminer, M. Peyrefitte* propose la suspension probatoire et provisoire de la peine de mort pour cinq ans, au terme desquels le Parlement serait appelé à rediscuter. Aux yeux du garde des sceaux, cette suspension n'est envisageable que si l'on crée une peine dite de « sûreté », c'est-à-dire ne donnant pas lieu à une remise de peine ou à une libération conditionnelle. Elle serait de vingt à vingt-cinq ans.

Une telle peine de « sûreté » existe déjà en France. Elle est, depuis l'année dernière, de dix-huit ans pour *les* crimes les plus graves et de quinze ans au Canada. Elle situerait la France derrière l'Italie où la peine de remplacement pour un condamné à perpétuité est de vingt-huit ans « incompressibles ». Le gouvernement est convaincu qu'une abolition, même timide, est à ce prix. A ce prix très lourd si l'on songe qu'en France, aujourd'hui, les condamnés à mort graciés sont libérés en moyenne au bout de quinze ans.

BERTRAND LE GENDRE.

Libres opinions
THÉATRE D'OMBRES

par PIERRE BAS (*)

LES historiens qui étudieront l'abolition de la peine de mort en France auront le droit d'être surpris par la démarche vacillante d'un pouvoir qui éprouve en ce domaine une réelle difficulté à concevoir et à vouloir.

Que 215 ans après Beccaria, 187 ans après le rapport de Le Pelletier de Saint-Fargeau à la Constituante, 151 ans après Victor Hugo, 73 ans après Jaurès et Clemenceau, le gouvernement français n'ait pas beaucoup d'idées sur ce problème est confondant. Le plus confondant est d'ailleurs, quand il a des idées, qu'elles soient contradictoires.

Que le garde des sceaux, à qui l'Assemblée nationale dit qu'il faut abolir la peine de mort, réponde de la tribune « on ne peut répondre par oui ou par non », donne la mesure d'une indécision poussée à la limite.

Que le même garde des sceaux, apprenant que l'organisme compétent, la Commission des lois, a voté, par treize voix contre deux, trois propositions de loi abolissant la peine de mort, se fonde sur un sondage pour décider que, somme toute, le vote n'a pas de valeur, et qu'il faut d'urgence réconcilier le Parlement avec le pays, montre pour le régime représentatif une absence totale de considération. On pourrait imaginer en effet que chaque Français ait, chez lui, un pupitre comme les députés, avec les plots « pour », « contre » et « abstentions » et vote chaque matin sur les textes à l'ordre du jour. Ce système, excellent pour les grands problèmes nationaux (« c'est vous qui élirez le président de la République ») serait désastreux pour les sujets techniques et ceux où l'on doit s'arracher à la routine, aller au fond des choses, lutter sur soi-même. Dans le cas qui nous occupe, les députés abolitionnistes, qui vont à contre-courant de leur entourage, de leur électorat, de leur intérêt politique, s'efforcent d'être des bergers et non des moutons. C'est ravaler le Parlement que de lui demander de se borner à enregistrer les résultats dérisoires et fugaces des sondages.

Que, pour empêcher le Parlement de voter, on recoure à toutes les roueries politiques, montre en réalité une intention arrêtée de ne pas conclure. En témoignent le vote bloqué opposé à la suppression des crédits du bourreau et l'étonnant scénario monté à la conférence des présidents. L'on y a vu, pour empêcher l'inscription à l'ordre du jour de l'excellent rapport de Philippe Seguin sur les trois propositions abolitionnistes, les deux présidents des groupes de la majorité faire gravement usage de la totalité des voix de leurs groupes. Ainsi, tous les députés abolitionnistes de la majorité ont-ils, par leurs deux présidents, leurs deux mandataires, voté contre leur propre proposition et décidé un dérisoire débat sans vote.

Cette désolante manœuvre que je flétris pour qu'elle ne se reproduise pas, a certes, considérablement retardé le vote de l'abolition. Le film à épisodes imaginé par le garde des sceaux — débat sans vote à l'Assemblée nationale en juin, débat sans vote au Sénat en octobre — a pour but de faire traîner les choses, de gagner du temps, de durer. Il évoque pour moi les astuces constitutionnelles de l'abbé Siéyès, qui s'ornaient notamment d'un corps législatif dit « corps des muets ». On y revient à grands pas dans cette affaire.

Mais nous ne sommes plus au dix-neuvième siècle, il n'y a plus les immenses masses sans instruction pour soutenir, quoi qu'il arrive, la politique du passé. A de rares exceptions près, la France de l'intelligence et de la culture commence à s'intéresser au problème de l'abolition, à le prendre en charge. J'ai refusé de siéger, le 26 juin, pour protester contre l'abus de mandat commis à la Conférence des présidents et la décision discourtoise pour l'Assemblée nationale de la faire parler en lui interdisant de voter. Après ce débat, sans vote, nous connaissons l'opinion de vingt-cinq orateurs, non l'opinion de la représentation nationale.

Il faudra donc bien trouver un moyen pour que l'Assemblée se prononce, tôt ou tard, un jour ou l'autre.

Ce sera la tâche — peu aisée — des députés abolitionnistes, que d'arriver à permettre au Parlement de s'exprimer par un vote. Si dure que cette tâche s'annonce, elle n'est pas absurde.

(*) Député R. P. R. et conseiller de Paris.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mardi 26 juin 1979, au Palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

● DÉSARMEMENT

Sur la base d'une communication présentée, en l'absence du ministre des affaires étrangères, par le ministre de la défense, le gouvernement a procédé à un examen approfondi du texte de l'accord américano-soviétique relatif à la limitation des armements stratégique (Salt 2).

Il a conclu de cet examen que l'accord signé à Vienne constitue, sous ses principaux aspects, un événement dont il convient de saluer la portée et le caractère positif.

Du point de vue politique, il représente l'aboutissement de plusieurs années de négociations difficiles et marque une étape importante sur la voie de la détente internationale.

Du point de vue du désarmement, il n'apporte qu'un progrès relatif dans la mesure où il ne prévoit guère de réduction significative de la dimension des arsenaux soviétiques et américains. Les limitations réelles qu'il impose à leur croissance quantitative et qualitative sont, par contre, de nature à mettre un frein à l'accumulation des armements nucléaires par les deux principales puissances militaires du monde.

Du point de vue de la sécurité, il est permis de considérer que l'accord, compte tenu des structures différentes des appareils militaires auxquels il s'applique, constitue un ensemble globalement équilibré.

Le gouvernement constate enfin que l'accord soviéto-américain s'abstient de porter atteinte aux intérêts vitaux de sécurité des Etats tiers et qu'en particulier l'indépendance de la force nucléaire de dissuasion de la France ne s'en trouve en aucune façon affectée.

En conséquence, le gouvernement considère que l'accord de Vienne répond aux conditions qui lui permettent d'exprimer son approbation.

Il souhaite que sa mise en œuvre intervienne prochainement et ouvre ainsi la voie à une nouvelle série de négociations permettant non seulement de prévenir l'accroissement des arsenaux nucléaires américains et soviétiques, mais aussi d'en réduire de façon équilibrée et dûment vérifiable le volume et la puissance.

● ACCUEIL AUX RÉFUGIÉS D'INDOCHINE

La tragédie des réfugiés en provenance du Vietnam, du Cambodge et du Laos ayant acquis ces derniers temps la dimension de véritables transferts de populations, la France a demandé avec ses partenaires européens la réunion d'urgence d'une conférence internationale dans le cadre des Nations unies. Seule cette conférence, qui devait se tenir à la mi-juillet, permettra de rechercher des solutions humaines, efficaces et durables à la dimension de ce drame.

Sans attendre cette réunion internationale en raison de la nécessité d'une action immédiate, le président de la République a décidé que la France accueillerait cinq mille réfugiés supplémentaires au cours des prochaines semaines, ce qui correspond à l'utilisation complète des capacités d'hébergement et de transit. Cet effort exceptionnel s'ajoute à celui que la France a accompli sans relâche depuis quatre ans et dont l'ampleur ne doit pas être oubliée puisque, sur mille habitants en France, il y a un réfugié d'Indochine.

La France demande instamment à tous les Etats qui sont en mesure de le faire de joindre leurs efforts aux siens et d'accomplir dans l'immédiat un geste comparable à celui qu'elle vient de décider.

Le président a enfin tenu à rendre hommage à l'inspiration généreuse qui anime les propositions d'accueil qui ont été récemment prises en France. Il a tout particulièrement souligné l'action remarquable des associations qui, depuis quatre ans, assurent dans le silence et dans le dévouement l'intégration des réfugiés d'Indochine dans la collectivité nationale.

(Lire page 3.)

● CONSEIL EUROPÉEN

Le président de la République a informé le conseil des ministres des travaux du conseil européen qui s'est tenu à Strasbourg les 21 et 22 juin 1979.

● LE SOMMET DE TOKYO

Le président de la République assistera au sommet des pays industrialisés de Tokyo auquel, sous la présidence du premier ministre du Japon, participeront également le président des Etats-Unis, le chancelier d'Allemagne fédérale, le président du conseil italien, les premiers ministres de Grande-Bretagne et du Canada (voir pages 4 et 5).

Les problèmes énergétiques seront au centre des discussions. A ce sujet, la Communauté a arrêté une position au conseil européen de de Strasbourg, principalement en ce qui concerne la limitation de la consommation du pétrole, les économies d'énergie, les énergies de substitution et la surveillance des marchés pétroliers.

La Communauté entend mettre à profit la réunion de Tokyo pour inviter ses principaux partenaires à faire de même.

Des discussions auront lieu sur la politique économique la plus appropriée pour faire face aux effets inflationnistes et dépressifs de la hausse du prix du pétrole.

La réunion de Tokyo sera aussi l'occasion d'étudier l'ensemble des problèmes économiques internationaux. Tous ses membres sont en effet solidaires, et c'est dans cet esprit que seront traitées, au cours de cette réunion, les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

(Lire page 42.)

● PRODUITS PÉTROLIERS

Le conseil des ministres a adopté un décret portant prorogation pour une durée de six mois des autorisations spéciales d'importation et de mise à la consommation de produits dérivés du pétrole, qui venaient à expiration le 31 *décembre* 1979.

Il a également approuvé un décret aménageant l'obligation pour les titulaires de ces autorisations spéciales d'importation de constituer des stocks de réserve afin de compenser, pour le fuel domestique, les distorsions dues au rythme, très différent selon les saisons, de la consommation (forte en hiver, faible en été).

● LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

A la demande du président de la République, le ministre de l'industrie a précisé et complété les indications qu'il avait données au cours du dernier conseil des ministres sur la contribution que peut apporter l'énergie solaire à l'approvisionnement de la France en énergies.

Pour l'utilisation thermodynamique de l'énergie solaire, le gouvernement s'est fixé pour objectif d'assurer un développement technologique cohérent et rapide des différentes filières.

Le programme adopté à cet effet, d'un montant de 160 millions de francs sera pour l'essentiel réalisé dans les Pyrénées-Orientales et la Corse. Le centre d'essai dethermodynamique solaire de Targassonne-Odeillo doit accueillir à la fois la centrale Thémis et les bancs d'essai des filières à haute température.

Dans le domaine photovoltaïque (production directe d'électricité à partir du soleil), une stratégie globale de recherche scientifique et de développement des applications industrielles sera définie ; notre pays doit se fixer pour objectif de conserver un rôle de premier plan sur un marché international en très rapide expansion.

Le programme prévu à cet effet comprendra à la fois un encouragement à la recherche et au développement de technologies nouvelles et des engagements d'achats publics d'équipements photovoltaïques. Les décisions correspondantes seront adoptées d'ici à la fin de l'année.

Pour l'habitat et les équipements collectifs qui se prêtent à des applications de plus en plus nombreuses du chauffage solaire, le gouvernement *favorisera* la promotion de cette nouvelle forme d'énergie.

Un concours sera lancé en vue de la réalisation d'un programme de cinq mille maisons solaires sur trois ans.

Des contrats de croissance seront passés entre les pouvoirs publics et certains constructeurs de matériel solaire, qui prendront des engagements sur un programme de production et sur des prix de vente de leurs produits.

Un programme de formation d'artisans aux applications de l'énergie solaire sur l'habitat sera mis en œuvre par les chambres des métiers et les organisations professionnelles concernées.

Un programme de piscines solaires sera lancé à titre d'exemple et d'incitation avec l'aide de l'Etat et, dès 1980, l'étude d'une variante solaire sera rendue obligatoire pour tout projet nouveau de piscine à ciel ouvert.

Enfin, l'utilisation de la biomasse (utilisation des produits agricoles en matière énergétique) comme source énergétique ouvre des perspectives *particulièrement prometteuses* à notre agriculture, et le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour développer des applications dans ce domaine.

Un premier programme de *développement* technologique et d'applications sera adopté à l'automne prochain.

● LES PRIX AGRICOLES

Le ministre de l'agriculture a rendu compte des résultats du dernier conseil des Communautés européennes, qui s'est conclu par un accord sur la fixation des prix agricoles pour la campagne 1979-1980.

Les principaux objectifs que le gouvernement s'était fixé ont été atteints.

Une hausse modérée des prix en écus a permis de réduire les montants compensatoires monétaires positifs de l'Allemagne fédérale et des pays du Benelux. De même, les montants compensatoires monétaires français ont fait l'objet d'une nouvelle diminution et se trouvent ramenés à 3,7 %, à l'exception du porc pour lequel ils ont été supprimés dès le mois d'avril.

Ces décisions permettent donc de progresser dans la voie du retour à l'unité du Marché commun agricole, conformément à l'orientation constamment défendue par la France.

L'accord prend en compte, dans des conditions raisonnables, les problèmes posés par la gestion du *marché laitier*.

Les agriculteurs français bénéficieront de hausses de prix de 7 % pour le lait et de 8,6 % pour les autres produits.

● LA COMMISSION DES SUITES

Le conseil des ministres a examiné le rapport 1979 de la commission interministérielle chargée d'examiner les suites à donner au rapport public de la Cour des comptes, dite Commission des suites.

Ce rapport traite de vingt-six affaires, auxquelles correspondent cent soixante recommandations. L'évolution favorable enregistrée depuis quelques années est confirmée et accentuée : plus de deux tiers des recommandations ont donné lieu à conclusion définitive ou sont en cours d'application.

Par un examen repris chaque année, les travaux de la Commission des suites permettent de s'assurer que les observations de la Cour des comptes sont effectivement suivies d'effets pratiques : ils contribuent ainsi à une *meilleure* utilisation des *fonds* publics. Tel a été notamment *le cas en matière* d'équipement — concessions d'autoroutes, ports de plaisance, H.L.M., — de santé — hôpitaux publics, assurance-vieillesse, accidents du travail, — d'éducation-formation — universités, formation continue — ou agriculture.

● TRANSPORTS AÉRIENS

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi qui étend, à la communication de documents à des autorités étrangères dans le domaine du transport par air, les dispositions de la loi du 26 juillet 1968 qui ne concernaient que la communication de documents en matière de commerce maritime.

● COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Afin de pouvoir lui confier la réalisation des travaux de construction du canal à grand gabarit reliant la Saône au canal d'Alsace, le conseil des ministres a approuvé un projet de loi étendant les missions de la Compagnie nationale du Rhône et élargissant, en conséquence, son conseil d'administration. Les statuts de la Compagnie son tmodifiés dans ce sens.





هكذا من الاصل

Le Monde

société

JUSTICE

Les nationalistes corses devant la Cour de sûreté de l'État

Parlons de Francia...

Et si l'on parlait de FRANCIA, ce Front d'action nouvelle contre l'indépendance et l'autonomie de la Corse ? M. Lucien Felli, mardi 26 juin, a soudain posé la question au commissaire divisionnaire Gilbert Thil, témoin cité par l'accusation, qui venait de fort bien disserter sur le Front de libération nationale de la Corse.

C'était, d'un coup, vouloir renverser la vapeur et faire comprendre que le terrorisme est de *tous* les bords. Le commissaire divisionnaire a répondu : « *Ce mouvement est apparu en mars 1977 et a revendiqué un certain nombre d'attentats* (1), *mais les enquêtes en cours n'ont pas permis de remonter à leurs inspirateurs.* »

Comme une incrédulité amusée s'est alors manifestée sur les bancs de la défense, le commissaire a essayé de s'expliquer. Primo, a-t-il fait remarquer, la police ne peut aboutir dans ses enquêtes sans un minimum de consensus ; or, personne jusqu'à présent, pas même les victimes, ne lui fourni de renseignements ; secundo, des documents du F.L.N.C. saisis en novembre 1978 dans un village laisseraient penser que l'organisation séparatiste a envisagé des actes de provocation...

Me Jacques-Antoine Martini *s'est insurgé*. Des tracts ont été distribués à Bastia et à Ajaccio rendant publics des noms de militants de FRANCIA ; jamais ils n'ont été inquiétés ou alors ils ont été très rapidement mis hors de cause. Bref, contre FRANCIA on ne trouve jamais de preuves. L'avocat général, M. Robert Olivier *se* met de la partie : « *Je demande qu'on* cesse *ces insinuations en ce qui concerne FRANCIA. Ou alors donnez des noms, portez plainte auprès d'officiers de la police judiciaire, donnez des noms !* »

Un autre commissaire divisionnaire : M. Pierre Cohet. Même jeu des avocats. Et FRANCIA ? Le commissaire : « *Nous n'avons jamais eu de renseignements valables sur FRANCIA.* » Un temps : « *Il y a eu deux cent quatre-vingt-dix-sept attentats en 1977 ; il est difficile de les démêler* (...) *En Corse, la dynamite est devenue un moyen d'expression, même dans les cas de dépit amoureux...* » Alors, FRANCIA, ce mystérieux front clandestin anti-autonomiste et anti-séparatiste, on perd sa trace dans cet écheveau.

LAURENT GREILSAMER.

(1) *Les statistiques officielles lui attribuent six attentats en 1977 et soixante-dix-huit en 1978.*

LA DIRECTRICE D'UN CLUB DE RENCONTRES CONDAMNÉE POUR PROXÉNÉTISME

Mme Jacqueline Mitte, qui fonda en 1976 le premier club de rencontres grenoblois, classé parmi les agences matrimoniales au registre du commerce, a été reconnue coupable du délit de proxénétisme par le tribunal correctionnel de Grenoble et condamnée à trois mois d'emprisonnement avec *sursis*, *50 000* francs d'amende et une interdiction de séjour de deux ans. Le tribunal a, toutefois, *ordonné* la mainlevée des saisies pratiquées sur les comptes en banque et les fonds financiers de Mme Mitte. « *Il n'est pas établi que ces fonds soient concernés par l'infraction* », a jugé le tribunal.

Ouvert à tous les hommes et à toutes les femmes moyennant une cotisation de 2 000 francs, le « Club Jackie », qui comptait, quelques mois avant sa fermeture, près de trois cents membres, rassemblait 95 % d'hommes et 5 % de femmes. Selon les juges grenoblois, Mme Mitte servait d'intermédiaire entre les abonnés de son club, tout en « *sachant le type de relations qu'ils recherchaient* », et les objectifs financiers des quelques femmes qui se prostituaient. — *(Corresp.)*

UN FILM DE LA B.B.C. SUR LE 23 MARS

« Si vous voulez savoir l'heure à Paris, ne la demandez pas à un policier »

Londres. — « Une moderne affaire Dreyfus ». Ce titre à sensation, abusif, ne fait pas justice au film sur les condamnations controversées du jeune Philippe Duval et de ses camarades, arrêtés au cours de la manifestation du 23 mars à Paris, que la B.B.C. présentait, mardi 26 juin, dans son magazine d'actualités *To night*. Les sympathies du réalisateur, Martin Young, sont évidentes, illustrées par la place importante faite aux images sur les interventions brutales de la police et par un commentaire qui conclut au déni de justice.

Néanmoins, il ne s'est pas limité à faire parler les parents, les avocats des condamnés ou *M. Paul Granet*, député *U.D.F.*, sur les effets de la violence engendrant la violence... La parole est également donnée à un magistrat, M. Christian Le Gunehec, procureur de la République à Paris, répétant ses déclarations antérieures sur l'in-

De notre correspondant

dépendance des juges, justifiant les peines, *modérées à son avis*, qui par définition se doivent d'être punitives et dissuasives.

Ce que le film dénonce essentiellement, *c'est le silence observé par le président* et le gouvernement français sur une affaire qui a provoqué de vifs remous dans l'opinion. *C'est en vain que les réalisateurs ont* sollicité de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, une déclaration. Néanmoins, le commentaire final explique, sans le justifier, l'attitude des juges et du gouvernement français, par le souci d'éviter que ne se développe dans une France entourée de pays (Allemagne, *Italie*, Espagne) où le terrorisme sévit, une situation « à l'italienne ».

Pour le critique du *Daily Telegraph*, le film de la B.B.C. donne « *un aspect inquiétant de la justice française* », tandis que celui du *Daily Mail*, évoquant ses souvenirs de 1968 où il fut assommé par la police française, conclut : « *Si vous voulez savoir l'heure à Paris, ne la demandez pas à un agent de police.* » Quelles seront les réactions du public ? Certains sûrement seront renforcés dans leur fierté insulaire de vivre *dans un pays où la police — sauf exception —* est désormais à l'abri des violences, des manifestations violentes et des brutalités policères. Mais beaucoup, au contraire, notamment dans les milieux conservateurs proches du gouvernement, estimeront que la répression policière *et judiciaire, telle qu'elle* se pratique outre Manche, est un exemple dont les Britanniques feraient bien de s'inspirer.

Faut-il croire, en fin de compte que les chaînes françaises de télévision aient si peu confiance dans la maturité de leur public pour qu'elles se soient fait devancer par la B.B.C. pour traiter ce sujet délicat ?

HENRI PIERRE.

Faits et jugements

Trois mois de prison pour rien.

Un ouvrier marocain, père de huit enfants, M. Abdel-Kader Mouhib, quarante-neuf ans, de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), a passé plus de trois mois en prison... pour rien. Incarcéré depuis le 20 mars, M. Mouhib était accusé d'avoir blessé d'un coup de couteau à la face, deux jours auparavant, sa propre fille, Saïda, vingt-deux ans, demeurant au Chesnay (Yvelines). Saïda, elle-même, avait accusé son père, puis, presque aussitôt, elle était revenue sur ses déclarations.

Dans les quarante-huit heures qui suivirent l'agression, les témoignages en faveur de M. Mouhib n'ont pas manqué. C'est ainsi que trois personnes qui déjeunaient avec M. Mouhib à Orly, le jour de l'agression, étaient venues dire aux policiers que Saïda n'avait pu être frappée par son père.

A l'audience de la cinquième chambre correctionnelle du tribunal de Versailles, lundi 25 juin, Saïda a expliqué qu'elle « *avait menti sous la menace de son ami qui voulait qu'elle dénonce son père* ».

« *Pourquoi M. le juge André Abelson a-t-il, dans ces conditions, envoyé en prison un père de famille nombreuse, au casier judiciaire vierge et employé depuis six ans dans la même entreprise* », a demandé Me Jean-Yves Liénard, avocat de la défense. Embarrassé, le substitut du procureur de la République a qualifié cette affaire de « *très gênante* » et s'en est rapporté « *à la sagesse du tribunal* ».

Après moins de trois minutes de délibéré, Mme Josette Thésot, présidente du tribunal, a relaxé M. Mouhib et l'a immédiatement remis en liberté. Me Liénard a indiqué qu'il entendait saisir la commission d'indemnisation pour incarcération abusive. — *(Corresp.)*

Le congédiement de l'organiste de la Madeleine.

L'harmonie ne règne plus du tout entre le chanoine Marcel Thorel, curé de l'église de la Madeleine, à Paris, et son organiste, Mme Odile Pierre, ancienne élève de Marcel Dupré, et qui eut jadis trois premiers prix au Conservatoire (*le Monde* du 28 février et *du 13 mars*).

Mme Pierre a été chassée en janvier des grandes orgues de la Madeleine en raison d'absences injustifiées et d'un défaut de *coordination de* sa part, pendant les offices, avec les nécessités de la liturgie. Elle assure que ce sont là des prétextes et que l'abbé Thorel, en réalité, lui en veut *d'avoir demandé* à son employeur la déclaration intégrale de ses salaires à l'Union de recouvrement de la sécurité sociale (URSSAF) et d'avoir émis des *réserves* au *sujet* des travaux de restauration effectués il y a quelques années sur les orgues...

Le juge d'instance du 8e arrondissement a tenté vainement de *concilier* les parties. Me Marie Cottinet, au nom de l'artiste, réclame à présent 500 000 francs de dommages-intérêts à l'Association diocésaine de Paris et à la paroisse de la Madeleine pour le préjudice professionnel et moral subi par sa cliente et 7 200 francs pour licenciement sans motif explosion a endommagé les lo- *valable.*

Le litige sera évoqué à l'audience du 16 octobre.

● *Un chirurgien de Saint-Malo*, le docteur Henri-Pierre Duplessis, a été condamné à six mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende par le tribunal de grande instance pour homicide involontaire. Une de ses patientes, Mme Marie Bourget, était décédée le 15 juin 1976 un mois après qu'elle eut accouché d'un deuxième enfant. Les experts désignés par le tribunal ont estimé que le médecin, qui devra verser 570 000 francs de dommages et intérêts à la famille de la victime, n'avait pas tout mis en œuvre pour sauver sa patiente. — *(Corresp.)*

● *Un gynécologue-obstétricien*, le docteur Yves Lamarque, médecin-chef de la maternité d'Elbeuf (*Seine-Maritime*), a *été condamné* à trois mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende par le tribunal de grande instance de Rouen. Il a été reconnu coupable de blessures par négligence et maladresse, ainsi que de non-assistance à personne en danger, à l'occasion d'un accouchement difficile, le 28 octobre 1974 (*le Monde* du 2 juin). L'enfant est aujourd'hui handicapé à 100 %. La sage-femme, poursuivie en même temps que le docteur Lamarque, Mme Line Teyssier, qui avait dû pallier l'absence du médecin, a été condamnée à 800 francs d'amende avec sursis. Le tribunal a considéré que sa responsabilité était atténuée par son lien de subordination avec le médecin.

● *Une nouvelle association professionnelle*, l'Association des journalistes d'information sur la police, vient d'être créée. Son but est « *d'organiser les journalistes spécialisés dans les problèmes de police, obtenir que l'administration les considère comme des interlocuteurs valables et veiller à la déontologie d'une spécialité délicate* ».

Le bureau provisoire de l'AGIP est ainsi constitué : présidents, James Sarazin (*le Monde*), Jean-Charles Reix (*le Figaro*), Claude Kroes (*l'Humanité*), Eric Follin (*l'Aurore*), Alain Hamon (R.T.L.).

CORRESPONDANCE

Les escroqueries sur les métaux

Après la parution de notre article intitulé « Les escroqueries sur les métaux et les activités de M. Charles Lascorz - trafic d'argent », publié dans le Monde *daté 13-14 mai, M. Paul Roche, président-directeur général de la S.A. Industor, nous écrit :*

La Société Industor est une affaire moyenne dont la spécialité est *le triage des aciers* spéciaux (troisième société française), et une des activités annexes secondaires, le négoce des métaux non ferreux.

C'est dans le cadre de cette activité qu'Industor a été amenée à traiter avec Fritsch l'achat de 4 tonnes de tôles qui se sont, par la suite, avérées avoir été volées à une société à *laquelle Industor* proposa la vente de cette marchandise, ce qui suffirait à établir qu'elle ignorait totalement son origine frauduleuse. L'assimilation *d'Industor avec* d'autres *sociétés* qui auraient des agissements curieux (dont deux lui sont inconnues) est donc erronée.

Industor est une société sérieuse dont la quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée avec les consommateurs de ses produits (aciéries, fonderies...), dont 50 % à l'exportation, ce qui exclut qu'elle puisse se livrer aux opérations relatées (faux bilans, traites croisées...).

SPORTS

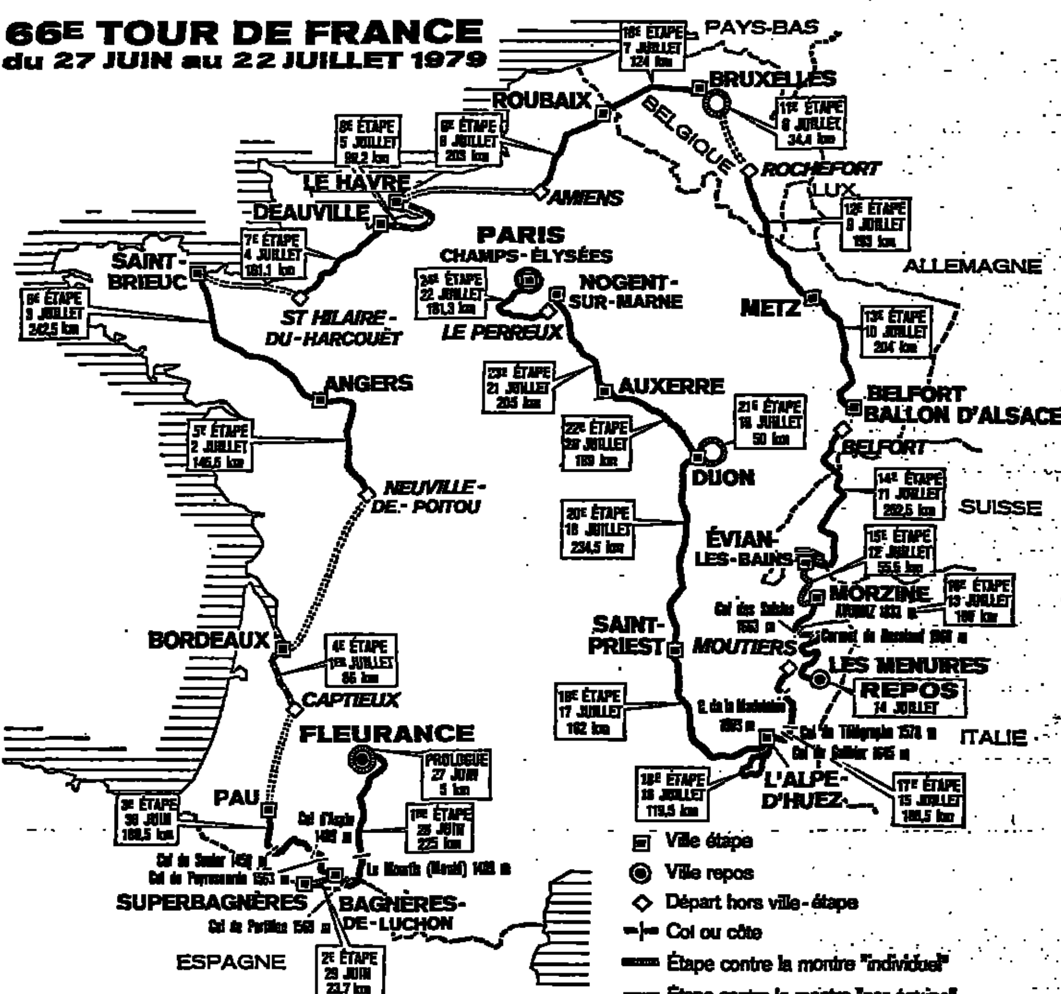
CYCLISME

Le Tour de France à la recherche de son équilibre

Après un prologue de 5 kilomètres disputé ce mercredi 27 juin les coureurs du soixante-sixième Tour de France prennent le départ de la première étape, jeudi 28 juin, à Fleurance (Gers). Dès ce premier jour, ils doivent franchir les Pyrénées et le lendemain s'affronter notamment dans une épreuve contre la montre sur les pentes de Superbagnères. De longues portions d'itinéraires neutralisés leur permettront ensuite d'atteindre rapidement le Poitou et la Bretagne, mais ils participeront à deux étapes contre la montre par équipes en cinq jours, l'une de 86 kilomètres entre Captieux et Bordeaux, l'autre de 90,200 kilomètres entre Deauville et Le Havre : deux exercices inhabituels qui favoriseront les rouleurs d'élite ainsi que les formations puissantes et qui auront vraisemblablement une forte influence sur le classement général.

Les obstacles les plus difficiles seront situés dans les Vosges et les Alpes, où l'on comptera cinq arrivées en altitude, au Ballon d'Alsace, à Morzine-Avoriaz, aux Menuires et à l'Alpe-d'Huez deux jours de suite. Ainsi réparties, les difficultés tendront à équilibrer les chances des rouleurs et des grimpeurs, selon la volonté des organisateurs pour l'arrivée le 22 juillet.

Parmi les favoris, on cite le plus souvent Bernard Hinault (vainqueur en 1978), Zoetemelk, Van Impe, Kuiper, Michel Laurent, Pollentier, Nilsson, Seznec, Agostinho : d'authentiques routiers par étapes, en fonction desquels on jugera le jeune Français Patrick Bonnet (vingt et un an et demi), révélé par le récent « Midi libre ». — J. A.



« La meilleure affaire de l'année »

Le prologue du Tour de France, qui a lieu ce mercredi 27 juin, à Fleurance, est, bien sûr, l'introduction d'un nouveau chapitre de l'épopée du vélo chère à Antoine Blondin. Mais c'est aussi — et peut être surtout — une vaste entreprise commerciale et publicitaire, comme le rappelle opportunément la revue *50 millions de consommateurs* dans son numéro de juillet.

Si les coureurs du tour 1978 ont fait grève le 12 juillet, arrivant à pied à Valence-d'Agen — comble du scandale pour les organisateurs (1) ! — ce n'était pas parce qu'ils ne voulaient plus pédaler, mais parce qu'ils refusaient de rouler au gré des intérêts financiers exclusifs de ces mêmes organisateurs. Les villes-étapes — chacune verse de 120 000 à 140 000 francs de subventions — avaient été multipliées entre Pau et Toulouse — six au total — sans tenir compte du confort et des temps de récupération nécessaires aux coureurs.

Mais cela n'est qu'une des facettes d'une entreprise publicitaire d'une tout autre ampleur. La revue *50 millions de consommateurs* rappelle que les annonceurs peuvent se joindre à la caravane pour des sommes variant entre 20 000 F et 40 000 F selon la taille du véhicule et le temps de participation, mais que les plus grosses retombées sont pour les « *concessionnaires* », liés aux organisateurs par des contrats triennaux. La société Miko annonce clairement qu'elle verse 650 000 F pour patronner le maillot jaune. En revanche, Merlin et Michelin, omniprésents sur le tour, restent discrets, de même que les autres « *concessionnaires* » sportifs : Peugeot pour le parc automobile ; Total pour le carburant ; I.T.T. Océanic pour les liaisons radio ; la B.N.P. pour la banque ; Perrier et Contrexéville pour les boissons ; Adidas et le Coq Sportif pour les équipements ; les sirops Pam-Pam pour l'assistance-presse ; la Bohème pour les caravanes officielles ; Derma Spray pour le service médical ; Gestetner pour la reproduction des résultats ; Longines pour le chronométrage ; Polichinelle pour le prix... de l'élégance.

A combien se monte la participation de ces « *concessionnaires* » ? Près de 10 millions de francs, évalue *50 millions de consommateurs*. La philanthropie n'étant guère de mise dans le monde de la publicité, quelles retombées peuvent en attendre ces généreux annonceurs ? Réponse : les retransmissions à la télévision, plus de trente heures. « *Même si les uns et les autres paient cher leur contrat triennal signé avec l'organisation, ils sont forcément gagnants : des spots publicitaires à la télévision leur reviendraient autrement plus cher.* » En effet, les noms des « *concessionnaires* », placardés aux endroits stratégiques de la course, « *apparaissent journellement et comme par enchantement sur le petit écran* ».

« *Il flotte comme une odeur de publicité clandestine,* note la revue. *Comment se fait-il que le législateur, qui a prévu que la publicité commerciale se ferait à la télévision à des moments et à des tarifs donnés, ait pu oublier un peu naïvement cette invasion d'une publicité parallèle ?* »

Bref, les coureurs sont la locomotive sportive à laquelle sont accrochés les wagons de la publicité. Ils servent de caution à un public évalué, bon an mal an, de 12 à 14 millions de spectateurs sur le parcours, de 5 à 6 millions de téléspectateurs assistant aux « *directs* », de 10 à 11 millions regardant dans onze pays l'Eurovision. « *Dans ces conditions,* conclut la revue, *le Tour est la meilleure affaire de l'été pour ceux qui l'utilisent comme support publicitaire. Les coureurs, quant à eux, n'empochent qu'un petit butin : 1,30 million de francs.* » — A. G.

(1) Seul un club cycliste peut organiser une course. Le Tour de France faisait jusqu'en 1976 exception, mais tout est rentré dans l'ordre cette année puisque c'est un club, l'Association des amis du Tour de France (association sans but lucratif régie par la loi de 1901), qui est l'organisateur. Président : M. Félix Levitan.



SPORTS

TENNIS

A WIMBLEDON

Confirmation de Pecci

De notre envoyé spécial

Londres. — La preuve est faite : Victor Pecci, la révélation des Internationaux de France, est bien de la graine des champions. Nullement dépaysé sur herbe, aucunement impressionné par la solennité du Centre Court où il jouait en fin de journée et pour la première fois de sa vie, il a confirmé sa classe à l'aide d'un service toujours aussi percutant, le même sens de l'anticipation de la volée qu'il avait témoigné contre Vilas, Connors et Borg à Roland-Garros, sans parler de retours de service en contrepied entièrement inédits qui, la plupart du temps, laissèrent sur place son adversaire.

Celui-ci était certes du deuxième rang, l'Américain Sherwood Stewart, trente-trois ans, un Texan barbu taillé dans la masse, connu surtout comme l'un des meilleurs spécialistes de double au monde. Or, en simple sur herbe, le joueur de double, doté par définition de réflexes éclairs, est souvent redoutable. Stewart était cependant trop rustique pour être un homme dangereux. Il n'en donna pas moins une bonne réplique à Pecci, lequel gagna par 7-5, 6-4, 6-3, enlevant son service en quatre balles quand il le voulut, pour le plus grand plaisir de la galerie qui découvrait le beau Paraguayen, singulièrement la gent féminine.

C'était en effet la journée des *femmes, ce mardi 26 juin*, favorisée par le soleil revenu. Tour à tour, aux heures nobles de l'après-midi, les amazones du tournoi firent glousser d'aise leurs sœurs tenniswomen anciennes pratiquantes du jeu de « vieille dame anglaise ».

Ainsi se succédèrent dans les faveurs du public la tenante du titre Martina Navratilova, devant sa mère, tchèque, qui a bénéficié d'un visa exceptionnel, Chris Evert-Lloyd, en présence de son mari, John Lloyd, qui allait être rossé sur le même court par le géant suédois Ove Bengtson — sa lune de miel décidément est une éclipse, — Evonne Goolagong-Cawley arbitrée, ô sensation ! par une femme, ce qui ne s'était jamais vu céans depuis... cent deux ans, Billie-Jean King, qui à trente-cinq ans cherche pathétiquement à battre le record des vingt victoires qu'elle détient conjointement avec Suzanne Lenglen, enfin Virginia Wade, la championne de 1977, Ginnie chère au cœur des Anglais, leur seule représentante du premier rang en lice après la défaite de leur deuxième joueuse Sue Barker, éliminée par la jeune Argentine Ivanna Madruga.

Quatre Français demeurent en piste après le premier tour : Dominguez, Noah, Portes et Moretton. Mais c'est Jean-François Caujolle, le seul battu, qui fut le plus glorieux. Le score de 6-3 par lequel Jimmy Connors conclut le quatrième set du match commencé la veille (alors que le champion américain, rappelons-le, menait par 6-3, 6-7, 7-5) indique mal l'intensité des échanges. Le privilège du jeu de Connors sur herbe, en dehors de son retour de *service catapulté*, est de submerger son adversaire au fond du court par des trajectoires de plus en plus profondes. Or Caujolle, que la nature a doté, lui aussi, de bras immenses, tenait l'échange à une vitesse folle sans quitter la ligne de fond. Le plus curieux : Connors finissait par monter au filet où notre champion de France répugnait de s'aventurer, à l'inverse de ses jeunes années. N'importe, jouer la régularité sur herbe et se battre sur ce terrain-là, au même rythme et souvent avec succès, contre un relanceur comme Connors, il fallait le faire !

OLIVIER MERLIN.

RÉSULTATS

Pattison (Rhod.) b. Barazzuti (It.), 6-3, 6-4, 5-7, 4-6, 6-4 ; Damiani (Urug.) b. Motta (Brés.), 7-5, 6-3, 6-4 ; Taroczy (Hongr.) b. Crawford (E.-U.), 6-2, 6-2, 6-4 ; Case (Austr.) b. Martin (E.-U.), 7-5, 6-7, 6-2, 4-6, 6-2.

Kriek (Afr. Sud) b. Feigl (Autr.), 4-6, 6-3, 6-3, 6-0 ; Dent (Austr.) b. Fisher (E.-U.), 7-5, 6-1, 7-6 ; Pecci (Par.) b. Stewart (E.-U.), 7-5, 6-4, 6-3.

Gunthardt (Suisse) b. Mitton (Afr. Sud), 6-4, 6-1, 6-3 ; Smid (Tch.) b. Ismael (Rhod.), 7-5, 7-6, 6-2.

SIMPLES MESSIEURS

Saviano (E.-U.) b. Fagel (E.-U.), 6-0, 6-2, 6-2 ; Ycaza (Equ.) b. White (Austr.), 6-4, 1-6, 6-2, 6-0 ; Higueras (Esp.) b. Yuill (Afr. Sud), 6-2, 7-5, 5-7, 3-6, 6-4 ; G. Mayer (E.-U.) b. Amaya (E.-U.), 3-6, 6-3, 6-4, 7-5 ; Parun (N.-Z.) b. D. Lloyd (G.-B.), 6-2, 4-6, 7-5, 6-3.

Lutz (E.-U.) b. Genois (Can.), 6-3, 6-2, 6-2 ; J. Connors (E.-U.) b Caujolle (Fr.), 6-3, 6-7, 7-5, 6-3 ; Moretton (Fr.) b. Cortes (Col.), 7-5, 6-7, 6-2, 1-0, abandon ; Portes (Fr.) b. Taygan (E.-U.), 1-6, 6-4, 6-4, 6-4.

Scanlon (E.-U.) b. R. Drysdale (G.-B.), 6-3, 6-3, 7-5 ; J. Smith (G.-B.) b. Gardiner (Austr.) ; Ramirez (Mex.) b. Andrew (Ven.), 6-2, 6-3, 6-1.

S. Smith (E.-U.) b. Carter (Austr.), 6-1, 2-6, 6-4, 6-1.

Dominguez (Fr.) b. Hutka (Tch.), 6-3, 6-5, 6-4 ; Letcher (Austr.) b. Warwick (Austr.), 7-6, 6-1, 2-6, 7-6.

Sadri (E.-U.) b. El Shafei (Egypte), 3-6, 6-3, 7-6, 6-7, 6-4 ; Munoz (Esp.) b. Collings (Austr.), 7-6, 6-3, 3-6, 7-5 ; Buehning (E.-U.) b. R. Meyer (E.-U.), 6-3, 6-4, 6-4 ; Tom Gullikson (E.-U.) b. Cahill (E.-U.), 6-4, 6-2, 6-4.

Vilas (Arg.) b. Taylor (G.-B.) 6-3, 6-2, 6-4 ; James (Austr.) b. Iskersky (E.-U.), 6-2, 6-1, 6-4.

Kirmayr (Brés.) b. Feaver (G.-B.), 6-1, 4-6, 3-6, 6-3, 6-4 ; Gonzales (E.-U.) b. Beven (G.-B.), 4-6, 6-2, 6-2, 6-4 ; Bengtson (Suède) b. J. Lloyd (G.-B.), 6-3, 6-4, 6-1 ; Austin (E.-U.) b. Drysdale (Afr. Sud), 6-2, 7-6, 6-3.

Panatta (It.) b. Gimenez (Esp.), 6-3, 6-3, 6-4 ; Borowiak (E.-U.) b. Kronk (Austr.), 6-2, 6-2, 6-4.

SIMPLES DAMES

C. Evert-Lloyd (E.-U.) b. M. Redondo (E.-U.), 6-4, 6-2 ; Navratilova (Apatr.) b. T. Harford (Afr. Sud), 4-6, 6-2, 6-1 ; B. Stove (Hol.) b. J. Duvall (E.-U.), 6-1, 6-4 ; Hobbs (G.-B.) b. L. Charles (G.-B.), 6-2, 7-5 ; I. Madruga (Arg.) b. S. Barker (G.-B.), 6-3, 4-6, 8-6 ; G. Coles (G.-B.) b. M. Kruger (Afr. Sud), 5-7, 6-4, 7-5 ; B.J. King (E.-U.) b. Y. Vermaak (Afr. Sud), 6-4, 6-1 ; R. Cawley-Goolagong (Austr.) b. M. Louie (E.-U.), 6-0, 6-3 ; S. Collins (E.-U.) b. J. Budarova (Tch.), 6-2, 6-2 ; P. Shriver (E.-U.) b. P. Medrado (Brésil), 6-4, 6-3 ; Fox (E.-U.) b. G. Lovera (Fr.), 6-4, 6-2 ; L. Porood (E.-U.) b. D. Gilbert (E.-U.), 4-6, 7-5, 7-5 ; V. Wade (G.-B.) b. P. Louie (E.-U.), 6-0, 6-4 ; G. Reid (Austr.) b. Blount (E.-U.), 6-1, 6-0 ; P. Doerner (Austr.) b. E. Raponi (Arg.), 6-2, 6-4 ; A. Mouton (E.-U.) b. M. Tyler (G.-B.), 6-4, 6-3 ; Promholtz (Austr.) b. B. Hallquist (E.-U.), 6-3, 6-2.

RUGBY

LE « QUINZE » FRANÇAIS BAT NORTH-AUCKLAND (16 à 3)

En dépit du vent, de la pluie et de la boue, l'équipe de France de rugby a renoué avec la victoire en battant, par 16 à 3 ce mercredi 27 juin à Whangarei (Nouvelle-Zélande), la sélection du North-Auckland. Les Français ont marqué deux essais par Louis Pardo et Didier Codorniou, dont l'un a été transformé par Jean-Michel Aguirre, qui a en outre passé deux pénalités ; de son côté, Semenoff a inscrit un but de pénalité pour North-Auckland. — *(A.F.P.)*

VOILE

LES DERNIÈRES ENCABLURES DE LA TRANSATLANTIQUE EN DOUBLE

Quelque 1 000 kilomètres, c'est en ligne droite la distance qu'il restait à courir par l'équipage Eric Tabarly-Marc Pajot, pour atteindre Lorient, terme de la course transtalantique en double partie le 26 mai. Au dernier point, le 26 juin, *Paul-Ricard*, le trimaran à hydrofoils (plans porteurs) avait en effet conforté son avance sur les deux autres trimarans qui le suivaient immédiatement : 120 kilomètres sur *V.S.D.*, d'Eugène Riguidel et Gilles Gahinet et 290 kilomètres sur *Télé-7-Jours* de Michael Birch et Jean-Marie Vidal.

Selon les calculs des organisateurs, si Tabarly-Pajot et Riguidel-Gahinet continuaient à naviguer à la même vitesse — 8 nœuds de moyenne soit près de 15 kilomètres à l'heure — ils arriveraient au port breton jeudi 28 juin en fin d'après-midi.

● RECTIFICATIF. — Une ligne sautée a rendu incompréhensible un passage de l'article consacré à la demi-finale du championnat du monde de boxe entre Gerrie Goetze et Leon Sprints dans *le Monde* du 26 juin. Au lieu de « *comment aurait-il pu en aller différemment avec, dans un ring, un Américain de race blanche...* » il fallait lire : « *Comment aurait-il pu en aller différemment avec, dans un ring, un Américain de race noire et un Sud-Africain de race blanche...*)

JEUNESSE

M. Soisson souhaite donner un nouvel élan à l'animation extra-scolaire

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, veut donner un nouvel élan à la politique d'animation dont il a la charge, diversifier celle-ci et pour cela élargir les compétences du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

Créé en 1964, le FONJEP assure le financement partiel de mille quatre cents quarante et un postes d'animateurs sur des crédits prélevés sur le budget de deux ministères : jeunesse, sports et loisirs, et santé et famille. Il gère en outre cent quatre-vingt-neuf postes d'animateurs financés à 100 % par des collectivités locales.

M. Soisson souhaite donner au FONJEP, qui est placé sous sa tutelle, une compétence interministérielle. Il vient d'obtenir l'affiliation à celui-ci d'une dizaine de postes d'animateurs financés par le ministère de l'environnement et du cadre de vie auxquels vont s'ajouter une dizaine d'autres postes financés par le ministère de l'agriculture. M. Soisson souhaite augmenter progressivement le nombre de ces transferts et élargir le FONJEP à d'autres ministères.

Il chiffre à plusieurs milliers le nombre de postes d'animateurs créés directement ces dernières années par les collectivités locales et qui échappent de ce fait au FONJEP et aux associations nationales, uniques bénéficiaires de ce fonds. La multiplication « hors FONJEP » de ces animateurs illustre l'intérêt grandissant des conseils généraux et municipaux pour les loisirs extra-scolaires ainsi que la richesse de la vie associative. Mais elle démontre aussi le vieillissement des associations nationales qui n'ont pas toujours su occuper le terrain et tirer partie des changements de préoccupation que dénote cette évolution.

M. Soisson souhaite obtenir de la même manière l'affiliation des postes « collectivités locales » au FONJEP. Cette affiliation favoriserait la politique des temps libres que le gouvernement a l'ambition de mener à bien. Mais elle suppose un effort accru de l'Etat qui prendrait partiellement en charge des postes actuellement financés par les seules collectivités locales. Si l'enveloppe budgétaire du FONJEP n'augmentait pas proportionnellement — ce qui est à craindre, — cet effort supplémentaire aurait pour conséquence de réduire la part de l'Etat dans le financement des postes attribués aujourd'hui aux associations nationales. Sous couvert d'un ajustement technique, la réforme envisagée aurait pour conséquence de « redéployer » l'aide de l'Etat en faveur des secteurs les plus dynamiques — ou tenus pour tels — de l'éducation populaire.

Un groupe de travail s'est réuni, il y a quelques jours, au ministère pour étudier cette réforme. Il comprend des représentants des associations nationales, pour la plupart membres du conseil d'administration du FONJEP. Ce groupe de travail, qui rendra ses conclusions à l'automne, devra notamment résoudre la contradiction existant entre le renforcement d'un organisme national et la nouvelle loi sur *les collectivités locales* tendant à déconcentrer les pouvoirs de l'Etat. Peut-être par la création de « mini-FONJEP » régionaux.

BERTRAND LE GENDRE.

PRESSE

● *Le Prix des journalistes humoristes 1979*, fondé par les Humorites de la presse, a été attribué, au premier tour à la majorité absolue, à Michel Renouard (*le Monde* du 5 juin), pour son article « Votre beau roman, mon jeune ami... », paru dans *le Monde* du 25 juin 1978.

Une première mention a été attribuée à Maurice Le Helley pour sa chronique « Les Zurbins » parue dans *le Petit Bleu des Côtes-du-Nord* ; une seconde mention à José Tricot pour « Cocorico » (article non publié).

● *La société éditrice du Perche*, dont le P.-D.G. est M. Olivier Chevrillon, vient de prendre une participation minoritaire dans le quotidien *l'Echo républicain de la Beauce et du Perche*, édité à Chartres. Cette prise de participation s'élèverait à environ 35 % du capital. *L'Echo républicain de la Beauce et du Perche*, dont le P.D.G. est M. Jean Gilbert, a été fondé en octobre 1944.

SCIENCES

Un premier rapport sur l'état de la recherche et des techniques françaises est remis à M. Pierre Aigrain

Les services de la Délégation régionale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.), après avoir pris avis auprès du Comité consultatif de la recherche scientifique et technique (C.C.R.S.T.), viennent de remettre au secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de la recherche, M. Pierre Aigrain, un rapport de synthèse sur « l'état des sciences et des techniques françaises ».

Ce texte, d'une soixantaine de pages, dont copie sera prochainement remise aux parlementaires, est, selon ses auteurs, « une première étape vers la tenue d'un tableau de bord permanent de la recherche française », dont l'ancien secrétaire d'Etat à la recherche, M. Pierre Sourdille, avait lancé l'idée en 1977. Pour parvenir à ce résultat, il faudrait en effet se livrer à une consultation plus large des organismes de recherche et dépasser le cadre un peu limité de ce premier rapport, qui ne donne qu'un « instantané » de la recherche scientifique actuelle. Dans l'immédiat, il pourrait cependant servir de base de travail à l'élaboration du VIIIe Plan et à l'examen — peut-être en juillet — des grandes lignes du programme décennal de la recherche annoncé par M. Aigrain.

Dans leur bilan, les rapporteurs se sont attachés à évaluer la qualité de la production de la re- à voir dans quelle mesure cette voir, dans quelle mesure, cette recherche était correctement adaptée aux besoins nationaux. Il s'agissait donc, dans une première partie, de traiter de la recherche française et de ses insuffisances en tant que grands domaines de la connaissance et, dans une seconde, de l'évaluer, non plus par rapport à la communauté scientifique internationale, mais en fonction *« des objectifs économiques et sociaux du pays auxquels elle apporte — ou devrait apporter — sa contribution »*.

La lecture du rapport montre que la recherche et les techniques françaises ont leurs points forts comme la physique des particules élémentaires ou la génétique moléculaire et leurs points faibles : certains domaines de la chimie où l'existence d'*« un potentiel humain important »* devrait conduire à *« une productivité supérieure »*. De même, la bioénergétique, secteur pour lequel *« une stimulation active est urgente »*, souffre d'*« un nombre insuffisant de chercheurs et de techniciens »*.

Tous les secteurs de la recherche, de la physique à la chimie en passant par les mathématiques, les sciences de la vie, la bioénergétique et l'étude des milieux naturels, sont passés en revue. Les sciences de l'homme, parentes pauvres des activités scientifiques, ne sont pas oubliées. *« Les moyens dont elles disposent*, affirme le rapport, *apparaissent globalement suffisants »*, mais *« leur répartition conjugue souvent les défauts du féodalisme et de l'égalitarisme »*, de telle sorte que *« de bonnes équipes manquent souvent du nécessaire quand d'autres, justifiées par leur seule existence, sont entretenues sans contrôle »*. Ainsi, dans une énumération des branches de pointe — préhistoire, anthropologie, démographie, etc., — le rapport retient-il *« la faiblesse de la sociologie française »*, fortement *« marquée depuis quelques années par une prolifération souvent désordonnée de travaux empiriques entrepris notamment à la demande des administrations avec un succès très variable »*. De même parle-t-il de la situation *« franchement critique en sciences politiques, en psychologie sociale »*, qu'il qualifie de sous-développée, voire moribonde, *« en géographie moderne et en géographie humaine, aujourd'hui appauvrie »*.

« Une trop grande dispersion »

Cette analyse s'accompagne d'une réflexion sur ce que sont les objectifs sociaux et économiques de la recherche et sur la manière dont celle-ci pourrait y répondre. Dans un survol rapide, les rapporteurs ont tenté de mettre en évidence faiblesses et carences. Ils déplorent *« la trop grande dispersion des recherches sur la fusion thermonucléaire par confinement inertiel »* (lasers, faisceaux de particules) qui, à long terme, sera appelée à jouer *« un rôle important dans le domaine de l'énergie »*. Ils notent l'insuffisance *« des collaborations permanentes entre les laboratoires publics et industriels dans le domaine de la chimie »*.

Le rapport insiste sur *« l'absence de géologues charbonniers et sur l'insignifiance des recherches sur l'utilisation ou la conversion du charbon appelé à jouer un rôle important avant la fin du siècle »*. De même regrette-t-il que le *« Centre national pour l'exploitation des océans (C.N.E.X.O.) ait inégalement réussi dans sa mission »*, et que, *« d'une manière générale, l'on soit encore assez loin d'une situation dans laquelle l'ensemble de la recherche océanologique serait structuré en programmes clairs mettant à contribution toutes ses compétences de manière ordonnée »*.

Réduire le montant des importations, limiter la dépendance à l'égard de l'étranger, sont des constantes tout au long du rapport qui, en informatique, constate que *« l'industrie, dont l'importance est stratégique, connaît des difficultés sérieuses dans les circuits intégrés »* ou que la recherche industrielle de l'informatique a des *« problèmes en péri-informatique »*. — J.-F. A.

MM. JACQUES BLAMONT ET JEAN-PIERRE LEHMAN ÉLUS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

L'Académie des sciences a élu lundi 26 juin, deux nouveaux membres de sa compagnie : MM. Jacques Blamont, dans la section astronomie géophysique externe, et Jean-Pierre Lehman, dans sa section géologie.

M. Jacques Blamont

[Né le 13 octobre 1926 à Paris, M. Jacques Blamont, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé de sciences physiques, est connu pour ses travaux sur la température de la haute atmosphère de la Terre, l'évaporation de l'hydrogène des planètes, le vent interstellaire, les comètes. Les remarquables résultats obtenus dans ces différents domaines l'ont amené très tôt à se faire connaître des milieux spatiaux français, américains et soviétiques, qui lui ont offert d'organiser ses expériences sur leurs satellites. Titulaire de la médaille de la NASA « for exceptionnal scientific achievment » (1972), M. Blamont, qui est haut conseiller scientifique au Centre national d'études spatiales, a récemment déterminé la structure verticale des nuages de la planète Vénus. Il est également l'inspirateur d'une méthode originale d'étude de la planète Vénus par ballon (mission franco-soviétique Venera). Actuellement, M. Blamont est directeur du service d'aéronomie de Verrières-le-Buisson, près de Paris.]

M. Jean-Pierre Lehman

[Né le 16 août 1914 à Caen, M. Jean-Pierre Lehman, agrégé de sciences naturelles, paléontologue, est spécialisé dans l'étude des vertébrés inférieurs fossiles. Ancien assesseur du directeur du Muséum d'histoire naturelle, M. Lehman a recueilli et décrit des poissons cuirassés dévoniens du Maroc et du Sahara — dont certains géants — et a montré que ceux-ci étaient en partie les mêmes qu'aux Etats-Unis. Ses travaux ont, en outre, porte sur les faunes triasiques de Madagascar, et c'est lui qui a fait connaître les poissons dipneustes du dévonien du Groenland. M. Lehman, qui a été lauréat de l'Académie des sciences, est directeur du laboratoire associé 12 du C.N.R.S. de paléo-anatomie et paléobiogéographie depuis 1966.]

● *La chute sur Terre du laboratoire américain Skylab* (près de quatre-vingts tonnes) pourrait avoir lieu, selon toutes probabilités, entre le 11 et le 19 juillet, selon la NASA. Les risques de blessure d'une personne par un des morceaux de l'engin sont, estiment les spécialistes, très minimes (rapport de un sur six cents milliards). Selon M. Robert Frosch, administrateur de la Nasa, les plus récentes études faites à ce sujet font état d'une pluie de débris, dont trente-huit pèseraient plus de cent treize kilos.

RELIGION

INTOLÉRANCE RELIGIEUSE ET RACISME

La construction d'une mosquée à Annecy fait l'objet d'une controverse entre chrétiens

De notre correspondant

Annecy. — La communauté musulmane d'Annecy réclamait depuis plus de dix ans un lieu de prière modeste, mais décent. Protestants, orthodoxes et israélites, beaucoup moins nombreux que les musulmans, ils sont près de cinq mille dans l'agglomération, disposant depuis longtemps les premiers d'un temple, les autres d'une chapelle, les derniers d'une synagogue. Malgré les demandes insistantes, les musulmans n'étaient pas parvenus à convaincre les élus municipaux ni les services de la préfecture de la Haute-Savoie de leur attribuer une salle exclusivement consacrée, selon la tradition islamique, à l'écoute du Coran et à la prière.

En 1977, des catholiques et des protestants, qui avaient auparavant œuvré en faveur de l'alphabétisation, pour de meilleur[illegible] conditions de logement et de tr[illegible]vail des immigrés, se regroupaie[illegible] au sein de l'Association d'accue[illegible] de la communauté musulmane. L'Association décidait aussitôt après sa création de faire « sortir » le projet de mosquée et de convaincre l'opinion publique que le *« droit à l'expression religieuse est un droit fondamental de l'homme »*.

L'évêque d'Annecy, Mgr Sauvage, et le pasteur de l'Eglise réformée de la ville, M. Jean-Louis Richard, demandèrent aux chrétiens de l'agglomération de *« soutenir financièrement par des dons généreux et fraternels cette entreprise »*, tout en précisant : *« Nos communautés chrétiennes en tant que telles n'ont pas vocation à cette édification. »*

Des dons individuels nombreux et parfois importants furent recueillis, des quêtes organisées dans plusieurs paroisses sur l'initiative des prêtres. Les membres de l'Association d'accueil de la communauté musulmane reconnaissent aujourd'hui avoir reçu plus d'argent qu'ils ne l'espéraient. La mosquée d'Annecy aura coûté moins de 400 000 F, soit *« autant que le lustre de la toute récente mosquée de Genève construite grâce aux pétrodollars et destinée aux quelque mille cinq cents membres des représentations diplomatiques des pays arabes »*, précise le docteur Bermond, l'un des animateurs protestants de l'Association d'accueil de la communauté musulmane.

Le projet de construction d'une mosquée sur un terrain appartenant à la paroisse des Fins et jouxtant une école privée a provoqué aussitôt l'hostilité d'une partie de la population du quartier. L'Association des habitants des Fins, créée pour la circonstance, dénonça l'*« attitude bienveillante »* de la municipalité d'Annecy, et les *« risques d'arabisation du quartier »* qui compte déjà deux foyers de travailleurs immigrés. Elle a, enfin, introduit plusieurs recours contre le préfet de la Haute-Savoie, le maire d'Annecy et la paroisse des Fins, afin d'obtenir l'annulation du permis de construire de la mosquée. Le tribunal administratif de Grenoble a déclaré irrecevables ces recours.

Intervention de l'évêque

Depuis le début de l'année [illegible]9, le bât[illegible]ment en cours de construction a été, à plusieurs reprises, saccagé. Récemment encore, l'installation électrique de la mosquée et les canalisations d'eau des salles d'ablutions ont été arrachées. Le président de l'Associa[illegible] des habitants d[illegible] Fins, [illegible]-Marc Josserand, regr[illegible] [illegible] de malveillance et affirme : *« Nous ne voulons pas instaurer un climat de haine. D'ailleurs, depuis quelques mois, les activités de l'Association ont é[illegible] mises en veilleuse. »*

L'évêque d'Annecy a, à plusieurs reprises, invité tous les chrétiens *« à faire cesser entre eux une hostilité où les réactions raciales s'additionnent aux antagonismes religieux »*. *« Cessons de nous penser en termes de religions rivales, de voir l'islam comme un obstacle définitif à l'évangélisation »*, ont demandé Mgr Jean Sauvage et le pasteur Jean-Louis Richard, ré[illegible]ondant ainsi aux violentes critiques formulées par les catholiques intégristes contre les membres des communautés protestante et catholique qui soutie[illegible]ent ardemment le [illegible]jet de construction.

Le Père Francis Angelloz, prêtre-[illegible]vrier et aumônier des migrants, reconnaît que de no[illegible]breux catholiques *« n'ont pas du t[illegible]t assimilé la nouvelle attitude de l'Eglise définie lors d[illegible] concile V[illegible]tican II. Nous comprenons parfaitemen[illegible] que des ge[illegible]s se trouvent aujourd'hui gênés dans leur foi devant le changement radical de l'Eglise envers les croyants non chrétiens, et notamment les mu[illegible]ulmans. Ce combat pour la reconnaissance du droit à l'expression religi[illegible]use s'inscrit dans la lutte pour les autres droits : [illegible]roit au logement, à la cult[illegible]e, au respect. Nous voulons faire en sorte que tous les travailleu[illegible]s immi[illegible]rés soient traités comme des hommes à part entière, et non co[illegible]me des instruments de l'éco[illegible]omie française »*.

CLAUDE FRANCILLON.

MÉDECINE

L'Association pour le développement de l'Institut Pasteur veut collecter 100 millions de francs en cinq ans

L'Association pour le développement de l'Institut Pasteur (ADIP) (1), créée il y a deux ans, qui accueille son cinquante millième adhérent, souhaite recueillir, sous forme de dons privés, 100 millions de francs dans les cinq ans à venir, soit 20 millions de francs par an. Cet objectif *« permettra d'accroître le potentiel scientifique des unités de recherche de l'Institut, de maintenir et de justifier l'aide annuelle de l'Etat de 50 % du budget de fonctionnement »*. Cette politique de « multifinancement » — 50 % venant de l'Etat, 20 % de l'Institut Pasteur Production, le reste de différentes sources (vente de services et de licences, contrats de recherche et de développement, revenus de son patrimoine) et de fonds collectés par l'ADIP — est chère à l'Institut Pasteur, car elle lui garantit une autonomie totale. Cependant, le professeur Luc Montagnier, directeur de recherche du C.N.R.S. et responsable d'une unité de recherches sur le cancer à l'Institut Pasteur, déplore *« une situation désastreuse pour les postes de chercheurs »* en France. Actuellement, la durée des contrats des jeunes chercheurs n'est que d'un ou deux ans, ce qui, selon lui, fait peser une menace permanente sur la continuité des travaux entrepris et nuit au développement de nouveaux programmes de recherche originaux.

(1) Association pour le développement de l'Institut Pasteur, 25, rue du Docteur-Roux, 75015 Paris, tél. 541-52-66.

M. PIERRE DOUZOU EST ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) vient d'élire M. Pierre Douzou à la présidence de son conseil scientifique. Il succède à ce poste au docteur Philippe Laudat, nommé récemment directeur général de l'INSERM (*le Monde* du 8 février).

D'autre part, M. Philippe Lazar, directeur de l'Unité de recherches épidémiologiques et statistiques sur l'environnement et la santé de Villejuif, a été nommé vice-président.

[Né le 25 août 1926 à Millau (Aveyron), Pierre Douzou est un biochimiste spécialisé dans l'utilisation des très basses températures, en particulier en cryo-enzymologie.

Pharmacien et docteur ès sciences physiques, il a travaillé au Muséum national d'histoire naturelle de 1960 à 1965 ; il a ensuite été chef de service à l'Institut de biologie physico-chimique de Paris, puis directeur de l'unité de recherches 128 de l'INSERM à Montpellier. M. Douzou est depuis 1977 professeur titulaire au Muséum d'histoire naturelle. Il a été élu le 26 mars à l'Académie des sciences, dans la section de biologie cellulaire et moléculaire.]

● *Les personnels des secteurs psychiatriques de Corbeil (Essone)* ont interrompu la grève qu'ils avaient engagée le 15 mars (*le Monde* du 19 mai). Le conseil général de ce département a en effet décidé de leur accorder les crédits nécessaires au maintien de leurs services (1,8 million de francs) ainsi que des crédits permettant d'assurer l'augmentation du nombre des vacations (679 300 francs). Les conseillers généraux ont toutefois réitéré leur demande d'audience auprès du ministre de la santé et auprès de la Sécurité sociale, dont ils espèrent obtenir les aides qu'ils estiment légitimes. — *(Corresp.)*

● *La peste a atteint en 1978* 766 personnes dont 31 sont morts, révèle un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.). En 1977, 1 447 cas, dont 67 mortels, avaient été recensés. Cette diminution de moitié est due à l'amélioration de la situation au Vietnam, le pays le plus touché. En revanche, une augmentation est notée en Afrique (195 cas en 1978 contre 141 l'année précédente) et en Amérique (86 cas contre 48).



La résurrec

Un

Théâtre non

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

La résurrection du clown mort

Le cinéma de Toto

C'EST le grand retour de Toto. Déjà, l'année dernière au Festival de Paris, nous avions pu voir une « anthologie » réalisée par Jean-Louis Comolli et composée d'extraits de dix-sept films interprétés par Toto. Une émission de télévision lui a été consacrée en janvier 1979. Enfin, dans le cadre de ses études sur le « théâtre d'acteur », le Centre international de dramaturgie et son animateur José Guinot ont entrepris une [illegible]abilitation de l'acteur [illegible] avec *Toto, misère et n[illegible]* [illegible] ouvre un cycle dans le cadre duquel seront projetés, la saison prochaine en circuit commercial, *Toto-le-Moko*, *San Giovanni Decolatto* et *l'Anthologie* de Comolli (1).

Toto, beaucoup l'ignorent. Il est mort en 1967, et, parmi les cent films qu'il a tournés, la plupart n'étaient que des comédies bouffonnes rapidement troussées autour de la personnalité de leur étonnant interprète. A l'exception de De Sica (pour un sketch de *l'Or de Naples*), de Rossellini (mais ce ne fut pas une réussite), de Monicelli (*Gendarmes et voleurs*, *le Pigeon*) et surtout de Pasolini (*Des oiseaux petits et gros*), on ne trouve aucun nom important du cinéma italien dans sa filmographie. C'est sans doute que Toto était avant tout homme de théâtre et qu'il était incapable de se plier aux servitudes de la mise en scène cinématographique. Mais, dans ses plus mauvais films, il restait égal à lui-même. Inaltérable. Totalement étranger à la médiocrité ambiante. Incongru et unique avec ces yeux byzantins (2) qui éclairaient un visage-masque que l'on aurait cru sculpté dans du bois et ce corps aux articulations de marionnette.

Toto était né à Naples et son univers ne cessa de se confondre avec celui du prolétariat napolitain. Pulcinella revivait en lui, mais, du Polichinelle classique, il avait fait un personnage quasi abstrait qui lui appartenait en propre, celui de l'exclu, de l'humilié, de l'affamé, prêt à tous les mensonges, à toutes les lâchetés, *pour échapper à sa condition*. La violence, la grossièreté (qui n'est pas vulgarité), la méchanceté, l'obscénité et, quand il gagne, une irrésistible suffisance, sont à la base d'un comique longuement élaboré sur les planches des théâtres populaires. Toto est né de cette forme de spectacle que les Italiens appellent le « varietà ». D'où son goût de l'improvisation, son prodigieux instinct du rythme et de l'« effet », son génie du geste et de la mimique. Quels que fussent ses rôles et les réalisateurs qui le dirigeaient (mais on ne dirigeait pas Toto), il est demeuré fidèle à ses origines et aux traditions de la farce napolitaine. Fidélité qui explique à la fois son extraordinaire succès en Italie et la méconnaissance de son talent à l'étranger.

Le voici donc de retour parmi nous, grâce à *Toto, misère et noblesse*, un film datant de 1954 et signé par Mario Mattoli, qui fut seize fois son metteur en scène. Le film est une adaptation de la pièce d'Eduardo Scarpetta, créée en 1888 (3), un trépidant vaudeville à la napolitaine où Toto incarne un *crève-la-faim* à qui l'occasion est donnée de jouer les grands seigneurs. Des sketches très drôle (Toto s'empiffrant de spaghettis ou pétrifiant de sa morgue le nouveau riche qui le reçoit) s'intègrent à une suite de quiproquos absurdes sous lesquels perce la satire sociale. On rit beaucoup, de ce rire libérateur que le comédien voulait communiquer au public, et les couleurs pastel des images apportent un charme supplémentaire à ce premier épisode de la résurrection de Toto.

JEAN DE BARONCELLI.

(1) Sur Toto lire un ensemble d'entretiens dans *Positif* nº 208-209 et dans *les Cahiers du cinéma* nº 297 et 298.

(2) Il s'est prétendu toute sa vie « prince de Byzance ».

(3) On a pu voir cette pièce à Paris dans un spectacle monté par la Compagnie Fabbri.

Un bienfaiteur de l'humanité

par FEDERICO FELLINI

LE type de comédien qui m'enchante et me fascine depuis toujours, déclenchant inévitablement en moi un mouvement d'exaltation obscure et irréfléchie, est le comédien-clown. Le talent clownesque, que la plupart des acteurs, par je ne sais quel complexe ténébreux, continuent à considérer avec une méfiance dédaigneuse, est, selon moi, la qualité la plus précieuse d'un comédien. Sans doute l'ai-je déjà dit, il me plaît, cependant, de le redire : je la considère comme la forme d'expression la plus aristocratique et la plus authentique d'un tempérament.

Vous souvenez-vous de Toto ? Quelle stupéfiante et mystérieuse apparition ! La première fois qu'il m'a été donné de le voir — il y a de très nombreuses années, — j'ignorais tout de lui, je n'en avais même pas entendu parler. La guerre planait autour de nous et, totalement inconscient, j'aimais à me promener le soir dans la ville que le black-out, par ses lampes voilées et peintes en bleu, rendait plus séduisante, plus complice, plus mystérieuse.

Je m'étais glissé dans un petit cinéma, derrière le bureau des postes, où un spectacle de variétés accompagnait le film. J'y avais été aspiré, comme d'habitude, par la soubrette, brune et dodue, qui trônait sur l'affiche, la frange à la Claudette Colbert, les hanches en forme de montgolfière. Je me souviens encore de son nom, lui aussi très prometteur : Olimpia Cavalli ! (1) *Que j'aimerais la revoir !*

Lorsque je pénétrai dans la salle, le film venait de se terminer. La lumière s'allumait ; dans un marasme vociférant, derrière un rideau de fumée, la salle s'accordait quelques instants de répit, entrecoupés de hurlements, de ricanements insensés, de coups assenés par surprise sur le voisin.

Je venais à peine de m'asseoir dans cette cale de pirates prêts à tout qu'une petite musique de cirque se fit entendre. De plus en plus espiègle et sonore, aberrante et sinistre, cette tarentelle se répandit entre les quatre murs disloqués de la salle comme un chatouillement irrésistible. Le public s'agitait, écartait les cuisses, s'étalant sur les sièges avec indolence : le signal avait été donné, l'événement attendu avec gourmandise était sur le point de se produire.

On se serait cru dans un avion sur la piste de départ, au moment du décollage... Mais Toto n'apparut pas sur la scène, qui continuait à rester vide et déserte.

Soudain, il se matérialisa au fond de la salle. Du coup, comme une grande rafale, toutes les têtes se tournèrent en même temps vers lui, dans une tempête de rires et un tonnerre d'applaudissements. Je ne pus qu'entrevoir l'inquiétante silhouette qui avançait à toute allure le long de l'allée centrale, glissant comme montée sur des roulettes : une bougie allumée à la main, en frac de croque-mort, et, sous le chapeau melon, deux yeux hallucinés, d'une extrême douceur, des yeux de martinet, d'ectoplasme, d'enfant centenaire, d'ange fou. Impalpable comme un rêve, il m'effleura pour disparaître aussitôt, englouti par les vagues du public qui se levait, l'acclamait, voulait le toucher, le retenir. Il réapparut — désormais hors de portée — là-bas sur la scène, figé dans une raideur cataleptique. Puis en silence, très léger, il se balança d'avant en arrière, à la cadence d'un jouet mécanique, roulant ses yeux comme les billes d'une roulette. Tout à coup, le petit corbeau funèbre souffla sur la bougie, souleva le bord de son chapeau melon et dit à l'assemblée : « Joyeuses Pâques ! » *Mais nous n'étions pas à Pâques. Nous étions en novembre, et sa voix était celle d'un enterré vivant qui appelle au secours.*

La contestation totale

Face à Toto, on était frappé du même émerveillement qu'un enfant ressent lorsqu'il est confronté à un phénomène féerique, à une apparition surprenante, à un animal fantastique, la girafe, le pélican, le bradype, et il y avait aussi la joie et la gratitude de voir l'incroyable, le prodige, la fable, soudain se matérialiser, réels, palpables, à notre portée.

Ce visage improbable — une tête en argile, tombée de son socle et recomposée à la hâte avant le retour du sculpteur à qui l'on veut cacher la catastrophe ; ce corps désarticulé, en caoutchouc, ce corps de Martien, de robot, de cauchemar joyeux ; cette créature d'une autre dimension, cette voix sourde, lointaine, désespérée : tout cela était tellement inattendu, inouï, imprévisible, différent, qu'il vous communiquait aussitôt une stupeur muette, mais aussi une rébellion sans mémoire, un sentiment de liberté totale contre tous les tabous, lois, normes, contre tout ce qui est légitime, licite et codifié par la logique.

Comme tous les grands clowns, Toto incarnait la contestation totale. *La découverte la plus émouvante et aussi la plus réconfortante était de pouvoir instantanément reconnaître en lui, dilatées au maximum, illustrées par son côté* Alice au Pays des Merveilles, *toute l'histoire et les caractéristiques des Italiens : notre faim, notre misère, l'ignorance, l'indifférence petites-bourgeoises, la résignation, le scepticisme, la lâcheté de Polichinelle.*

Devant cette salle bornée, en sueur, si attentive et reconnaissante, Toto, élégant, désopilant et lunaire, matérialisait l'éternelle dialectique de l'abjection et de sa négation.

(Traduction Ornella Volta.)

(1) Olympe Chevaux (N.D.T.)

Théâtre non professionnel à Paris et à Sèvres

UNE joute organisée par la mairie de Paris a attiré des centaines et des centaines de badauds sur les deux rives du canal Saint-Martin, à la hauteur du quai de Valmy. C'était le dimanche 24 juin. Mais la foule réunie là n'était pas seulement attirée par le grand jeu offert par la Ville.

A côté de la Péniche-Théâtre amarrée en face de la rue du Terrage, sur un coin du quai tout recouvert d'herbe et planté de petits arbres, les accordéonistes des P.T.T., très solennellement menés par leur chef d'orchestre, jouaient leurs meilleurs morceaux, et pas des moins connus. Ils ont été suivis par un groupe de variétés composé également d'employés des postes. Les facteurs et les receveurs ont du talent, et de l'allant. Ils reviendront en fanfare le dimanche 1er juillet et animeront un bal musette au même endroit pour la clôture du deuxième Festival d'expression non professionnelle de théâtre musique et écriture.

Trois semaines durant lesquelles, en effet, il n'y aura pas seulement eu pique-niques et causettes le dimanche au bord de l'eau : outre les plieurs de papier (une « association nationale » qui a présenté ses produits en un étonnant « concert »), outre les divers groupes musicaux et les auteurs anonymes venant lire qui son journal intime, qui sa dernière poésie, la Péniche accueille chaque soir une troupe de théâtre amateur. Il y a eu le Théâtre Corridor, groupe scolaire, le Théâtre du Crâne, issu d'un foyer rural, ou le groupe Impasse et Chaipshel, qui a donné *Un jour sans pluie*. L'Atelier Ecoute produisait le 27 juin son *Ramdam dans le bocal*, un loufoque drame policier au cœur du quotidien, en même temps que le groupe Vaugirard proposait des « improvisations prétextes ». Ce jeudi, ce sera le tour du Théâtre des Gens.

Pour Georges Dufossé, qui organise le Festival et sélectionne les spectacles, « *est amateur celui qui travaille avec acharnement le soir après son travail pour préparer un spectacle mais qui n'entend pas en faire son métier. Nous mettons pendant un temps nos moyens à la disposition de ces groupes un peu enfermés dans leur seul comité d'entreprise, ou leur école, mais nous tenons à ce qu'ils nous proposent des choses écrites par eux et non pas des « textes ».* Ceux qui se hasardent dans le répertoire risquent, à ses yeux, de tomber dans la caricature du vrai théâtre. Mais dans ce domaine où commencent, où finissent le « vrai » et le « faux » ? Comme pour distinguer le bon grain de l'ivraie, il faut regarder attentivement... étudier, comparer.

C'est ce qu'ont fait pour la neuvième année consécutive les quelque dix bénévoles de l'Association des rencontres théâtrales, qui ne sont pas, eux, des professionnels du spectacle, mais poursuivent un réel travail de recensement et de confrontation de toutes les troupes qui, à travers les régions de France, et même à l'étranger, produisent un théâtre dit « amateur ». Celui-ci s'avère parfois bien au-dessus des prétendus spectacles homologués et exploités par les cafés-théâtres, entre autres, voire par des établissements culturellement garantis par le gouvernement. Au cours des dernières rencontres de Sèvres, une soixantaine de pièces ont été montrées, le temps d'une ou deux représentations.

Parmi les groupes, les Tréteaux de Tarbes, l'Atelier du Possible, ou encore l'équipe de Frédérique Forgeart, venue de Charleville-Mézières, sans oublier « les gens d'en bas » québécois qui, dans leur province, sont parvenus à ce qu'on ne laisse pas mourir un de ces villages que pourrait chanter Gilles Vigneault.

Pour Colette Brey et Bernard Carraud, fondateurs des Rencontres, qui passent tout leur temps libre au long de l'année à « prospecter », l'ampleur acquise par les Rencontres risque de devenir bientôt source de difficultés. « *Nous avons, durant deux années, bénéficié d'un soutien financier du Fonds d'intervention culturel,* dit Colette Brey. *Celui-ci, arrivé à échéance, le conseil municipal d'une ville comme Sèvres ne peut tout seul assurer très longtemps la charge d'une manifestation aussi importante. Avec un budget de 25 millions, nous avons accueilli cette année dans des conditions d'hébergement acrobatiques près de cinq cents comédiens.* »

Dépassés par le succès de leur projet ? Non, les organisateurs des Rencontres de Sèvres s'interrogent. En une semaine de cette confrontation, douze mille entrées payantes, le public divers étant constitué surtout d'habitants de Sèvres. « Au bord du professionnalisme » peut-être, mais est-ce la seule raison actuellement avancée par le conseil général des Hauts-de-Seine, qui semble hésiter à renouveler son aide financière pour l'an prochain ?

MATHILDE LA BARDONNIE.

Vente de la collection Wildenstein

La très grande ébénisterie

(Suite de la première page.)

S'il arrive qu'un meuble exceptionnel apparaisse, isolément, sur le marché, la vente d'une collection comme celle de MM. Wildenstein est un événement presque unique.

Nous disons collection Wildenstein, même si les meubles n'appartiennent plus à cette famille depuis 1977 : mieux vaut mettre entre parenthèses l'acquisition par M. Akram Ojjeh, l'actuel vendeur, de l'ensemble de la collection pour un prix forfaitaire resté inconnu, mais inférieur au produit de la vente qui vient d'avoir lieu; des deux années passées dans un garde-meubles new-yorkais, les objets ne garderont que quelques écaillures et dommages divers dus à un entretien médiocre.

La collection est l'œuvre de trois générations de Wildenstein, qui sont sans doute, avec les Rothschild, les derniers exemples d'une « manière dix-neuvième siècle » de collectionner : l'authenticité n'a pas toujours eu la priorité, le meuble banal voisine avec des chefs-d'œuvre, mais une certaine élégance de vie est là, qui fait le charme d'un salon rempli d'objets de qualité très inégale, mais quelquefois aussi l'ennui d'une vacation où la présence de meubles exceptionnels devrait interdire celle de lots trop médiocres.

La vedette de la vente a été une encoignure de Dubois, proche d'un dessin de Nicolas Pineau, sorte de pièce montée surchargée de bronze qui a été adjugée, sans frais (ils sont de 11 % monaco) 7 600 000 F. Provenant des Rothschild de Vienne, elle pose une double énigme : celle de l'acheteur d'abord : s'agit-il du Metropolitan de New-York — mais un des conservateurs était dans la salle et il n'a pas enchéri, — d'un millionnaire anglais, Charles Clore, ou d'un autre encore ? On sait seulement que ce n'est pas le musée Getty qui n'a rien acheté à la vente, à cause d'un procès en cours aux Etats-Unis.

La deuxième énigme est plus sérieuse et touche à la qualité même du meuble : orné de bronze ciselé dans le style rocaille, il est curieusement surmonté d'une horloge. Celle-ci figure certes sur le dessin de Pineau, mais elle semble moins gauchement posée que dans le meuble sur lequel elle s'affaisse sans grâce, rompant le mouvement ascendant des volutes de bronze. L'exécution a-t-elle trahi le projet initial ou l'horloge est-elle une addition tardive ? La perfection même des autres parties oblige à poser la question.

Une « manière dix-neuvième siècle » de collectionner

De même provenance, un cabinet en bois de placage a été adjugé 2,8 millions à M. Clore. La prouesse de l'ébéniste, peut-être Bernard Van Rysenburg, consiste ici, au contraire du meuble précédent, à donner une solution sobre à un problème technique compliqué.

Une table « à la Bourgogne » de même époque donne un autre exemple de l'habileté des ébénistes à dissimuler l'utilitaire : un plateau s'ouvre en deux moitiés, dont l'une peut être surélevée pour donner accès à de petits tiroirs : la marqueterie reprend avec humour l'idée des deux étages en figurant un escalier qui donnerait accès à la partie haute (1,2 million). Du château d'Eu, une paire d'encoignures de Latz illustre la maîtrise des ébénistes du règne de Louis XV dans l'art d'harmoniser marqueterie de bois de bout et bronze. Le prix (2,6 millions, collectionneur privé) dépasse ici encore largement les attentes.

L'intégrité et un état souvent insuffisamment bon de conservation caractérisaient les meubles Boulle. A 2 millions, une paire de commodes, qui avait obtenu le huitième de ce prix en 1966 à Galliera, lors de la vente James de Rothschild, est très bien payée, même si comparativement moins chère que la table de milieu adjugée au même prix à un grand collectionneur français ; historiquement, une commode attribuée à Cressent, elle aussi venant de la vente Rothschild de 1966, est plus intéressante : le cartouche central de fleurs, entouré de cercles d'étain, marque le passage des incrustations de Louis XIV à la marqueterie Louis XV (1,3 million). Côté Louis XVI, la pièce la plus importante est une commode de J.-F. Leleu, sans doute destinée au prince de Condé : un médaillon central, éclatant comme le soleil qu'il représente, dissimule une magnifique serrure en saillie sur un tiroirs, tandis qu'au contraire les poignées sont constituées de légères feuilles de bronze prolongeant le dessin des bois ; surmonté d'un sobre marbre gris, ce meuble exceptionnel, un peu lourd malheureusement — les pieds ne sont pas du tout réussis, — a atteint 4,2 millions de francs. Il avait obtenu 6 000 dollars en 1941.

Le goût des Wildenstein pour les dernières années du dix-huitième et le début du dix-neuvième a donné lieu à quelques-unes des adjudications les plus intéressantes de la vente. Une commode de Carlin, doublée intérieurement et extérieurement de placage, a ainsi atteint 1,5 million (contre 17 000 livres en 1967). M. Niarchos a acheté plusieurs meubles en placage d'acajou du grand ébéniste, payant 1 million pour une ennuyeuse commode décorée de plaques de Sèvres et 600 000 francs une très belle table à écrire dont la tablette d'entrejambe s'incurve, conciliant le confort avec la grâce. La discrétion traditionnelle des collectionneurs célèbres, dont tout le monde dans une grande vente épie les imperceptibles gestes, n'a pas empêché le grand armateur grec d'enchérir lui-même pour un encrier en Sèvres marqué aux initiales S.N. (340 000 francs). En revanche, une table à dessiner attribuée à Roentgen, sans doute des premières années de la Révolution, n'a pas été payée très cher : 160 000 francs par un antiquaire allemand. C'est d'ailleurs un des rares achats de marchand dans une vente qui a été surtout une bataille de grands collectionneurs privés.

Le « splendide isolement »

Du Directoire, de l'Empire, du Louis XVIII, plusieurs meubles importants ont été adjugés, notamment un bon secrétaire à abattant attribué à Molitor (350 000 F). Les sièges étaient dans l'ensemble décevants, mais quelques lots font pardonner la médiocrité du reste : un collectionneur américain a acheté 720 000 F trois pliants du château de Compiègne (les bois sont de Sené). Une enchère égale a été obtenue par une suite de Tillard comprenant un canapé, deux bergères, quatre fauteuils et deux chaises. Enfin, une paire de fauteuils cabriolets d'une parfaite grâce a atteint le prix record justifié de 250 000 F.

Est-ce tout ? Presque. Il faudrait aussi parler des tapis de M. Ojjeh, insérés dans la vente des meubles — mais ils étaient fort usés et quelquefois contestables, — d'un rarissime brûle-parfum en porcelaine Arita avec une monture Louis XV en bronze doré (700 000 F), et des absents, les musées français, découragés par le niveau des prix. Voilà en tous les cas qui devrait faire réfléchir les commissaires priseurs parisiens à l'avenir de leur compagnie. Il est vrai que seul Me Loudmer avait cru bon venir de Paris. Le « splendide isolement » est désormais une expression française, c'est dommage.

JEAN-MARIE GUILHAUME.

LA TAPISSERIE DE LAUSANNE

Une biennale taillée court

LES habitués des biennales de la tapisserie à Lausanne seront vivement surpris d'entrer dans les salles parfois chichement garnies de cette IXe manifestation organisée par le CITAM (Centre international de la tapisserie ancienne et moderne). On se demande — devant certains murs un peu vides — si l'accrochage est terminé. Mais oui, seulement il n'y a que quarante-trois œuvres retenues. Sur mille neuf dossiers. Sans entrer dans les problèmes qu'ont pu poser au jury le souci de renouvellement, l'anonymat d'un premier tour, etc., il semble que l'émondage ait abouti à une taille courte dont certaines branches, encore très vivaces, ont été victimes. Malentendu ? Barre trop haute ? Complications cachées ? Peu importent les raisons : la Biennale aurait gagné en admettant une dizaine d'œuvres de plus. Du moins si elle désirait toujours animer de ses rumeurs, confrontations et éclats, le vaste local du palais de Rumine.

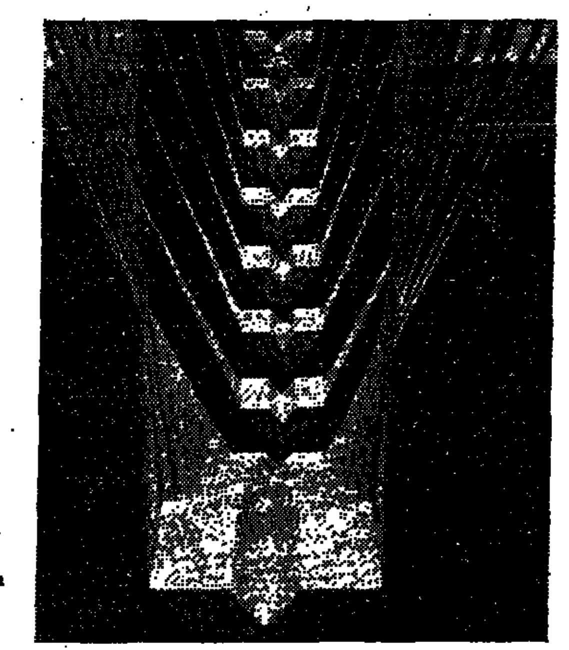
Il est de fait que le local n'est pas « rempli ». Evidemment parce que les œuvres ne sont pas tout à fait assez nombreuses, mais aussi parce que diverses tendances récentes auxquelles le jury paraît avoir fait un sort ont modifié la nature des pièces choisies. La méditation sur le fait textile, qui est souvent assortie d'une miniaturisation et qui avait déjà fait son apparition en 1977 à Lausanne, se précise. D'où bon nombre de petits formats qui, naturellement, ne contribuent pas à un remplissage spectaculaire. Egalement poursuivi, le goût de l'exploit qui prend une forme sage — la ligne austère, — s'il augmente la cohérence de la manifestation attachée, en gros, à un excellent niveau technique, semble nous éloigner considérablement des éclats voyants — et même de certaines audaces valables — d'un passé ici encore tout récent. Bref, une certaine minceur ascétique.

Un espace indépendant

L'interrogation du phénomène textile ne donne tout de même pas que les très subtiles — et combien sobres — réalisations sur fine batiste grise d'Heidrun Schimmel (Allemagne), ou que le monochrome noir — combien sinistre — de Marie-Jo Lafontaine (Belgique). Il nous semble chargé d'apports relativement neufs dans deux directions. La première est un retour critique à la tapisserie dans l'espace. L'autre sera un retour également critique à la surface — ce dernier en vue de nouvelles élaborations optiques comme dans *la Mer du Japon*, enroulement de lin avec utilisation habile des mailles vides (M. Koisuka, Japon), ou dans la recherche de vibrations colorées de l'Américaine K. Chapnick ; ou en vue d'effets plus suaves et sophistiqués (tricot peint de Pierrette Bloch, Suisse ; saveur picturale chez les Jacobi, Roumanie ; accent d'art brut des juxtapositions fraîches de M. Rose Lortet, France).

Notons que c'est presque toujours le vieux panneau mural d'antan qui est en question dans sa structure même. Loin d'être une surface tissée, porteuse d'un décor graphique, c'est un rectangle — ou presque — aménagé en mode d'expression par des trouvailles directement nées de son élaboration conceptuelle en tant que tissus. Ce tissu étant de plus en plus largement compris : tantôt suite de vides actifs, tantôt brillances traitées en séquences dégradées, tantôt alignements de charpies de coton, pressée en morceaux de papier posés sur de légers supports d'une menuiserie cachée (Anne Flaten Pixley, Etats-Unis).

Dans cette perspective — et c'est une des nouveautés de la Biennale 1979, — tout ce qui, il y a une dizaine d'années, était dû aux « effets de matière » entendus comme des fibres soudain grossies, dépassantes, allongées, etc., est demandé à un projet abstrait plus intellectuel, même quand il s'agit d'introduire un reflet, un miroitement, une diaprure, et peu tributaire désormais du tissage proprement dit.



« Mallarmé's meteorites », de Daniel Graffin (France).

Seuls les plus grands ici présents ont, pour l'instant, étendu cette méditation de la structure à la tapisserie dans l'espace. Il va sans dire que nous avons là un recul manifeste pour le vieux couple tapisserie-espace de l'architecture. C'est avec Daniel Graffin que le divorce est proclamé : l'espace de son Mallarmé's Meteorites n'a plus rien à voir avec celui d'un édifice. La tension textile lui sert d'armature souple. Aussi gratuite, aérienne et bien étudiée que les constructions de Calder, la composition de marbres soutenus par des sangles de coton piquées, qui reste l'œuvre la plus marquante de l'exposition (France), a toute l'élégance du squelette d'un fin navire. Son climat poétique, que souligne l'usage du marbre bien traité, tient à la fine force en suspension de cette charpente de coton aux lourdes vertèbres alignées parfaitement inutile et équilibrée. Une très brillante réalisation qui porte l'exploit au niveau monumental. Mais, précisément, il ne faut plus parler ici de monument au sens architectural : dans cet espace indépendant, les éléments de marbre jouent les voyageurs immobiles d'une nef paradoxale.

Magdalena Abakanowicz — la seule des trois « grandes dames » ayant échappé à la taille courte de l'année — n'est pas éloignée d'une méditation sur la structure quand elle revient sur des tissages de 1970 pour réfléchir à la manière de disposer ces grands rouleaux dressés qui porteront un titre significatif : *Pour contempler*. Signalons la belle exposition que consacre la galerie Alice Pauli à cette artiste indiscutée.

Si l'imagination est à l'œuvre, c'est, pour l'ensemble des pièces, d'une façon particulièrement sérieuse. Ainsi, quand Denis Doria passe du ticket de métro à la carte d'identité (France). Le travail reste exemplaire et ne manque du reste pas d'être déjà imité, sans bien entendu être égalé. La surface est ici repensée par un perfectionniste.

Parmi les artistes attachés à la représentation graphique, Prassinos, avec *la Colline* (France), intéressera par une écriture qui marque un renouvellement complet où le style du graveur l'emporte sur celui du peintre. Et en regardant *l'Elément enterré* (Allemagne) de Wolfgang Gäfgen, lui-même graveur très apprécié, on se demande si le dessin aussi ne va pas passer à la phase de méditation critique.

Appliquée à cette IXe Biennale, une conclusion critique insisterait sur le doute pascalien que peut jeter un palmarès trop court. Dix artistes de plus et nous penserions que l'avenir de la tapisserie est infailliblement au palais de Rumine. Puisqu'ils manquent, il reste à admirer au moins une sorte de Salon professionnel d'un excellent niveau.

PAULE-MARIE GRAND.

★ A Lausanne aussi : exposition Abakanowicz « Rétrospective ».

★ Galerie Alice Pauli, 7, avenue de Rumine. Jusqu'au 31 juillet.

★ Au Musée des beaux-arts : Elsi Giauque et les « petits formats ».

A MARSEILLE

Venise, reine du livre illustré

VENISE, « le saint nid d'Alcyon », disait Michelet (1855), où est née la liberté de la presse. De cette ville posée sur la surface calme de la lagune, et qui a toujours accueilli les « voyageurs indolents », est sortie en effet avec une énergie toute moderne autour de 1500 une masse considérable de livres, dont il n'est pas absurde de dire qu'ils ont provoqué d'incroyables changements dans la vie de l'esprit et dans le cours des sociétés. Création d'une édition libre par un mouvement tolérant, qui anticiperait ici, par une sorte de miracle, l'aspiration des républicains du dix-neuvième siècle ? C'est une belle vue optimiste et hardie, dont il faut laisser la responsabilité à Michelet. Mais cette soudaine éclosion, la qualité des volumes, l'immense succès de ces imprimeries vénitiennes, constituent une des manifestations les plus convaincantes de la Renaissance, un grand épisode historique. On en trouve réunis tous les éléments dans une magnifique exposition qui a été présentée aux Archives nationales, avant celles de Marseille (1).

Tout le monde en est d'accord : les premiers livres imprimés ont été d'emblée — ou presque — des chefs-d'œuvre. L'imprimerie demandait évidemment un effort artisanal complexe pour la fonte des caractères, la définition des pages, des encadrements et pendant trente ou quarante ans le passage du livre manuscrit au livre « mécanisé » demanda une attention technique, suscita une invention artistique absolument inoubliable.

Imprimeurs éditeurs

A Venise, les choses allèrent très vite en raison de la politique intelligente du Sénat, qui vit très tôt l'intérêt économique de la nouvelle industrie et accorda à bon escient des privilèges. Entre 1469 et 1500, on compte plus de cent cinquante ateliers, trois mille livres, le quart, ou presque, de la production de toute l'Europe et quelque chose comme deux millions d'exemplaires. Mais, surtout, Venise se fit la capitale, sans hésiter, du livre illustré, grâce à l'emploi systématique du bois gravé, mis au point par des praticiens dont on sait trop peu de chose.

On y trouve de tout, textes littéraires : *le Canzoniere*, de Pétrarque (1473) ; textes scientifiques : traité de médecine de Ketham, merveilleusement illustré (1491) ; textes de dévotion : la fameuse bible de Malerbi (1493), dont les illustrations seront utilisées par Michel-Ange, ou des *Epistole* de sainte Catherine de Sienne (1500) auxquelles Aldo Manuce donnera une préface pleine de points antipapistes... En fait, chacun de ces superbes exemplaires invite à un commentaire et à des observations originales, tant cette production nous restitue de préoccupations d'actualité, tout en affirmant les ambitions professionnelles, adroites et élevées des éditeurs.

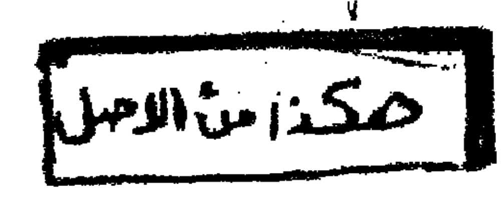
Imprimeurs ou éditeurs ? Ou les deux ? Les techniciens allemands qui se précipitent sur la lagune n'ont pas tant de prétentions. Mais quand Aldo Manuce arrive, vers 1490, c'est avec une conscience très précise des tâches nouvelles, avec la volonté de satisfaire aux demandes de la culture « humaniste », mais aussi de créer le livre de poche, celui — disait-on — qui se tient d'une seule main (comme le rappelle le professeur Branca) : le petit « in-octavo ». On lui doit aussi, bien sûr, cet ouvrage-vedette entre tous, *le Songe de Polyphile* (1499), dont Giovanni Pozzi a parfaitement décrit l'auteur et le caractère (2). « Galaxie Gutenberg » ou non, la nouvelle formule du livre à images faisait naître parfois une sorte d'ivresse.

Un homme, au siècle dernier, s'est passionné totalement pour ces problèmes, le neveu de Masséna. Son travail est resté fondamental. Sa collection de « livres à figures » fut mise en vente par ses héritiers en 1959. La dispersion eût été un désastre. Elle fut évitée grâce à Vittorio Cini. Cet ensemble exceptionnellement éloquent est aujourd'hui conservé à la Fondation de Saint-Georges de Venise.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) « Venise, une civilisation du livre (XVe-XVIIIe). Présentation de V. Branca et L. Moretti. L'exposition est présentée aux Archives communales de Marseille, Palais des beaux-arts, 1, place Auguste-Carli. (Jusqu'à la fin juillet.)

(2) Dans les entretiens qui ont lieu à l'Institut culturel italien à l'occasion de l'exposition.





L'AMÉNAGEMENT DU MUSÉE DU XIXe SIÈCLE

ORSAY TERMINUS

LA presse était réunie mardi 19 juin dans les locaux provisoires et provisoirement ripolinés de blanc de l'établissement public du musée d'Orsay. On lui présentait le projet des lauréats — les architectes Pierre Colboc, Renaud Bardon et Jean-Paul Philippon — du concours pour l'aménagement du futur Musée du XIXe siècle dans l'ancienne gare d'Orsay (*le Monde* du 8 juin). Six architectes participaient à ce concours, nombre maximum de participants selon *la formule de l'ingénierie* (1), formule que M. Lachenaud, président du conseil d'administration de l'établissement public, *déclarait être la plus adaptée* dans le cas en question, la *défendant* avec *une conviction* et une habileté d'énarque.

En tout cas, si l'on acceptait que l'ingénierie pût faire gagner du temps, qu'elle évitait les fastidieuses remises au point qu'avait connu Beaubourg, qu'elle permettait de juger des projets plus élaborés qu'un plus large concours d'idées, on devait en revanche constater qu'elle n'avait guère permis de choix. Les autres projets, ceux des cinq concurrents malheureux, qui étaient présentés d'assez bonne grâce à qui voulait les voir, et l'on comprend pourquoi, n'ont pas dû mettre à rude épreuve la clairvoyance du jury : quatre d'entre eux étaient proprement inacceptables par leur agressivité ou même leur vulgarité ; le cinquième, celui de M. Boiret, était sans doute honorable, mais très en deçà du programme demandé et d'une transparence telle qu'on se demandait bien où seraient accroché les œuvres du musée. Paradoxalement, ces cinq architectes recalés sont gens bien établis, bardés de titres et de références : les uns, architectes en chef des monuments historiques (voulurent-ils se faire une douce violence en proposant de pareilles atteintes à l'architecture de Laloux ?) ; les autres, architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux (même remarque).

L'équipe gagnante, au contraire, était *a priori* la plus démunie : trois jeunes architectes indépendants, sans liens avec l'Etat, bien qu'il faille leur *supposer* déjà une certaine assise pour qu'on leur ait demandé leur participation au *concours*. David *contre* Goliath ? L'histoire au fond est assez belle. Mais la morale qu'on peut en tirer est moins séduisante : s'il fallait vraiment s'en tenir à l'ingénierie, la sélection des concurrents aurait dû faire intervenir moins de Goliath et plus de David ; les jurés auraient sans doute eu plus de choix.

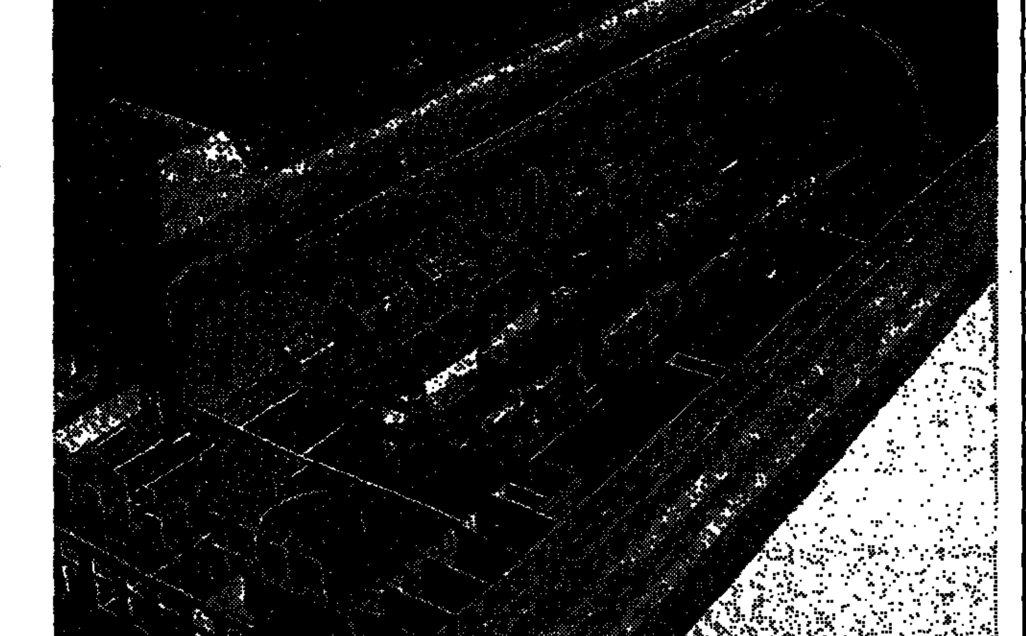
Le grand écart

Le projet de Colboc, Philippon et Bardon n'était donc pas le meilleur. Il était le seul, et, dans l'appréciation qu'on peut en *avoir, aucune comparaison* ne peut ainsi intervenir.

Tel qu'il est, il n'est pas mal, ce projet. Ce n'est pas une révolution architecturale, mais il y a, comme on dit, un parti ; c'est-à-dire qu'il y a quelques bonnes idées. Comme pour tout aménagement ou toute reconversion d'un bâtiment ancien, il s'agissait de faire le grand écart sans perdre l'équilibre. Un grand écart entre une structure intouchable, cette belle ossature métallique de Laloux, monumentalisée par la pompeuse façade que les Parisiens connaissent bien, et les impératifs d'un musée moderne.

Mais le problème était peut-être plus complexe qu'à l'ordinaire, car il s'agissait non seulement de préserver une façade (c'est en général la seule difficulté) ou l'aspect général d'un bâtiment, mais de préserver, dans toute la mesure du possible, les espaces intérieurs, en particulier l'immense volume, la « nef » que recouvre la verrière.

En ce qui concerne l'hôtel, qui prolonge la gare, avant le palais de la Légion d'honneur, l'affaire est à peu près simple : il ne sera pas touché aux salles



luxueuses qu'il abrite (*la salle* des fêtes et la salle à manger vous donnent un *fameux* coup de nostalgie, plein de robes en dentelles et de chapeaux hauts de forme), quelques chambres seront *conservées à titre de témoins*, baignoires et lavabos compris, et le reste fera quelques salles d'exposition, des bureaux ou des *locaux pour la Réunion des musées nationaux*.

La gare proprement dite comprenait trois nefs parallèles : la grande, une nef intermédiaire qui formait un grand hall, et, servant alors d'entrée, le long de la façade sur la Seine, un vestibule de taille plus petite. Dans le projet actuel, ces deux derniers espaces sont, sinon sacrifiés, du moins largement transformés, puisqu'ils sont coupés dans le sens de la hauteur, et que les étages ainsi trouvés *donneront* les *surfaces* d'exposition nécessaires. Ce parti, qui *ne porte* pas atteinte à la décoration des plafonds, a permis de *conserver* tout son volume à la grande verrière, et a conduit à *placer* l'entrée du musée sur le « côté » du bâtiment, face au *musée* de la Légion d'honneur, rue de Bellechasse.

On entre par la grande marquise, enclose à cette occasion *de vitrages — ce qui sera peut-*être un peu lourd. Plus loin, le visiteur descendra par un grand escalier dans la grande nef, qui retrouve là *son niveau original*, à la hauteur des anciens quais. La *salle* immense se présente alors comme une rue qui monte en pente douce vers l'autre extrémité et qui est bordée de part *et* d'autre par des *salles* d'exposition du musée. Ces deux blocs longitudinaux, percés d'entrées et découpés de vitrages, sont les seules *atteintes* majeures au volume de la grande verrière et sont à l'origine des éléments un peu contestables du projet : si les arches latérales de la construction de Laloux sont globalement respectées, les colonnes et les chapiteaux qui les portent sont définitivement mangés par ces bâtiments à l'intérieur d'un bâtiment. Mais il semble que le projet définitif pourra partiellement corriger ce défaut en faisant réapparaître quelques chapiteaux.

Promesse de sens

Un autre point faible réside dans les passerelles qui enjambent la rue pour relier les deux blocs latéraux : elles risquent à la fois de porter atteinte au caractère linéaire de la rue et de *zébrer fâcheusement la nef*. Il y en a trois paires (pour les deux niveaux de ces blocs) : *on pourrait* faire l'économie d'une ou *même de deux d'entre elles*, fût-ce un peu au détriment de la *circulation*. *Mais ce qui, tout* compte fait, pourrait surprendre *le plus*, une *fois les aménagements* terminés, c'est le principe *retenu pour clore* le *fond* de la nef : des gradins en hémicycle *au sol, genre théâtre antique*, et une série de grandes arches *dans les hauteurs, qui sont censées* limiter l'arrivée de la *lumière du jour et dont le néo*classicisme ne sera peut-être pas *du goût de celui de Laloux*. Si basilical et panthéonesque que *soit la gare d'Orsay, elle présente* des éléments « baroques » qui s'en*combreront mal de ces courbes* figées. Si le projet définitif doit être, peut-on *penser*, *retravaillé* et peaufiné, il reste, dans le grand *chambardement des lieux* culturels de Paris, la première entreprise *qui promette d'avoir* un sens réel : il y a des crédits pour cette belle *affaire-là*, au moins pour la réaliser. Espérons que, *contrairement* à l'habitude française, le Musée du XIXe *siècle* aura *ensuite* de quoi vivre et fonctionner nor*malement*.

FREDERIC EDELMANN.

(1) Par opposition à un « concours d'idées », un concours d'ingénierie fait appel à un nombre limité d'architectes (six au plus), choisis en principe pour leurs compétences particulières dans le type de cons*truction à étudier. Leurs projets* sont ensuite jugés pour leurs qualités techniques, leur respect du programme, leur coût et, en dernier lieu, pour leur qualité architecturale. L'architecte retenu est ensuite responsable du respect du budget établi et pénalisé en cas de dépassement.

« L'Opéra ou la Défaite des femmes »

Héroïnes ou victimes ?

TRANSPLANTEE, *costumée*, maquillée sur le plateau du théâtre lyrique, la gent masculine est une race de sang : Don José, Othello dans les notes hautes, Don Giovanni dans le grave, les exécuteurs des basses œuvres s'incarnant dans le baryton d'Iago, de Scarpia ou de Goland, toutes ces sombres figures annoncent la Mort, personnage polymorphe, que seul Mozart a eu l'audace de présenter en scène sous la cuirasse de pierre du Commandeur. En écrivant *l'Opéra ou la Défaite des femmes*, Catherine Clément ne pouvait réduire au silence les grands mâles assassins du *bel canto*.

Mais ses propres accents ne sont pas tendres, Dieu non ! Vils *baratineurs*, *phallocrates*, violeurs, paons (et pans) conjugaux, *homosexuels refoulés* : la *cor*poration des jeunes premiers *ou des traîtres du répertoire* — voire des compositeurs ou des *librettistes* — *en prend pour* son grade. C'est même ce qui me *frappe le plus dans ce livre* ensorcelant : en contrepoint des *portraits suraigus des héroïnes*, Desdémone, Carmen, Tosca, Mé*lisande, gronde sans cesse le* bronze du chant viril. A croire *que Catherine Clément aussi* dans ses fureurs, à l'image de *Donna Anna, résiste difficilement* au charme fatal.

∴

Il fallait une philosophe de son talent pour analyser avec tant de subtilité, dans un style opulent où la familiarité ne se dépare jamais d'élégance, le mythe de Don Juan. Mais il fallait aussi une amoureuse.

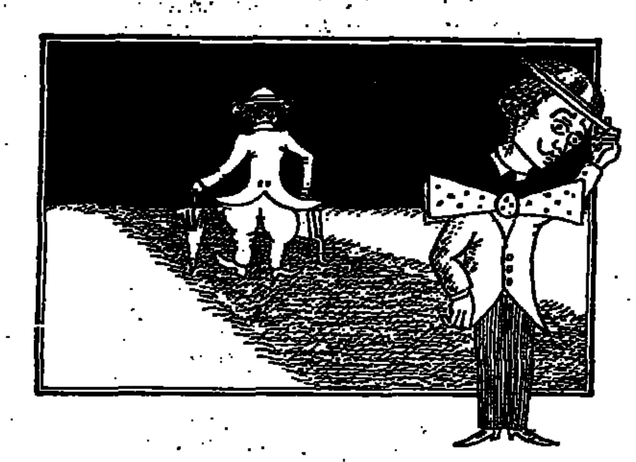
Je ne ferai pas l'injure de prêter à cette jeune femme *l'adhésion sans réserve* à la thèse moderne, ridicule, du Don *Juan pauvre type. Elle écrit bien : « Ce personnage si chanté, ce Don Giovanni si fascinant pour des générations d'hommes à la quéquette tremblante, c'est un pauvre homme qui ne parvient même pas à son but avoué. »* Mais dans les pages qui suivent — *il y en a deux bien* tassées, étourdissantes, d'une *lucidité féroce, — elle corrige* quelque peu son jugement. En *réalité, pour une bonne oreille* masculine, Giovanni est un *« coureur » avec ce que ce mot* comporte d'évanescent et de *disponible* : butineur, lutineur, entreprenant, le prince des sé*ducteurs est surtout le roi* de la tangente. Je crois qu'une tête indépendante comme Catherine Clément a du faible — tant pis, *c'est dit !* — pour cet homme-là, ennemi farouche des crampons.

La victoire des femmes dans l'Opéra, c'est que, avant d'être abattues, poignardées, étranglées, menées au bûcher, elles jouent complaisamment les victimes sans quitter la scène d'un pouce en bramant comme des folles !

OLIVIER MERLIN.

★ *L'Opéra ou la défaite des femmes*, de Catherine Clément. Ed. Grasset, 378 pages, 55 F.

une sélection



« Toto, misère et noblesse » de Mario Matolli, vu par Bonnaffé

cinéma

TOTO, MISÈRE ET NOBLESSE DE MARIO MATTOLI

— Lire page 19.

Lina Braake fait sauter la banque, de Bernhard Sinkel : une vieille dame indigne se venge du monde de la finance. **Ce répondeur ne prend plus de messages**, d'Alain Cavalier : la violence et le dépouillement d'un cri de détresse. **Amour de perdition**, de Manoel de Oliveira : un délirant drame d'amour pour les cœurs sensibles. **Chefs-d'œuvre et nanars du cinéma français** à l'Action République : ce qu'on allait voir en famille, le samedi soir, dans les années 30 et 40. **Torre Bella**, de Thomas Harlan : un documentaire où la part de fiction fait pourtant éclater l'étroit carcan du réel. **Au bout du bout du banc**, de Peter Kassovitz : une comédie d'humour juif, les installés contre la diaspora. **Prova d'orchestra**, de Federico Fellini : une vision pessimiste de l'humanité, sous forme de fable. **La Troisième Génération**, de Rainer Werner Fassbinder : des terroristes comme des pantins dans les mains du pouvoir. **Les Demoiselles de Wilko**, d'Andrzej Wajda : on ne rattrape jamais les bonheurs passés. **Norma Rae**, de Martin Ritt : dans le malheur ambiant, un récit tonique à base de solidarité ouvrière. **La Drôlesse**, de Jacques Doillon : un tête-à-tête, mis en œuvre par un grand dramaturge, entre une petite fille et un pauvre garçon. **Les Moissons du ciel**, de Terrence Malick : prix de la mise en scène à Cannes, un film sur des espaces ouverts, habités par la passion et des espoirs fuyants.

théâtre

LE PRINTEMPS A IVRY

Il ne reste plus que trois jours, le printemps s'achève à Ivry, on aura eu de bien bons moments. La juste chronique tunisienne de **Zina**, *le comique de* **la Rencontre de Georges Pompidou avec Mao Ze Dong**, et l'histoire de la vieille demoiselle de Pont-l'Evêque dans **Un cœur simple** sont autant de bonheurs à découvrir encore.

Dom Juan à la Comédie-Française : toute la fraîcheur et l'ambiguïté de l'œuvre iconoclaste de Molière. **Méphisto**, à la Cartoucherie : vaut surtout pour l'endroit, les costumes, les décors. **Les Deux Orphelines**, à la Porte-Saint-Martin : détournement jusqu'au rire de la naïveté mélodramatique.

expositions

DAUMIER ET SES AMIS RÉPUBLICAINS A MARSEILLE

L'hommage de la ville natale du peintre, pour le centenaire de sa mort. Le musée Cantini présente des peintures (celles qui étaient accessibles), des dessins, des sculptures (judicieusement mises en scène, comme un jeu de massacre). Les amis républicains sont là : Millet, Manet, Courbet, Delor, Corot...

« Daumier et la sculpture » fait aussi l'objet d'une exposition à Menton (palais Carnolès). On attend bien sûr beaucoup d'autres manifestations Daumier, en France et à l'étranger, pour l'été et l'automne.

LE LOUVRE D'HUBERT ROBERT AU MUSÉE DU LOUVRE

Autour de deux tableaux remarquables de la Grande Galerie, acquis par le Louvre en 1975, des études et des documents permettent d'évoquer à la fois l'art d'Hubert Robert et l'histoire du palais au moment de sa grande métamorphose en musée, par un témoin visiblement inspiré par ce thème.

LA GALERIE PIERRE AU MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS

Un hommage à Pierre Loeb, qui fut le directeur éclairé d'une grande galerie d'art. Une évocation des principales pages d'une carrière exceptionnelle, de 1924 à 1964, depuis la première exposition de peintures surréalistes, et les premières expositions de Miro, jusqu'à l'époque où apparurent sur les cimaises de la galerie Pierre des artistes comme Balthus, Hélion, Lam, Riopelle, Vieira da Silva.

EXPO 37 AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Dans le trou du forum des œuvres géantes de Delaunay, Herbin, Léger, Metzinger, Survage, Valmier... pour décorer le Palais des chemins de fer, à l'Exposition de 1937.

REBEYROLLE AU GRAND PALAIS

1968-1978 : *dix ans de peinture*, où l'on voit, à travers une thématique sans complaisance, comment un peintre gestuel de formidable tempérament se manifeste dans un esprit de révolte permanente.

LA BIENNALE DE LA TAPISSERIE A LAUSANNE

— Lire notre article page 20.

Paris-Moscou, au Centre Georges-Pompidou (un énorme rassemblement d'œuvres et de documents, la plupart venus des *musées soviétiques*, pour évoquer les échanges culturels entre les deux capitales, entre 1900 et 1930) ; **l'Art en France sous le Second Empire**, au Grand Palais (un nouveau regard sur une période *mal* connue) ; **Mer Egée, Grèce des îles**, au Louvre (de l'ère du bronze à la période classique) ; **la Petite Reine**, au *Musée de l'affiche* (l'imagerie publicitaire inspirée par le vélo à la fin du siècle dernier).

musique

NABUCCO A L'OPERA

Dernière création à l'Opéra de Paris cette saison, **Nabucco**, rendu célèbre par le fameux chœur « Va pensiero », et qui est bien le premier des grands chefs-d'œuvre de Verdi. Œuvre admirable par son intensité farouche, sa naïveté brute et savoureuse, et sa profonde humanité. Une grande épopée biblique, réalisée par Ronse et Montrésor (les artisans de la récente **Salomé** de Toulouse), où l'on sera curieux d'entendre Grâce Bumbry (*Abigaille*), à côté de Raimondi, Cossuta, Milnes et V. Cortez (Opéra de Paris, les 30 juin, 4, 7 juillet, etc.).

KAGEL AUX RENCONTRES DE LA ROCHELLE

Vingt œuvres de théâtre musical de Kagel, avec le compositeur lui-même qui dirigera des ateliers, c'est le fait marquant de La Rochelle 79, où l'on notera aussi le concours de *piano contemporain*, l'atelier de Claude Helffer et de nombreux concerts avec le Deller Consort, l'Orchestre Philharmonique, dirigé par G. Amy, et de grands interprètes du répertoire moderne (Kontarsky, Gavrilov, Matuz, etc). Sans oublier le théâtre et surtout *le riche festival* de cinéma. (Du 28 juin au 9 juillet.)

A LA GRANGE DE MESLAY

Sur la route de La Rochelle, peut-être, les merveilleux week-ends de Meslay : un premier consacré à la *musique ancienne*, sous la direction de Jean-Claude Malgoire, avec **Magnificat** et **Phœbus et Pan**, de Bach, **Passion** de Haendel, **Tancrède** de Campra et **Te Deum** de Charpentier (du 29 juin au 1er juillet), le second à Mendelssohn (**Elie**) et à Britten (**la Fournaise ardente**) dont les « paraboles » semblent faites pour être jouées dans cette ferme médiévale (du 6 au 8 juillet). Et Sviatoslav Richter ? On le trouvera un peu plus loin au château de Marcilly-sur-Maine, où il jouera, avec Andréi Gavrilov, l'intégrale des **Suites et pièces de clavecin** de Haendel (les 30 juin, 1er, 7 et 8 juillet, à 11 heures).

OPERA EN COREE DU NORD

Une soirée au « pays du Matin Calme » : **la Jeune Bouquetière** réunit pour un soir à Paris les deux cent cinquante chanteurs, danseurs et *musiciens* de l'Opéra de Pyong-Yang, dans des scènes *réalistes*, de fastueux décors colorés de toutes les fleurs du printemps, évoquant « en une vision onirique le rêve d'une vie meilleure » (Champs-Elysées, le 28 juin, à 20 h. 30).

MUNCHINGER A COLMAR

Münchinger et l'Orchestre de chambre de Stuttgart ont choisi Colmar pour y donner un festival de *trois* jours où ils joueront beaucoup de Bach, *mais* aussi du Haydn et du Mozart, dans ces lieux admirables que sont l'église et le cloître des dominicains et surtout le musée des Unterlinden (les 29 et 30 juin, à 17 heures et 21 heures ; le 1er juillet, à 19 heures).

LES JOURNEES DE LANGEAIS

Comme chaque année, l'Ensemble Andrée Colson convie les instrumentistes et les mélomanes à se réunir à Langeais pour faire et entendre de la musique pendant quatre jours, si possible en plein air (Domaine deVrenou, les 30 juin, 1er, 7 et 8 juillet, de 11 heures à 18 heures).

S. Richter (Saint-Denis), le 28 ; Meios Quartett (Echternach, le 28) ; **Missa solemnis**, de Beethoven, dir. S. Skrowaczewski (auditorium de Lyon, les 28-29) ; **l'orgue mystique** de Tournemire, par G. Delvallée (église Saint-Paul, le 28) ; Anne Queffélec (Ranelagh, le 28) ; Paris-Moscou : Prokofiev, Miaskovsky, Chostakovitch, Roslavetz (Centre Pompidou, le 28, à 18 h. 30) ; Radu Lupu, *piano* (Sully-sur-Loire, le 29) ; Festival de l'Ile-de-France : Bach, Vivaldi, Loeillet, etc. (Ville-d'Avray, le 30 juin, de 16 h. 30 à 22 h. 15) ; **Faust**, de Gounod, dans la cour du Palais des papes (Avignon, le 30, à 21 h. 45) ; J. Suck et J. Demus (Sully-sur-Loire, le 30) ; Orchestre national, dir. L. Maazel (Aix-les-Bains, le 1er juillet) ; Jean Guillou (Echternach, le 1er) ; Paris-Moscou : festival Arthur Lourié (Centre Pompidou, le 2, à 18 h. 30) ; Fauré, Chausson, Ravel, par les Musiciens de France (Saint-Merri, le 3) ; cours d'interprétation Berg, Schoenberg, Webern, par M.-F. Bucquet (salle Cortot, les 4 et 5).

rock

LES TUBES AU PALACE

Un rock libre et *original* porté à la dimension du grand spectacle par un groupe de musiciens et de danseurs *qui* tournent en *dérision* les institutions américaines dans une mise en scène délirante (le 2 juillet, à 20 heures).

JEFF BECK ET STANLEY CLARKE AU PAVILLON DE PARIS

La réunion de deux *grands* virtuoses, le *guitariste* Jeff Beck et le bassiste Stanley Clarke, qui font référence, l'un dans l'univers du rock, l'autre dans celui du jazz-rock (le 3 juillet, au Pavillon de Paris, à 20 heures ; le 10, aux arènes de Fréjus ; le 11 aux arènes de Palavas).

jazz

KEITH JARRETT AU PALAIS DES CONGRES

Keith Jarrett, l'homme qui peut se vanter de déplacer les *foules* de rock et de *jazz rock* pour des concerts de piano acoustique en solo, vient en France après deux années d'absence. Le plus adulé des pianistes de jazz depuis Erol Garner est capable d'offrir, plusieurs heures durant, un spectacle saisissant dans le rapport qu'il entretient avec son instrument. Ce qui permet facilement à un auditeur non familiarisé avec l'improvisation de suivre les méandres de ses états d'âme. (Le 29 juin au Palais des congrès, 21 heures.)

Expositions d'été à l'étranger

Cette sélection d'expositions en Europe et en Amérique du Nord a été établie à partir des informations disponibles à Paris. Rares sont les services culturels d'ambassade, les offices de tourisme ou les centres *culturels en mesure de renseigner le public sur les manifestations cultu*relles des pays qu'ils représentent. Signalons d'autre part que le bulletin *trimestriel édité par la documentation du* Grand Palais *dans* lequel on trouvait une ample information sur les expositions françaises et étrangères a *malheureusement dû cesser ses parutions, faute de personnel.*

Nous publierons prochainement un complément à cette liste, comportant notamment les expositions en Italie et aux Pays-Bas.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

● **Aix-la-Chapelle**
Sumer, Assur, Babylone - sept mill. ans d'art. Neue Galerie, jusqu'au 26 août.

● **Berlin**
Rétrospective Max Ernst (jusqu'au 15 juillet) ; *Max Liberman* (de septembre à novembre). Nationale Galerie.
Berlin et l'Antiquité - Architecture, peinture, sculpture. Schloss Charlottenburg, jusqu'au 22 juillet.

● **Bonn**
La photographie documentaire en Allemagne (jusqu'au 29 juillet) ; *Michael Snow - Objets, sculptures, films* (2 août - 9 septembre) ; *Vincent Van Gogh* (septembre-octobre). Rheinisches Landesmuseum.
Les expressionnistes rhénans - August Macke et son entourage. Kunst Museum, jusqu'au 29 juillet.

● **Cologne**
La représentation sacrée - Sculptures de Thaïlande. Kunsthall jusqu'au 12 août.
L'art des Thraces. Romisch-germanisches Museum, jusqu'au 16 août.

● **Dortmund**
Mark Boyle et dessins d'artistes anglais depuis 1945 (jusqu'au 29 juillet). *Peintures des paysans chinois* (10 août - 25 septembre), Museum am Ostwall.

● **Düsseldorf**
Jackson Pollock (jusqu'au 22 juillet) ; *Deux décennies de peinture américaine, 1920 - 1940* (jusqu'au 12 août) ; *La photographie américaine de 1920 à 19..* (24 juillet - 12 août), Kunsthalle.

● **Hambourg**
Honoré Daumier (trois cent soixante-dix lithographies). Kunsthalle, 29 juin - 9 septembre.
Nouvelles tendances de l'art contemporain. Kunstverein, 21 juillet - 9 septembre.
Art des Indiens de la côte nord-ouest d'Amérique du Nord : exposition du centenaire du musée. Museum für Volkerkunde, jusqu'en octobre.

● **Hanovre**
Trésors de la Colombie préhispanique (jusqu'à fin juillet) ; *Pierre Alechinsky :* peintures (6 juillet - 16 septembre). Kestner Gesellschaft.

● **Hildesheim**
Dieux et Pharaons - Art de l'ancienne Egypte. Römer-Pelizaeus Museum, jusqu'au 29 juillet.

● **Lubeck**
Edvard Munch, Overbeck Gesellschaft, jusqu'au 12 août.

● **Munich**
Paul Klee, Stadtische Galerie, jusqu'au 12 août.
L'école de Münich, Haus der Kunst, du 28 juillet au 7 octobre.
La carte comme objet d'art. Bibliothèque d'Etat de Bavière, septembre-octobre.

● **Munster**
La plastique baroque. Westfälisches Landesmuseum, jusqu'au 26 août.
Le dessin aujourd'hui : première triennale internationale du jeune dessin. Kunsthalle, jusqu'au 14 octobre.

● **Stuttgart**
Dessins et aquarelles d'artistes allemands de 1933 à 1945. Staatsgalerie, jusqu'au 22 juillet.

● **Wiesbaden**
Paul Wunderlich et Karin Szebassy : peintures, dessins, photos. Kunstverein, jusqu'au 8 juillet.

AUTRICHE

● **Bad Aussee (Styrie)**
Hugo Von Hofmannsthal et son entourage : exposition du cinquantenaire de la mort de l'écrivain. Jusqu'en octobre.

● **Braunau am Inn (Haute-Autriche)**
La famille Zürn, sculpteurs de 1585 à 1724. Jusqu'au 28 octobre.

● **Abbaye de Reichersberg (Haute-Autriche)**
La culture des monastères le long de l'Inn, jusqu'en septembre.

● **Salzbourg**
L'apogée de l'art baroque à Rome, à l'occasion du 300e anniversaire de la mort de Lorenzo Beresini. Barockmuseum, été.

● **Schallaburg (Melk - Basse-Autriche)**
Bulgarie, sept mille ans d'art et de civilisation à Sofia. Jusqu'au 11 novembre.

● **Vienne**
Le nouveau musée d'art moderne : exposition inaugurale avec les collections Ludwig et Hahn. Palais Liechtenstein.
Le style viennois autour de 1900. Historisches museum, jusqu'au 16 septembre.
1879 : la vie à Vienne, il y a cent ans. Lainzer Tiergarten Hermsvilla, jusqu'au 28 octobre.
Biedermeier Viennois. Musée des arts appliqués, jusqu'au 13 septembre.
Biennale internationale d'arts graphiques : Secession, jusqu'au 31 juillet.

BELGIQUE

● **Anvers**
Le siècle de Rembrandt et de Rubens : dessins de la Pierpont Morgan Library de New-York (jusqu'au 9 septembre) ; *Roland Topor :* dessins et gravures (jusqu'au 29 juillet), Musée des beaux-arts.
15e biennale de sculpture : les pays scandinaves. Musée et parc de Middelheim, jusqu'au 7 octobre.

● **Bruxelles**
Rogier Van der Weyden, peintre officiel de la ville de Bruxelles, imagier de la cour de Bourgogne. *Palais royal, 10 août-30 septembre.*
James Ensor : cent gravures ; *le musée imaginaire de Tintin ; Douze artistes belges contemporains :* Alechinsky, Folon, Wittewrongel, etc. ; *Jean Brusselmans :* peintures. Palais des beaux-arts, 29 juin - 26 août. *Sculptures européennes* provenant des pays de la C.E.E. Parc du château Malou jusqu'au 30 septembre.
Fernando Botero. Musée des beaux-arts d'Ixelles, jusqu'au 16 septembre.
Trésors d'art des églises bruxelloises, exposition de la Société royale d'archéologie de Bruxelles. Eglise de la Chapelle, 23 août-7 octobre.

● **Knokke-Heist**
Festival international du dessin d'humour. Casino, jusqu'au 9 septembre.

● **Kruishouten**
Soulages : peintures. Fondation Veranneman, jusqu'au 21 juillet.

● **Ostende**
Félix Labisse : cinquante ans de peinture. Casino, jusqu'au 26 août.

GRANDE-BRETAGNE

● **Birmingham**
L'aquarelle anglaise ancienne. City Art Gallery, 18 juillet - 31 octobre.

● **Bradford**
Biennale britannique de gravure internationale. Cartwright-hall, jusqu'au 22 juillet.

● **Eastbourne**
Christopher Wood (1901-1930) : rétrospective. Towner Art Gallery, mi-juillet - mi-août. Même exposition à Exester, Royal Albert Memorial Museum, mi-août - mi-septembre.

● **Edimbourg**
Degas. National Gallery of Scotland, 13 août - 30 septembre.
Les femmes en Ecosse, de 1660 à 1780. Scottish National Portrait Gallery, jusqu'au 29 juillet.

● **Gloucester**
Portraits de la Renaissance italienne, Museum and Art Gallery, jusqu'au 21 juillet. Même exposition à Preston, Harris Museum and Art Gallery, 28 juillet-5 août.

● **Londres**
Holbein et la cour d'Henri VIII. Queen's Gallery, Buckingham Palace, jusqu'en septembre.
John Singer Sargent (1856-1925). National Gallery Portrait, 6 juillet - 9 septembre.
Exposition inaugurale de la nouvelle aile du musée. Tate Gallery, jusqu'en novembre.
Les Daulton, potiers (jusqu'au 12 août) ; *l'Art des jardins* (jusqu'au 2 septembre). Victoria and Albert Museum.
La médaille : miroir de l'histoire (jusqu'au 9 septembre) ; *Les fleurs dans l'art*, de l'extrême-Orient à l'Occident. British Museum, jusqu'au 9 septembre.
1979 - Hayward Annual : une sélection d'artistes, par cinq artistes d'aujourd'hui. Hayward Gallery, 19 juillet - 27 août.
Summer Show : I (jusqu'au 15 juillet) ; II (21 juillet - 19 août) ; III (22 août - 23 septembre) ; trois accrochages d'artistes anglais peu connus. Serpentine Gallery.
Le capitaine Cook dans les mers du Sud. Museum of Mankind, jusqu'au 18 novembre.

● **Oxford**
Jeunes peintres britanniques (1er juillet - 15 août) ; *Dessins expressionnistes allemands* (11 août - 9 septembre). Museum of Modern Art.

● **Southport**
James Ensor : gravures. Atkinson Art Gallery (27 juin-21 juillet). Même exposition à Bath, Holborn of Menstrie Museum, 28 juillet - 26 août, et à Sheffield, Graves Art Gallery, 1er au 30 septembre).

SUISSE

● **Bâle**
Ferdinand Holder : autoportraits. Kunstmuseum, jusqu'au 16 septembre. *Otto Meyer-Amdem ; Wilhelm Von Gloeden ; Elisar Von Kupffer ;* Kunsthalle, 15 juillet-9 septembre.

● **Berne**
Paul Klee : œuvres tardives : Kunstmuseum, juin-août.
William N. Copley : toiles (jusqu'au 29 juillet) ;
John Chamberlain : sculptures (17 août - 23 septembre), Kunsthalle.

● **Genève**
Anciens dessins d'architecture et de décoration. Musée d'art et d'histoire, jusqu'au 16 septembre.
Coligny : l'art du livre au seizième siècle. Bibliothèque Bodmeriana, jusqu'en décembre.

● **Lausanne**
Neuvième Biennale internationale de la tapisserie. Musée des beaux-arts, jusqu'au 30 septembre.
Cartonniers-lissiers de Suisse Romande. Forum de l'hôtel de ville, jusqu'au 29 juillet.
Vojislav Jakic. Collection de l'art brut, château de Beaulieu, jusqu'au 16 septembre.
Viollet-le-Duc, Lausanne. Musée historique de l'ancien évêché, fin juin-septembre.

● **Saint-Gall**
Alberto Giacometti. Katharinen, 1er-30 septembre.

● **Zürich**
Cuno Amiet et les peintres du Pont (jusqu'au 29 juillet) ; *Conceptions de la peinture de l'avant-garde européenne* (jusqu'au 29 juillet). Kunsthaus.
William Morris. Musée Bellerive (jusqu'au 12 août).
Maisons princières en Chine, hier et aujourd'hui (jusqu'au 19 août) ; *Venturi et Rauch, études et construction 1960-1976* (septembre-novembre). Kunstgewerbemuseum.

ÉTATS-UNIS

● **Boston**
Six sculpteurs (Fritz Buehner, Alan Motch, John Newman, Lee Newton, Ed Rothfarb, Jeffrey Schill). Institute of contempory art, 10 juillet - 2 septembre.

● **Chicago**
Soixante - treizième exposition américaine : seize artistes d'aujourd'hui (Frank Stella, Sol Lewitt, On Kawara, Agnes Martin, Robert Ryman, Bruce Nauman...) ; *Anciens textiles de Nubie.* Art Institute, jusqu'au 5 août.

● **Cleveland**
Chardin et la tradition de la nature morte en France, exposition organisée par le département des peintures du musée du Louvre. Musée des beaux-arts, jusqu'au 12 août. Même exposition à *Boston*, Musée des beaux-arts. 11 septembre - 19 novembre.

● **Los Angeles**
De Léonard à Titien : peintures italiennes de la Renaissance provenant de musée de l'Hermitage. County Museum of art, 3 juillet - 12 août. Même exposition à *New-York*, galerie Knoedler, 21 août - 30 septembre. *Mark Rothko :* rétrospective, 10 juillet - 23 septembre ; *Franz Kline :* l'abstraction chromatique, 26 juillet - 9 septembre ; *L'art de la mosaïque*, 19 juillet - jusqu'en 1980. County Museum of art.

● **New York**
Trésors du Kremlin, du douzième au vingtième siècle. Metropolitan Museum, jusqu'au 2 septembre.
Michel-Ange et son monde : dessins et gravures du British Museum. Pierpont Morgan Library, jusqu'au 28 juillet.
Sculptures contemporaines sélectionnées dans les collections du Musée d'art moderne, jusqu'au 7 août ; *Patrick Henry Bruce* (1881-1936) : rétrospective, 22 août - 21 octobre ; *Photographes du dix-neuvième siècle de la collection Arnold H. Crane :* H. Bayard, W.-H. Fox Talbot, H. Le Secq, D.O. Hill, R. Adamson, jusqu'au 29 juillet ; *Architecture et design :* acquisitions récentes, 4 août - 30 septembre. Museum of modern art.
Les maîtres modernes en France : Picasso, Léger, Giacometti... jusqu'au 12 août ; *Rufino Tamayo :* rétrospective, jusqu'au 31 août. Guggenheim Museum.
George Segal : rétrospective, cinquante sculptures. Whitney Museum, jusqu'au 9 septembre.
Alvar Aalto : rétrospective, dessins, projets, maquette, jusqu'au 12 septembre ; *Illustration et design en Grande-Bretagne de 1850 à 1930*, jusqu'au 2 septembre. Cooper Hewitt Museum.

● **San Francisco**
Miroirs et fenêtres : la photographie américaine depuis 1960, jusqu'au 29 juillet ; *Papier sur papier, 30 juin - 12 août ; Paysages imaginaires de Noguchi*, 20 juillet - 2 septembre. Museum of modern art.

● **Washington**
Le romantisme français : autour du *Dante et Virgile en enfer* de Delacroix, prêté par le Louvre, œuvres de Courbet, Millet, Géricault, Corot... ; *Berenson et la « connoisseur-ship » de la peinture italienne ; Art des Cyclades :* sculptures et céramiques égéennes de la collection Goulandris. National Gallery of art, jusqu'au 3 septembre.

CANADA

● **Montréal**
Paysagistes de Montréal et Toronto (1860-1890). Musée des beaux-arts (28 juin-15 août).
Biennale de la nouvelle tapisserie québécoise, trente tapisseries sélectionnées par un jury international. Musée d'art contemporain du Québec, jusqu'au 22 juillet.

● **Ottawa**
Brahma et Bouddha — trente-cinq sculptures indiennes récemment données à la Galerie nationale du Canada (jusqu'au 23 septembre).

● **Quebec**
La légende dans l'art québécois. Musée du Québec, jusqu'au 30 septembre.

● **Toronto**
Un autre XIXe siècle : peintures et sculptures de la collection Tannenbaum. Musée des beaux-arts de l'Ontario, jusqu'au 23 juillet.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.
Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.
PARIS - MOSCOU, 1900 - 1930. — Jusqu'au 5 novembre.
EMILE GILIOLI. Sculptures. — Jusqu'au 8 septembre.
ENVIRONNEMENT DE SOTO. — Hall. Jusqu'à l'automne.
PEINTURES DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS, 1937. — Jusqu'au 20 août.
LES ENFANTS DANS LE PARIS DES REVOLUTIONS : 1789, 1830, 1848, 1871. — Jusqu'au 1er octobre.
JORIS IVENS. — Jusqu'au 2 juillet.
ATELIER PHOTOGRAPHIES : Elizabeth Lennard. — Jusqu'au 26 août.

MUSEE DES SACRIFICES, MUSEE DE L'ARGENT. — Jusqu'au 24 septembre.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

ALTERNANCES URBAINES. — Jusqu'au 10 septembre.
HERB LUBALIN, graphiste et directeur artistique. — Jusqu'au 9 juillet.
« CRONUS 11 », LA CITE TRANSPARENTE. Tailer Amsterdam. — Jusqu'au 2 juillet.

B.P.I.

EINSTEIN. — Jusqu'au 28 août.
PAROLES RESURGIES, contes et récits de vie. — Jusqu'au 29 juillet.
IL ETAIT UNE FOIS... L'ART DU CONTE. — Jusqu'au 29 juillet.
LA BIENNALE 78 DE BRATISLAVA. Dessins d'enfants. — Jusqu'au 30 juillet.

MUSEES

L'ART EN FRANCE SOUS LE SECOND EMPIRE. — Grand Palais, entrée Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h., mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F; le samedi : 6 F. Jusqu'au 13 août. (L'exposition est complétée, le mercredi, à 18 h. 30, par des conférences (salle 404).

REBEYROLLE. Peintures 1968-1978. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 13 août.

AUBIGNY - ARCHITECTURES. — Galeries nationales du Grand Palais, porte A, entrée av. du Général-Eisenhower. Tous les jours, sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 24 septembre.

PEINTRES DE FLEURS EN FRANCE, DU XVIIe AU XIXe SIECLE. — Petit Palais, avenue Alexandre-III (265-99-21). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 2 septembre.
GRAVURES DE GOYA (collection Dutuit) - DESSINS DE PUVIS DE CHAVANNES. — Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 2 septembre.
MER EGEE, GRECE DES ILES. — Musée du Louvre, entrée porte Denon (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 12 F; le dimanche : 9 F. Jusqu'au 3 septembre. L'exposition est complétée, le mardi et le jeudi, à 18 h. 30, par des conférences.
LE LOUVRE D'HUBERT ROBERT. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Entrée : 6 F; gratuite le dimanche. Jusqu'au 29 octobre.
RODIN ET L'EXTREME-ORIENT. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F; le dimanche : 3 F. Jusqu'au 2 juillet.
PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE. — Tissages et vêtements de l'Egypte du désert ; Petra et la Nabatène ; Sculptures françaises de la Renaissance ; François Rude ; Théorie et pratique du paysage de Corot à Bonnard. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15.
ATELIER LACOURIERE-FRELAUT, ou cinquante ans de gravure et d'imprimerie en taille-douce. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40 ; mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 7 octobre.
CHRYSSA. Peintures récentes. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 7 octobre.
HOMMAGE A GARBELL (1903-1970). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 9 septembre.
PIERO DORAZIO. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 2 septembre.
L'AVENTURE DE PIERRE LOEB. Galerie Pierre (Paris, 1924-1964). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 septembre.
ANTOINE - PIERRE GALLIEN : peintre à la ligne noire (1919-1926) - MARTIN BARRE - ROBERT DOISNEAU : Paris, les passants qui passent. Photographies. — ARC-Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 2 septembre.

KAMILL MAJOR, peintre sérigraphe. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 14 juillet.
SACRE DRAGON. — Exposition-atelier. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66), mer., sam. et dim., de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 21 décembre (sauf juillet et août).
ILS DONNENT... AUX ARTS DECORATIFS. Acquisitions de 1967 à 1979. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h.; dim., de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 13 juillet.
HECTOR MOREAU, architecte (1801-1872) - VICTOR REGNAULT, œuvre photographique (1810-1878). — Musée des art décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 1er juillet.
DESSINS POUR LA MAISON POMPEIENNE DU PRINCE NAPOLEON. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 1er octobre.

LA PETITE REINE. Le vélo dans l'affiche à la fin du dix-neuvième siècle (110 affiches : 1890-1914). — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 23 septembre.
— Musée Marmottan (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 août.
LE MUSEE DE L'OR DE BOGOTA. Antoine Poncet. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'à fin septembre.
IMAGERIE DU TABAC ET DES ALLUMETTES. — Galerie du SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim., de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.
HEBERT ET LE SECOND EMPIRE. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 novembre.

ANDRE FRAYE. Œuvre de guerre (1914-1918). — Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides, cours d'honneur, corridor Valenciennes (551-93-02). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h.; dim., de 14 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 juin.
IMAGERIE DE JEANNE D'ARC. — L'INVISIBLE DANS LA MEDAILLE : la médaille religieuse autrefois et aujourd'hui. — Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti (326-152-07). (sauf dim., et jours fériés), de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 septembre.
VOYAGES EN MONGOLIE. Autochromes et films (1912-1913) des collections A. Kahn. Photographies prises en 1976 par C. Leprette. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15. Jusqu'au 30 septembre.
MINIATURES ARMENIENNES DU MATENADARAN. — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 13 juillet.
CHARLES DE WAILLY, peintre-architecte dans l'Europe des lumières (1730-1798). — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22), sauf le mardi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 1er juillet.
MODES ENFANTINES (1750-1950). — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-23). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 8 F. Jusqu'en octobre.
DIAGHILEV ET LES BALLETS RUSSES. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 29 juillet.
A LA DECOUVERTE DE LA TERRE. Trésors du département des cartes et des plans. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 juillet.
LE CALOTYPE. A l'origine de la photographie. — Bibliothèque nationale, galerie de photographie, 4, rue de Louvois. Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 24 juillet.
J.K. HUYSMANS. Du naturalisme à Satan et à Dieu. — Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully (261-82-83). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 juillet.
SE VETIR AU QUEBEC (1850-1910). — Musée national des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F; dim. : 4 F. Jusqu'au 3 septembre.
POULBOT. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30. Dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'en septembre.
PRESENCE PARIS-BUDAPEST. — Orangerie du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard. Tous les jours, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 8 juillet.
RETROSPECTIVE CHALEYE : 1878-1960. — Orangerie du Luxembourg (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 juillet.
ANNEE DE L'ENFANT. — Musée de l'Assistance publique, 13, rue Scipion. Mer., sam. et dim., de 10 h. à 17 h.; jeudi et ven., de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.
TROIS MILLIONS D'ANNEES D'AVENTURE HUMAINE, le C.N.R.S. et la préhistoire. — Muséum national d'histoire naturelle, 38, rue Geoffroy - Saint - Hilaire (555-92-25, poste 2537). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.
L'ART POPULAIRE DE LA TURKMENIE. — Hall du Musée de l'homme et salle publique d'Asie, palais de Chaillot. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

CENTRES CULTURELS

LEDOUX ET PARIS. — Rotonde de La Villette, square Léon-Paris, place de Stalingrad (206-23-58). Sauf lundi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 3 F. Jusqu'au 31 juillet.
DOR-ALLENDE (deuxième partie). — MUSEE INTERNATIONAL SALVA-Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h.; sam. et dim., de 14 h. à 19 h Jusqu'au 15 juillet.
HOMMAGE A ZADKINE. — Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, entrée rue Lobau. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 10 juillet.
FETE DE LA SCULPTURE. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (455-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 15 août.

LES ARTISTES D'ITALIE. — Mairie annexe du IVe arrondissement, 2, place Vauboyer. Tous les jours, de 13 heures à 18 heures. Jusqu'au 8 juillet.
SEM, caricaturiste 1900. — Mairie annexe du VIIe arrondissement, 116, rue de Grenelle. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 18 juillet.

SKLAVOS, sculpteur grec de Paris. — Mairie annexe du Ier arrondissement, 4, place du Louvre. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 16 août.
SYRIE, CARREFOUR DE CIVILISATIONS. — UNESCO (salle des Pas-Perdus), 7, place de Fontenoy. Tous les jours, de 9 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 3 juillet.
L'ENFANT DANS LES COLLECTIONS DE LA VILLE DE PARIS. — Trianon de Bagatelle. De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 1er septembre.
CHRISTIAN ROECKENSCHUSS - Tableaux, reliefs, petits formats 1975-1978. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 25 juillet.
METIERS D'ART/3. Dix artisans, cent vingt-trois œuvres. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 12 septembre.

GALERIES

UNE PEINTURE AMERICAINE : Lichtenstein, Oldenburg, Rauschenberg, Rosenquist, Segal, Warhol, Wesselman. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 12 juillet.
MAITRES FRANÇAIS XIXe - XXe SIECLES. — Galerie Schmidt, 396, rue Saint-Honoré (073-30-92). Jusqu'au 10 juillet.
AFFICHES DE PAUL DAVIS : La réalité américaine. — Artcurial, 9, avenu Matignon (256-70-70). Jusqu'au 30 juillet.
ARICKX - BERINGER - HOPF - MALSEN - ORTNER - DE WIT. — Galerie Jean Briance, 23, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 12 juillet.

JACQUES DESCHAMPS : Dessins. — Galerie Charly Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Du 28 juin au 21 juillet.
JACQUES DOUCET. Collages. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (033-73-49). Jusqu'au 7 juillet.
ESTAMPES D'ALECHINSKY, APPEL, BEGMAN, HARTUNG, PIGNON, etc. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Jusqu'au 20 juillet.
FIGURATION : BIBONNE, GUTHERZ, ISCAN, QUENEAU, SALZMANN, SZE TO, WOLF. — Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 28 juillet.
JUNE-FONTAINE - Aquarelles. — Café - Galerie l'Ecume, 99 bis, rue de l'Ouest (542-71-16). Jusqu'au 31 juillet.

JOCHEN GERZ — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 7 juillet.
KIM HAMISKY. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67).
THIMOTY HENNESSY. — Variations sur le jardin de Venise. — Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusque fin juillet.
RICHARD LUBOSKI. Des chariots destructeurs. — Galerie Boulakia, 20, rue Bonaparte (033-59-09). Jusqu'au 12 juillet.
MASQUE. — Galerie A. Oudin, 28 bis, bd Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 15 septembre.
PATRICK MULLER - EDOUARD NONO - Espace son. — Galerie F. Palluel - C. Svennung, 80-91, rue Quincampoix (887-50-81). Jusqu'au 14 juillet.
PASTELS : DIETERLE, KANTOROWICZ, KITAJ, PETLIN... — Galerie Nina Dausset, 16, rue de Lille (287-41-07). Jusqu'au 28 juillet.
PATUREAU. — Galerie des Orfèvres, 66, quai des Orfèvres (326-81-30). Jusqu'au 13 juillet.
SIGMAR POLKE. — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Jusqu'au 12 juillet.
PRACHENSKY, peintures récentes. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg - Saint - Honoré (265 - 69 - 37). Jusqu'au 20 juillet.
REUTERSWARD. Portraits. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (387-61-49). Jusqu'au 10 juillet.
SOCQUET. — Galerie Principe, 17, rue des Innocents (233-18-11). Jusqu'au 7 juillet.
OLIVIER STREBELLE. L'astreboule. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (033 - 32 - 40). Jusqu'au 7 juillet.
TAPIES. Peintures récentes. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 10 juillet.

EN BANLIEUE

PONTOISE. La Terre Sainte au XIXe siècle. — Musée Tavet-Delacourt, 4, rue Lemercier (031-93-00). Jusqu'au 31 août.
La main, l'écriture et son support, de Babylone à nos jours. — Musée Tavet-Delacourt. Jusqu'au 30 septembre.
SAINT-DENIS. Daumier aujourd'hui : trois cents lithographies et bois gravés (col. L. Provost). — Musée d'art et d'histoire, 6, place de la Légion-d'Honneur. Sauf [illegible]di et jours fériés, de 10 h. à 18 [illegible] dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au [illegible] septembre.
SCEAUX, faïences imprim[illegible] des manufactures de Creil, C[illegible]y-le-Roi, Montereau et Gien ([illegible]ation Millet). — Musée de l'Ile-de-[illegible]ance, château. Jusqu'au 15 juillet.

EN PROVINCE

« Le Monde » daté 14 juin [illegible] une liste d'expositions en p[illegible] en voici de nouvelles et le ra[illegible] de quelques-unes déjà annoncée[illegible].
AIX - EN - PROVENCE. Tra[illegible] et reliefs : Sheila Hicks et [illegible] Graffin. — Musée des tap[illegible]ries (21-05-78) Jusqu'au 15 octob[illegible].
ANCY-LE-FRANC. Les chem[illegible] de la création - Dessins d'écriv[illegible] : hommage à R. Queneau en soi[illegible]te-dix dessins. - Estève, œuvr[illegible] de 1919 à 1978. — Château. Ju[illegible]u 16 septembre.
ANGERS. Les travailleurs du [illegible]vre. — Musée des beaux-arts ([illegible]-64-85). Jusqu'au 15 octobre.
ARLES. Alechinsky et Rein[illegible]. — Chapelle de la Charité (96-[illegible]). Du 30 juin au 16 septembre.
AVIGNON. Nicolas Mignar[illegible]. — Palais des papes. Jusqu'au 15 [illegible]bre.
BORDEAUX. L'art depuis 19[illegible] collection Ludwig. Vito Acconi : [illegible]lation. — Entrepôt Lainé, rue [illegible] (44-16-35). Jusqu'au 13 juillet.
BEAUX - SAINTE - COHIER[illegible] Martine Beileau, sculptures. — C[illegible]eau. Jusqu'au 15 septembre.
CHATEAUROUX - Cér[illegible]ique française contemporaine. — C[illegible]vent des Cordeliers (755-71-40). Ju[illegible]u'au 30 août.
CHOLET. Joël Kermarrec, [illegible] 1970-1978. — Musée municipa[illegible] parc Pérotaux (88-94-10). Jusqu'au [illegible]juillet.
CLAMECY. Olivier De[illegible]ps, sculptures. — Musée municipa[illegible] Jusqu'au 30 août.
DIJON. Lapicque : Cinquan[illegible] ans de peinture, cinquante table[illegible]. — Musée des beaux-arts, place [illegible] la Libération (32-15-37). Ju[illegible]u'au 20 août.
GRENOBLE. Alfred Courme[illegible] Jusqu'au 20 août. — Pierre Bu[illegible]io, 1965-1979. Jusqu'au 30 juillet, [illegible]sée place de Verdun (54-09-82).
LILLE. Degand. — Musé[illegible] des beaux-arts. Jusqu'au 23 juillet.
MARCQ-EN-BARŒUL. Gro[illegible]re. — Jusqu'au 30 septembre.
MARSEILLE. Ado, peinture[illegible] — Galerie H et Multiples, 24, ru[illegible]vabelle (37-56-31). Jusqu'au 20 [illegible]llet. Daumier et ses amis répu[illegible]blicains : l'exposition du cente[illegible]re. — Musée Cantini. Jusqu'au 31 [illegible]t.
MENTON : Daumier et la sc[illegible]ture. — Palais Carnolès, avenu[illegible] de la Madone. Jusqu'au 23 septem[illegible]e.
MONTMORILLON : Chaibia.[illegible] — Maison des jeunes et de la cult[illegible]. Jusqu'au 15 juillet.
NICE. Le grenier Chave ou [illegible] vision d'un amateur d'art. — C[illegible], villa Arson (51-30-00). Jusqu[illegible] 15 juillet.
RATILLY (Yonne) : André [illegible] Bouchet - Pierre Tal-Coat. — C[illegible]teau Jusqu'au 15 septembre.
ROANNE, Marc Chopy et P. [illegible]che-Ponthus. — Musée Déchelet[illegible] Jusqu'au 30 juillet.
LES SABLES-D'OLONNE : Tondo, de Monet à nos jours. Cha[illegible]les Simonds, évolution imaginai[illegible] d'un paysage ; Jean Champigné, ph[illegible]tographies. — Musée de l'Abbay[illegible] Sainte-Croix. Du 30 juin au 30 sep[illegible]tembre.
VASCŒUIL (Eure). Fernand Lége[illegible] huiles, gouaches, dessins, tapisse[illegible]ries. — Château. Jusqu'au 20 sep[illegible]tembre.

Cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.) 21 h. : la Prostitution chez la limace ; 22 h. 15 : M. Bizet ; les mer., vend. sam. 23 h. 30 : Homoportrait.
LES BLANCS MANTEAUX (887-97-58) (D.) 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de Tapioca ; 22 h. 30 : Au niveau du chou ; 24 h. : E. Rondo.
COUPE - CHOU (272 - 01 - 73) (D.) 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en 80 jours.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I : 20 h. 30 : Signé F. Blanche ; 22 h. : Deux Suisses... ; II : 22 h. Popeck.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. 30 : M. Sergent ; 22 h. 15 : le Bastringue.
CAMPAGNE-PREMIERE (322-75-93) (L.) 20 h. 30 : Ah ! l'amour (jours impairs) ; 22 h. 30 : B. Garcin.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.) 20 h. : les Après-midi d'Emilie ; 21 h. 30 : D. Lavanant ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
DIX HEURES (606-07-48) (D., L.) 20 h. 30 : Tchouk Tchouk, Nougah; 22 h. : Piaf toujours.
L'ECUME (542-71-16) (Ven., sam.), 22 h. : M. Lebo.
LE FANAL (233-91-17) (D.) 21 h. : le Président.
LUCERNAIRE (544 - 57 - 34) (D.) 20 h. 30 : Une heure avec L.-F. Céline.
LA MIRANDIERE (033-66-39) (D.) 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 30 : Zéphir et Aquilon ; 22 h. 45 : l'Objet de mes hommages.
PETIT CASINO (278-36-50) 20 h. 45 : Douby ; 22 h. 15 : Eclimont et Dodane.
LES PETITS PAVES (607-30-15) (Mar.) 21 h. 30 : « Abel et Caïn » et R. Baron.
SELENITE (033-53-14) (Mar.) I : 22 h. : Des chômeurs plein d'ambition ; II : 21 h. : Lune de rire.
LA SOUPAP (278-27-34) (D., L., Mar.) 20 h. : Chansons de femmes : A tire d'elles (dern. le 30) ; 21 h. 30 : Une heure de B. Brecht ; 22 h. 30: A la prochaine sans faute.
SPLENDID (887-33-82) (D., L.) 20 h. 45 : Bunny's Bar.
THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.) 20 h. 30 : les Catcheuses ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.
LA TANIERE (337-74-39) (D., L., Mar.) 20 h. 45 : Ph. Garnier ; 22 h. 30 : J.-L. Sitruk et G. Lazert.

Danse

ASCI (580-12-67), le 29 à 20 h. 30 : Ema Haberli ; le 30 à 20 h. 30 : Loin et au Sud.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), le 28 à 21 h. : Danse traditionnelle de l'Inde.
LUCERNAIRE (544-57-34), le 1er à 18 h.; les 2, 3 à 20 h. 30 : Tendresse, Toi, l'Indien.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : O America.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (359-72-42), les 28, 29, 2, 3 à 20 h. 30; Le 30 à 15 h. 30 : la Jeune Bouquetière.

Théâtres

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), le 29, à 19 h. 30 : Ballets ; le 30 à 19 h. 30, le 4 à à 20 heures : Nabucco.
SALLE FAVART (742-59-69) : Relâche.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), le 27, à 14 h. 30 et 20 h. 30 ; les 29, 30, 2 et 4, à 20 h. 30 : Dom Juan ; le 28 à 20 h. 30 et le 1er, à 14 h. 30 : le Barbier de Séville ; les 1er et 3, à 20 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur.

T.E.P. (797-96-06) : Relâche.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (277-11-12) (Mardi). Musique : le 27, à 20 h. 30 : Musiques soviétiques actuelles ; le 28, à 20 h. 30 : l'enseignement de l'improvisation ; le 29, à 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. D. Masson (Brown, Stockhausen, Globokar).

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00) : Relâche.

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 27, 28, 29 et 30, à 20 h. 30 : Het Nationale Ballet.

CARRE SILVIA-MONFORT (745-31-43), Jardin d'acclimatation ; les 27 et 30, à 15 h. et 18 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; les 27 et 30, à 14 h. 30 : Atelier-mime Gérard Le Breton.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 45 : Spectacle Ionesco ; 22 h. : la Voix humaine.

ARTISTIC-ATHEVAINS (700-19-15) (D. soir), 20 h. 30, mat. sam., 15 h., dim., 17 h. 30 : Jacques Thibault.

ATELIER (606-49-24) (D.), 21 h. : Siegfried 78.

ATHENEE (742-67-27), 20 h. 30 : le Roi Lear (dern. le 30).

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre du Soleil (374-24-08) (D. soir, L.), 20 h., mat. sam., 14 h. 30, dim., 15 h. 30 : Méphisto.

CHAPITEAU DE L'AVENUE-DE-BRETEUIL (539-89-54) (Mar.), 21 h. 30 : Yerma (dern. le 1er).

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03 et 256-02-15) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : le Tour du monde en 80 jours.

DAUNOU (261-69-14) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. : *Remarie-moi.*

FONTAINE ((874-82-34 et 74-40), 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie, la vie qu'on vit (dern. le 30).

GALERIE 55 (326-63-11), 21 h. : la Disparition d'Onésime K. (dern. le 30).

GALERIE DE NESLES (325-59-50), 21 h. : la Belle et la Bête 79.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

IL TEATRINO (322-28-92) (D., L.), 21 h. : l'Epouse prudente.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 12 h. 30 : *Paris, c'est Brest en plus petit.* — I. (D.), 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 22 h. : Journal *fou d'une infirmière.* — II (D.), 18 h. 30 : Une heure avec R.-M. Rilke ; 20 h. 30 : la Baignoire (dern. le 3) ; 22 h. 15 : Etoiles rouges (dern. le 30).

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 21 h. 30, mat. dim., 15 h. : la Puce à l'oreille.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : *Duos sur canapé.*

MICHODIERE (742-95-22) (L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Une case de vide.

MONTPARNASSE (320-89-90 et 322-77-74) (D.), 21 h. : le *Philanthrope.*

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 17 h. : C'est à c'te heure-ci que tu rentres ?

OBLIQUE (355-02-94) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 16 h. : la Passion de Jeanne d'Arc selon Gilles de Rais.

ORSAY (548-38-53), les 27, 28, 29, 30, à 20 h. 30 : Zadig (dern. le 30).

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Je veux voir Mioussov.

POCHE - MONTPARNASSE (548-92-97 et 544-50-21) (D.), 21 h. : *le Premier.*

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : les Deux Orphelines.

PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : *Sans issue.*

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : *les Belges.*

THEATRE 18 (229-09-27) (L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Christophe Colomb (dern. le 3).

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : Arlequin superstar.

THEATRE MARIE-STUART (508-17-80 et 508-43-18) (D.), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? 22 h. 30 : la Forêt des âmes.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : la Cage aux *folles.*

XVIe Festival du Marais

HOTEL D'AUMONT, les 27, 28, 29 à 21 h. 30 : Frédéric Chopin ; le 3 à 21 h. 30 : *Micromégas.*
THEATRE ESSAION, les 2, 3 à 20 h. 30 : la Fille de Rappaccini ; les 27, 28, 29, 30 à 22 h. 15 : Danse de mort.
EGLISE SAINT-MERRI, le 27 à 21 h. 15 : Musique des Gardiens de la paix, dir. D. Dondeyne (Berlioz, Paisiello, Fuchs, Paer, Gebauer, Bochsa, Blasius) ; le 2 à 21 h. 15 : Quatuor Bernede (Franck, Lalo, Fauré) ; le 3 à 21 h. 15 : Ensemble des musiciens de France, dir. M. Bigot (Fauré, Chausson, Roussel).
EGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS, le 28 à 21 h. 15 : G. Delvallée (Tournemire).
EGLISE NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX, le 29 à 21 h. 15 : G. Guillard, K. Lueders (Alexandre, Mustel, Boëly, Alkan, Saint-Saëns, Franck ; le 30 à 21 h. 15 : Ensemble vocal M. Piquemal (Vittoria, Janequin, Mozart, Schubert, Franck, Rossini).
HOTEL DE BEAUVAIS (D.), 20 h. 30 : R. Lafleur et J. Parras. 22 h. : Comment ça va sur la terre ?
PLACE DU MARCHE SAINTE-CATHERINE, 19 h. 30 : *le 27 :* Théâtre de marionnettes du Charivari ; Le dit du foirail ; le 28 : les Maringouins ; le 29 : Brocéliande ; Gil Scalescani ; le 30 : Groupe Sybil ; Mascarade par les Fabulers ; le 1 : Ph. Duval ; Sweet little papa ; le 3 : Mascarade par les Fabulers.

Dans la région parisienne

BRETEUIL, Château, le 1er, à 17 h. : R. Milosi.
CHAMPIGNY, Le Soleil dans la Tête, le 29, à 21 h. : la Gare ; le 30, à 21 h. : *Spectacle-Fête.*
CLAMART, C.C. J.-Arp, le 29, à 20 h. 30 : Orchestre symphonique de Rhénanie, dir. : K. Redel (Beethoven, Mahler, Tchaïkovsky, Schubert).
COURBEVOIE, Maison pour tous, le 28, à 20 h. 30 : *Folle Avoine, folk.*
LA COURNEUVE, M.J.C. G.-Môquet, le 27, à 20 h. 45 : Saga, Aubepine. — *Cinéma l'Etoile*, le 28, à 20 h. 45 : le Cirque impérial.
CRETEIL, Maison A.-Malraux, le 29, à 20 h. 30 : Gala de Clôture.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Maison pour tous, le 28, à 20 h. 30 : les Quatre Caboudins, folk.
IVRY, Théâtre des Quartiers, les 27, 29, à 20 h. 30 : Il faut ; Un cœur simple ; le 28, à 20 h. 30 : Just Hamlet, *œuf de lynch* ; le 30, à 20 h. 30 : la Rencontre de Georges Pompidou avec Mao Zedong ; Eddy.
MONTREUIL, Auditorium du conservatoire, les mer., ven., mar., 21 h. : Voyage sur l'amer bleu, TEM (D. soir) ; 20 h. 30, mat. dim., 16 h. (dernière) : Chacun sa vérité.
PALAISEAU, Ecole polytechnique, le 27, à 20 h. 30 : P. Jean ; le 28, à 21 h. : la Nuit des assassins.
SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe, le 28, à 20 h. 30 : S. Richter.
VERSAILLES, *Seizième Festival*, Orangerie du château, le 27, à 20 h. 45 : Athalie.
VILLE D'AVRAY, Château, le 30, à partir de 16 h. 30 : Atelier-musique de Ville-d'Avray, dir. : J.-L. Petit (Bach, Sauguet, Mouret, Mozart, Telemann, Auber, Vivaldi, Leclair).

Concerts

(Voir également Festival du Marais.)

MERCREDI 27 JUIN

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de *Paris*, dir. D. Barenboïm, sol. R. Lupu (Brahms).
ESPACE CARDIN, 20 h. 30 : Ars *Nova (Komives).*
GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : Ensemble Rolin, J. Léandre, B. Paul (Sharon Kanach).
LUCERNAIRE, 19 h. : A. Ader (Schubert).
SALLE GAVEAU, 21 h. : J.-M. Fournier (Chopin, Liszt, Beethoven).
TEMPLE DE FENTEMONT, 20 h. 30 : V. Ley-Lepetit (Du Mage, Clérambault, Girod, Langlais).

JEUDI 28 JUIN

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30, voir le 27.
RADIO-FRANCE, GRAND AUDITORIUM, 20 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. J.-P. Marty (Auber).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, Ensemble de Chambre de Paris, dir. J.-J. Werner (Bach, Vivaldi).
EGLISE SAINT-LOUIS-D'ANTIN, 12 h. : A. François (Mendelssohn, Franck, Widor, Vierne, Schumann).
RANELAGH, 20 h. 30 : A. Queffelec (Schubert).
GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : voir le 27.
LUCERNAIRE, 19 h. : A. Ader (Scriabine, Moussorgski).
EGLISE DES BILLETTES, 21 h. : Les Petits Chanteurs à la *Croix* brûlée (Schubert).

VENDREDI 29 JUIN

GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : I. Kutin (Beethoven, Brahms, Chopin).
ESPACE CARDIN, 20 h. 30, voir le 27.
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Shoreline *Orchestra (Lecuona, Terri,* Anderson).
LUCERNAIRE, 19 h. : A. Ader (Nunes, *Iglesia).*

SAMEDI 30 JUIN

GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : B. Paul (Beethoven, Schubert, Debussy, Brown, Cage, Sharon Kanach).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Ph. Huelle, F. Verlé.
CONCIERGERIE, 17 h. 45 : Quatuor R. Maldonado (musique sud-américaine).
EGLISE AMERICAINE, 21 h. : A.-C. Gruel, E. Lestringant (musique des XVIe et XVIIe siècles).

DIMANCHE 1er JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. R. Grousseau, *sol. L. Risser (Mozart, Haendel,* Vivaldi).
CONCIERGERIE, 17 h. 30, voir le 30.

MARDI 3 JUILLET

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre et *Chorale* P. Kuentz (Bach Murgier).

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits *aux moins de treize ans*
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 27 JUIN

Relâche.

JEUDI 28 JUIN

16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Drôles de bobines, de Sténo ; 18 h., Cannes 79 : Lamento, de Ph. Valois ; 20 h., Agbena Xevi, de P. Lebret et A. Ricard ; Concert togolais ou le Principe d'Ashu, d'A. Ricard ; 22 h., la Belle du Pacifique, de C. Bernhardt.

VENDREDI 29 JUIN

16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Heureuse Epoque, d'A. Blasetti ; 18 h., Cannes 79 : L'arrêt au milieu, de J.-M. Sentier ; 19 h., Seul le ciel était témoin, de C. Roux ; 21 h., Carnet de voyage, de C. Bidault.

SAMEDI 30 JUIN

16 h., Hommage à Nicholas Ray : l'Ardente Gitane, de N. Ray ; 18 h., Cannes 79 : Exilé, de G. Wilson ; Portrait d'un châtelain, de G. Auer ; De ma fenêtre, de G. Auer ; Conte à régler, de B. Nauer ; 20 h., *Hommage à Nicholas Ray* ; Amère victoire, de N. Ray ; 22 h., les Ruelles du malheur, de N. Ray.

DIMANCHE 1er JUILLET

15 h., Hommage à Nicholas Ray : les Indomptables, de *N. Ray* ; 18 h., la Tragédie de la mine, de G. W. Pabst ; 20 h., en avant-première : l'*Expropriation, de M. Roblès* ; 22 h., Bande à part, de J.-L. Godard.

LUNDI 2 JUILLET

Relâche.

MARDI 3 JUILLET

16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Cette folle jeunesse, de G. Franciolini ; 18 h., le Sang d'un poète, de J. Cocteau ; 21 h., Hommage à M. Carné : la Merveilleuse Visite, de *M. Carné* (en présence de M. Carné).

BEAUBOURG

MERCREDI 27 JUIN

15 h., les Trois âges, de B. Keaton ; 17 h., Anne de Boleyn, de E. Lubitsch ; Rétrospective Joris Ivens : 19 h., Demain à Nanguila ; Rotterdam-Europort ; Pour le mistral ; 21 h., le 17e parallèle.

JEUDI 28 JUIN

15 h., Education de prince, de H. Diamant-Berger ; 17 h., Eldorado, de M. L'Herbier ; Rétrospective Joris Ivens : 19 h., le Peuple et ses fusils ; 21 h., le Ciel, la Terre ; Rencontre avec le président Ho Chi Minh ; les Kazaks ; Minorité nationale ; Sinkiang.

VENDREDI 29 JUIN

15 h., Mater Dolorosa, d'A. Gance ; 17 h., la Belle Nivernaise, de J. Epstein ; Rétrospective Joris Ivens : 19 h., Comment Yukong déplaça les montagnes : Une caserne, Impressions d'une ville ; 21 h., l'Usine des générateurs.

SAMEDI 30 JUIN

Cannes *79* : 15 h., Pictures from a gallery, de L. Schwartz ; Heumpty-Deumpty, de C. Bidault ; Feu ; 17 h., S'il vous plaît, *la mer, de M. Lancelot* ; Rétrospective Joris Ivens : Comment Yukong déplaça les montagnes : 19 h., les Artisans, Autour du pétrole ; 21 h., Une histoire de ballon, la Pharmacie.

DIMANCHE 1er JUILLET

15 h., l'Arsenal, d'A. Dovjenko ; 17 h., Cannes 79 : Vidita, de P.B. Jaume ; Jennifer, de P.B. Jaume ; Pierre et Framboise aux îles Grenadine, de P.B. Jaume ; Rétrospective Joris Ivens : Comment Yukong déplaça les montagnes : 19 h., Entraînement au Cirque de Pékin, Une femme, une famille ; 21 h., le professeur Tchien, *le Village des* pêcheurs.

LUNDI 2 JUILLET

15 h., Conquering Power, de R. Ingram ; 17 h., l'Eventail de lady Windermere, *d'E. Lubitsch* ; 19 h., Napoléon, d'A. Gance.

MARDI 3 JUILLET

Relâche.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action - République, 11e (805-51-33).
A NOUS DEUX (Fr.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; *Biarritz*, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LES BELLES MANIERES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.), Bretagne, 6e (322-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LA COLLINE A DES YEUX (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e *(633-79-38)* ; *Elysées-Lincoln*, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA DROLESSE (Fr.) : Saint-Germain - Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-*Maillot*, 17e (758-24-34).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION *(All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).*
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.), Capri, 2e (508-11-69), Styx, 5e *(633-08-40), U.G.C.-Marbeuf*, 8e (325-47-19), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Parnassiens, 14e (329-33-88), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), Passy, 16e (288-62-34).
FELICITE (Fr.) (*), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les films nouveaux

CIAO LES MECS, film français de Sergio Gobbi. — Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TOTO, MISERE ET NOBLESSE, film italien de Mario Mattoli. — V.o. : Gît-le-Cœur, 5e (326-20-85) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LES FLOCONS D'OR, film allemand de Werner Schroter. — V. o. : Olympic, 14e (542-67-42).
NOW VOYAGER, film américain d'Irving Rapper. — v.o. : Olympic, 14e (542-67-42).
DEUX HEURES DE COLLE POUR UN BAISER, film français d'André Farwagi (*). — Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Maxéville, 9e (770-72-96) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e *(544-25-02)* ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
COLLECTIONS PRIVEES, film franco-japonais collectif de Valerian Borowczyk, Just Jaeckin, Shuji Terayama. — U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, *14e (539-52-43)* ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
No 1 OF THE SECRET SERVICE, film américain de Lindsay Shonteff. — V.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE RAYON LASER, film américain de Michael Rae. — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

FEMME ENTRE CHIEN ET *LOUP* (Blg., v. flam.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
FLAVIA LA DEFROQUEE (It., v.f.), Paramount - Marivaux, 2e (266-55-33), Paramount - Montparnasse, *14e (329-90-10).*
FLIC OU VOYOU (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Ternes, 17e (380-10-41).
GAMIN (Col., v.o.), Bonaparte, 6e (326-12-12).
CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) (**), Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-*Opéra*, 9e *(073-34-37)*, Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).
GOLDORAK (Jap., v.f.), Madeleine, 8e (073-56-03) H. Sp.
HAIR (A., v.o.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67), v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), *Gaumont-*Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
HORRIBLE CARNAGE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : George V, 8e (225-41-46) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, *8e (073-56-03)* ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MELODY IN LOVE (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; *v.f. : Paramount-Opéra, 9e* (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e *(508-11-69).*
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, *6e (326-79-17)* ; Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90). — V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Pagode, 7e (705-12-15 ; France - Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *P.L.M. - Saint - Jacques, 14e (589-68-42).* — V.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48).
NEW-YORK, SALSA CITY (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
OLIVER' STORY (A., v.o.) : Biarritz, 8e 723-69-23).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (All., v.o.) : Le Seine, 5e (352-95-99), H. Sp.
PHOTOS SCANDALE (Fr.) (**) : *Eldorado, 10e (208-18-76).*
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint - Germain - Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46), Parnassiens, 14e (329-83-11), Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
REBECCA (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03)) hor. sp. ; v.f. : Nation, 12e (343-04-67).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SERIE NOIRE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e *(261-50-32)* ; *Quintette*, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES SŒURS BRONTE (Fr) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).
TORRE BELLA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
TOUCHE PAS A MES TENNIS (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.) : Publicis- *Champs-Elysées*, 8e (720-76-23).
TROISIEME GENERATION (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), hor. sp.
VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), hor. sp.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : *U.G.C.-Odéon*, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'AMI AMERICAIN (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ANDREI ROUBLEV (A., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARNAQUE (A.) : Lucernaire, 6e *(544-57-34).*
AROUND THE STONES (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ATTENTION, ON VA S'FACHER (A., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette *13e (331-56-86)* ; *Clichy Pathé, 18e* (522-37-41).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (033-07-76).
BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : *U.G.C. Danton, 6e* (329-42-62) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
BULLIT (A., v.o.) : Hollywood Bd, 9e (770-10-41).
LE CANARD A L'ORANGE (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), H. sp.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
DRIVER (A., v.f.) : Paramount Opéra, 2e (073-34-37).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES GRANDES VACANCES (Fr.) : Marivaux, 2e (742-83-90) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount *Gobelins*, 13e (707-12-28).
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Diderot, 12e (343-19-29).
LE GRAND MEAULNES (Fr.) : Denfert, 14e (033-00-11), sf I.
LA GRANDE BOUFFE (Fr., **) : Paramount Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount City, 8e (225-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Para-*mount Maillot, 17e (758-24-24).*
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A. v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
L'HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (It.-Amér., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), Elysées Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (359-52-43), Murat, 16e (651-99-75).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Grand *Pavois, 15e (554-46-85).*
JONATHAN LIVINGSTONE LE GOELAND (A., v.f.) : Dominique, 7e (705-04-55) H. Sp.
LE LAUREAT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JULIA (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
MARATHON MAN (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MASCULIN FEMININ (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MASH (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
MEAN STREET (A., v.o.) : *Olympic*, 14e (542-67-42).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : *Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).*
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
O MADIANA (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90).
OPERATION DRAGON (Chin., v.f.) : Montparnasse 83, 6e *(544-14-27)* ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08), Hollywood Bd, 9e (770-10-41), *Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)*, Wepler, 18e (387-50-70).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f. (**) : *Haussmann, 9e (770-47-55).*
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PERFORMANCE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), à partir du 29 ; Daumesnil, 12e (343-52-97), à partir du 29.
PLAYTIME (Fr.) : Paramount Elysées, *8e (359-49-34) (70 mm.)*, Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount Bastille, 12e (343-79-17), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Rex, 2e (236-83-93), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (It., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-63), Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), *U.G.C.-Gobelins*, 13e (331-06-19), Tourelles, 20e (636-51-98).
QUATRE BASSETS POUR UN DA-*NOIS* (A., v.o.-v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2 (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74) (L.).
LE RECIDIVISTE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
THEOREME (It., v.o.) : Templier, 3e (272-94-56).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
UN DIMANCHE COMME LES AUTRES (A., v.o.) : *Daumesnil*, 12e (343-52-97) jusqu'à jeudi.
UN JOUR AUX COURSES (A., v.o.) : *Luxembourg, 6e (633-97-77)* ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : L'Epée de Bois, 5e (337-57-47).
UN SAC DE BILLES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES VALSEUSES *(Fr.)* (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Omnia, 2e (233-39-36), Caméo, 9e (246-46-44), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Magic-Convention, 15e (828-20-64).

Les séances spéciales

ARAN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 13 h.
LA BALLADE SAUVAGE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
BROTHER CARL (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) 22 h.
CHRONIQUE *D'ANNA MAGDALENA* BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 17 h.
DEHORS DEDANS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 12 h. 30 (sf D.).
L'ENIGME DU SPHINX (Ang., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) 10 h., 12 h., 24 h.
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 12 h. 20 (sf D.).
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) 12 h. et 24 h.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : L'Epée de bois, *5e (337-57-47)* 12 h.
MESSIDOR (Suis.) : L'Epée de bois, 5e (337-57-47) 12 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 22 h. 30.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) 10 h., 12 h., 24 h.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 12 h. et 24 h.
THE PARTY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h. et 24 h.

Cinéma

Les festivals

QUINZE CHEFS-D'ŒUVRE DU JEUNE CINEMA ALLEMAND (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mercr. : les Désarrois de l'élève Törless ; jeudi : le Coup de grâce ; vend. : l'Enigme de Kaspar Hauser ; sam., en alternance : la Mort de Maria Malibran, Willow Spring ; dim. : la Femme gauchère ; lundi : Sous les pavés, la plage ; mardi, 15 h. : l'Ange noir.

MELIES, Le Seine, 5e (325-95-99), 18 h. 30 : les Burlesques de Méliès ; 20 h. 30 : Méliès tel qu'en lui-même.

L. BUNUEL, I. BERGMAN (v.o.), Logos, 5e (033-26-42), mercr. : Un chien andalou + Simon du Désert, Sourire d'une nuit d'été ; jeudi : Nazarin, le Silence ; vend. : la Vie criminelle d'Archibald de La Cruz, A travers le miroir ; sam. : Viridiana, le Visage ; dim. : l'Ange exterminateur ; Une leçon d'amour ; lundi : Los Olvidados, le Septième Sceau ; mardi : la Mort en ce jardin, la Source.

STUDIO 28, 18e (606-36-07), mercr. : Oliver's Story ; jeudi : Ces garçons qui venaient du Brésil ; ven. : la Grande Attaque du train d'or ; sam. : le Coup de Sirocco ; dim. : la Grande Attaque du train d'or ; mardi : Rétrospective John Wayne.

SEPT AVENTURES (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), mercr. : la Vallée de la peur ; jeudi : Côte 465 ; vend. : Cape et poignard ; sam. : Lifeboat ; dim. : les Aventures de Robin des Bois ; lundi : les Chevaliers du Texas ; mardi : Shangaï Gesture.

CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS, Action République, 11e (805-51-33), mercr. : les Parents terribles ; jeudi, vend. : les Dernières Vacances ; sam., dim. : les Dames du bois de Boulogne ; lundi : Monsieur Bégonia ; mardi, mercr. : Romance de Paris.

LES MARX BROTHERS (v. o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Plumes de cheval ; jeudi : Une nuit à l'Opéra ; vend. : les Marx au Grand-Magasin ; sam. : la Soupe au canard ; dim. : Plumes de cheval ; lundi : Chercheurs d'or ; mardi : Monkey Business.

FELLINI (v.o.), Studio Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Fellini Roma ; 15 h. : Satyricon 17 h. : les Clowns ; 18 h. 30 : Juliette des Esprits ; 21 h. : la Dolce Vita.

JAMES BOND (v.f.), Maillot-Palace, 17e (574-10-40), mercr., sam. : Au service secret de Sa Majesté ; dim. : l'Homme au pistolet d'or ; vend., mardi : Vivre et laisser mourir ; jeudi, lundi : L'espion qui m'aimait.

ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : le Ballon rouge, Crin blanc.

L'AMERIQUE EN FOLIE (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : mer. : Sergent Peppers ; jeu. : Bingo ; ven. : American Graffiti ; sam. : Artistes et Modèles ; dim. : Sweet Charity ; lun. : Sugarland Express.

CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.) : I. 13 h. : Ivan le Terrible ; 16 h. 15 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 20 : Ma femme est une sorcière ; 20 h. 5 et sam. 0 h. 30 : Cabaret ; 22 h. 15 et ven. 0 h. 30 : Orange mécanique. — II. 14 h. : la Chevauchée fantastique ; 15 h. 5 : Portrait d'une enfant déchue ; 18 h. 10 : Psychose ; 20 h. 15 : Easy Rider ; 22 h. 10 : Pierrot le fou ; sam. et ven. 0 h. 20 : l'Œuf du serpent.

VINGT-CINQ ANS DE MOTO (v.o.), Broadway, 16e (527-41-16). Cinq films par jours : le Casse-Cou ; Rollerball ; l'Agression ; le Cheval de fer ; les Machines du diable ; l'Equipée sauvage.

SERIE NOIRE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78), mer. : le Fauve en liberté ; jeu. : Je suis un évadé ; ven. : En quatrième vitesse ; sam. : la Femme au portrait ; dim. : Little Caesar ; lun. : l'Ennemi public ; mar. : la Femme au portrait.

MIZOGUCHI (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer., sam. : les Contes de la lune vague après la pluie ; jeu., dim. : O'Haru ; ven., lun. : les Amants crucifiés ; mar. : le Héros sacrilège.

BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.), I. 12 h. 50 : Flesh Gordon ; 14 h. 30 : le Lauréat ; 16 h. 20 : Easy Rider ; 18 h. 10 : Bonnie and Clyde ; 20 h. 5 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; V., S. : 23 h. 50 : Orange mécanique. — II. 13 h. 15 : le Dernier Tango à Paris ; 15 h. 30 : The Song Remains the Same ; 18 h. : Un après-midi de chien ; 19 h. 50 : Retour ; 22 h. : Un mariage ; V., S., 0 h. 15 : Rollerball.

STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71), 13 h. 40 : les Damnés ; 16 h. 15 : Au-delà du bien et du mal ; 18 h. 20 : John Mac Cabe ; 20 h. 25 : Taxi Driver ; 22 h. 15 : Rocky Horror Picture Show ; V., S., 0 h. 10 : Salo.

SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16), mer., sam., dim., 13 h. 45 : les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; mer., sam., dim. : 15 h. 15 : les Aventures de Robin des Bois ; mer., sam., dim., 17 h. (v.o.) : Festival de dessins animés Tex Avery ; 18 h. 30 (mar.) : le Graphique de Boscop ; 22 h. (mar.) v.o.) (**) : Marathon Man ; mar., 21 h. : Malher.

HOMMAGE A LAUREL ET HARDY (v.o.), Noctambules, 5e (033-42-34), mer. : Sous les verrous ; jeu. : les Deux Légionnaires ; ven. : les Aventures de Laurel et Hardy ; sam. : les Chevaliers de la flamme ; dim. : En croisière ; les Joies du mariage ; lun. : les Joyeux Compères ; mar. : les Sans-Soucis.

LAUREN BACALL - H. BOGART, Action-Christine, 6e (325-85-78). Jusqu'à jeudi, jours pairs : le Port de l'angoisse ; jours impairs : le Grand Sommeil.

STUDIO DE L'ETOILE, 17e (v.o.) (380-19-93), 16 h. 15 : Casanova de Fellini ; 19 h. : les Trente-neuf Marches ; 21 h. : Edward Munch, la Danse de la vie.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (966-20-07) : la Fureur de vaincre.

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, Dragon (*) ; Ciao les mecs ; le Bon, la Brute et le Truand.

LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : Attention on va s'fâcher ; Touche pas à mes tennis ; Opération Dragon (*) ; Ciao les mecs ; Il était une fois la révolution.

LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées II (969-69-65) : Numéro 1 of the Secret Service ; Et la tendresse bordel.

ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : Rock and Roll ; les Valseuses (**) ; le Trésor de Matacumba ; l'Adoption.

LES MUREAUX (474-38-90) : Ciao les mecs ; le Trésor de Matacumba ; Et la tendresse bordel.

LE VESINET, Médicis (966-18-15) : California Hôtel. — Cinécal (976-38-17) : Et la tendresse bordel ; Midnight Express ; Collection privée (*) ; l'Incroyable Hulk.

MANTES, Domino (092-04-05) : Touche pas à mes tennis. — Normandie (477-02-35) : Pour une poignée de dollars ; More.

MAULE, Etoiles (478-85-74) : Flic ou voyou.

POISSY, U.G.C. (965-07-12) : les Valseuses (**) ; Il était une fois la révolution ; le Bon, la Brute et le Truand ; Ciao les mecs.

SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : les Valseuses (**) ; Claude François.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C 2 L (451-04-08) : Collection privée (*) ; Touche pas à mes tennis.

VELIZY, Centre commercial (946-24-36) : Attention on va s'fâcher ; l'Incroyable Hulk ; Touche pas à mes tennis ; Melody in love (**).

VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : le Bon, la Brute et le Truand ; Collection privée (*) ; Quatre bassets pour un danois ; l'Incroyable Hulk ; Hair ; Deux heures de colle pour un baiser ; V., S., 0 h. : Farenheit 451. — C 2 L (950-55-55) : les Valseuses (**). — Club (950-17-96) : la Ballade des Dalton ; Jeremiah Johnson ; Nashville ; Carmen ; l'Epouvantail.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : Nashville.

BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : le Rayon laser ; les Valseuses (**) ; No 1 of the Secret Service ; le Trésor de Matacumba.

BURES-ORSAY, les Ulis (907-54-14) : Deux heures de colle pour un baiser ; Collection privée (*) ; Il était une fois la révolution ; Opération Dragon (*).

CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Collection privée (*) ; Deux heures de colle pour un baiser ; Play Time.

EVRY, Gaumont (077-06-23) : Quatre bassets pour un danois ; l'Incroyable Hulk ; Attention on va s'fâcher ; La prof joue et gagne ; Opération Dragon (*).

GIF, Central ciné (907-61-85) : Flic ou voyou ; Play Time. — Val Courcelles (907-44-18) : Et pour quelques dollars de plus ; le Trésor de Matacumba ; Le shériff est en prison.

GRIGNY, France (906-49-96) : les Aventures de Rabbi Jacob. — Paris (905-79-60) : Bambi.

RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : Confidences pour confidences ; le Chaud Lapin ; les Sœurs Brontë.

SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : les Valseuses (**) ; le Trésor de Matacumba ; la Guerre des étoiles ; la Tour infernale.

VIRY-CHATILLON, Calypso (944-28-41) : le Trésor de Matacumba ; Norma Rae.

SEINE-SAINT-DENIS

AUBERVILLIERS, Studio, (833-16-16) : la Madriguera ; Cria Cuervos ; Ana et les loups.

AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : Parfum de femme ; Pour quelques dollars de plus ; Quatre bassets pour un danois ; l'Horrible Carnage (*). — Prado : Pour une poignée de dollars ; Monty Python.

BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : Ecoute voir ; l'Argent de la banque.

BOBIGNY, Centre commercial (830-69-70) : Un génie, deux associés, une cloche ; la Fièvre du samedi soir (*) ; Les lycéennes redoublent.

BONDY, salle A.-Malraux (847-18-27) : le Privé de ces dames. — Salle Giono (847-18-27) : relâche.

LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) : l'Incroyable Hulk ; Opération Dragon (*) ; Attention, on va s'fâcher !

MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Deux heures de colle pour un baiser ; Touche pas à mes tennis ; le Bon, la Brute et le Truand.

LE RAINCY, Casino (302-32-32) : Pour une poignée de dollars.

PANTIN, Carrefour (843-28-02) : Deux heures de colle pour un baiser ; Il était une fois la révolution ; La colline a des yeux ; l'Horrible Carnage (**) ; Collection privée (*) ; le Bon, la Brute et le Truand.

ROSNY, Artel (528-60-00) : Pour quelques dollars de plus ; Et la tendresse, bordel ; Touche pas à mes tennis ; les Valseuses (**) ; Parfum de femme ; les Désirs de Melody (**).

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : l'Incroyable Hulk ; Quatre bassets pour un danois ; Hair.

BAGNEUX, Lux (664-02-43) : A nous deux.

BOULOGNE, Royal (605-06-47) : Je te tiens tu me tiens par la barbichette ; l'Espion qui m'aimait.

CHAVILLE (926-51-96) : Cris de femmes ; le Trésor de Matacumba.

COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : la Malédiction de la panthère rose.

LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : les Sœurs Brontë ; le Retour du dragon.

GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : la Grande attaque du train d'or ; la Nuit des masques.

LEVALLOIS, G. Sadoul (270-83-84) : California Hôtel ; Sans famille, sans le sou, en quête d'affection.

MALAKOFF, Palace (253-12-69) : le Trésor de Matacumba ; Série noire.

NEUILLY, Village (722-63-05) : Et la tendresse bordel.

RUEIL, Ariel (749-48-25) : Quatre bassets pour un danois ; l'Incroyable Hulk. — Studio (749-19-47) : Il était une fois dans l'Ouest ; la Fureur du dragon ; le Trésor de Matacumba.

SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Titi, Grosminet et leurs amis ; le Pion ; les Sœurs Brontë. — Gémeaux (660-05-64) : Mer., 19 h. et 21 h. : l'Amour en fuite ; ven., 20 h. : Nuit du dessin animé.

VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : A nous deux ; Patrick.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre Jean-Vilar (657-11-24), sam., 21 h. : Mort sur le Nil.

CACHAN, Pléiade (665-13-58) : De l'enfer à la victoire ; mar. : La femme qui pleure.

CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : Quatre bassets pour un danois ; Attention on va s'facher ; Opération Dragon (*).

CHOISY-LE-ROI C.M.A.C. (890-89-79) : le Couteau dans la tête.

CRETEIL, Artel (898-92-64) : Deux heures de colle pour un baiser ; Touche pas à mes tennis ; les Valseuses (**) ; La colline a des yeux (*) ; Norma Rae ; Parfum de femme. — La Lucarne (207-37-67) : Orange mécanique.

FONTENAY - SOUS - BOIS, Kosmos (876-41-70) : le Fer à cheval brisé ; Série noire.

JOINVILLE-LE-PONT, Centre Socio-Culturel (883-22-26) :

LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : le Bon, la Brute et le Truand.

LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : No 1 of the Secret Service ; le Rayon laser ; les Grandes Vacances.

MAISONS - ALFORT, Club (376-71-70) : la Tour infernale ; la Guerre des étoiles ; Parfum de femme.

NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : Collection privée (*) ; Deux heures de colle pour un baiser ; Il était une fois la révolution ; Touche pas à mes tennis. — Port : les Valseuses (**).

ORLY, Paramount (726-21-69) : No 1 of the Secret Service ; le Rayon laser.

THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : Quatre Bassets pour un danois ; la Tour infernale ; l'Incroyable Hulk ; Hair ; Opération Dragon (*) ; Attention on va s'fâcher.

VILLEJUIF, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02) : Flic ou voyou ; A bout de souffle.

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-21-21) : Il était une fois la révolution ; Collection privée (*) ; le Bon, la Brute et le Truand.

VAL-D'OISE

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07 : Collection privée (*) ; Il était une fois la révolution ; Deux heures de colle pour un baiser (*) ; les Valseuses (**) ; Number One, Opération Dragon (*). — Gamma (981-00-03) : la Guerre des étoiles ; Attention on va s'fâcher ; l'Incroyable Hulk ; le Bon, la Brute et le Truand.

CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : Collection privée (*) ; l'Incroyable Hulk ; les Valseuses (**) ; Il était une fois la révolution.

ENGHIEN, Français (417-00-44) : Ciao les mecs ; Collection privée (*) ; Driver ; Pour une poignée de dollars ; Pour quelques dollars de plus ; Quatre Bassets pour un danois. — Marly : Parfum de femme (v.f.).

GARGES-LES-GONESSE, salle Rencontre (986-96-31).

GONESSE, Théâtre J.-Prévert (985-21-92) : Goldorak ; le Jeu de la mort.

SAINT - GRATIEN, Toiles (989-21-89) : les Naufragés du 747 ; le Maître-nageur ; Série noire.

SARCELLES, Flanades (990-14-33) : Deux heures de colle pour un baiser ; Collection privée (*) ; Il était une fois la révolution ; Ciao les mecs ; Touche pas à mes tennis.

Variétés

Le music-hall

CHANT-DE-MARS (D., L., Mar) 20 h. 45 : S. Soréo, E. Castanié, I. Depagnat, G. Montely, R. Padula, G. Verchère.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.) 20 h. 30 : P. Font et Ph. Val.

GYMNASE (770-16-15) (Mer., D. soir) 21 h., mat. dim. 15 h. : Coluche (dernière le 30).

LA BRUYERE (874-76-99) (D.) 20 h. 45, mat. sam. 15 h. : Jack Meis (dernière le 30).

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) 22 h. 30 : Mahamad.

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : Annie Cordy.

PISCINE DELIGNY (555-51-62) 22 h. 30 : Reggae Mosiah.

THEATRE EN ROND (387-88-14) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : Sylvie Joly.

THEATRE SAINT-GEORGES (878-63-47) (D.) 20 h. : R. Magdane ; (D.) 21 h. 30 : les Nouveaux Garçons de la rue.

PALACE (246-10-87), les 27, 28, 29, 30, 23 h. : la Discothèque au cirque.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : les Europophages.

Jazz, pop', rock, folk

BAINS DOUCHES (887-34-40), le 3, à 22 h. : Capital Letters.

CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) (L.), 18 h. : Th. Beaujin ; 20 h. : Sugar Blue.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05) 21 h. 30 : G. Laffitte et D. Doriz (dern. le 30). Les 2, 3, à 21 h. 30 : B. Freeman.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 21 h. : B. Guérin, L. Francioli, B. Philipps, J.-F. Jenny-Clark ; 22 h. 45 : C. Freeman, J. Hoggard, R. Rozie, F. Don Moye.

CITE INTERNATIONALE (Grand Théâtre) (589-38-69), le 29, à 21 h. : Anno Domini

GIBUS, les 29, 30, à 21 h. : French Cancan

GOLF DROUOT (770-47-25), le 30, à 22 h. : les Alligators.

PALACE (246-10-87), le 2, à 20 h. : The Tubes.

PALAIS DES CONGRES (758-22-22), le 29, à 21 h. : Keith Jarret.

PAVILLON DE PARIS, le 2, à 20 h. : Chick Correa et Herbie Hancock. Le 3, à 20 h. : J. Beck et St. Clarke.

PETIT JOURNAL, 21 h. 30, le 27 : Watergate Seven + One ; le 28 : Tiny Stompers ; le 29 : Tin Pan Stompers ; le 30 : Jazz Combo Rameille et Conrad ; le 2 : New Jazz Bandar and Co.

PUCE A L'OREILLE (278-11-83) (D., L.), 20 h. 30 : M. Ponticelli.

RANELAGH (288-64-44), les 27, 29, 30, 1er, à 20 h. 30 : Chris Pagès.

RIVERBOP, 22 h. 30 : Trio A. Romano, J. Van't hop, M. Vitous (dernière le 30).

LE 28, RUE DUNOIS (584-72-00), les 28, 29, 30, à 21 h., le 1er, à 15 h. 30 : Arcane V ; les 27, 28, 29, 30 à 23 h. : Dousty.

FIAP (707-25-69), le 30, à 20 h. 30 : Capuli.

Les festivals de province

ALSACE

BOURG-BRUCHE (MUSIQUE-ACTION)

PLEIN AIR, le 30, à partir de 14 h. : Jazz vivant (avec Bise de Buse, Etron Fou Leloup Blanc, Archie Shepp Quartet, Oriental Wind, Sam Rivers Quartet, Sugar Blue Band) ; le 1er, à partir de 14 h. : Machin, Gilles Servat, Aristide Padygros, Mama Bea Tekielski, J. P. Alarcen Groupe.

AQUITAINE

CREON (FESTIVAL SESSION DE L'ENTRE-DEUX-MERS)

Le 30, à 21 h. : Quatuor de cuivres.

CASTILLON-LA-BATAILLE

Le 2, à 21 h. : J.-L. Beaumadier, J. Bidart (Bertinquentin, Bach, Corelli, Giuliani).

LA REOLE

Le 3, à 21 h. : voir Castillon, le 2.

DAX (Xe FESTIVAL DES ABBAYES)

CATHEDRALE, le 29 à 21 h. 15 : Orchestre de Bordeaux Aquitaine, dir. R. Benzi ; chœurs de Pampelune, C.E. Pierre, C. Robbin (Beethoven).

SALIES-DE-BEARN

EGLISE SAINT-VINCENT, le 2 à 21 h. 15 : J. Demus, trio « Fiori Musicali ».

BOURGOGNE

DIJON (ETE MUSICAL)

PALAIS DES SPORTS, le 27, à 21 h. : Orchestre national de France, dir. L. Maazel : soliste, R. Pasquier, violon (Ravel, Debussy, Dukas, Roussel).

BRETAGNE

(FESTIVAL DES CORNOUAILLES) VANNES

PALAIS DES ARTS, le 30, à 20 h. 45 : Pepe de Cordoba, l'« Espagne flamenca de F. Garcia Lorca ».

DINAN

LES CORDELIERS, le 3, à 21 h. : Ensemble vocal et instrumental Le Thabor de Rennes.

CENTRE

BLOIS (ETE EN LOIR-ET-CHER)

CHATEAU, le 3, à 21 h. 30 : Orchestre de chambre J.-F. Paillard (Bréval, Leclair, Blavet, Rameau).

COUR DU CHATEAU, le 29 à 21 h. : Radu Lupu (Mozart, Beethoven, Schubert). Le 30, à 21 h. : J. Suk, J. Demus (Mozart, Martinu, Dvorak, Beethoven).

LANGEAIS (JOURNEES MUSICALES INTERNATIONALES)

DOMAINE DE VERNOU, les 30 et 1er, de 11 h. à 18 h. : Œuvres classiques, modernes, contemporaines ; Création musicale des pays du tiers-monde.

GRANGE DE MESLAY (AMIS DES FETES MUSICALES EN TOURAINE)

Le 29, à 21 h. : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, Ensemble vocal Jean de Ockeghem, solistes du Pro Cantione Antiqua, direction J.-C. Malgoire (Bach) ; le 30, à 21 h. : même interprétation que ci-dessus (G. F. Haendel) ; le 30, à 17 h. : F. Raitzin, piano ; G. Poulet, violon ; D. Markevitch, violoncelle (J. Brahms, D. Chostakovitch) ; le 1er, à 20 h. 30 : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, ensemble vocal de Ockeghem, solistes du Pro Cantione Antiqua, direction J.-C. Malgoire (A. Campra : Charpentier) ; le 1er, à 17 h. : Paris Institute of Music (cours d'interprétation de musique de chambre).

MARCILLY-SUR-MAULNE

CHATEAU, les 30, 1er, à 11 h. : Andrei Gavrilov, Sviatoslav Richter (G. F. Haendel).

SULLY-SUR-LOIRE (VIe FESTIVAL)

COLLEGIALE SAINT-YTHIER, le 29 à 20 h. 30 : Radu Lupu, piano (Schubert, Beethoven, Mozart) ; le 30 à 20 h. 30 : Josef Suk, J. Demus (Mozart, Martinu, Dvorak, Beethoven).

VICHY

THEATRE, le 27 à 21 h. : Serge Lama ; le 30 à 21 h. : Ballet espagnol Antologia avec Maria del Sol et Mario La Vega.

VIERZON (SEMAINE DE MUSIQUE CONTEMPORAINE)

CENTRE CULTUREL DE VIERZON, le 3 à 20 h. 30 : « December 52 », E. Brown ; « Pour une histoire du temps », D. Lemaitre ; « Deux peintures de peintre », N. Frize.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALBI (VIIIe FESTIVAL DE THEATRE)

COUR D'HONNEUR DU PALAIS DE LA BERBIE, les 28, 3 à 21 h. 45 : « Le Roman comique » ; le 30 à 21 h. 45 : « Le Dragon » le 2 à 21 h. 45 : « La Double Inconstance ».

CARCASSONNE

CITE DE CARCASSONNE, le 1er à 21 h. 30 : Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. M. Plasson, chœurs de l'Aude (Verdi : Requiem).

RODEZ (LES JOURNEES CULTURELLES DE L'AVEYRON)

Le 28 : Orchestre de chambre de Toulouse.

SAUVETERRE (RENCONTRES MUSICALES)

Le 27 : Duo deux pianos, Jean-Claude et Lucette Gérard.

LIMOUSIN

BELLAC (XXVIe FESTIVAL)

CHATEAU DU FRAISSE, le 30 à 21 h. 30 : Ondine ; le 1er à 21 h. 30 : Ballet espagnol Antologia de Maria del Sol et Mario La Vega.

LORRAINE

(RENCONTRES CULTURELLES DE FENETRANGE)

COUR DU CHATEAU, le 30 à 21 h. : P. Roger, F. Lodéon, M. Portal.

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (XXIIe FESTIVAL D'OCCITANIE)

PLACE NATIONALE, le 30 à 22 h. : Conservatoire occitan de Toulouse (ballet).

NORMANDIE

HOULGATE (FESTIVAL DE MUSIQUE DE HOULGATE)

Le 30 : Orchestre international de jeunes musiciens.

CAEN (VIIe FESTIVAL DES SOIREES DE NORMANDIE)

EGLISE NOTRE-DAME, le 3 : Oratorio et Orchestre de chambre de Caen, dir. J.-P. Dautel (Bach : cantates).

NORD - PICARDIE

FESTIVAL DE LA COTE D'OPALE SANGATTE-BLERIOT

EGLISE, le 27, à 21 h. : Surrey Wind Quintet.

MERLIMONT

EGLISE, le 28, à 21 h. : Surrey Wind Quintet.

CALAIS

THEATRE, le 29, à 21 h. : Claude Nougaro.

BOULOGNE

THEATRE, le 30, à 21 h. : Sugar Blue et Mud Ball Sweet.

BERCK

KURSAAL, le 1er, à 21 h. : Spectacle cabaret avec le Pouet-Pouet Band.

PROVENCE-COTE D'AZUR

MUSIQUE EN PAYS D'AIX

HOTEL MAYNIER D'OPPEDE, le 27, à 18 h. : Trio d'anches, Trio D.-Milhaud (Milhaud) ; à 21 h. 30 : Ensemble D.-Milhaud (Milhaud, Auric, Poulenc) ; le 28, à 21 h. 30 : Orchestre régional Provence-Côte d'Azur, dir. Ph. Bender (Milhaud, Poulenc) ; le 29, à 21 h. 30 : Orchestre régional Provence-Côte d'Azur, dir. Ph. Bender (Milhaud, Bancquart) ; le 30, à 17 h. : M. Lethiec, D. Weber (Rossini, Schumann, Fourchotte, Tisné, Debussy, Penderecki, Brahms, Saint-Saëns) ; 21 h. 30 : M. Oberdoerffer (Beethoven, Ravel) ; le 2, à 17 h. : A. Gorog (Chopin) ; 21 h. 30 : A. Hewitt (Bach, Franck, Chopin) ; le 3, à 18 h. : D. Asselin de Willencourt, B. Harle (Boccherini, Bach, Brahms ; 21 h. 30 : E. Exerjean, Ph. Corre (Mozart, Ravel, Schumann, Schmitt).

COUR DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS, le 27, à 21 h. 30 : P. Aledo, Ph. Weishaupt, F. Mahbouli (l'Espagne au cœur des siècles).

COUR DU COLLEGE CATHOLIQUE, le 28, à 21 h. 30 : Quatuor Via Nova (Brahms, Milhaud, Mozart) ; le 30, à 21 h. 30 : Octuor à vent de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (Beethoven, Hummel, Pleyel, Jacob).

SALLE DES FETES, le 29, à 21 h. : les Petits Chanteurs d'Aix, dir. G. Mouton.

PLACE DES CARDEURS, le 30, à 15 h. : Forum des Cardeurs en fête (jazz, folk, harmonie) ; 21 h. : la Marmite infernale (jazz).

CATHEDRALE SAINT-SAUVEUR, le 1er, à 17 h. : Ch. de Zeeuw (Bruhns, Bach, Schumann, Brahms, Herzeleid, Franck, Duruflé, Alain, Messiaen).

PLACE D'ALBERTAS, le 1er, à 21 h. : Ensemble de cuivres d'Aquitaine (Buxtehude, Holborne, Gabrielli, Lully, Dubois, Courtiou, Guerinel) ; le 2, à 18 h. : Quintette de cuivres Ars nova ; le 3, à 21 h. : les Philharmonistes de Châteauroux, dir. J. Komives (Gabrielli, Mozart, Komives, Stravinsky).

FESTIVAL D'ARLES

THEATRE ANTIQUE, le 1er, à 21 h. 45 : Académie de Cannes, Flour de Rose de Montdragon, Balire dou Rei Rinié, soirée folklorique.

COUR DE L'ARCHEVECHE, le 26, à 21 h. 45 : Mont-Joia Marti ; le 27, à 21 h. 45 : Théâtre de la Reine Jeanne « La Countagion » ; le 28, à 21 h. 45 : Théâtre de la Carriera « Saint Jean Bouche d'or » ; le 30, à 21 h. 45 : Ensemble des musiciens de Provence.

NICE

Ve FESTIVAL DE MUSIQUE SACREE

CATHEDRALE SAINTE-REPARATE, le 27, à 21 h. : Orchestre philharmonique de la ville de Nice, chœurs de l'Opéra, chorales de la ville de Nice, dir. J. Lapierre (Charpentier, Delalande) ; le 28, à 21 h. : G. Litaize (Bach, Franck).

OPERA DE NICE, le 3, à 21 h. : Passion (Cochereau).

POITOU-CHARENTES

CANDES SAINT-MARTIN (XXVIIe SAISON DE L'ENSEMBLE JOSQUIN DES PRES)

EGLISE COLLEGIALE, le 30 à 21 h. : Ensemble Josquin des Prés. Orchestre et chœur, dir J. Turellier (Buxtehude, Haendel, Bach, Bruckner, Hindemith)

MARTHON (VIIe FESTIVAL)

CHAPITEAU, le 30 à 21 h. : Imago, P. Piché ; le 1er à 21 h. : Telephone, Pagliaro ; le 3 à 21 h. : P. Vassiliu, Jim et Bertrand, octobre.

LA ROCHELLE (VIIe RENCONTRES INTERNATIONALES D'ART CONTEMPORAIN)

ORATOIRE, les 2 et 3 à 20 h. 30 : Theater am Marienplatz Krefeld (Kagel) ; les 28, 29 et 30 à 20 h. 30 : Cirque Alfred.

HOTEL DE VILLE, le 1er à 18 h. 30 ; le 2 à 18 h. : Ensemble Polyart ; le 30 à 21 h., le 1er à 15 h. 30 : Musique traditionnelle du Laos ; les 29, 30 et 1er à 18 h. : le Groupe (le Dégorgeoir) ; le 3 à 17 h. 30, le 4 à 22 h. : I. Matuz (Jolivet).

EGLISE D'ESNANDES, le 30 à 17 h. ; Eglise Notre-Dame, le 1er à 21 h. : Deller Consort.

CATHEDRALE, le 3 à 21 h. : J.-M. Fischer (Tournemire, Moreau, Alain, Messiaen, Jolivet).

THEATRE, le 28 à 20 h. 30, les 29 et 30 à 22 h. 30 : le Parré sifflera trois fois.

RHONE - ALPES

AIX-LES-BAINS (VIIIe FESTIVAL DE MUSIQUE)

CONSERVATOIRE, le 1er à 21 h. : Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol. R. Pasquier (Ravel, Dukas, Debussy, Roussel).

DIVONNE (FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE)

THEATRE DU CASINO, le 27 à 21 h. : Quatuor Talich (Haydn, Debussy, Beethoven) ; le 29 à 21 h. : J. Starker, Z. Ruzickova (Bach) ; le 2 à 21 h. : B. Ocklett, D. Laval (Schubert).

AU BORD DU LAC, le 1er à 11 h. : Chanteurs de Saint-Eustache, les Petits Chanteurs du Marais, dir. R.P. E. Martin.

LYON (FESTIVAL INTERNATIONAL)

THEATRE DES CELESTINS, les 27, 28 à 21 h. : Général Manuel Ho.

THEATRE ROMAIN DE L'ODEON DE FOURVIERE, le 27 à 20 h. : Classique américain, jazz.

AUDITORIUM M. RAVEL, les 28, 29 à 21 h. : Orchestre de Lyon, Chœurs de Radio-Prague, Opéra de Lyon, Chorale de Lyon, Schola Witkowski, dir. S. Skrowaczewski (Beethoven).

PLACE DE LA TRINITE, les 27, 28 à 20 h. 30 : Guignol est vivant, il va bien, il habite Saint-Georges.

PLACE BATONNIER VALENSIO, les 27, 28, 29 à 18 h. : Gugoune.

ROMANS (SEMAINES DE MUSIQUES CONTEMPORAINES)

JARDINS DU MUSEE, le 29 à 21 h. 30 : Ballets A.-M. Guntz (Histoire du soldat).

COUR DU PUY, les 3, 4 à 21 h. 30 : Théâtre musical « Coucouville les Nuées ».

MONTELIMAR

Le 28 à 21 h. 30 : Chœurs de Montélimar et de Dieulefit (Kodaly, ly, Poulenc, Debussy).





Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

CARNET

Mariages

— M. Jean-F. de La BOISSIÈRE, ministre plénipotentiaire, ancien ambassadeur, et Mme, née Claude Gilbert, sont heureux de faire part du mariage de leur fille

Anne-Marie,
avec
M. Charles L. DARIS,
diplomate du State Department à Washington.
qui a été célébré à Versailles, dans l'intimité, le 23 juin.

Véronique FAYARD
et
Claude DEMANT,
ont la joie de faire part de leur mariage qui a eu lieu dans la plus stricte intimité, le vendredi 8 juin 1979.

Noëlle Van der HASSELT
et
François DENIEUL,
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à Paris, le samedi 23 juin 1979.

Décès

— Laval.

On nous prie de faire part du décès de

M. Yves BARNEOUD,
officier de la Légion d'honneur,
président honoraire de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval et de la Mayenne,
conseiller honoraire de *la Banque de France,*

rappelé à Dieu le 19 juin 1979, dans sa soixante-dix-huitième année.

Selon la volonté du défunt, la messe a été *célébrée le vendredi* 22 juin dans la plus stricte intimité, en la basilique Notre-Dame d'Avénières, et suivie de l'inhumation au cimetière de Laval.

De la part de :
M. et Mme Jean-François Barneoud, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Dominique Barneoud et leurs enfants,
M. et Mme Yvon Barneoud et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Barneoud,
Et toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
30, rue d'Avénières,
53000 Laval.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre BLUM,
combattant volontaire 1914-1918,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire,
survenu le 24 juin 1979, à Paris, dans sa quatre-vingtième année.
De la part de sa famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le président,
Le directeur général,
Le conseil d'administration et les collaborateurs des Papeteries de Montevrain,
font part du *décès* de leur président d'honneur

M. Pierre BLUM,
survenu le 24 juin 1979, dans sa quatre-vingtième année.

— Le président et les membres du conseil de surveillance,
Le président et les membres du directoire et les *collaborateurs* de la Société roannaise des papiers,
font part du décès de leur président d'honneur

M. Pierre BLUM,
survenu le 24 juin 1979, dans sa quatre-vingtième année.

— Les familles Bossard et Lafont, *ont* la douleur de faire part de la mort de

Charles-Robert BOSSARD
et de
Solange BOSSARD,
survenue accidentellement à *Libreville*, le mercredi 20 juin 1979.

L'enterrement aura lieu le jeudi 28 juin, à 15 heures, en l'église de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, à Asnières et l'inhumation au cimetière ancien, à Asnières.

— M. Maurice Carton, son époux,
M. et Mme Robert Diener-Carton, ses enfants,
M. et Mme Serge Goulet, directeur de l'agence Publicités réunies,
Mme Marguerite Goulet,
Mme André Gilardi,
Ses frère, sœur et belles-sœurs et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme *Isabelle* CARTON,
née Goulet,
survenu le 26 juin, à Paris, munie des sacrements de l'Eglise.

Elle avait fait don de son corps à la Faculté de médecine.

Selon ses volontés, une messe sera célébrée ultérieurement.
10, rue Jacquemont,
75017 Paris.

— M. André Davidovitch, son époux,
Mme Claude Faugeron-Nahas,
Mme Monique Nahas et M. Hervé Huitric,
M. et Mme Jean-François Nahas,
M. Norbert Danville, ses enfants,
Pascale, Martine, Sandrine, Valérie, Vincent, Sylvain et Sophie, ses petits-enfants,
Les familles Gagnard, Nahas, Prat, Topolski, Weissfeld,
M. Eric Lebègue,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme André DAVIDOVITCH,
née Valentine Topolski,
chirurgien-dentiste honoraire, diplômée de la Faculté de médecine,
survenu le 25 juin 1979, à l'âge de soixante-douze ans, à la suite d'une brève maladie.

Cet avis tiendra lieu de faire-part.

La levée du corps se fera le jeudi 28 juin, à 14 heures, en son domicile, 16, rue Gerbert, Paris-15e.

Paris, Dijon, Perpignan, New-York, Miami.

— Mme Simone Gardes-Pugens,
Sa fille, Mlle Françoise Gardes-Madray,
Sa petite-fille et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Gabriel GARDES,

survenu le dimanche 24 juin 1979, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont été célébrées à Toulouse, le 26 juin, dans la plus stricte intimité familiale.

— M. Roger Guiffart,
Mlle Jacqueline Guiffart,
M. et Mme Hubert Cousin,
Mlle Bénédicte Guiffart,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Roger GUIFFART,
née Marie-Madeleine Chaillous,

leur épouse, mère et belle-mère, survenu à Paris le 26 juin 1979, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 29 juin, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (8, rue de l'Annonciation), sa paroisse.

L'inhumation aura lieu à Cherbourg (Manche).

14 bis, rue Raynouard,
75016 Paris.

Danielle,
nous a quittés le 21 juin 1979,
à vingt-sept ans.
Ses parents, M. et Mme Pierre LAUXEROIS,
Ses frères et sœurs, Marie-Odile et François-Michel Gathelier,
Jean et Martine Lauxerois, ses grands-parents,
Et toute sa famille,
associent ses amis à leur immense peine.
Puy-Saint-Vincent.
8, square Beethoven,
78330 Fontenay-le-Fleury.

— Les familles Luce-Bricout
ont le regret de faire part du décès de

Mme Emile LUCE,
née Geneviève Bricout,
le vendredi 15 juin 1979, dans sa quatre-vingt-troisième année.

L'inhumation a eu lieu, dans l'intimité, le mardi 19 juin, au cimetière de Bourg-la-Reine.
Paris.

— *Mme A. Migeot-Mesmin,*
M. et Mme Ph. Migeot et leurs enfants,
M. et Mme G. Chennaux et leurs enfants,
M. et Mme J.-L. Migeot et leurs enfants,
Mme J. Chappotteau-Mesmin,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mlle Anne-Marie MIGEOT,
survenu subitement le 14 juin 1979, à Ubatuba, Etat de Sao-Paulo (Brésil).

Le service religieux et l'inhumation *ont* eu *lieu dans* la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
52, rue du Rendez-Vous,
75012 Paris.

— M. et Mme Paul Attal et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Attal et leur fils,
M. et Mme *Robert Modigliani et* leurs enfants,
M. et Mme Alain Modigliani et leurs enfants,
M. et Mme André Hagege et leurs enfants,
Mme Ginette Attia et sa fille,
M. et Mme Paul Kervella,
M. et Mme Marcel Chiche et leur fils,
Mme veuve Edmond Hagege et ses enfants,
M. et Mme Jean-Claude Bessis,
M. Jean-Paul Solal,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme veuve MODIGLIANI,
née Floriane Hagege,
survenu le 25 juin 1979, à son domicile, 1, rue Jules-Edouard-Voisembert, à Issy-les-Moulineaux, dans sa soixante-seizième année.

L'inhumation aura lieu le jeudi 28 juin 1979, à 10 h. 45, au cimetière de Gentilly.

106, avenue Félix-Faure,
75015 Paris.
23, rue Cavendish, 75019 Paris.
66, rue de Crimée, 75019 Paris.
25, rue du Hameau, 75015 Paris.
17, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.
50, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.
59, rue Chardon-Lagache,
75016 Paris.

— M. Jean Rous
a la douleur de faire part du décès de sa femme

Mme Maria ROUS.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, au cimetière de Prades (Pyrénées-Orientales), le 25 juin.

[Maria Rous a eu une grande part dans l'itinéraire militant de son mari, Jean Rous. Elle a été également une militante remarquable. En 1936, elle est administrateur fondateur de « Lutte ouvrière », membre du comité central du Parti ouvrier internationaliste (IVe Internationale), puis administrateur de « La Voix de Lénine ». De 1945 à 1948, elle administre la revue « la Pensée socialiste », organe de la gauche socialiste qui a organisé, en 1947, la première Semaine *d'études pour l'autogestion. Pendant* cinquante-cinq ans, elle a appartenu au Syndicat de l'enseignement.]

— M. et Mme Joseph Ruimy et leurs enfants,
M. et Mme Henri Ruimy, avocat à la cour de Paris, et leurs enfants,
M. et Mme Joseph Benouaisch et leurs enfants,
Les familles Ruimy, Benouaisch, Sabbagh, Levy-Soussan,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Habiba RUIMY,
survenu à Paris, le 26 juin 1979.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Guivat-Shaul, à Jérusalem.
3, boulevard Saint-Martin,
75003 Paris.

— Mme Bernard Spajer,
M. Jacques Spajer,
M. et Mme Arnaud Gilkstein,
M. et Mme Remi Lanzenberg et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Bernard SPAJER,

leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père, frère, oncle et parent, décédé à Paris, le 25 juin, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 28 juin 1979, au cimetière de Bagneux-Parisien.

On se réunira devant la porte principale, à 14 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

50, rue Bassano, 75008 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Bruno TISSIER,
maître assistant à l'université scientifique et médicale *de Grenoble,*
survenu en montagne le 23 juin 1979.

De la part de ses collègues du Centre de recherches sur les très basses températures, du C.N.R.S. et de l'université.

Remerciements

— Mme Jean Petit et toute la famille, profondément touchés des nombreuses sympathies qui leur ont été témoignées, remercient tous ceux qui se sont associés à leur chagrin.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-II, vendredi 29 juin, à 15 heures, salle Panthéon-3, Mlle Ferkhous et M. Salehpour : « L'inexécution de l'obligation contractuelle de sécurité en matière de transport ».

— Université de Paris-III, samedi 30 juin, à 14 heures, salle Bourjac, M. Adelin Florato : « Mattéo Baudello, auteur de la Renaissance ».

— Université de Paris-V, samedi 30 juin, à 9 heures, amphithéâtre E. Durkheim, M. Khaldoun Al-Hakim : « Le suicide en Syrie ».

Communications diverses

— L'assemblée générale du Cercle républicain a réélu comme président M. Robert Poulaine, comme président administratif M. Marcel Arnold, comme vice-présidents MM. Jacques Augarde, Pierre Lepine, Marcel Martin, Georges Portmann, Pierre-Christian Taittinger, Lucien Trusson, Guy Vernon, et Jean Cros.

— La Communauté franco-polonaise (20, rue Legendre, 75017 Paris) organise, à Paris, du 2 au 7 juillet, une université d'été bilingue, *sous le haut patronage* du ministre des universités, avec la collaboration de la Société historique et littéraire polonaise de Paris.

La séance inaugurale publique se *déroulera* au Grand-Amphithéâthre de la Sorbonne (47, rue des Ecoles), le 2 juillet 1979, à 14 h. 30. Elle sera marquée par un exposé liminaire de M. Henri Adamczewski, professeur à *la Sorbonne, président de la* Communauté franco-polonaise et par deux conférences : à 15 h. 30, de M. Gaston Palewski, ancien ministre, ancien président du Conseil constitutionnel : « *Le général de Gaulle et la Pologne* » ; et, à 16 h. 30, de M. André Fontaine, rédacteur en chef du « Monde » : « Après les accords de Vienne ».



RADIO-TÉLÉVISION

VU

AUX DOSSIERS DE L'ÉCRAN

Questions sans réponses

Terme naturel du processus biologique, mais rupture scandaleuse, chez l'homme, de l'activité cérébrale et spirituelle, la mort a toujours fasciné, posé problème, fait peur. « Nous marchons tous les jours derrière le cercueil de quelqu'un que nous aimons et vers le nôtre » *ont écrit Bruno Lagrange et Marc Oraison (1).*

La question posée aux « Dossiers de l'écran » : « Y a-t-il une vie après la mort ? » *est donc celle que tout homme se pose à un moment ou à un autre, et la tentation est grande de chercher des preuves à la survie individuelle. Si les grandes religions enseignent que l'homme retournera à son créateur pour connaître une vie de félicité, individuellement ou fondu dans la masse, elles demeurent plutôt réservées pour décrire les modalités de cette vie future.*

Devant les balbutiements de la foi, l'homme moderne a cherché à assouvir sa curiosité sur l'au-delà en se tournant vers la parapsychologie et le spiritisme afin d'établir une communication avec les morts. De telles expériences ont fourni l'essentiel du débat qui a suivi le film américain, le Fantôme du vol 401, *l'histoire, peu convaincante à vrai dire, d'un navigateur-pilote qui revient « hanter » les appareils de la compagnie aérienne pour laquelle il travaillait, avant de périr dans un accident dont il se croyait en partie responsable.*

Les invités, trois spiritistes qui prétendaient avoir communiqué avec l'au-delà, trois scientifiques « rationalistes » et un chrétien convaincu se sont lancés dans une discussion courtoise où la bonne foi des uns se heurtait à l'ironie polie des autres, sans faire avancer le problème d'un pouce. Les revenants anglo-saxons sont, paraît-il, plus pragmatiques et coopératifs que leurs homologues latins, car ils ont accepté de participer à des séances de spiritisme à la télévision américaine. Ici, on a dû se contenter des témoignages, *souvent émouvants du reste, de Mme Morrannier et de M. Belline, qui ont écrit comment ils sont entrés en communication avec leurs fils, l'un s'étant suicidé, l'autre ayant trouvé la mort dans un accident de la route.*

Pour M. Jean Prieur, auteur du livre Témoins de l'invisible, « la preuve de la survivance n'est plus à faire », *à quoi le professeur Luc Picon, de l'Union rationaliste, répond que* « seuls les faits scientifiquement vérifiables et reproduisibles » *peuvent être admis comme preuves. Une autre approche, celle des sciences humaines, a été tentée pour combler le fossé entre deux positions aussi radicalement opposées, par un psychiatre, M. Georges Ostepitzell et un anthropologue, M. Louis-Vincent Thomas.*

Le premier a comparé ces tentatives pour atteindre des êtres chers, morts tragiquement, avec toute relation amoureuse non satisfaite, tandis que le deuxième a fait remarquer que le phénomène du dialogue avec les morts, qui existe depuis toujours et dans toutes les cultures, devient courant en période de crise, économique, religieuse, culturelle — comme celle qui caractérise notre « société mortifère ». Il s'agit, selon M. Thomas, d'une « thérapie, sous forme rituelle ou liturgique, pour guérir le deuil, surtout s'il existe des sentiments de culpabilité, dans le cas des suicides ».

Dialogue de sourds, on s'en doute, au milieu duquel le seul chrétien « orthodoxe », M. Robert Masson, journaliste et directeur du Bureau d'information missionnaire, tentait de répondre aux uns et aux autres. Il en voulait surtout aux spiritistes pour leur acharnement à « enfermer les morts dans leur mort », *à insister sur les aspects morbides ou terrifiants de l'au-delà.*

Les grands absents de la soirée furent les téléspectateurs. On nous a dit que la grande majorité de ceux qui appelaient S.V.P. « croient en une vie après la mort », *mais leurs nombreuses questions sont restées sans réponses. Les nôtres aussi d'ailleurs.*

ALAIN WOODROW.

(1) *Le Mystère humain de la mort*, par Bruno Lagrange et Marc Oraison. Editions Tchou, 1978. 39 F.

MERCREDI 27 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h. 35, Dramatique : Cet homme-là, de D. Guilbert et G. Poitou. Avec B. Cremer, M. Trévières, L. Kreuzer.

A Port-Tréhen, petite ville du Finistère, tout le monde se connaît. Il n'y a guère que Joseph Pâlieu dont on ne sache pas très bien d'où il vient, qui il est. Il est arrivé quelques années auparavant. Il a loué une petite maison au bout de la ville, il vit seul...

22 h. 5, Emission littéraire : Livres en fête. *Avec MM E. Caldwell* (le Bâtard), *S. Besvens* (le Canard du doute), *P. de Boisdeffre* (De Gaulle malgré lui), *J. Daniel* (l'Ere des ruptures), *J.-F. Josselin* (Quelques jours avec moi), *P. Cauvin* (Huit Jours en été), *J. d'Ormesson* (Au temps d'Anika, *d'I. Andricht*), *Mme M.-L. David* (Du noir pour du bleu).

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 35, Mi-fugue mi-raison (Le bilan).

21 h. 55, Documentaire : La face cachée de la Colombie.

Après l'émission « Tumulte et ferveur » consacrée à la fête dans ce pays d'Amérique latine, François Gall propose un voyage en trois étapes de la côte nord — « noire », — et proche des Antilles au sud — « rouge », — où vivent les Indiens, en passant par la cordillère des Andes et Bogota.

22 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (Un film, un auteur) : ENFANTS DE SALAUDS, de A. de Toth (1968), avec M. Caine, N. Davenport, N. Green, A. Ben Ayed, H. Andrews, V. Pickles.

En 1942, en Libye, un officier britannique qui croit encore qu'on peut faire la guerre en gardant les mains propres conduit un commando de criminels chargés de saboter les réserves allemandes de pétrole.

Récit de guerre démythifiant comme il y en eut à cette époque. Une noirceur absolue, une réalisation au réalisme brutal.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, La science en marche : science et vie ou le droit de savoir ;

20 h., En direct du studio 105 : Boris Vian... du jazz à l'opéra ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, La critique des auditeurs ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 30, Chorégies d'Orange... stage des jeunes interprètes : « Préludes n° 1 et n° 3 » (Villa-Lobos) ; « la Cathédrale » (Barrios) ; « Paysage et Madronos » (Torroba) ; « le Récit du pêcheur » (de Falla) ; « Suite en sol pour violoncelle », extraits (Bach) ; « Etudes en si bémol et mineur » (Sor), par Carlos Marin, guitare ; 21 h. 30, Cycle acousmatique INA-G.R.M. ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., La radio d'hier.

JEUDI 28 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Objectif santé : le coup de chaleur du nourrisson ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 30, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Politique : L'opposition ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : l'Étrange Monsieur Duvallier (III. Bing-Banque, d'après C. Klotz, réal. V. Vicas.

21 h. 35, *Magazine économique* : l'enjeu.

22 h. 35, Sports : Tour de France cycliste ; 22 h. 45, Ciné-première.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Spécial Tour de France cycliste ; 12 h. 30, Quoi de neuf ? ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 25, Dessin animé ; 13 h. 35, Série : Tang ; 14 h., Aujourd'hui, madame (Hollande et fleurs en fête) ; 15 h., Série : Les incorruptibles ; 15 h. 45, Regards sur le Cameroun ; 16 h. 30, Sport : Tour de France cycliste (Fleurance-Luchon) ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : LA PRISONNIERE DU *DESERT*, de J. Ford (1956), avec J. Wayne, J. Hunter, V. Miles, W. Bond, N. Wood, J. Qualen. (Rediffusion.)

Pendant cinq ans, un ancien soldat sudiste et un jeune métis recherchent à travers le Texas et le Nouveau-Mexique une fillette blanche, enlevée par une tribu comanche qui a massacré sa famille.

Admirable épopée brassant les thèmes du racisme, des guerres indiennes et du sort des prisonniers blancs. John Wayne farouche et monolithique.

22 h. 25, Hommage : John Wayne, le duc des grands espaces.

22 h. 45, Magazine : Première (Elisaveta Leonskaia, pianiste) ;

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : A L'ITALIENNE, de N. Loy (1965), avec W. Chiari, L. Massari, N. Manfredi, A. Magnani, A. Checci, A. Sordi, V. Lisi, C. Spaak.

Suite d'anecdotes sur la personnalité et la vie d'un certain nombre d'Italiens et d'Italiennes réunis dans un avion qui vole vers la Suède.

A partir d'une idée relativement originale (Ettore Scola participa au scénario) une médiocre comédie à sketches.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h., Un livre, des voix : « Petite Musique de chambre », de D. Grumbach ; 14 h. 42, Départementales : en direct du car-studio de France-Culture à Prades : les feux de la Saint-Jean ; 16 h. 50, Bureau de contact : l'avenir des centrales solaires ; 17 h. 30, Boris Vian : du jazz à l'Opéra ;

18 h. 30, Feuilleton : « Le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : les enzymes ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer » (première partie), de L. Atlan ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

13 h., Les anniversaires du jour : Paderewski ; 14 h., Musique en plume : Luypaerts, Osterling, Boutry, Prokofiev ; 14 h. 35, « Le Repas des apôtres » (Wagner) ; 16 h. 30, Musiques rares : *Bando ; 17 h., La fantaisie du voyageur ;*

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz.

20 h., Saison lyrique... en direct du grand auditorium : « Le Cheval de bronze » (Auber), par le Nouvel Orchestre philharmonique *et Chœurs* de Radio-France, dir. J.-P. Marty. Avec I. Garcisanz, J. Berbié, A.M. Rodde... ; 23 h., Ouvert la nuit : la radio d'hier.

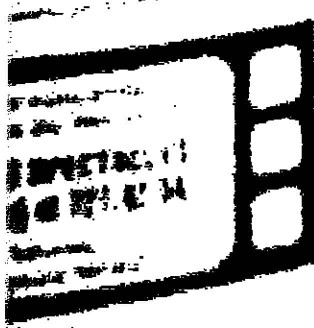
TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 28 JUIN

— *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du P.S., est l'invité du petit déjeuner politique de France-Inter, à 7 heures.







ÉDUCATION

LA SÉLECTION A L'ENTRÉE DANS LES UNIVERSITÉS PARISIENNES

Deux mille neuf cents candidats pour sept cents places à Dauphine

Les épreuves écrites à peine terminées, les futurs bacheliers qui souhaitent faire des études supérieures à l'université se trouvent confrontés, dans la région parisienne, à des problèmes d'inscription. Parmi les treize universités que compte Paris, quelques-unes mettent en place des mesures de sélection visant à limiter et à contrôler l'entrée des jeunes bacheliers. Les organisations étudiantes UNEF (Unité syndicale) et UNEF (ex-Renouveau), protestent contre « ces dispositions qui remettent en cause le droit des bacheliers à s'inscrire à l'université de leur choix ». Les responsables de l'UNEF-(Unité syndciale), précisent, à cet égard, que, au cours d'un entretien, M. Daniel Laurent, vice-chancelier du rectorat de Paris, leur a donné l'assurance que tous les étudiants pourront s'inscrire, sinon dans l'université, du moins dans la discipline de leur choix.

« Nous avons voulu jouer le jeu de la vérité, et, pour que les choses soient claires, nous avons mis en place des règles d'inscription simples et communicables. » Le mot de « sélection » ne fait pas peur à M. Aimé Salfati, secrétaire général de l'université de Dauphine (Paris-IX). Il est vrai que la préinscription a presque toujours existé dans cette université qui n'a jamais connu la sectorisation (1). Le statut expérimental de l'université de Dauphine lui permettait d'avoir un champ de recrutement national. Très vite, les méthodes pédagogiques, l'absence de cours magistraux remplacés par des travaux en petits groupes, les possibilités de débouchés offertes par de nouvelles filières, le classement de Dauphine en tête, pour l'économie, au palmarès des universités publié par *le Monde de l'éducation* (juillet 1977), ont attiré un nombre croissant d'étudiants dans cette université. En 1977, les premiers arrivés — souvent ceux qui avaient un moyen de locomotion rapide — avaient obtenu d'être inscrits. L'an dernier, un système complexe de tirage au sort par ordinateur permettait à sept cents élus de découvrir la gestion ou l'économie.

Impératifs financiers

« Des impératifs financiers, l'absence de locaux suffisants et surtout le manque de personnel enseignant nous contraignent à restreindre les inscriptions, explique M. Salfati. *Il faut comprendre que les dotations n'ont pas augmenté en 1979. Alors comment pourrions-nous accueillir trois mille cinq cents étudiants en première année ? Cela se ferait au détriment des autres et nous n'aurions pas assez d'heures pour le troisième cycle. »*

Au cours de l'année universitaire 1978-1979, la question de l'admission des étudiants en premier cycle a fait l'objet de nombreux débats au conseil d'université. Plusieurs propositions ont été étudiées pour assurer un recrutement hétérogène d'étudiants en fonction d'origines sociales et d'expériences antérieures assez variées. Finalement, par une délibération du 24 avril, le conseil d'université a décidé de retenir *« un système de critères d'admission au nombre de cinq basés sur une grille comportant cinq familles d'étudiants ».*

Ainsi, le nombre de places disponibles à la rentrée 1979 sera réparti entre les différentes familles suivantes : bacheliers de l'année, bacheliers ayant été boursiers de l'enseignement secondaire, étudiants en reconversion, salariés à temps plein lors de l'inscription et étudiants étrangers. Au sein de chaque famille le choix des candidats *« s'effectuera en application de critères successifs de sélection jusqu'à ce que les effectifs prévus soient atteints pour chacune ».* Ces critères sont, dans l'ordre : une mention au baccalauréat (quelle que soit la série) ; le baccalauréat C (mathématiques) ou E (mathématiques et technique) ; une « bonne note » (2) au moins dans la discipline dominante du baccalauréat (quelle que soit la série) ; le baccalauréat B (économique et social) ou D (sciences de la nature) avec au moins la moyenne en mathématiques ; enfin un examen des dossiers retenant les activités antérieures et les motivations du candidat.

Ces mesures ont été expliquées aux lycéens lorsqu'ils sont venus retirer leur dossier d'inscription. Actuellement, environ deux mille neuf cents dossiers ont été retournés à Dauphine, mais il faut attendre les résultats du baccalauréat pour connaître le nombre d'étudiants de chaque « famille » que seront admis à l'université tout en sachant que, au total, il n'y aura pas plus de sept cents inscrits à la rentrée en première année. *« Notre volonté n'est pas d'éliminer des étudiants ou d'en privilégier d'autres,* déclare M. Salfati, *mais nous sommes limités à sept cents places. Nous souhaitons que d'autres « Dauphine » se créent pour accueillir les étudiants en surnombre. Il faudrait des « Dauphine » partout.*

Paris-II et Paris-IV aussi

D'autres universités parisiennes ont aussi mis en place des critères d'admission. A la Sorbonne (Paris-IV), les préinscriptions sont closes depuis le 26 mai. Et les candidats seront choisis sur la base de leur dossier scolaire. En droit, à Paris-I le nombre d'inscrits sera limité à mille cinq cents avec une priorité pour les bacheliers ayant obtenue une mention.

Dans une déclaration commune, l'UNEF (ex-Renouveau) et le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) revendiquent *« pour chaque étudiant la possibilité de suivre des études supérieures dans la filière de son choix, dans un établissement proche de son domicile »* et la garantie que le baccalauréat donne effectivement accès de plein droit à l'université. *« Nous ne pouvions faire autrement »*, déclarent certains conseils d'université.

Lentement la sélection se met en place, sans que le ministre des universités n'ait à intervenir. Le manque de crédits et le manque d'enseignants ainsi qu'une concurrence artificiellement entretenue obligent les universités à appliquer elles-mêmes des mesures qui doivent satisfaire Mme Saunier-Seïté.

SERGE BOLLOCH.

(1) Mesure obligeant, avant 1977, les jeunes bacheliers à s'inscrire dans une université correspondant à leur zone de résidence.

(2) Cette « bonne note » peut varier en fonction des résultats obtenus par l'ensemble des postulants.

LES SUJETS DE FRANÇAIS AU BACCALAURÉAT

Les épreuves anticipées de français comptant pour le baccalauréat de 1980 avaient lieu, le mardi 26 juin, pour les élèves de première. Les mêmes sujets étaient proposées aux candidats des différentes séries.

● **PARIS, CRETEIL, VERSAILLES.**

1) Un texte de Philippe Ariès, tiré du livre *l'Enfant et la Vie familiale sous l'Ancien Régime*, sur la comparaison entre l'éducation de l'enfant au Moyen Age et l'éducation moderne :

a) Résumez le texte ;

b) Dégagez du texte un problème auquel vous attachez un intérêt particulier en exposant vos propres vues sur la question.

2) Commentaire composé d'un texte poétique extrait du livre de Blaise Cendrars *Moravagine*, sur l'exubérance de la nature équatoriale.

3) Il y a des livres auxquels on ne peut s'arracher, des lectures qu'on ne se décide pas à interrompre... Si vous avez fait cette expérience, analysez-la.

● **RENNES**

1) Extrait d'un exposé de Jean Debiesse, *les Sciences et les Techniques*.

2) Commentaire d'un texte extrait d'*Un amour de Swann*, de Marcel Proust.

3) *« Ceux qui prétendent que le théâtre sera tué par le cinéma semblent ignorer la nature de ces deux arts ; tout ce que la scène emprunte au film, tout ce que le cinéma emprunte au théâtre risque de détourner chacun d'eux de sa propre voie. »* (Extrait du *Cinéma d'hier et d'aujourd'hui*, de René Clair.)

Définir l'originalité de ces deux thèmes.

● **BORDEAUX**

1) Résumé d'un texte de Georges Bastide extrait des *Grands thèmes moraux de la civilisation occidentale*.

2) Commentaire composé d'un poème, *le Vent*, d'Oscar-Vladislas de Lubicz-Milosz, tiré du livre *les Eléments*.

3) D'après votre expérience personnelle, éprouvez-vous le besoin d'être guidé ou préférez-vous être laissé à vous-même pour comprendre et goûter une œuvre d'art ? Vous appuierez votre réflexion sur des exemples précis, sans vous limiter nécessairement à des œuvres littéraires.

● **NICE**

1) Résumé et analyse d'un texte de Paul Valéry sur la société de consommation.

2) Commentaire composé d'un poème de Victor Hugo, *Rêverie*, tiré des *Orientales*.

3) Le théâtre vit de morale... toute grande œuvre dramatique suppose une question de morale et la suggère. En vous appuyant sur une ou plusieurs grandes œuvres dramatiques que vous connaissez, vous commenterez ce jugement et vous le discuterez en vous demandant si les critiques caractérisent ce qui fait, selon vous, l'intérêt majeur du théâtre.

● **AIX-MARSEILLE**

1) Résumé-analyse d'un texte de Claude Roy extrait de *Clés pour la Chine*, consacré à l'archéologie.

2) Commentaire composé sur un texte d'Honoré de Balzac, extrait de *Pierrette, portrait d'une vieille fille*.

Dégagez la spécificité et les caractères propres de la création cinématographique, trop souvent rapprochés de ceux de la littérature écrite.

● **LILLE**

1. Analyse d'un texte de Thierry Maulnier sur l'électricité et le bonheur.

2. Commentaire d'un texte de Jean Grenier, extrait de *Inspirations méditerranéennes*. Les candidats devaient notamment montrer comment la méditation naît de la contemplation du paysage.

3. *« Beaucoup affirment que le théâtre ne prend son véritable sens que pendant la représentation et grâce à elle : la simple lecture de l'œuvre rédigée par l'écrivain passerait ainsi à côté de l'essentiel. On ne peut pas lire le théâtre ».* Les élèves devaient dire ce qu'ils pensaient de cette affirmation, à l'aide de leur expérience du spectacle.

Les candidats au baccalauréat de technicien des séries G et H avaient *le choix entre* un texte de Georges Suffert, publié dans *le Point* du 10 octobre 1977 sur la science-fiction, genre mineur, un poème d'Aragon et un court extrait de Chantal Thevenin d'*Ecole ouverte*, sur le thème de la fête.

Les candidats des séries F pouvaient choisir entre un texte de Maurice Debesse (l'Adolescence), intitulé *« Pour une adolescence épanouie »*, et portant sur les conditions nécessaires pour permettre aux jeunes de se réaliser d'une manière harmonieuse, un texte de Victor Hugo, extrait des *Misérables*, et un troisième sujet : *« Pensez-vous que l'œuvre littéraire — roman, poésie, théâtre ou chanson — nous détourne de la réalité, ou, au contraire, nous aide à comprendre les choses de la vie ? »*

● *La Fédération universitaire et polytechnique de Lille*, qui groupe une trentaine d'établissements supérieurs issus des facultés catholiques, vient de porter un laïc à sa présidence. Il s'agit de M. Michel Falise, quarante-huit ans, doyen de la faculté libre de sciences économiques. M. Falise succède à Mgr Gérard Leman, président de la Fédération depuis sa création en 1973. — *(Corresp.)*

● PRECISION : LES ELECTIONS AU SNES. — M. Alain Casabona, élu au bureau national du SNES (Syndicat national des enseignements du second degré) pour y représenter la liste UPSAS (Unité pour le SNES aux syndiqués), nous demande de préciser que s'il ne conteste pas que cette tendance est animée par les trotkistes de l'Organisation communiste internationaliste (*le Monde* du 27 juin), il appartient lui-même au P.S.

LE « GASPI » AU BAC

(De notre correspondant.)

Rouen. — *On savait le ministère de l'éducation soucieux d'une chasse efficace aux dépenses inutiles. On a maintenant la preuve de l'omniprésence de son action. Pas de doute : Gaspi est partout puisque à Rouen les chefs de centre du baccalauréat ont reçu une note leur enjoignant de* « prendre toutes dispositions utiles pour éviter le gaspillage », *le nombre des* « copies intercalaires » *et feuilles de brouillon nécessaires au déroulement des épreuves ayant été calculé au plus juste... Et comme deux précautions valent mieux qu'une, des précisions suivaient :* « Une seule copie sera remise au candidat par épreuve. Ne jamais employer les copies comme intercalaires (...). De l'étude des copies antérieures il apparaît que le nombre moyen d'intercalaires employé par les candidats est de trois par épreuve. Il s'agit d'un chiffre moyen peut-être plus important pour certaines disciplines, et inférieur pour d'autres (...). Il sera attribué, en outre, en moyenne quatre ou cinq feuilles de brouillon par candidat et par épreuve. » *L'histoire ne dit pas si les candidats économes pouvaient bénéficier d'une prime de notation...* — M. L.

HISTOIRE

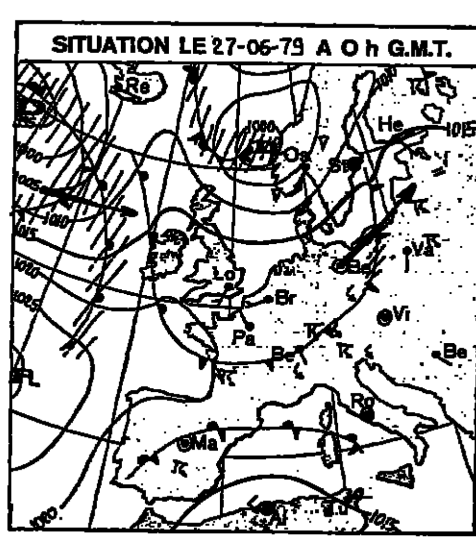
L'AÉRONAUTIQUE MILITAIRE PENDANT LA GUERRE DE 1914

Icare, la revue de l'aviation française, vient de publier le deuxième tome (n° 88) de *l'Aéronautique militaire française durant la guerre de 1914-1918*, œuvre de Mme Simone Pesquiès-Courbier, directeur de recherche au service historique de l'armée de l'air. Rappelons que le premier tome (n° 85), publié à l'occasion du soixantième anniversaire de l'armistice de 1918, est consacré aux années 1914, 1915, 1916 et à l'aérostation.

★ En vente dans les maisons de la presse ou à Icare, Cidax A, n° 213, 94396 Orly, aérogare ; 34 F franco de port.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 27 juin à 0 heure et le jeudi 28 juin à 24 heures :

Les hautes pressions qui s'étendent des Açores à la France maintiendront les perturbations du courant atlantique à la latitude des îles Britanniques. Au sud de ces hautes pressions, des masses d'air chaud et instable évoluent sur le Bassin méditerranéen : elles pénétreront progressivement sur le sud de la France.

Jeudi 28 juin, le temps sera chaud et souvent nuageux des Pyrénées au Massif Central, aux Alpes et à la Méditerranée, avec des ondées et des orages.

Sur le reste de la France, le temps sera généralement ensoleillé. Il y aura seulement des nuages passagers, principalement près de la Manche et dans le Nord.

Le mercredi 27 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,5 millibars, soit 764,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 juin ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 28 et 16 degrés ; Biarritz, 21 et 16 ; Bordeaux, 27 et 16 ; Brest, 17 et 12 ; Caen, 18 et 13 ; Cherbourg, 17 et 12 ; Clermont-Ferrand, 27 et 15 ; Dijon, 27 et 16 ; Grenoble, 30 et 19 ; Lille, 19 et 12 ; Lyon, 28 et 18 ; Marseille, 29 et 20 ; Nancy, 24 et 13 ; Nantes, 21 et 10 ; Nice, 25 et 19 ; Paris-Le Bourget, 21 et 12 ; Pau, 28 et 15 ; Perpignan, 26 et 19 ; Rennes, 21 et 12 ; Strasbourg, 26 et 13 ; Tours, 21 et 13 ; Toulouse, 28 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 21 degrés ; Amsterdam, 18 et 12 ; Athènes, 31 et 22 ; Berlin, 25 et 16 ; Bonn, 21 et 14 ; Bruxelles, 20 et 14 ; îles Canaries, 25 et 18 ; Copenhague, 20 et 13 ; Genève, 28 et 16 ; Lisbonne, 28 et 15 ; Londres, 20 et 11 ; Madrid, 32 et 12 ; Moscou, 29 et 18 ; Nairobi, 25 et 14 ; New-York, 23 et 16 ; Palma-de-Majorque, 31 et 20 ; Rome, 28 et 17 ; Stockholm, 20 et 10.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 27 juin 1979 :

DES ARRETES

● Fixant les conditions des emprunts des départements, communes et leurs groupements, territoires d'outre-mer, régions, chambres de commerce et d'industrie, chambres de metiers, ports autonomes, établissements publics gestionnaires d'aéroports et organismes bénéficiant de la garantie de ces collectivités ou établissements, prévues par le code des communes en ses articles L 236-10 à L 236-12 et R 236-10 à R 236-47 ;

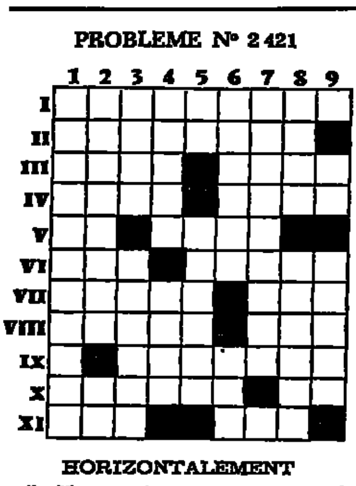
● Fixant les conditions de transformation des armes de première ou de quatrième catégorie en vue de leur classement en cinquième ou septième catégorie.

UNE LISTE

● D'admissibilité au concours d'admission à l'Ecole normale en 1979.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 421



HORIZONTALEMENT

I. Nom qu'on peut donner à tout ce qui est faux. — II. Exigée pour un mariage. — III. Graine de badiane quand il est étoilé ; Partie d'une voûte. — IV. En Angleterre, nom qu'on donne à une souris ; Suit le bord de l'écu. — V. Un agrément d'autrefois ; Peut n'être qu'une ballade. — VI. Qualifie le poids avec les os ; Ne pique pas quand elle est blanche. — VII. Une plante à vomir ; La particule alpha. — VIII. Qui n'a donc rien d'héroïque ; Coule dans l'Aveyron. — IX. Qui a donc été vendu. — X. Ceux qui cherchent toujours à nous dépasser ; Conjonction. — XI. Se mouille ; D'un auxiliaire.

VERTICALEMENT

1. Qui peuvent donc aller tranquillement à la chasse. — 2. Etait soumis à Rome ; Actionné. — 3. Un dieu eut sa tête ; Comme la pipe, quand il y a des éclats. — 4. Fit des crêpes par exemple ; On est souvent content quand on n'y voit que du bleu. — 5. Article à l'étranger ; A donné son nom à une plaine. — 6. Peut avoir son secret ; Qui peut mettre dans la gêne. — 7. Se fait par approximations successives. — 8. Un coin d'où l'on peut surveiller ; Ancien royaume grec. — 9. Qui a donc un titre ; Se livrer à une opération qui exige bon pied et bon œil.

Solution du problème n° 2 420

Horizontalement

I. Lésinerie. — II. Education. — III. Oie ; Ont. — IV. Pluvier. — V. Aérer ; Go. — VI. Lepère. — VII. Déposés. — VIII. Ecru ; Nô. — IX. Elitistes. — X. Savetiers. — XI. Té ; Allié.

Verticalement

1. Léopardées. — 2. Edile ; Eclat. — 3. Sueur ; Privé. — 4. IC ; Velouté. — 5. Navires ; Ita. — 6. Et ; Persil. — 7. Riorges ; Tel. — 8. Ion ; Or ; Néri. — 9. Enté ; Ecosse.

GUY BROUTY.

Visites et conférences

JEUDI 28 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., métro Colonel-Fabien, Mme Guillier : « Le siège du parti communiste ».

15 h., devant l'église, Mme Meyniel : « Saint-Sulpice ».

15 h., square Léon-Paris, place de Stalingrad, Mme Pennec : « Exposition Ledoux à la Rotonde de La Villette ».

15 h., métro Père-Lachaise, Mme Oswald : « Les hommes célèbres du cimetière du Père-Lachaise ».

15 h., 92, avenue Denfert-Rochereau, Mme Saint-Girons : « Châteaubriand et l'infirmerie Marie-Thérèse » (Caisse nationale des monuments historiques).

8 h. 3, portillon, gare de l'Est : « Reims » (Mme Angot).

15 h., 17, quai d'Anjou : « Hôtel de Lauzun » (Approche de l'art).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « Mosquée de Paris » (Arcus).

15 h., 18, rue de Paradis : « Musée de l'affiche » (L'Art pour tous).

15 h., métro Abbesses : « Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., entrée de l'hôpital, rue Bichat : « L'hôpital Saint-Louis » (Mme Hager).

15 h., 42, avenue des Gobelins : « Les Gobelins » (Tourisme culturel).

15 h., métro Etienne-Marcel : « Les Halles » (M. Teurnier).

CONFERENCES. — 15 h., 107, rue de Rivoli, Mme Marie-Noële de Gary : « La flore et l'ornement ».

18 h. 30, mairie annexe du 1er arrondissement, 4, place du Louvre, M. Jean-Jacques Lévêque : « Découverte de Skiavos, sculpteur grec contemporain » (entrée gratuite).

17 h., 107, rue de Rivoli, M. Michel Melot : « Art ou industrie, l'estampe entre deux époques ».

LES NOUVEAUX TARIFS DU MÉTRO A PARTIR DU 1er JUILLET

Une hausse des tarifs de la R.A.T.P., de l'ordre de 22 % a été autorisée, on le sait, par le ministre des transports à dater du 1er juillet.

Les nouveaux tarifs seront les suivants : ticket de métro en carnet (2e classe) 1,50 F ; ticket de métro en carnet (1re classe) 2,30 F ; carte orange mensuelle (2e classe) : 2 zones, 70 F ; 3 zones, 105 F ; 4 zones, 140 F ; 5 zones, 175 F ; carte de travail hebdomadaire (2 sections), 11,50 F.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	223 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	283 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

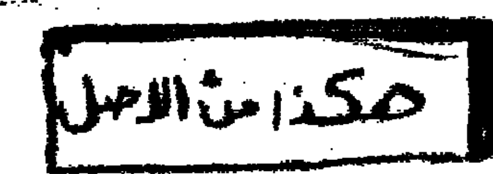
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





CES ÉDUCATEURS QUI N'ENSEIGNENT PAS

(Dessin de PLANTU.)

LE Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) a dénoncé dernièrement un projet de décret prévoyant que les enseignants du second degré pourront « se voir confier des fonctions de documentation ou d'information ». Ce projet modifie un décret de 1972 et précise que les enseignants : les professeurs d'enseignement général (P.E.G.C.), les *professeurs certifiés*, les *professeurs agrégés*, les chargés d'enseignement, les adjoints d'enseignement et les professeurs de collège d'enseignement technique, *seront tenus de fournir sans rémunération* supplémentaire un maximum de service hebdomadaire de trente-six heures.

Les syndicats enseignants, le SGEN *et* le *Syndicat* national des enseignements de second degré (SNES), ont *réagi immédiatement et demandé* l' « abandon pur et *simple de ce projet* ».

Au ministère de l'éducation, on déclare que cette mesure, qui ne s'appliquerait qu'à des volontaires, devrait permettre à des certifiés et à des agrégés de devenir bibliothécaires-documentalistes, ce qui leur était impossible auparavant.

Mais dans ce cas, et si le nombre de « volontaires » est important, que deviendront les adjoints d'enseignement actuellement titulaires d'un poste de documentaliste ? « On peut craindre, explique un responsable du SGEN, que la fonction de documentaliste ne se réduise à un rôle de surveillance, comme cela se fait déjà pour certains adjoints d'enseignement, et que nous soyons remplacés par des titulaires mis à la disposition des recteurs. »

On peut, en effet, se demander si, dans les mesures proposées récemment par le ministère, il n'y a pas une volonté de « redistribuer les postes ». On aboutirait ainsi à l'*élimination de surveillants* en utilisant *les* nombreux nouveaux certifiés *et* agrégés, qui, faute de postes d'enseignement, sont mis à la disposition des recteurs.

Il nous a donc semblé important de rencontrer des documentalistes et des surveillants, « ces enseignants qui n'enseignent pas », et d'examiner les problèmes et les difficultés de ces professions.

Nous avons aussi choisi de faire le point sur une autre catégorie de fonctionnaires indispensables à la bonne marche des lycées et des collèges : le personnel d'intendance.

Trois professions, souvent méconnues des élèves et des parents et aussi, malheureusement, parfois des enseignants, qui participent à la vie des établissements du second degré.

LES DOCUMENTALISTES

Tâches matérielles ou rôle pédagogique ?

« *LE centre de documentation et d'information est ouvert à tous pour lire ou travailler sur des documents à toutes les heures, dans la mesure des places disponibles* ». L'affiche occupe toute la largeur de la porte du centre de documentation et d'information (C. D. I.). En dessous, un emploi du temps indique les heures auxquelles les élèves peuvent emprunter ou rendre des livres de bibliothèque.

Les cinq cents élèves du collège de Buchy (Seine-Maritime) *sont des privilégiés. Ils ont* la chance de bénéficier dans leur établissement d'un C. D. I. qui *n'existe que dans 43 % des collèges*. Deuxième avantage sur nombre de leurs jeunes camarades d'autres établissements secondaires, une bibliothécaire-documentaliste titulaire anime et fait vivre le *C.D.I.*, ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements. Près du quart des C.D.I. existants ne possèdent pas de personnel compétent pour assurer leur fonctionnement.

A Buchy, la construction du collège est assez récente. Et comme cet établissement, prévu pour six cents élèves, en accueille une centaine de moins, il a été possible de conserver des locaux assez grands pour le C.D.I.

Au rez-de-chaussée du bâtiment principal, une vaste pièce accueille les élèves qui souhaitent chercher des documents ou consulter des encyclopédies. Quelques tables rondes, des rayonnages de livres qui constituent de petites cloisons, et quatre fauteuils. « *Un des premiers achats effectué après ma nomination*, explique Mme Anne Rousseau, la documentaliste. *Il faut offrir aux élèves les meilleures conditions possibles de confort, une petite chauffeuse est plus agréable que les chaises réglementaires. Malheureusement, il n'y a pas de crédit pour ce genre d'équipement.* »

Pascale, élève de sixième, aime les histoires de détective, elle est venue au C.D.I. pendant son heure d'étude pour lire *Alice au Canada*, confortablement installée dans un fauteuil. Un peu plus loin, deux jeunes garçons cherchent des adjectifs pour leur explication de texte. La documentaliste répond à leurs questions et leur conseille de « *regarder dans le dictionnaire des synonymes* », avant de se diriger vers un élève de quatrième qui fouille les placards à la recherche de documents sur les abeilles. Lentement, comme elle l'a déjà fait de nombreuses fois, Mme Rousseau lui apprend à se servir du fichier « *qui te fera gagner du temps et te permettra de trouver immédiatement tous les documents que possède le C.D.I. sur le sujet qui t'intéresse* ».

Au collège de Buchy, chacune des six classes de sixième vient une fois tous les quinze jours, pendant une heure, avec son professeur de français. Les élèves empruntent un livre à la bibliothèque et doivent faire une petite fiche de lecture ou raconter ce qu'ils ont lu. « *Nous essayons par ce moyen de les habituer à lire et à fréquenter la bibliothèque. L'année prochaine, lorsqu'ils seront en cinquième, il faut souhaiter que beaucoup d'entre eux continuent à effectuer cette démarche* », explique une jeune enseignante de lettres.

Pendant ce temps, la documentaliste tamponne les fiches : une dans le livre, une dans son classeur, la troisième au nom de l'élève. Lorsque les enfants rapportent des livres, elle répète ces opérations, en vérifiant l'état de l'ouvrage : « *Il devient difficile actuellement de garder plusieurs années des ouvrages brochés. Même quand les élèves en prennent soin, ils se détériorent facilement.* »

Quatre jours par semaine, la documentaliste reçoit et aide les élèves, enregistre les livres qui sortent. Mais elle doit également s'occuper des commandes, dépouiller les revues, constituer des dossiers documentaires, distribuer les appareils audio-visuels et les diapositives ou les cassettes. « *Je suis souvent obligée de fermer le C.D.I. pour me livrer à des tâches matérielles ou techniques*, précise Mme Rousseau. *Lorsque je fais l'inventaire en fin d'année scolaire ou quand j'organise un voyage de classe à l'extérieur, je ne peux pas accepter d'élèves dans cette salle.* »

Peu de crédits

Pour Mlle Marchive, la directrice de ce collège, il était nécessaire d'offrir aux élèves un choix d'ouvrages important. Buchy, petite commune *rurale, à la limite* du pays de Caux et du pays de Bray, ne possède pas de bibliothèque municipale. *Mais* les dotations ne sont pas très importantes pour les collèges et, *actuellement, le C.D.I. ne compte* que mille cinq cents ouvrages. Les crédits annuels ne permettent *d'acquérir* que quelques dizaines de livres. Un choix que la documentaliste effectue en *fonction du bulletin* édité par *la Joie par les livres*, en s'efforçant « *de varier les genres, d'acheter des nouveautés et de faire connaître la science-fiction et la bande dessinée* ».

Le prix des abonnements étant très élevé, le collège ne peut recevoir que peu de revues ou de journaux mensuels destinés aux enseignants et d'ouvrages documentaires pour les élèves. *Là encore*, la documentaliste doit rencontrer les professeurs pour connaître leurs souhaits, leur *proposer* des nouveaux ouvrages ou étudier avec eux la possibilité de commander des séries de diapositives.

Les documentalistes, en règle générale, entretiennent des contacts *étroits* avec les enseignants. La lecture attentive du *Bulletin officiel de l'Education nationale* leur permet de signaler aux professeurs concernés les changements de programme ou les dates des divers examens. La réception de spécimens, qui serviront aux choix de nouveaux manuels, ou la note sur un article dans une revue traitant d'un thème d'histoire ou d'économie, leur fournissent de multiples occasions de rencontrer leurs collègues en salle des professeurs.

Mais les tâches du documentaliste sont définies par une circulaire du 17 février 1977, qui insiste aussi sur son activité d'enseignement. « *lui confient un rôle pédagogique proprement dit* ». Ce texte précise que le documentaliste travaille en étroite liaison avec les professeurs pour la préparation d'un cours fondé sur des documents ou pour enseigner aux élèves les méthodes de recherche et de travail sur documents.

« *Ces tâches pédagogiques sont passionnantes*, déclare un groupe de documentalistes-bibliothécaires de la région parisienne, *mais comment pouvons-nous les assurer en plus du travail matériel. Il ne s'agit point de dévaluer des tâches subalternes qui ont toutes une finalité pédagogique. Un fichier incomplet, un livre mal étiqueté, un appareil en mauvais état de marche, ne peuvent être utilisés avec profit.* »

Depuis plusieurs années, les syndicats enseignants SNES et SGEN-C.F.D.T. tentent d'obtenir du ministère de l'éducation des créations d'emploi, des moyens financiers et matériels et une diminution des horaires (actuellement trente heures de présence au C.D.I., et six heures consacrées aux contacts extérieurs). Ils rappellent que M. Fontanet, alors ministre de l'éducation, souhaitait, en 1974, que soit mis en place un C.D.I. dans chaque établissement secondaire. « *Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore là*, remarque un responsable du SNES, *et la semaine nationale d'action que nous avons organisée du 12 au 17 mars dernier avait comme première revendication : un C.D.I. avec les moyens nécessaires en personnel et en matériel dans les lycées, les collèges et les lycées d'enseignement professionnel.* »

Au ministère de l'éducation, on rappelle que M. Beullac ne manque pas de souligner son intérêt pour les C.D.I., qu'il a découverts véritablement lors de ses visites dans des lycées de province. Mais, précise M. Dasté, directeur adjoint du cabinet du ministre, « *dans une période d'économie, nous ne pouvons utiliser que les moyens que nous avons.* »

SERGE BOLLOCH.

LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Aménagé selon les normes officielles un centre de documentation et d'information (C.D.I.) se présente sous la forme d'un complexe bibliothèque, documentation, salles polyvalentes permettant les travaux *de groupes et comportant même* des cabines de projection et d'audition.

Mais, comme le souligne le SGEN-C.F.D.T., beaucoup de C.D.I. se réduisent à un local, souvent petit, une quinzaine de mètres carrés, où il faut ranger livres, revues, appareils audiovisuels, disques, diapositives et recevoir « quelques professeurs ».

Des statistiques de l'inspection générale précisent que sur les 7 117 établissements du second degré existants 3 518, soit presque 50 % possèdent un C.D.I. *La répartition par type d'établissement* montre que ce sont dans les lycées que les C.D.I. sont les plus nombreux (97 %) contre 43 % dans les collèges et 25 % dans les lycées d'enseignement professionnel (L.E.P.).

Mais sur ces 3 518 C.D.I., seulement 2 589 bénéficient pour leur fonctionnement de documentalistes - bibliothécaires. Ils appartiennent, pour les titulaires, à la catégorie des adjoints d'enseignement.

L'INTENDANT

Des cuisines aux livres de comptes

« *J'AI juré devant l'inspecteur d'académie d'être un bon et fidèle gestionnaire sans rien connaître du métier !* » A vingt-cinq ans, avec derrière elle un brevet de technicien supérieur de publicité et un passage aux P.T.T., Chantal G... a subitement dû faire face, du haut de son mètre cinquante-cinq, à ses tâches d'attachée d'intendance dans un collège de la région parisienne.

Le concours de recrutement, plus littéraire que technique, elle l'avait passé sans difficulté. Mais avant d'arriver dans son bureau elle n'avait jamais entendu parler de « *droits constatés* » — il s'agit des sommes versées par les familles, qui constituent une des sources de revenus des établissements, avec les subventions de l'Etat et celles de la municipalité, — situation fort gênante pour quelqu'un chargé de gestion et de comptabilité. Elle a bien suivi une fois par semaine pendant six mois des stages de formation, mais, au début, d'un niveau trop élevé pour être vraiment utiles à la débutante qu'elle était. « *Heureusement,* dit-elle, *mes surbordonnés étaient très compétents.* »

Le cas de Chantal G... n'est pas exceptionnel, mais significatif de la situation de ceux qui ont la charge de la bonne marche des établissements du second degré : environ huit mille cinq cents personnes, sur un corps de douze mille (les autres exerçant leurs fonctions dans les universités, les écoles normales, les rectorats, les grandes écoles, les œuvres universitaires).

Un corps dont la hiérarchie est conçue en terme de complémentarité, mais qui se trouve aujourd'hui quelque peu bouleversé par des glissements de postes : l'attaché d'intendance, normalement adjoint à un intendant auprès duquel il devait compléter sa formation originelle, se retrouve seul à un poste pour lequel souvent on ne l'a pas formé.

« *Aujourd'hui, n'importe qui fait n'importe quoi !* » disent des responsables du Syndicat national des intendants (SNIEN - FEN), largement majoritaire dans le corps des intendants, devant le Syndicat C.G.T. (S.G.P.E.N.) et le SGEN-C.F.D.T. qui eux, ont choisi de regrouper aussi ouvriers, techniciens, administratifs et personnels de service. Selon le S.G.P.E.N. - C.G.T., en 1977, 1 540 établissements étaient gérés par des secrétaires d'intendance.

L'explication est simple pour le ministère et réside dans la vague de nationalisations auxquelles il a fallu procéder. En treize ans, de 1964 à 1977, l'Etat a nationalisé 4 835 établissements du second degré, prenant en charge leurs dépenses et réduisant ainsi la participation des communes à quelque 2 %. Il a donc fallu mettre en place un nombre de gestionnaires supérieur à ceux qui étaient disponibles.

Mais pourquoi, demandent les syndicats, ne pas nommer des intendants à des postes nécessitant leurs compétences, au lieu d'y affecter des attachés, comme c'est le cas dans l'académie de Versailles ?

Gérer la pénurie

Comme d'autres, à force de diplomatie et de bonne volonté, Chantal G... a appris son métier. Elle n'a pas provoqué de catastrophe, mais n'a pu faire de miracle. A son arrivée, à la rentrée scolaire, les caisses étaient déjà vides — le budget d'un établissement court sur l'année civile, — plus d'argent pour payer l'électricité ni le téléphone. Et cela n'a rien d'exceptionnel, le manque de fonds est l'un des problèmes majeurs des intendants. On le comprend quand on sait que les crédits de fonctionnement alloués aux établissements n'ont augmenté que de 3 % à 4 %, pour une hausse des prix de plus de 10 %.

Une fois le fuel payé, la moitié de l'argent disponible est englouti. Il en coûte, par exemple, pour se chauffer, à un collège de six cents élèves en zone urbaine, plus de 70 000 F sur les 150 000 F qui doivent lui permettre de vivre. « *Une fois payés le gaz, l'eau, l'électricité et le téléphone, il ne me restait,* dit l'intendante, *que 9 000 F pour l'achat du papier : bulletins, carnets scolaires des élèves, formulaires administratifs.* »

Les grandes victimes sont les dépenses pédagogiques, même quand elles sont indispensables. En novembre dernier, un professeur de lycée d'enseignement professionnel assurant le travail du verre dans une section spécialisée a dû s'arrêter faute de crédits pour acheter des matériaux.

« *Depuis deux ans, n'ayant plus de ressources, je demande au rectorat de quoi acheter une ronéo que tout le monde réclame au collège,* dit un jeune attaché d'intendance. *Je n'ai jamais obtenu de réponse.* »

Pour les syndicats, les familles payent des charges indues. « *Près du quart des recettes de demi-pension,* remarque Claude Montmory, du S.G.P.E.N.-C.G.T., *sont utilisées en participation au fonctionnement (rémunération des personnels, etc.). Les augmentations de tarif des cantines n'ont abouti qu'à une baisse de 2,5 % de la part consacrée sur ces sommes à la nourriture.* »

Le SNIEN a calculé que, dans un lycée de province, on ne disposait finalement que de 3,82 F pour assurer le repas d'un élève et de 4.30 F à Paris.

A la fois restaurateur (et responsable d'éventuelles intoxications alimentaires), entrepreneur, chef du personnel, percepteur et comptable, l'intendant est un homme orchestre, qui doit trop souvent dire non. « *Notre bureau est la chambre de doléances de l'établissement* », dit l'un d'entre eux. S'il ne veut pas passer pour le bouc émissaire et se terrer dans son bureau, il lui faut de solides qualités de diplomate et suffisamment de tempérament pour savoir expliquer ses choix, situer les responsabilités et accepter les conflits.

Ceux qui, aujourd'hui, choisissent ce métier reconnaissent et apprécient d'abord son aspect relationnel, en regrettant que les tâches administratives et comptables ne leur laissent pas davantage de temps pour s'engager dans une activité pédagogique. Comme ce jeune homme d'une trentaine d'années qui participe à un club de musique avec les élèves et qui souhaiterait, quand il compose les menus, les initier aux règles de la diététique.

L'avenir des intendants inquiète les syndicats. En mars dernier, le SNIEN appelait ses adhérents à une journée de grève. Les regroupements comptables, nombreux aujourd'hui (une seule personne assurant la comptabilité de plusieurs établissements, dont la gestion quotidienne continue d'être exercée sur place par un secrétaire d'intendance), l'évolution des techniques et l'utilisation d'ordinateurs à un niveau interacadémique, ne vont-ils pas réduire les intendants à de simples gens d'écriture ?

M.-C. J.

DES PROFESSIONS DIVERSES

EN plus de ses activités comptables (pour lesquelles, comme un percepteur, sa responsabilité engage ses biens personnels), l'intendant est un peu le maître de maison de l'établissement où il loge. C'est lui qui, sous la responsabilité du chef d'établissement, organise et coordonne le travail d'une dizaine de personnes : des ouvriers professionnels polyvalents (chargés de réparer les carreaux cassés, les prises électriques, les fuites de gaz...) ou spécialisés (chauffagistes, cuisiniers), en moyenne deux par établissement ; des agents de service, employés au ménage, à la plonge, aux cuisines, qui sont environ quatre ; des personnels administratifs (sténodactylos, secrétaires : moins de deux par établissement).

Et puis, parmi ceux qui contribuent à la vie pratique de l'école on trouve aussi, parfois, des personnels techniques de laboratoire et des infirmières.

Ces catégories de personnel, souvent mal rémunérées, trop peu nombreuses — les syndicats évaluent à plus de vingt-cinq mille le déficit en postes — travaillent souvent dans les conditions difficiles. Les agents de service, par exemple, assurent quarante-quatre heures et demie hebdomadaires quand le statut de la fonction publique en prévoit quarante et une. Dans les collèges de la région parisienne notamment il n'existe souvent qu'un ouvrier polyvalent, alors que le simple entretien du matériel en exigerait deux. Dans un lycée d'enseignement professionnel parisien, faute de personnel disponible, on utilise les élèves au standard et au service de la loge en faisant valoir leur vocation hôtelière.

Dans une perspective de rationalisation, des instructions ministérielles demandent aux recteurs de constituer des équipes mobiles d'ouvriers professionnels, en utilisant le personnel déjà en poste. Ce qui signifie retirer à un collège l'unique ouvrier dont il dispose. Qui alors réparera le tuyau crevé pendant la récréation ?

TROIS CORPS DE FONCTIONNAIRES

On appelle souvent « intendant » le gestionnaire d'un établissement, alors qu'administrativement le personnel d'intendance comporte trois corps : les intendants, les attachés, les secrétaires.

Les deux premiers appartiennent à la catégorie A de la fonction publique (niveau licence), le dernier à la catégorie B (niveau bac) : statutairement, seuls les intendants et les attachés sont habilités à assurer les responsabilités de gestion comptable et matérielle, les attachés étant considérés seulement comme les adjoints des premiers au sein d'une équipe, tandis que les secrétaires les assistent et ne doivent les suppléer que momentanément.

Au dernier concours externe de recrutement des attachés, 46 % avaient reçu une formation de droit ou de sciences économiques et 44 % une formation en lettres ou en langues. Parmi les secrétaires, 70 % possédaient un certificat d'études supérieures ou une licence.

Actuellement la formation est assurée pendant le temps de travail par les intendants chevronnés, et, de manière encore assez peu courante, par les instituts régionaux d'administration (IRA) pour les attachés.

هكذا من الأصل

LES SURVEILLANTS

« Maintenir l'ordre ou éduquer ? »

OU sont les surveillants d'antan, juste un peu plus raides que leurs élèves, cachés derrière un livre et assurés d'obtenir l'ordre en menaçant les indisciplinés de quelques heures de colle ?

Etudiants-salariés, les surveillants ont de plus en plus de mal à rester l'un et l'autre.

Le ministère songerait d'ailleurs à les remplacer par des « *attachés d'éducation* », personnel stable qui s'intégrerait au premier échelon de la hiérarchie dans l'équipe constituée par les successeurs des anciens surveillants généraux, appelés depuis 1970 « *conseillers principaux d'éducation* » dans les lycées et « *conseillers d'éducation* » dans les collèges et les établissements techniques.

Il y a dix ans, le conseil d'administration du lycée d'Alès démissionnait par manque de surveillants et des protestations s'élevaient ici et là contre la restriction du nombre d'heures de surveillance d'internat et d'externat. Aujourd'hui, la situation ne s'est guère améliorée. Le nombre des surveillants a pratiquement été réduit de moitié. Un conseiller principal d'éducation de Bar-le-Duc constate que, si en 1968 il travaillait avec dix-huit maîtres d'internat et autant de surveillants d'externat, ils ne sont plus que dix-neuf au total pour le même nombre d'élèves. Le cas n'est pas exceptionnel. Au lycée Turgot à Paris, on compte cinq surveillants (plus autant de « petits-maîtres » de demi-pension exclusivement attachés au réfectoire) pour huit mille huit cents élèves. Alors que, selon M. Gouret, l'un des deux conseillers principaux d'éducation, « *quand ils étaient vingt, il y a neuf ans, cela suffisait à peine ; aujourd'hui chacun doit veiller sur quatre étages à la fois, ce qui est physiquement impossible* ». A Rueil-Malmaison, le collège des Bons-Raisins (trois cent soixante deux élèves) bénéficie de deux postes de surveillance d'externat et d'un demi-poste de demi-pension. « *Il nous faudrait être deux fois plus nombreux pour que les enfants soient encadrés correctement* », remarque la directrice.

Il y a longtemps que les barèmes de répartition des postes, établis en 1962, et attribuant un poste de surveillant d'externat pour cent élèves, ne sont plus appliqués. Aujourd'hui, personne ne semble plus très bien savoir quelle est la norme. Il semble que, en ces temps de pénurie, les chefs d'établissement ne puissent faire autrement que de se résigner à ne pas obtenir les postes qu'ils réclament et que les rectorats, souvent, s'« arrangent » directement avec eux, sans que la commission administrative paritaire académique, normalement consultée sur le recrutement de ces personnels, le soit réellement.

A la rentrée prochaine, mille deux cent postes seront encore supprimés (« pour créer neuf cents postes d'enseignants certifiés », précise-t-on au ministère) et, bientôt, sans doute, il ne restera plus que quelques surveillants dans les internats...

Pardonner ou exclure

On voit mal comment, d'ici là, les élèves auront pu découvrir l'auto-discipline, qui, reconnaissent les chefs d'établissement et les personnels d'éducation, exige d'« *avoir été vécue dès la maternelle* », *pour ne pas être réduite à une caricature d'elle-même.* « *L'auto-discipline est un argument que l'on veut employer pour justifier la disparition des surveillants*, pense le proviseur d'un lycée d'enseignement professionnel, *mais c'est de la science-fiction !* »

« *Les adolescents ne cultivent pas seuls le sens de l'effort et ils n'en découvriront pas brusquement les vertus le jour où on leur dira : « Prenez-vous en main, » il n'y a personne pour vous em- » pêcher de faire des bêtises* », dit un conseiller d'éducation. *L'auto-discipline supposerait d'autres rapports entre jeunes et adultes.* »

La situation paraît d'autant plus risquée que, si les surveillants se font rares et que le personnel d'éducation dont ils dépendent n'est pas assez nombreux lui non plus (1), depuis 1968, c'est bien connu, la discipline n'est plus ce qu'elle était dans les établissements. Bien sûr, on fait toujours l'appel, mais les élèves sont souvent majeurs, ils peuvent sortir librement justifier eux-mêmes leurs absences (le fameux certificat médical a disparu, sauf pour les maladies contagieuses), quitte à s'expliquer ensuite avec leurs parents prévenus par le conseiller d'éducation si elles se multiplient. Si, dans le premier cycle, on continue d'appliquer des sanctions traditionnelles comme des devoirs supplémentaires et autres réprimandes, dans les lycées, il ne reste guère plus que l'avertissement, diversement utilisé selon les règlements intérieurs votés par le conseil de chaque établissement, et, s'il se répète, la convocation devant le conseil de discipline.

N'ayant pas d'autre choix que de « pardonner » ou d'exclure l'élève, celui-ci n'est que rarement réuni. Ce qui fait dire à des élèves de seconde d'un lycée parisien : « *Les avertissements, c'est du bidon, c'est pour faire peur aux parents !* » « *Nous n'avons pratiquement plus aucun recours extérieur*, explique un professeur du même établissement, *ce qui rend d'ailleurs nos rapports avec les élèves bien plus intéressants, mais difficiles... Tout est question d'autorité personnelle.* »

Dans un tel contexte, il devient très difficile de faire face aux manifestations d'un « ras-le-bol » scolaire particulièrement aigu en fin d'année. « Ras-le-bol » qui prend la *forme de déprédations* matérielles, dans le premier cycle surtout — or, disent les surveillants, nous ne pouvons les empêcher de vider les extincteurs au quatrième étage quand nous sommes au deuxième. — tandis qu'il se *manifeste plutôt* par un absentéisme massif chez les plus âgés. « Fléau », « cauchemar », on ne trouve plus de mot dans les lycées pour qualifier ce phénomène qui touche souvent 30 à 40 % des élèves. « *Pour la première fois cette année*, dit un conseiller principal d'éducation parisien, *les cinquièmes sont atteints.* » Les élèves préfèrent aux cours le centre commercial voisin, ou le café d'en face, quitte à revenir déjeuner à la cantine s'ils ont *payé la demi-pension, même sans* suivre une heure de classe durant la journée. Reste « *l'arme absolue* », selon ce proviseur d'un LEP de Seine-Maritime : « *Le coup du tampon* », c'est-à-dire la mention des demi-journées d'absence sur *le livret scolaire, ce qui*, pour le baccalauréat, risque d'être fatal. « *Mais*, regrette-t-il, *nous ne pouvons avoir de dialogue avec eux que dans le lycée, et s'ils n'y viennent pas ! Nous naviguons sur une longueur d'onde différente.* »

Auxiliaire des conseillers d'éducation, qui travaillent eux-mêmes avec le censeur sous l'autorité du chef d'établissement, les surveillants se sentent donc littéralement « coincés » entre leurs supérieurs et les élèves. D'une part, ils sont proches de ces derniers, par l'âge — ils ont en moyenne vingt-deux ans — et la sensibilité aux carences de la vie scolaire ; d'autre part, ils sont intégrés à une équipe administrative et éducative qu'ils ne perçoivent pas comme telle : « *On prétend souvent*, dit Claude M..., adjoint d'enseignement chargé de surveillance à Paris, *autrefois professeur de* philosophie en Algérie, *que les membres de l'équipe sont comparables aux feuilles d'un artichaut dont le proviseur serait le cœur. En fait, c'est chacun pour soi et Dieu pour tous. Jamais, à l'occasion des conseils de classe, par exemple, on ne nous demande ce que nous savons des élèves, alors que nous parlons beaucoup avec eux. Nous n'avons aucune responsabilité.* »

« *Et puis*, explose Dominique, jeune surveillant en Normandie, étudiant en psychologie à Paris, *nous ne pouvons pas être les seuls représentants de l'administration à avoir une parole humaine !* » La plupart du temps, ils se trouvent donc dans des situations difficiles, absurdes à leurs yeux : faire taire de jeunes élèves quand ils comprennent leur besoin de se « *défouler* » *après les cours*, fermer derrière eux les portes des salles de classe pour les empêcher de s'y réunir quand il n'existe pas ailleurs de sièges ou de lieu de rassemblement, les empêcher de se regrouper autour du *seul arbre (sous cage de verre)* du préau... « *Notre travail ?* avoue Martine, vingt-cinq ans, étudiante en histoire. *Faire face aux carences !* » « *A mes yeux, ce n'est pas vraiment un métier*, renchérit Evelyne, qui, elle, étudie l'espagnol, *tout juste un moyen de survivre en continuant des études que je n'aurais jamais pu faire autrement. Mais on ne fait rien et on meurt à petit feu*, regrette Dominique. *En cinq ans de « pionnicat », je n'ai pas mis une heure de colle.* »

Dans ces conditions, comme le constatait un surveillant, « *les étudiants ne constituent pas un personnel rentable* ». On a d'ailleurs prévu, au ministère de l'éducation, de les remplacer, dans les collèges, par les adjoints d'enseignement chargés de cours en « *période de pénurie* » mais qui seraient systématiquement « *déchargés* » et pourraient ainsi se consacrer aux permanences et aux tâches d'encadrement pédagogique. Pour ce qui est des lycées, il faudrait toujours, selon le ministère, « *aller dans le sens de l'autonomie et de la maturité* ». On souligne toutefois que les professeurs ont une tâche éducative large qui ne leur permet pas d'oublier les élèves le cours terminé.

On parle aussi, sans préciser la date de cette création, d'un nouveau corps d'« attachés d'éducation », qui constituerait un corps permanent de surveillance. Devant la situation difficile des adjoints d'enseignement, obligés à une conversion, on voit mal, dans l'état actuel des choses, qui pourrait être attiré par cette « nouvelle profession ». D'autant plus que, dix ans après leur création, en 1970, les conseillers d'éducation s'interrogent sur leur identité et constatent l'impossibilité d'« *être à la fois ceux qui maintiennent l'ordre et ceux à qui on peut tout dire* ». Ceux que regroupent le Syndicat national de l'enseignement technique-collèges (SNETAA - FEN) sont décidés à manifester leur malaise par une grève à la rentrée.

Comme le constatait un jeune surveillant, il semble qu'on oublie trop aujourd'hui que « *les lycées sont faits pour les élèves* ». Pourquoi alors ne pas se résoudre à donner son vrai sens au mot éducation plutôt que de se satisfaire en le plaquant sur du vide ?

MARIE-CHRISTINE JEANNIOT.

(1) Jusqu'en 1977 le recrutement annuel des conseillers d'éducation approchait le chiffre de deux cent vingt ; il est tombé à soixante en 1978.

Une fonction temporaire pour les étudiants

LE statut de surveillant d'externat et de maître d'internat est une fonction temporaire destinée aux étudiants d'au moins dix-neuf ans se destinant à l'enseignement. Ils sont *nommés par les recteurs*, notés par les chefs d'établissement et, si leur service donne satisfaction, ils sont *stagiarisés* à la fin de leur *première année* (ce qui leur garantit un poste l'année suivante). Il est stipulé dans les statuts, qui datent de 1937 et de 1938, que leur horaire « *doit être en principe réglé de manière à leur donner toute liberté compatible avec les nécessités du service afin de faciliter la continuation de leurs études* ». Cependant, en général, ils mettent plus de temps que les étudiants non salariés à obtenir leurs examens. Pour un service à plein temps *(vingt-huit heures)* un surveillant d'externat gagne un peu moins de 2 700 F (la plus importante des bourses ne donne que 1 650 F, et elle n'est versée qu'en période scolaire). Un étudiant ne peut rester surveillant que pendant sept ans, jusqu'à l'âge limite de vingt-neuf ans, et à condition d'avoir régulièrement acquis des titres universitaires...

Le service des surveillants d'externat comprend la surveillance des mouvements, des récréations, des inter-classes, la garde des élèves en cas d'absence d'un professeur. Ils doivent aussi théoriquement exécuter quelques travaux d'écriture *administratifs* (qu'on ne leur demande pas toujours) et sont appelés à fournir huit jours de travail après la sortie ou avant la rentrée.

Les maîtres d'internat doivent surveiller l'étude et le repas du *soir, passer la nuit au dortoir*, superviser le lever et le petit déjeuner.

On ignore le nombre exact d'étudiants-surveillants. D'autant que les attributions de demi-postes, mouvants par définition puisqu'ils *n'entraînent pas la stagiarisation*, se *multiplient*. L'ensemble des *personnels* de surveillance représentait à la rentrée 1977-1978, d'après le service des Etudes informatiques et statistiques du ministère de l'éducation, environ trente-trois mille personnes.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois régionaux — emplois régionaux

ENTREPRISE FABRICATIONS GRANDES SERIES
350 personnes - 150 kms de Paris,
recherche

ADJOINT au CHEF du PERSONNEL USINE

Le poste conviendra à un homme :

- de 25 ans minimum
- de formation Universitaire, SUP de Co ou équivalent
- ayant 2 ans environ d'expérience dans l'industrie métallurgique, comprenant les négociations syndicales, situations conflictuelles, problèmes de classification, motivation, formation, etc ...

Ce poste comporte le statut CADRE et des possibilités d'évolution pour un homme performant.

Envoyer C.V. détaillé avec photo (retournée) et prétentions sous no 17303 à CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

MARSEILLE
ÉTABLISSEMENT FINANCIER RÉGIONAL
lié à un réseau d'intérêt public
EN PLEINE EXPANSION
recherche

UN RESPONSABLE DES ÉTUDES

Chargé (e) :

— de la conception, du lancement et du suivi des études socio-économiques et financières (enquêtes, études de marché, image de marque, etc.) ;
— des programmes de recherche pour de nouvelles applications ou de nouveaux produits.

CE POSTE EXIGE :

— Une forte capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
— De bonnes connaissances socio-économiques.
— Diplômes grandes écoles commerciales ou Sciences Po ou universitaires.
— Trois années d'expérience.

POSTE A POURVOIR EN SEPTEMBRE 1979.
Merci de nous envoyer C.V., photo et prétentions à : « le Monde » Publicité sous le n° 8.147, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09, qui tr.

SOCIETE COMMERCIALE
leader national en ameublement
recherche

LE DIRECTEUR de sa branche discount

Il sera spécialement chargé du suivi de la gamme, éventuellement de sa recherche et des études sur le produit, de la définition et du respect des objectifs du C.A. et de marge.

Il devra en outre assurer la mise en place et le démarrage des implantations nouvelles tant au niveau commercial que technique.

Le candidat retenu possédera une formation supérieure, une expérience discount ameublement ou de surface alimentaire à rayons multiples.

Cette fonction nécessitera de fréquents déplacements et le salaire de début sera supérieur à 100.000 F.

Lieu de travail : **MULHOUSE.**

Ecrire avec C.V. détaillé, photo à No 17055, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

ENTREPRISE DE CONFECTION ENFANTS
RÉGION LYONNAISE recherche son

RESPONSABLE DES VENTES

CONDITIONS :

- 28 ans minimum.
- Habiter la région lyonnaise.
- Avoir une expérience réussie dans la vente de produits de consommation.
- Avoir de solides connaiss. en anglais.

ROLE :

- Présence const. sur le terrain (France et export) à la fois pour vendre et pour animer une équipe commerc. à étoffer.
- Coordination réseau clientèle et administration des ventes.

Env. C.V. + photo + lettre manuscr. et prétent., à E.D.I. STAGE - Référence BZ/FS, 7, rue Roy - 75008 PARIS

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES
Région MÉDITERRANÉENNE
recherche

JEUNE INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

5 ans d'expérience souhaités dans le domaine des travaux communaux et de l'ingénierie.

Poste à responsabilités.
Important intéressement au développement.

Ardesser curr. vitae, photo et prétentions, N° 17.320, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

IP GE

l'I NSTITUT DE P REPARATION A LA G ESTION DES E NTREPRISES

- MET EN PLACE SA 9ème PROMOTION (stage conventionné, plein temps, Octobre-Mai),
- S'ADRESSE A DES CANDIDAT (E) S AYANT :
  - un statut d'employé, technicien, cadre moyen, hommes et femmes, qui désirent accéder à des postes proches de la direction en PME ou envisagent la création d'une affaire,
  - au moins 25 ans,
  - une expérience professionnelle de 3 ans minimum,
  - un niveau de formation générale bac ou supérieur, condition pouvant être compensée par les fonctions exercées.
- LA SELECTION IPGE, DU TYPE RECRUTEMENT DE COLLABORATEUR, VOUS DEMANDE :
  - une aptitude à participer avec profit pour soi et pour le groupe, à l'ensemble des travaux,
  - la capacité de s'adapter rapidement à un contexte professionnel évolutif.

INFORMEZ-VOUS PAR TELEPHONE, AU (98) 88.61.74
OU ADRESSEZ-NOUS
UN DOSSIER DE CANDIDATURE EXPLICATIF
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
B.P. 6 — 29210 MORLAIX CEDEX.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
région Centre
recherche
pour ville agréable

COLLABORATEUR

Bon niveau théorique et expérience situation d'avenir si capable.
Ecrire lettre manuscrite + C.V. à Havas BOURGES (18000), n° 369, qui transmettra.

Rech. Animateurs prof. M.J.C. Mireuil LA ROCHELLE TELEPH. : 16(46) 34-24-70

Sté Négoce Matériaux Construction rég. 84
rech. CADRE
CHEF DE DEPOT
Gestion, organisat., animation. Expér. sér. référ. exigées.
1 TECHNICO-COMMERCIAL
représentant, conn. ts matériaux. Écr. 6201 Eurosud, 84 Carpentras

---

Société LORRAINE Ingenierie recrute

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

Connaissant préfabrication pour B.E. et coordination Travaux importants.
Situation d'avenir.
Ecrire sous n° 3273, BLIQUE 160, av. de Strasbourg 54000 NANCY, ou téléphoner (83) 35-42-63 pour détails.

Parfums Christian Dior
recherche

1 CHEF DE VENTE

MOITIE OUEST DE LA FRANCE

- Formation supérieure indispensable
- 30 ans minimum
- Expérience de la vente directe et d'animation de vendeur
- Connaissance de la clientèle parfumeurs souhaitée

Ce poste itinérant à 70% est directement rattaché au Directeur France.

Résidence : ORLEANS

Adresser lettre manuscrite, photo, C.V. très complet et appointements souhaités à CAMPBELL - sous référence 890 - B.P. 57 75824 PARIS Cedex 17.



Groupe industriel
(6000 personnes)
recherche pour

DIRECTION D'UNITÉ DÉCENTRALISÉE

homme ayant exercé Direction Générale P.M.E. ou pouvant compte-tenu de son expérience prétendre à une telle fonction.

Adresser lettre manuscrite
C.V. à n° 6355
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

USINE 40 KM LILLE recherche

INGÉNIEUR CHIMISTE

Synthèse Organique, pour labo Développement. Expérience industrielle ou universitaire. Possibilité logement.

Discr. assurée. Env. C.V., prét., ss le n° 69.744 M à : BLEU, 17, rue Lebel. — 94300 VINCENNES.

Sté Installations Electriques Industrielles de l'Est recherche

INGÉNIEURS ÉLECTRICIENS

ESE, ENSI ou similaire.
Anglais courant indispensable.

2 ans d'expér. min. en chiffrage étude et réalisation.

Mission : concevoir, vendre et réaliser des installations très diverses.
Clients : industries et collectivités France et étranger

Postes d'avenir, large autonomie.

Adres. C.V. détaillé sous réf IE au Service du Personnel, C3EI, B.P. 3001, 68061 MULHOUSE CEDEX.

Industrie Mécanique, Biens d'équipements lourds, Forte activité exportatrice
400 personnes à Strasbourg
recherche

DIRECTEUR TECHNICO-CCIAL

Ingénieur Mécanicien ou similaire.
Anglais + allemand efficace, 5 à 10 ans d'expér. de la vente et de l'exportation de biens d'équipements.

Mission :
Supervision d'un groupe important de cadres technico-commerciaux, animant un réseau international d'agents France et exportation.
Interventions personnelles dans les négociations importantes, déplacements 50 %.
Liaison avec BE pour améliora tion et développements produits
Poste d'avenir bien rémunéré.

Adresser C.V. détaillé à S E L E T E C, Conseil en Recrutement, 67009 STRASBOURG CEDEX sous référence 866.

ASSOCIATION METZ
CHERCHE
POUR SEPTEMBRE 1979

UNE RESPONSABLE

pour centre d'hébergement féminin.
(femmes seules avec enfants).
Condit. : Etre âgée de 30 a. env.
Justifier d'une expérience dans le travail social.
Etre capable de dynamiser un projet pédagogique.
Etre titulaire d'un des diplômes suivants :
CESF - ES - CAPASE

Adress. candidat. et C.V. à A.I.E.M. 18, rue des Déportés, 57000 METZ.

Société implantée Languedoc recherche
OPERATEUR PUPITREUR
Sur I.B.M. 370. Sous D.O.S./V.S POWER/V.S. Anglais parlé indispensable. Adres. C.V. détaillé et prétentions à HAVAS 136, av. Ch.-de-Gaulle, 92522 Neuilly-s/Seine ss n° 83021

---

offres d'emploi — offres d'emploi

Directeur Commercial à Vocation Patron
Matériels de Broyage

Notre société, une PMI, connait une expansion régulière en fabriquant et vendant en France et à l'exportation des matériels et services de broyage pour des utilisateurs industriels.
Nous recherchons notre DIRECTEUR COMMERCIAL ET DEVELOPPEMENT. Rattaché à la Direction Générale, il est responsable de la politique commerciale, du respect des objectifs et du contrôle des dépenses. Il conduit le développement de notre gamme de produits. Il dirige et anime une dizaine de collaborateurs.
Agé d'au moins 30 ans, de formation ECP, AM ou équivalent, parlant couramment l'anglais, il connait les problèmes de la commercialisation de produits similaires et apporte la preuve de sa réussite dans un poste d'un niveau de responsabilité équivalent.
Lieu de travail : OISE. Fréquents déplacements à prévoir en France et à l'étranger.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle sous la référence 79 536 M à Claude FAVEREAU

EMPLOI centor — 13 bis, rue Henri Monnier 75009 - PARIS

IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL
Activités diversifiées
recherche pour sa Direction des Relations Humaines en France
un

CONTROLEUR DE GESTION SOCIALE

Directement rattaché au Directeur des Relations Humaines ce collaborateur, diplômé grande école (HEC, ESSEC, ...) s'intégrera dans une équipe jeune et dynamique.
Une expérience concluante de quelques années dans la fonction personnel sera appréciée.

MISSIONS PERMANENTES
Il participe à l'élaboration de la politique salariale et en contrôle l'application après amélioration du dispositif en place :
- reporting social (effectifs, salaires) : contrôle et recommandations relatives à la gestion de la masse salariale, bilan social, ...
- études comparées de salaires, enquêtes externes...

MISSIONS SPECIFIQUES
Il sera proposé au candidat suivant son expérience et sa motivation de mener ou de participer aux études suivantes :
- mise en place d'une structure de qualification dans les Sociétés relevant de plusieurs conventions collectives différentes
- suivi et mise à jour des études de postes et prévisions des modifications nécessitées par l'évolution des objectifs de la Société
- mise en place d'un processus de planification des ressources humaines.

Ces exemples sont indicatifs, la mission du contrôleur de gestion sociale étant de permettre le développement de la fonction personnel et sa pleine intégration à la gestion de l'entreprise.

Une formation complémentaire informatique et comptable ou contrôle budgétaire est nécessaire.

La pratique de l'anglais courant est indispensable.

Lieu de travail : proche BANLIEUE OUEST (gare St-Lazare).

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo à No 17318 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra. Discrétion et réponse assurées.

Adjoint à chef de produit

La CHAMBRE SYNDICALE DES BANQUES POPULAIRES cherche à étoffer son département MARKETING en recrutant un ADJOINT A CHEF DE PRODUIT dans le domaine des moyens de paiement (cartes, automates bancaires...)

Nous souhaitons un candidat ayant :

- une formation supérieure
- une expérience, même limitée, de la vie d'une entreprise
- une connaissance de l'anglais et / ou de l'allemand

Une ouverture d'esprit, des facilités de contact et d'adaptation sont indispensables.

Les candidatures manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, photo et prétentions, sont à adresser sous référence 421, à M. CASTETS:



131, avenue de Wagram - 75847 PARIS CEDEX 17



emplois internationaux



recherche dans le cadre de ses activités de formation à l'étranger

INGENIEUR ELECTROMECANICIEN

possédant bonne expérience industrie.

GEOLOGUE

spécialiste bassins sédimentaires et recherche pétrolière pour enseignement dans une école d'ingénieurs sous contrat de coopération technique.

Adresser candidature s/réf. DI 78100 au Bureau d'Etudes Industrielles et Coopération de l'Institut Français du Pétrole
232, avenue Napoléon Bonaparte
92500 Rueil Malmaison

A.P.E. COLLEGE FRANÇAIS F. de Coulanges à Yaoundé CAMEROUN (B.P. 1196) cherche PROFESSEURS Physique et Mathématiques pour Terminales
Ecrire :
MINISTERE COOPERATION 20, rue Monsieur, 75007 PARIS

POUR AFRIQUE NOIRE

2 INGÉNIEURS

DIRECTION DES MINES
HAUT SALAIRE
AVANTAGES SOCIAUX

Tél. pour rendez-vous 265-51-60, poste 210.

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse)
Département des Matériaux
Groupe de Métallurgie physique
cherche un
METALLOGRAPHE

Champ d'activité : Préparation et observation d'échantillons métallographiques (microscope optique). Développement et application de nouvelles techniques. L'expérience aura moins d'importance qu'une connaissance fondamentale de la métallographie et une bonne volonté d'apprendre. - Adresser les offres de service avec C.V. et copies de certificats à : École Polytechnique Fédérale de Lausanne, Service du Personnel, 33, av. de Cour, 1007 Lausanne - Suisse.

TECHNICIEN CONTROLE O.A.

Société parapublique secteur équipement T.P. recherche, disponible rapidement, pour un séj. en AFRIQUE NOIRE, un TECHNICIEN ayant une expérience de plusieurs années, acquise pour partie à l'étranger, en travaux ou supervision d'ouvrages d'art d'importance moyenne.

Merci d'écrire (joindre C.V. avec mention de votre dernière rémunération) en précisant sur l'enveloppe la réf. 1 473, à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.



هكذا من الأصل

offres d'emploi

INTERTECHNIQUE INFORMATIQUE

AUGMENTATION MINIMUM ANNUELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRES : 30 %
INTERTECHNIQUE QUI EST BÉNÉFICIAIRE *DU PLAN DE CROISSANCE DU MINISTÈRE* DE L'INDUSTRIE

recherche

pour la Direction Commerciale Informatique pour faire face au développement de ses ventes d'ordinateurs REALITE 2000

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX (Réf. 772)

confirmés en Informatique de gestion temps réel. Diplômés Grandes Ecoles.



Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise. dont prime de fin d'année.
RESTAURANT D'ENTREPRISE
Adresser C.V. avec prétentions en précisant *référence annonce* à *Direction* du *Personnel*

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

SINTRA

(Filiale C.G.E.)

Recherche pour domaine télécommunications

INGÉNIEUR LOGICIEL

2 à 3 ans expérience, ayant connaissances en micro-processeurs 6800...

Adresser C.V. et prétentions à

SINTRA
Direction Service du Personnel,
26, rue Malakoff, 92600 ASNIERES.

ASSISTANT CONTROLEUR GESTION

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
F 90 000 +

Vous êtes âgé d'au moins 25 ans, avec une solide formation comptable, complétée par une expérience minimum de deux ans acquise dans le service comptable d'une société internationale anglo-saxonne ou dans un cabinet d'audit. L'habitude de travailler en informatique serait un atout supplémentaire. Vous avez une bonne *pratique de l'anglais.*

Vous serez alors peut-être un bon candidat pour notre client, filiale française (C.A. 120 millions de F) d'un important groupe pharmaceutique américain (C.A. mondial - 1 milliard de $). Cette filiale cherche un assistant pour son contrôleur de gestion, au sein d'une équipe de trois personnes.



Adresser lettre manuscrite et C.V. détaillé avec photo, à
Georges de Sainte Marie, sous référence M 112 B
TEG - Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15.
Discrétion assurée.

The Executive Group
management consultants

POUR UN GROUPE INTERNATIONAL

CHIMISTE ou INGÉNIEUR

DEVELOPPEMENT ET FORMULATIONS

FONCTION SCIENTIFIQUE A L'ECHELLE EUROPEENNE

- Formation universitaire ou Ecole d'ingénieurs chimie-agronomie ;
- Expérience 10 ans en recherche appliquée ;
- Anglais indispensable.

130.000 à 160.000 F/AN.

Env. C.V. détaillé à SWEERTS, n° 1.868, B.P. 269, 75424 PARIS Cedex 09, qui transmettra.

BANQUE PRIVÉE

Filiale d'un groupe international,
recherche
pour une de ses agences parisiennes

second d'agence

Le candidat devra avoir plusieurs années d'expérience :
— de la gestion administrative d'une agence,
— de la gestion des comptes clients,
— de la démarche d'entreprises,

diplôme universitaire ou professionnel (ITB)..
Envoyer C.V. manuscrit, photo et salaire annuel désiré, sous la réf. 2310 à

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER

100-120 000 F

Immobilier
Banlieue Ouest Paris

Un groupe français (C.A. 300 millions de francs - Effectif 200 pers.) spécialisé dans la promotion immobilière en « villages » et dans la construction de maisons individuelles, recherche un Adjoint à son Directeur Financier.

Sous l'autorité de ce dernier, et pour l'ensemble des sociétés du groupe (plusieurs dizaines), il sera chargé de l'étude, du montage et du suivi des crédits (crédits promoteurs notamment) et des plans de financements se rapportant à chaque opération. Il tiendra à *jour* et il analysera différents tableaux *de bord* — *budget,* trésorerie (prévisions et suivi) — par opération, et avec consolidation au niveau groupe. Il contrôlera les comptabilités se rapportant à chaque opération et il supervisera les services comptables du siège.

Il sera chargé de procéder à diverses études à caractère juridique ou fiscal. Il participera à l'informatisation de la comptabilité de certaines sociétés et agences de province. Le candidat retenu, âgé d'au moins 28 ans, de formation supérieure type DECS, ESC option finances - comptabilité ou équivalent, possédera une expérience professionnelle acquise dans un service comptable ou financier d'une P.M.E., si possible dans le secteur immobilier.

Ecrire sous réf. 277/M à :

G.R.H. Conseils
3, avenue de Ségur, 75007 Paris.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.



une des premières sociétés de conseil et services en informatique

ANIMATEURS de FORMATION

Vous avez une expérience de quelques années en entreprise ou en formation des adultes.

Vous souhaitez :
- participer à notre activité de formation informatique
- concevoir et réaliser avec nous de nouveaux stages
- évoluer ensuite vers d'autres activités de notre société.

Adressez-nous votre C.V. accompagné d'une photo + prétentions à l'attention de *PH. RELIN 91, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX.*

LES OFFRES D'EMPLOI DU MONDE : UN PEU PLUS QUE DES PETITES ANNONCES

Qui lit les annonces d'emploi ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?

Essayant de réduire la part du hasard dans les recherches de candidats, les responsables du recrutement n'avaient paradoxalement pas de réponses à ces questions.
Ils font encore confiance à *l'habitude,* aux *résultats d'actions* anciennes ou à des affirmations contestables.

Ils ont été conduits à utiliser de plus en plus les Annonces classées du Monde, parce qu'ils y obtenaient de meilleurs rendements qu'ailleurs, parce que le niveau des candidats était mieux adapté aux contraintes des entreprises.

Fort de cette confiance, Le Monde a réalisé une enquête - la première en France - sur les lecteurs d'annonces d'emploi, leurs habitudes et la manière dont *ils considèrent les offres qui leur* sont faites dans les différents journaux.

Cette étude confirme la position privilégiée du Monde : il est plus consulté, ses annonces sont souvent mieux considérées que dans d'autres journaux, c'est là qu'existe la meilleure adéquation entre les lecteurs et la rubrique d'annonces d'emploi.

Les responsables du recrutement pourront découvrir dans ce document de nombreuses informations leur permettant de définir plus précisément *les "profils" de ceux qu'ils désirent recruter.*

LE MONDE, DEJA UNE PRE-SELECTION

Vous êtes responsable de recrutement et vous désirez avoir communication des résultats de cette enquête sur la lecture des Annonces Classées. Pour cela, complétez le coupon ci-dessous et adressez-le à :

« LE MONDE » - Régie Presse,
85 bis, rue Réaumur,
75002 PARIS.

Nom ____________________

Entreprise ____________________

Adresse ____________________

Le Monde publicité

ITT OCEANIC *recherche*

chef du service études

LE POSTE :
En collaboration avec le directeur informatique, il participe à l'orientation générale du développement de l'informatique.

Il aura mission de diriger le travail de chefs de projets :
- en assurant le réalisme des objectifs et des étapes définies par le cahier des charges,
- en vérifiant la conformité des dossiers d'analyse et de programmation et la correcte utilisation du potentiel matériel et logiciel,
- en octroyant le bon avancement des projets en qualité (tests appropriés) et en temps.

Dans un premier temps, il jouera le rôle de chef de projets des applications financières.

Il devra avoir une expérience réussie de 5 ans minimum en fonction chef de projets.

LE SERVICE :
C'est une équipe de 40 personnes travaillant sur un matériel nouveau :
- CII HONEYWELL-BULL 64 modèle 50 (384K)
- système GCOS
- télétraitement sous TDS.

analyste programmeur

- Connaissance RPG II et COBOL indispensable
- Méthode LCP WARNIER appréciée.

LE POSTE :
Il devra prendre en charge les applications comptables existantes et les promouvoir.

Il aura le sens du contact et le désir de transformer son poste en faisant évoluer les applications.

programmeur cobol

Méthode LCP WARNIER
Connaissant si possible :
- *langage RPG II*
- matériel CII HB 64-50.

ITT OCEANIC

Pour le poste PROGRAMMEUR-COBOL téléphoner pour R.Vs : *843.93.43* - poste 22.47.
Pour les deux autres postes écrire avec curriculum-vitae et prétentions Madame LE MAY - OCEANIC - 97, Avenue de Verdun 93230 ROMAINVILLE.

IMPORTANTE SOCIETE NATIONALE

recherche
pour ses services techniques (Paris et Province)

JEUNES INGÉNIEURS

Formation grande école, ayant déjà une certaine pratique de l'utilisation des mini-calculateurs dans des applications industrielles.

Envoyer C.V complet avec photo et prétentions sous le n° 812.801 M à : REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

MATRA

dans le cadre de son expansion et de la diversification de ses activités crée 2 postes

RESPONSABLES INDUSTRIALISATION ELECTRONICIENS

— Ils donnent les orientations technologiques aux départements études en vue de fabrications électroniques, de moyennes et grandes séries. Ils participent à des groupes de travail d'analyse de la valeur.
— Ils assurent par ailleurs la coordination des programmes de fabrication auprès des usines du groupe et de sous-traitants (problèmes de délais - coûts - choix technologiques).
Ces postes concernent des ingénieurs de formation du type ISEP - ISEN - ENSI - *ENI*. . . ayant de l'ordre de 5 ans d'expérience acquise en fabrication électronique professionnelle ou grand public.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence NK 476 au Service du Recrutement des Ingénieurs et Cadres

MATRA B.P. N° 1 — 78140 VELIZY

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE

recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Ayant une expérience technico-commerciale d'environ 2 ans dans le

DOMAINE INFORMATIQUE
(terminaux, micro-ordinateurs...).

Perspectives de carrière certaines.

Lieu de travail :
Proche BANLIEUE SUD

Adresser curriculum vitae et prétentions, n° 15.507, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

UNE FIRME INDUSTRIELLE RENOMMÉE

filiale d'un important groupe *international recherche un*

Ingénieur en organisation

ECP, AM, ENSI... 2 à 3 ans d'expérience d'organisation ou de fabrication (si possible dans *secteur mécanique*) capable de mener des actions d'organisation variées et d'intervenir comme responsable de projet.
Cette situation permet une évolution de *carrière au sein du groupe pratiquant des* méthodes modernes de gestion. Connaissance de l'anglais nécessaire.

Lieu de travail : banlieue Nord-Est de Paris.
Ecrire sous référ. VF 461 AM
4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE

etap

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

BAYARD PRESSE
GROUPE DE PRESSE CATHOLIQUE

Ils sont pour l'instant, 6 animateurs régionaux.
Ils mettent en place un nouveau réseau de diffusion (recueil d'abonnement) du Pèlerin, hebdomadaire diffusé à 500.000 exemplaires.
Ils travaillent en liaison avec les milieux paroissiaux (équipe sacerdotale, comité de presse...)
Vous serez leur

Responsable d'Equipe

Basé à Paris mais 2/3 sur le terrain.
Vous les assistez dans leur visite,
Vous plannifiez et contrôlez l'efficacité de l'équipe.
Vous avez la pratique des ventes sur le terrain, et déjà animé sur le tas des équipes performantes.
Poste à pourvoir le 1er Août ou éventuellement le 1er Septembre.
Dans l'immédiat ce poste est créé pour 1 an. Possibilité de contrat définitif ensuite, si expérience concluante.
Envoyez CV, photo et rémunération actuelle à :

BAYARD PRESSE
Direction du Personnel
3, rue Bayard 75008 Paris.

UNE UNITÉ DE FORMATION INDÉPENDANTE, FILIALE D'UNE TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, destinée à assurer des actions de formation en France et à l'étranger recherche des

JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
et des TECHNICIENS CONFIRMÉS
ou NIVEAU DUT ou BTS

Si vous aimez transmettre votre savoir
Si vous êtes tenté par l'étranger
Si vous avez envie de participer à la création d'une unité nouvelle

Si, de plus, vous avez la connaissance de langues étrangères et des systèmes de télécommunications.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions (avec photo) sous référence 17.632 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE INTERNATIONALE
SECTEUR ALIMENTAIRE
PRODUITS GRANDE CONSOMMATION
recherche son

chef du service achats emballages

Jeune ingénieur ENSA - ENSIA - ENSAM.
Responsable des approvisionnements emballages.
Anglais indispensable.
Une première expérience dans le domaine des emballages alimentaires serait appréciée.
Ecrire avec C.V. et prétentions à No 17.246 CONTESSE Publicité 20, Avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

Société fabriquant
COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES PASSIFS
en expansion

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
CONFIRME

Formation INGENIEUR ELECTRONICIEN ou TECHNICIEN SUPERIEUR : D.U.T., B.T.S., pour assurer la promotion et la vente des produits du groupe : connecteurs de coaxiaux et composants micro-ondes, éléments de programmation.
Une expérience de quelques années en laboratoire d'études (radars, antennes, télécommunications) sera appréciée.
- L'anglais parlé sera un atout supplémentaire ;
- Lieu de travail : région parisienne.

Envoyer curriculum vitae à :

SEALECTRO
3, av. du Mal-Devaux, 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE ou téléphoner pour rendez-vous à 686-90-49.

S.A. de H.L.M.
Suite à restructuration appuyée par puissants organismes financiers
recherche son

DIRECTEUR

Sous l'autorité directe du Président, il devra bâtir une nouvelle organisation capable de servir une politique de construction intensive et en assurer la direction.

Profil :
- 35 ans minimum,
- expérience H.L.M. et gestion locative,
- capacité gestion entreprise.
- compétence technique non indispensable.

Lieu de travail : banlieue Sud.

Envoyer curric. vitae et prétentions à M. GAUDU, 39, av. de Suffren, 75007 Paris, qui transmettra.

---

département engrais et amendements
recherche

chef de service à forte personnalité

GESTION PORTEFEUILLE DES COMMANDES ET EXPLOITATION DES BONS D'EXPEDITION.
AFFRETEMENTS ET EXPEDITION ROUTE FER.
SUIVI ET CONTROLE DES STOCKS.
Poste conviendrait à :
- personne ayant occupé des fonctions similaire ou technicien expérimenté en organisation du travail de bureau ou chef de service comptable niveau BTS
- stage de formation de 3 mois à SAINT-MALO

Adresser CV et prétentions à



quai intérieur
B.P. 158
35401 st-malo cedex

Parfrance

---

juriste d'entreprise
PARIS — 120.000 F

Un groupe d'importance nationale (3.000 personnes, 400 millions de francs de chiffre d'affaires) crée le poste de Chef du service juridique.
Le candidat retenu justifiera d'une expérience d'au moins trois années en droit des sociétés et contentieux, acquise dans une direction juridique d'entreprise ou un cabinet conseil.
Les candidats intéressés adresseront une lettre manuscrite avec C.V. et photo sous référence 2626/B à :

OP organisation et publicité 2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA



FRANCE GLACES FINDUS propose des postes de :

ASSISTANT CHEF DE PRODUITS

pour renforcer notre équipe marketing, nous recherchons des jeunes collaborateurs H.E.C., E.S.C.P., E.S.S.E.C., E.S.C.A.E. débutants ou ayant quelques années d'expérience dans le marketing de produits de grande consommation.
Nous vous proposons de travailler sur un marché porteur de l'alimentaire en vous permettant d'aborder un marketing complet.
Ces postes sont à pourvoir immédiatement ou en septembre.
Ecrire à FRANCE GLACES FINDUS, Direction du Personnel, 19, cité Voltaire, 75011 PARIS.

Quand Bonaparte prend du ventre, il se prend pour Napoléon.

Quand on fait de petites annonces qui sont de grandes annonces, il faut changer une petite adresse pour une grande adresse.
Alors nous avons quitté la rue Bonaparte et nous nous sommes installés rue de Castiglione.

RSC.Carrières. 14, rue de Castiglione. 75001 Paris. 261.82.05

Importante Société française faisant partie d'une association internationale spécialisée dans AUDIT et ETUDES FINANCIERES
recherche

EXPERTS COMPTABLES STAGIAIRES

— Formation : H.E.C., E.S.C., I.E.P., E.S.S.E.C. ;
— D.E.C.S. complet, connaissances anglais ou allemand utiles.
Ayant 2 ou 3 ans d'expérience confirmée dans firme d'AUDIT, chef de mission ou assimilé, 25 ans minimum.
Les interventions se situent au niveau d'entreprises de premier plan, tant sur le plan national qu'international demandant une excellente connaissance des affaires de grande importance et offrant les conditions d'une formation de haut niveau.
Les candidats devront faire preuve de qualités professionnelles affirmées et de dynamisme alliés au sens du travail en équipe.
— Activité : FRANCE ;
— Déplacements éventuels : AFRIQUE DU NORD et AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCOPHONE ;
— Très larges possib. de développem. de carrière.

Ecrire avec C.V. et photo sous le n° 14.251 M à : REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

BUREAU D'ETUDES place de la République PARIS, recherche
RÉDACTEUR-ÉLECTRONICIEN EXPERIMENTE
Niveau minimum B.T.S. ou INGENIEUR
Connaissances analogiques et numériques souhaitées.
Adresser C.V. à n° 17.626, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

Société Expertise COMPTABLE recherche
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
également RESPONSABLE de relations publiques.
Adresser C.V. et photo : n° 28.811 sur enveloppe à : JRP 39, r. de l'Arcade, Paris-8e qui transmettra

EMPLOIS A SAISIR EN INFORMATIQUE
Devenez
PROGRAMMEUR ANALYSTE
Stages de 14 semaines y compris pendant les vacances
PRÊTS ÉTUDIANTS
remboursables en 24 mois
PRATIQUE SUR IBM 370 et CII/HB SYST. 6
Niveau minimum requis : BAC
355-95-96
CEFIA Formation privée 66, r. Amelot, Paris-11e

INSTITUT DE LANGUES recherche
JEUNE FEMME AMÉRICAINE
possédant voiture, pour cours.
Téléphone : 288-57-34, le soir.

COMMISSAIRES aux COMPTES recherchent
COLLABORATEUR
ayt expér. révision 2 à 3 ans. Tél. pour rendez-vous 336-25-06.

TRES URGENT
Sté Presse démocratique rech. JEUNES PROGRAMMEURS (I.U.T. ou expérience), bonnes connaissances Cobol, pour travail sur projet, base de données en télétraitement. Ecr. à LA VIE OUVRIERE, 33, rue Bouret, 75940 Paris cedex 19

L'ORGANISME D'ANIMATION CULTURELLE de la ville de VIROFLAY (78) rech. pr dével. d'act. cultur. globale, type CAC, mais. de cult. serv. cult. communaux
DIRECTEUR (TRICE)
possédant
— Format. universit. de type sociologiq. (Sc. hum., Sc. de l'éducation) ;
— Formation prof. d'animateur de niveau élevé, comprenant format. artist. et gestion ;
— Expér. d'action culturelle et d'animation globale dans les collectivités locales (5 à 10 ans).
Env. C.V. et rém. souh. par lettre man. sous n° 812.832 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

ERIN
Société en expansion recherche pour développement de logiciel de base Application TR (contrôle process) - Matériel type MITRA - SOLAR - SEL
- **DES INGÉNIEURS** 2 à 3 ans d'expérience ou débutants avec stage
- **DES ANALYSTES-PROGRAMMEURS** DUT + quelques années d'expérience

Ecrire avec C.V. sous réf. 2.976 à AXIAL PUB., 91, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e), qui transmettra, ou tél. pr R.-VS au 058-24-75.

Recherche
ANIMATEUR (TRICE)
Libre au 4/9
Expérience souhaitée
Env. C.V. à 7, pl du Petit-Martoy 95300 PONTOISE **M.J.C.**

Recherchons
INGÉNIEURS-INFORMATICIENS
1/5 ans d'expérience ayant compétences :
— Mini-ordinateurs temps réel (MITRA/SOLAR),
— Langages FORTRAN, COBOL, APL, BASIC.
Ecrire C.V. + prétentions, à MONDIAL INFORMATIQUE 42, rue Le Peletier, Paris (9e)

Bureau d'Etudes Economiques recherche urgent
JEUNES ÉCONOMISTES
DEBUTANTS
Connaissance H.P. 98/45 appréciée.

DESSINATEURS
CARTHOGRAPHES ET COURBES STATISTIQUES
Vacances août assurées.
Env. C.V. et photo à HAVAS CONTACT, 156, boulev. Haussmann, 75008, PARIS Référ. 32601.

Ch. apprentie coiffeuse, 16 a., sous contrat. Fin juillet début sept. ALBIN, 44, av. de la Résistance, Montreuil. 287-49-11. Mo CROIX-DE-CHAVAUX.

Centre de documentation rech. JEUNE MEDECIN (thèse soutenue). Connaissant anglais (versions), si possible allemand pour poste mi-temps stable. Adr. C.V. et photo à C.N.R.S., bureau 107, 26, rue Boyer, 75971 Paris cedex 20.

Ch. étudiante pour garder 3 enfts 6 a., 3 a. et 6 mois à part. 15 août. Normandie jusqu'au 10 sept. puis Paris (mi-tps le matin), nourrie, logée + salaire. Tél. 264-65-07 apr.-midi.

Revue spécial. en micro-informatique rech. ds tte la France
DES AUTEURS
pr rédaction d'articles techniq. dans les domaines des micro-processeurs, micro-ordinateurs et de l'informatique.
Pr tous rens., veuillez appeler le 296-46-97.

formation professionnelle

URGENT
JEUNES DE MOINS DE 26 ANS
A LA RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI
FEMMES qui démarrez ou re-démarrez dans la vie professionnelle.
NE PERDEZ PAS DEUX MOIS D'ÉTÉ
Participez à un STAGE (pacte pour l'emploi) d'insertion professionnelle gratuit, rémunéré.
« TECHNIQUES INTERNATIONALES »
6 mois dont 1.5 en entreprise.
Juillet 79 à février 80 (interruption en août).
Téléphoner au 781-94-65 + C.V. à C.T.I., 3, avenue de Verdun, 92250 LA GARENNE (proche Paris - La Défense).

L'INSTITUT D'ANALYSE ET DE PROGRAMMATION
Formation privée
STAGES DE PROGRAMMEURS
de haut niveau en 4 mois
Dégagé des O.M.
Minimum requis BAC + 1
Tests d'admission sur rendez-vs
375-43-33
31, cours des Juilliottes 94700 Maisons-Alfort

travail à domicile

Demande

FRAPPE DE VOS THESES, RAPPORTS, CASSETTE, s/IBM boule, rapide. — Tél. : 926-95-00.

travaux à façon

ENTREPRISE, sérieuses références effectue rapidement travaux de peinture, décorations et coordinations ts corps d'Etat Devis gratuit. 368-47-84 893-20-02

secrétaires

IMPORTANT GROUPE COMMERCIAL recherche pour son siège social situé au Pont de Neuilly

SECRETAIRE DE DIRECTION
PARFAITEMENT BILINGUE FRANCAIS-ANGLAIS

Rattachée au Directeur du Département Industriel, elle assurera son secrétariat (sténo française indispensable, et anglaise appréciée).
Ayant une pratique courante de l'anglais parlé et écrit, elle devra notamment rédiger elle-même fréquemment du courrier en anglais.
40 heures par semaine, horaire variable, restaurant d'entreprise et tickets restaurant. Tous avantages sociaux.
Adresser lettre manuscrite, photo et C.V. détaillé en précisant impérativement le salaire ANNUEL souhaité, sous référence 4258, à Media System, 104 rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE FRANÇAIS ANGLAIS
recherchée par IMPTE SOCIETE
Région COLOMBES
à partir du 1er septembre
Adresser C.V., prétentions, ph. et date de disponibilité sous le n° 17165, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Maison d'édition parisienne ch.
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
bonne exp. prof. T. de 20 à 22 h. au 790-28-36, sauf mardi.

Rech. pour juillet-août
STÉNODACTYLO
Bâtiment tél. 924-64-64 ou 924-34-26

P.M.E. spécialisée dans le bâtiment rech. pour LYON
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Elle sera responsable :
— du secrétariat de la Direction régionale,
— du suivi de l'administration commerciale,
— de la coordination d'une équipe de sténodactylos.
Pour mener à bien cette fonction, la candidate devra être de formation supérieure (Licence ou maîtrise de droit appréc.) et posséder une bonne expérience du secrétariat.
La connaissance de la langue anglaise est souhaitée.
Env. C.V. + photo + prét., s/réf. 2207 à Pierre Lichau S.A. 18, quai Jean-Moulin, LYON-2e qui transm.

demandes d'emploi

CADRE COMMERCIAL
32 ans, disponible immédiatement
- 4 ans Chef de Service photo
- 3 ans Chef de Rayon
- 7 ans Délégué Conseil OLIVETTI

Ingénieur Commercial
Technico Commercial
Ce jour Remisier à la Bourse de commerce de Paris.
J'ai acquis une connaissance de l'entreprise à travers dix années de vente et je souhaite retrouver un poste de VENDEUR au sein d'une Société Commerciale, Industrielle ou Para-Publique.
Ecrire sous le numéro 6.052, «le Monde» Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS - CEDEX 09.

INGENIEUR AM-ESE 56 ANS
Exp. Dtion usine, gestion, tech.-ccial, cond. entr. trvx neufs, sécurité, formation, rech. POSTE PARIS. Déplacements acceptés. Ecr. n° 1.167 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Ingénieur Généraliste + IAE 29 ans, 5 ans d'expérience Ingénierie, Ass. techn. Connaissance Proche-Orient et Maghreb. Anglais courant, polonais, notions d'arabe. Etudie toutes propositions pour
ARABIE SAOUDITE
Pays du Golfe.
Ecr. n° 8149, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

DOCUMENTALISTE (FME)
I.N.T.D., 2e cycle, angl., allem., espagnol, ch. à partir sept. tps partiel, préfér. import-export. Ecr. n° 13.929 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE, homme, 46 ans, anglais courant, 15 ans d'expérience transport maritime. Très bonne présentation, cherche situation
CADRE TRANSIT MARITIME
Libre de suite.
M. THOMAS, 23, boulevard Murat, 75016 Paris.

Jeune INGÉNIEUR
revenant mission étranger, exp. 9 a. qualif. chauff., climatisat., plomberie, tuyauterie industr. RECH. EMPLOI STABLE. PARIS-BANLIEUE OUEST. Téléphone : 919-53-64 le soir.

J.F., 28 a., lic. philo, 3 a. ens., b. cult. gén., dactylo allem., ch. emploi docum. presse édit. Ecr. à 8.138, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. Fme, Sc. Po., relat. intern., 3e cycle, spécialité environnement, angl., allem., expér. ens. supér., administration, rech., nombreux séj. C.E.E., Afrique, ch. poste responsabilité dans tous organismes intéressés par environnem. et/ou tiers-monde. Temps partiel possible. Déplac. souhaités. Ecr. WENGER E., 23, rue de la République, 93230 ROMAINVILLE.

Secrétaire de Direction trilingue anglais-arabe, 30 ans, bonne présentation, très bonne expérience tous domaines, ch. poste responsab. Tél. : 980-23-56, toute la journée du jeudi.

H., 27 a., professeur de comptabilité, ch. poste remplacement pour juillet. - Tél. 773-69-32.

J. Fme origine espagnole, nat. franç., lic. espagnol, maîtrise histoire de l'art, Amérique lat., anthropologie, bil. esp.-portug., 3 ans expér. enseig., ch. poste PROFESSEUR ESPAGNOL ou PORT. pr rentr. Et. ttes prop. Ecr. à T 14.235 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

B.T.S. Secrétariat de direction, J.F., lib. suite, ch. pl. stable. Tél. 322-24-49 ou écrire au n° 6.067, « le Monde » Publ., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

CHEF DE PRODUITS. Compos. élect. passifs, rech. poste sim. Etud. ttes propos. Libre rapid. LOUPY, h. bur. 755-88-40 ou écr. n° 1.166, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

TRADUCTRICE diplômée E.S.I.T. russe-anglais, séjour 1 an U.R.S.S., recherche traduction-interprétariat. Tél. soir 344-59-27.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE R 5
Modèle 78. Couleur vert algue métall., essuie-glaces arrière, phares anti-brouillard. Px Argus 19.000 F - Tél. : 960-43-00

+ de 16 C.V.

MERCEDES 300 S.E.L.
3,5 l. berline, int. cuir, 1re m., 45.000 km garantis, conduite et entret. par chauff., état except. mécanique et carross. 747-79-68

Part. vd PORSCHE CARRERA 2,7 l, 74, noire, options moteur refait, 75.000 F - T. : 722-25-49.

Urgent : 20.000 F sous cote FERRARI coupé 365 GT 4 2 + 2 1976. Vitres teintées électriques, cuir blanc. 60.000 km, origine, garantie 3 mois. 100.000 F - 672-17-51 ou 222-16-87

divers

104 - 305 - 504 - 604
79, peu roulé, garanties. Auto-Paris-XV - 533-69-95 63, r. Desnouettes, Paris (15e)

Part. vd VOLVO 244, 1976, très bon état, prix Argus. Téléph. Audignon au 983-25-93

box parking

PARKINGS A VENDRE
114, rue Cardinet (17e)
Mardi, jeudi, de 16 h. à 19 h.

مكذا من الاصل

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

URGENT MARAIS Liv. + chbre
Cheminée - Poutres apparentes
Soleil - Tout confort - 270.000 F.
Serge KAYSER - 329-60-60

4e arrdt.

MARAIS
Près PL. DES VOSGES dans imm. en rénovation 107 m2 + possib. loggia, tout confort, très original à aménager de concert avec propriétaire
Jeudi, 14 h. à 18 h.
52, RUE SAINT-ANTOINE (4e)

5e arrdt.

CONTRESCARPE
Studio 37 m², soleil, charme, menus travaux - 320-99-80.

CENSIER BAIGNE de LUMIERE
LOGT AMENAGE
EN MAISON D'ARTISTE
160 M2 de PLAIN-PIED
DONT ATELIER 50 M2
Idéal pour amateur cherchant habitation calme et non conventionnelle
1.200.000 F
Serge KAISER - 329-60-60

6e arrdt.

Pr. SENAT, maison particulière XVIIe élégante et raffinée 230 m² jardin d'hiver et terrasse - 325-66-66.

CROIX-ROUGE
Magnifique appartement d'angle 210 m², 7 pièces principales, immeub. tout confort - 567-22-88

PROX. ODEON, caractère Duplex 135 M2, 5 P. ODE. 95-10

TERRASSE
PÉNICHE DE PLAISANCE
80 m2, tt cft, tél, px 350.000 F. Tél. ODEon 25-85

7e arrdt.

SAINT-DOMINIQUE/Latour-Maubourg, imm. ancien, gd séj. + chbre tt conft, 60 m², 4e étg. parfait état - 500.000 F.
Cabinet Plisson - 320-77-47.

Part. vend gd studio ensoleillé tranquille, cuisine équipée, tt cft, 5e étg., asc. Visite 9 h. 30-14 heures, 19, rue Duvivier. Tél. 577-11-94 ou 246-17-30.

8e arrdt.

PARC MONCEAU
Immeuble gd standing, 4e étage, asc., 6 p., 185 m² + 2 serv. Ph. Canet - AMP. 17-47.

FRANÇOIS-Ier. Tr. gd standg, Magnifique 7 pièces, bon plan. Travaux. - EICHER, 359-99-69.

EUROPE 6 pièces, bains, 2e étage, 200 m2, luxueusement aménagé
Poss. profession libérale
MICHEL & REYL - 265-90-05

10e arrdt.

BOUL. DE STRASBOURG
Propriétaire, luxueux 4-5 pièces 130 m², tt conft, cuis. équipée + bains possible, profess. lib. 700.000 F - 233-48-82.

12e arrdt.

REUILLY Immeuble rénové Beaux 2 pièces, cuis. équipée, bains. A partir 165.000 F. Bon plac. - 293-62-16.

13e arrdt.

GOBELINS Appartement mansardé
50 m2, 4e étage, soleil, calme, chauffage individuel. Vente directe. 285.000 F - 337-48-61.

14e arrdt.

ALESIA - 103 m², 5 pces, bains + dche, pierre de T., étage élevé. 685.000 F - 548-76-25.

15e arrdt.

BON 15e - 115 m², 5 p., 3 bs, PIERRE DE TAILLE 1930 - 885.000 F - 548-76-25.

BOUCICAUT BEAU STUDIO + loggia, bains, w.-c. (43 m2) Petite cuis. 2e ét. Calme - Clair - 480 F charges par an. - Prix exceptionnel : 234.000 F. — Tél. : 577-96-85.

16e arrdt.

PASSY - URGENT
Luxueux 140 m², 3 chambres + parking, soleil, 1.150.000 F. SOCIETE AUBRY - 501-88-89.

TROCADERO - Beau 350 m² sur rue et jardin, possib. prof. 6.000 F le m² - PAS. 04-16.

HAMEAU Boileau
sur verdure calme, liv. + 1 chambre, tout cft, 70 m2
MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09

18e arrdt.

Montmartre. Pptaire vd magnifique atelier artiste en duplex, chauff. central gaz, s. de bs, cuis. installée. 54, rue Lepic. Vis. Samedi, 14 h.-19 h.

RUE LAMARCK
Sur verdure imm. récent grand 3 Pièces, tout conft.
MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09

19e arrdt.

Quai de l'Oise, 28, rue de l'Ourcq, 2e étg., pptaire vd ds bon imm. appt lib., 2 p., entr., c., bs, wc, 35m², cave. 115.000. Appt loué (35m²). Prix 65.000. Possib. appt de 4 p. ou 6 p. 520-13-57 ou s/pl. 13 h.-15 h., samedi, dimanche et lundi.

BUTTES-CHAUMONT
IMMEUBLE NEUF
Studio 27 m2 + balcon
225.000 F, parking inclus
GEFIC - 205-03-11
14 à 19 heures, sauf mardi

78 - Yvelines

Placement LOUVECIENNES près gare, studio, kitchenette, rapport annuel brut 6.300 F. I.N. 045-29-09.

VERSAILLES SAINT-LOUIS
Belle RECEPT. av. mezzanine, 2 chambres, 2 bains, poutres, 95 m2. 530.000 F. - 950-48-99.

92 Hauts-de-Seine

MEUDON/BELLEVUE
4 PIECES - 3 chambres, 10 m² de loggia, Est-Ouest, cuisine équipée, 700.000 F parkg compris. Téléph. au 387-84-30.

Exceptionnel
NEUILLY-LONGCHAMP
BAGATELLE
duplex avec terrasse
+ 2 parkings et duplex avec jardin privé 100 m² + 2 park. Pr visiter, tél. Mme Chapelain, 745-14-90, de 10 h. à 12 h.

BOULOGNE Me PONT-DE-SEVRES
Rez-de-ch. 4 p., 85 m2, jardin 60 m2. 470.000 F. Tél. 527-81-41.

MEUDON-LA-FORET Imm. stand.
1965. 4 P. Tt cft. Balcon, 85 m2. 7 mn pt de Sèvres. T. 630-91-51.

NEUILLY RAVISSANT 158 m2. Jardin privatif 135 m2
TEL. LE MATIN : 924-62-73.

94 Val-de-Marne

St-MAUR, 20' Etoile par RER, appt grand standg, 180 m² disponibles mais finitions intérieures à faire, vendu directement par constructeur, 5.000 F le m² - 886-82-74.

Mo BERAULT Imm. ravalé plein sud
126, RUE DE PARIS
Jeudi apr. 14 h. 2 P., gde cuis. équipée, s. de bains. 194.000 F.

VINCENNES RUE CALME CHARME
PROVINCIAL, BELLE MAISON FAMILIALE 19e siècle, 12 pces, sur 600 m2 terrain, beaux arbres, 2 garages. Px 1.680.000 F. Tél. 577-96-85 ou 608-08-16.

Province

A V. CLERMOND-FD, studio 50 m2, gd confort, vue, expos. ouest, plein centre, 8e étage, cause réemploi. Libre. Téléph. (73) 91-54-78.

St-Raphaël. 90 m. de la plage, centre, 4 p., 2 bs, 3e étg., avec gde terrasse. Tél. (94) 95-68-55.

URGENT - A SAISIR
DEAUVILLE
FRONT DE MER
Imm. gd standg. Bel appt 55 m2 tout confort, living + chambre, grande terrasse. Vue mer.
PRIX INTERESSANT
Résidence Les Phalènes
1, r. Pasteur, Deauville
775-87-35 (bur.) ou week-end au (31) 88-20-20 ou 88-35-76

NBX PROGRAMMES IMMOB.
SAVOIE - ALPES - PROVENCE
Appartements - Propriétés
Maisons individuelles
Excellents placements
LIVOLSI - 246-30-63, 14 h à 17 h.

appartements occupés

MARAIS Bel imm. XVIIIe bon standing et parfait état, 2 pièces, 37 m2, s/rue et cour, calme et claire, poutres plafond possible.
Occupé dame seule, droit de reprise. Prix 108.000 F, crédit. Voir propriétaire jeudi 17 h 30 à 19 h 30 : 31, rue CHARLOT.

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 pces Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, avec ou sans travx, paiem. cpt chez notaire - Tél. 873-23-55.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

constructions neuves

5e ARRONDISSEMENT
Dans petit programme neuf
Achèvement prévu décembre 79.
CONSTRUCTEURS PRIVES
cèdent au prix préférentiel
SURFACE à définir.
Conviendrait à investisseurs ou utilisateurs.
Tél. : 707-20-29

bureaux

Me ST-MAUR (près av. République), immeuble nf, gd stdg, 550 m² burx, 10 parkings. Aménagement moderne. Disponible. Possibilité location - 563-62-43.

NEUILLY - DÉFENSE
Une adresse prestigieuse pour siège de société
Dans immeuble privilégié
152 M² Bureaux très fonctionnels
avec équipement de 1er choix.
Etudes et Réalisations S.A.
776-07-30 - 776-41-41

BASTILLE (11e)
PROPRIETAIRE loue 1.600 m2. Impeccables, climatisés, loyer : 800.000/an, libres. - 563-83-33

maisons de campagne

Sud Ardèche - Vieille maison pierre av. terrain, vue superbe Téléph. : (91) 73-07-55

GORDES
10 minutes autoroute
Idéal vacances ou placement
Pièce commune, salle de bains, w.-c., entrée, rangement, avec 500 m2 ou 1.000 m2 de terrain.
A partir de 115.000 F
avec 10.000 F cpt + crédit possible 80 %. Rendez-vous même le dimanche :
CATRY : 16 (90) 57-47-95

LUBERON
Région d'APT
Dans petit hameau, maison ancienne en pierre sur 2 niveaux, 8 pièces habitables + 4 pièces à aménager, dépendances, cabanon + cave voûtée, avec 5.000 m2 de terrain, très jolie vue, eau, électricité.
Prix 350.000 F
avec 35.000 F cpt + 80 %
Crédit possible. Rendez-vous même dimanche :
CATRY - 16 (90) 57-47-95

locaux commerciaux

A LOUER
LOCAL COMMERCIAL
D'UNE SURFACE IMPORTANTE, PLEIN CENTRE VILLE DE L'EST. VALEUR DROIT AU BAIL, OU REPRISE DU FONDS PLEINE ACTIVITE, DISPOSONS APPARTEMENTS INDEPENDANTS.
Ecrire d'URGENCE : PHILIPPE, Boîte Postale 25, 54000 NANCY

QUARTIER HALLES
IDEAL INVESTISSEURS
Livraison Fin 79
LOCAUX CCIAUX. Excellente rentabilité. Prix 300.000 F avec 60.000 comptant + possibilité crédit. - 325-63-00

hôtels-partic.

VILLA MONTMORENCY
CHARMANTE MAISON
10 PIECES, garage, grand jardin, matin. 567-47-47

fonds de commerce

A VENDRE CAUSE RETRAITE
MAISON d'ENFANTS pour CURES THERMALES à
LA BOURBOULE (Puy-de-Dôme)
terrain + bâtiment + fonds de commerce (53 lits conventionnés A.S.) + clientèle médicale.
Pour renseignements et visites s'adresser à : Docteur Jacques BRENOT, Chalet « Jean-Pierre ». La Bourboule, 63150 ou Maître ROUGET, Notaire à LA BOURBOULE

Environ MONTPELLIER vends TABAC-JOURNAUX-PAPETERIE-BIMBELOT. Avec murs (logement compris). Emplacement except. seul dans village. Ecr. Havas no 153.158 MONTPELLIER (34).

terrains

1 km MONACO, terrain à bâtir 2.815 m2, pente, vue mer, expo. S.-E., eau, E.D.F. Px 200.000 F. Ecr. B.P. 20 33023 BORDEAUX Cedex. T. Mme de la Jarousse (56) 80-77-50.

Part. vend terrains viabilisés, près Pontoise. TRUXLER, 4, r. des Châteaux, 93-SAINT-OUEN

CHARENTE
MONTBOYER - A 80 km de Royan, vds très beau terrain constructible, en bloc ou en partie, de 25.000 m2. - Très bien situé, sur petite colline. Ecr. no 6.058 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

A 20' SORTIE AUTOROUTE
VAUCLUSE
20.000 m2 à bâtir dominant vallée de la Durance, plein sud, arboré en pinède et chênerale, secteur standing. Prix 200.000 F H. T. + CREDIT POSSIBLE.
CATRY - 16 (90) 57-47-95

échanges

PANTHEON/Claude-Bernard échang. appt 120 m²+ch. serv., 5e étg., loyer anc. 900 F mens. contre habit., préf. pet. maison L'HAY-LES-ROSES ou environ. Ecr. à T 14.239 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

locations meublées Demande

Paris

SERVICE ETRANGERS
Pour Cadres mutés Paris
rech. du STUDIO au 5 PIECES, LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades - 285-11-08

Région parisienne

INTERNATIONAL HOUSE
555-84-23
rech. APPTS et VILLAS avec garantie de Banque.

châteaux

PROVINS 95 km XVIIIe BON ETAT
10 chbres, communs, futaie feuillus 38 ha. 1.600.000 F.
BELLES DEMEURES DE FRANCE Téléphone 387-92-76
68, bd Malesherbes, Paris 8e

manoirs

REGION BLOIS
MANOIR DU XVe SIECLE
Anc. résidence notariale
11 p. ppales, gd confort. Parc, piscine, maison garde, dépend. LE VIEUX PARIS - 296-28-34

locations non meublées Offre

Paris

R. de LILLE - Stud. de caractère, poutres, entrée, kitchen., bains, 1.370 F net - 566-80-31.

AV. JUNOT, MONTMARTRE 5 P., gd standing, 130 m2, soleil, 6e ét., ch. serv., loyer 2.900 F + reprise justifiée - 255-85-39

Pptaire loue Studios rénovés à part 1.100 ch. c., voir concierge 41, r. la Roquette-11e, 331-90-36

Lim. ST-GERMAIN, Mesnil-Roi, splend. PPTE 280 m2 habit. Parc 10.000 m2, 9 p. + dépend. Libre 1er août 79. Prix élevé justifié. AGENCE GARE - 973-77-77

locations non meublées Offre

Région parisienne

A louer, VINCENNES, Studios de 33 m2. Tout confort. 920 F T.T.C. 25 mètres du Bois. Petite reprise 5.000 F justifiée. Téléph. : 808-40-53

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, Villas, pavill. ttes banl. Loyer garanti 4.000 F max. 283-57-02.

propriétés

LA CAMPAGNE à 1/4 h. Paris
ST-NOM-LA-BRETECHE Sur le golf
MAISON CONTEMPORAINE
Vue unique - Volume exceptionn. 362 m2 - Sur terrain 4.700 m2. Tout conft moderne souhaitable. IMMO BALZAC - 723-50-80

PACY-SUR-EURE (près)
PROPRIETE ANCIENNE restaurée avec goût, bel. réception, poutres, cheminée, bibliothèque, 6 ch., tt cft, nbrses dépend., ds JOLI CLOS 2.500 m2 paysagé.
ANSEL - 092-38-00
78200 Mantes-la-Jolie

A saisir
Côte Bretonne,
site exception., 30 km BREST, mais. 6 ch., grand séjour, 2 salles de bains, tout cft. 2.800 m2 terr. dt 70 m fce mer. Betuing, 13, rue Kérabécam, BREST. T. (98) 44-51-06 ou (98) 89-94-17.

Bord forêt MONTMORENCY
grande maison maître, 13 km de Paris, logt gardien, 5.000 m2. Vue superbe, calme, étang. Bijouterie MP. T. : 296-12-08.

38 km Perpignan, alt. 400 m., joli mas, à 250 m. du village, 3 ha bonne terre jardin, rivière bord. S/300 m. gde mais., 7 p. + vieux moulin, 5 ha de bois. A vdre ou à louer Louis Serbeto 1, pl. Catalogne 66000 Perpignan. TEL. : (68) 34-40-64.

MONTIGNY-LES-CORMEILLES à 5' autoroute Paris-Pontoise. Belle ppté avec 2 gdes salles bureau, repas, 7 chambres, 2 cab. toil., s. de bains, w.-c. Sur parc 3.000 m2 VUE TRES DEGAGEE. PRIX : 1.400.000 F. AGENCE : 997-49-89.

2 H. PARIS AUTOR. DU SUD. Part. vd direct. résid. second. Prix : 120.000 F, facilités. Tél. : 272-25-14 heures bureau, soir : 271-94-65.

CHANTILLY (près) Parc 5 ha
JOLI MANOIR XVIIIe
PISCINE - Très beaux arbres
INTER-URBIS - 563-17-77

LES ESSARTS-LE-ROI
JOLIE MAISON RECENTE
séj., cheminée, bur., 5 chbres, bns, gar., jard. clos, libr. suite
EXCLUSIVITE 460.000 F.

LES ESSART-LE-ROI
OREE FORET
tr. belle mais. s/1.600 m2 jard. clos et arborisé, grand séjour av. cheminée, bur., 5 chambres, 2 bns, gd gar., libre de suite. Impecc. EXCLUSIV. 840.000 F

J.P. MARTIN - 041-56-56

A 25 km de TOULON magnif. propriété de 73 ha seul tenant. Vignes 6 ha, terre 1,5 ha avec métayer sans bail, forêts 65 ha + petit lac grande bastide, vieille bergerie, citerne, puits, hangar, électr. Prix 2.000.000 F. M. L. Coulomb, 83880 Méounes.

MAISONS-ALFORT (94)
PROPRIETE, 7 Pièces
(env. 300 m2 habitables)
sur jardin 900 m2. Mo à 200 m.
Prix : 1.500.000 F.
Rens. et vis. Mme FRIEDRICH 261-56-52 poste 230

BORD DE SEINE
séjour, 3 chambres, tout confort. Sur 2.800 m2. DELAPORTE, Seine-Port. Téléph. : 063-51-42.

villas

PARC DE SCEAUX
UNE DES + BELLES VILLAS
PRIX A DEBATTRE. - 702-34-86.

NANTES - Particulier VEND, QUARTIER RESIDENT., sortie nord-ouest, MAISON 1970, PARC BOISE 1.200 m2. - SEJOUR, cheminée, cuisine aménagée, bureau, 5 chambres, 2 s. bains, sous-sol 3 voitures. - 880.000 F. Tél. : (40) 63-32-96

MORBIHAN (sur océan)
PROPRIETE et TERRAIN NU
Dans parc
Environnement très exceptionn. Tennis. Ecrire : M. BASTARD, 2, rue Meissonnier, 75017 Paris.

FONTENAY-LE-FLEURY
Construction récente - S/650 m2 TERRAIN - Entr., cuis. équipée, séj. avec chem., 2 bns, 3 chbr., sous-sol complet, gar. 3 voit. + dépend. 240 m2. PX 890.000 F. I.N. - 045-29-09

MAISONS-LAFFITTE
Centre. Charm. mais. 8 p., beau jardin, garage, soleil. 850.000 F.
LARGIER 265-02-97 265-18-83

LE VESINET Situation exceptionnelle
MAISON MANSART RECENTE
séjour, 3-4 chambres, bains, confort. Beau jardin 1.200 m2.
AGENCE de la TERRASSE
LE VESINET - 976-05-90

LYS-CHANTILLY
S/4.200 m2 de terrain paysagé. Entrée, séjour (cheminée), 3 ch. s. de bains, cuisine, grenier, cave. - Garage 2 voitures.
URGENT
575.000 F
DEVIQ CONSEIL
Chantilly - 16 (4) 457-12-02

viagers

9e résid., occupé, bel appt angle p. de t. 200 m2. 1er ét. Asc. 8 p. + 2 ch., s., 2 caves, profes. 300.000 cpt + rte s/1 tête 75 a. Ecr. no 8.141 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

LIBRE, NEMOURS, belle ppté. Parc 8.000 m2. Mais. gard. 4 p. 3 gar. 1 tête 73 ans. Compt. + 4.500 F rente. - LODEL 700-00-99.

LIBRE, Blanc-Mesnil, villa 5 p. Meulière. Jard. 750 m2. Gar. camion, frigo 7 m3. 175.000 + 3.000 rente. - LODEL 700-00-99.

Maubeuge-Châteaudun, appt 4 p. 100 m2. Occupé 75 ans. 120.000 + 2.500 rente. -LODEL 355-61-58.

12e. Pav. ccial, bar + appt 3 p., loué 1.050 F/mens., avec bail. A VENDRE 15.000 F compt. + 1.050 F/mens. Viagers F. CRUZ, 8, rue La Boétie. - Tél. 266-19-00.

STE SPECIALISTE VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie Tél. 266-19-00
Prix, indexation et garanties
Etude gratuite, discrète

pavillons

VITRY 10' SAINT-MICHEL Maison parfait état
Avec jardin 500 m2, 3 niveaux de 65 m2, sous-sol et grenier aménageab. 580.000 F. 293-62-16.

SARTROUVILLE - Très belle affaire sur 750 m2 de terr. Pav. réc. au rez-chauss., entr., cuis., séj. dble, 1 ch., s. bains, wc. A l'ét. : 2 ch., s. bains, wc. Sous-sol total. 683.000 F - 913-20-14.

Immobilier (information) Immobilier (information)

l'agenda du Monde

Animaux

Chiots à vdre EPAG. BRETON. Prix : 500 F. Téléph. : 020-59-75.

Antiquité

Tr. belle ARMOIRE LOUIS XV haute plus de 2,45 m. TEL. : (91) 90-44-76.

Aquarium

L'AQUARIUM TROPICAL
fabrique d'aquariums standard et s/mes. 22, av. de Verdun, 92120 Montrouge. Tél. 654-04-77.

Artisan

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux de peinture, décorations et coordinations tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84/893-30-02.

Auto-école

DEVENEZ MONITEUR
AUTO-ÉCOLE - 272-79-09
34, rue Réaumur, PARIS-3e.

Bijoux

PAIE COMPT. TOUS BIJOUX or, brillants, argent. 136, rue Legendre. Mo Brochant, 17e

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Carrelages

— Direct usine.
— Les plus beaux.
— Les moins chers.
BOCAREL
8, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris-9e, métro Cadet. Tél. 526-65-48/13-36

Cours

ECOLE NOUVELLE DES ARTS
établissement d'enseignement privé.
Horaires et programmes officiels.
Cours groupés matinées
2 - 1, Terminales,
sections A4 C-D
A6 Bac Musique
A7 Bac Dessin
pr inscription de 8 à 13 h. 30. Tél. 340-58-48 ou écr. 17, rue Sergent-Bauchat, Paris-12e

PIANO-SOLFEGE, méth. accél. spéc. adult., déb. Tél. Centre Kléber, subventionné par la Ville de Paris : 500-88-23 - à l'Etoile

COURS MATHEMATIQUES
entrée 6e, remise à niveau 6e, 3e, par professeur de collège. Tél. 277-67-30 après 18 h.

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, 75014 Paris
TEL. : 633-67-28.
COURS D'ETE du 2 au 13 juillet
MATIN, MIDI ou SOIR
20 h. de cours pour préparer un voyage à l'étranger, se mettre au point avant la rentrée ou suivre des cours de vacances sans quitter Paris (lycéens admis à partir de 15 ans).
INSCRIPTIONS JUSQ. 28 JUIN.

Stage de poterie et de peinture sur soie du 7 au 15 juillet. « Le Cru et le Cuit » 5, rue Lacépède, Paris 5e. Tél. : 707-85-64.

Débarras

DEBARRAS DE CAVES
et de GRENIERS, reprise objets et meubles. - 924-87-83

Généalogie

D'où venez-vous ?
Connaissez-vous vos ancêtres ? Où et comment vivaient-ils ? Pour le savoir contacter Etude Cagniart. Tél. (20) 73-73-89 p. 22

Instruments de musique

Urgent à vendre
GUITARE OVATION
Modèle COUNTRY artiste, électrique, état neuf, avec étui. 3.500 F. T. 430-19-00 ap. 20 h.

PIANOS Daudé
achète piano. Tél. : 924-34-17.

Meuble

Par autorisation préfectorale
VENTE DIRECTE
PAR FABRICANT
MEUBLE - SALON
retour d'usine, d'exposition. Fin de série. Moderne, style, Rustique. Tables basses, Salles à manger, chambres à coucher. DEPOMOB 15, r. Ernest-Savart MONTREUIL. Tél. : 287-44-54.

Moquette

SUPER SOLDES moquettes
laine et synthétique, gros stock, belle qualité. Téléph. : 757-19-19.

Nautisme

Bateau trimaran MF2 (9) double coque plastique. Lg. 2,50 m, larg. 1,22 m, p. 50 kg + moteur FEACO 5,5 CV. Prix 2.500 F (3.700 F) fin 77. Tél. 980-60-73 M. LANDETTE.

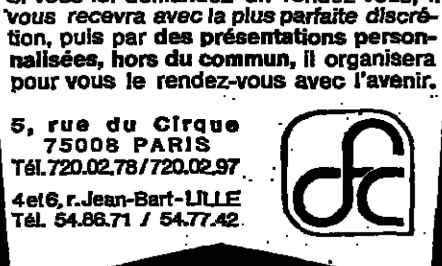
A LOUER et à VENDRE EMPLACEMENTS
toutes dimensions pour votre bateau dans port de plaisance à PORNIC pour cet été ou à l'année. Conditions exceptionnelles. Renseignem. : 359-52-95.

Yachting

Part. loue Bertram, 14 m excell. état avec marin, 2 mot. G.M. Diesel, 280 CV équip. complet : radio, téléph., pilote autom. etc. Annexe moteur + planche à voile + équip. plongée, confort intér. luxe, idéal 4 personnes, port d'attache CANNES (La Rogue) 1.300 F/jr. T. H.B. 261-30-49 et après 20 h. : 267-48-68

Rencontre

Entre gens du monde, on se côtoie, on se parle et l'on s'ignore... c'est pourquoi
A. RUCKEBUSH
Expert en Sociologie, a créé pour vous une forme particulière de prestation adaptée aux
MARIAGES DE L'ÉLITE
Depuis 32 ans son succès ne fait que s'affirmer dans le cadre d'une société choisie. Si vous lui demandez un rendez-vous, il vous recevra avec la plus parfaite discrétion, puis par des présentations personnalisées, hors du commun, il organisera pour vous le rendez-vous avec l'avenir.
5, rue du Cirque
75008 PARIS
Tél. 720.02.78/720.02.97
4 et 6, r. Jean-Bart-LILLE
Tél. 54.86.71 / 54.77.42



Pour une nouvelle vie à deux, le Club E.M.A. de Paris propose
RENCONTRES ET LOISIRS
Téléphone pour documentation :
277-56-93

Stages

Cinéma, technique de la réalisation cinématographique professionnelle. STAGES D'ETE 16-27 juillet et 20-31 août
Inscriptions : Films de l'Effrale
Tél. Cannes : (16) 93-38-64-04
Tél. Paris : (16-1) 607-10-67

Tableau

A vendre gouache
HASSAN EL GLAOUI
Tél. : 548-60-73

Transports

Artisan posséd. cam. 1.000 kg effect. transport Paris-banlieue. TEL. : 209-10-74.

Vêtements

Vend cape en daim noir, bon état, taille 46, prix à débattre. TEL. : 372-53-89.

Philosophie

Le Centre
GURDJIEFF OUSPENSKY
est ouvert. Téléphone : 416-14-85

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

CARNAC - Morbihan
Sous-loue raison santé du 1er au 31 juillet maison agréable, confort, jardin, 5 personnes. Ecrire AGENCE LE GOVIC, avenue des Druides ou Tél. au (97) 52-04-84.

NICE Loue luxueux 7 PIECES Beau jardin. - 6.000 F. du 15-7 au 15-8. T. (93) 84-52-67.

Particulier loue en JUILLET ou SEPTEMBRE 1 STUDIO ET 1 APPARTEMENT T4 équipés. Semaine, quinzaine ou mois : à CARNON-PLAGE (34). Tél. (67) 27-52-52 après 18 h.

BRETAGNE - SABLES D'OR.
A louer août villa confort. Près golf, tennis, plage, parc boisé, 2.500 m2. T. (96) 33-59-55/(96) 94-43-90 soir. 265-78-40/266-24-64. Lic. A/1221.

COTE D'AZUR
particul. loue meublé juillet-août joli mas Valbonne, 13 minutes CANNES, 3 chambres, 2 salles de bains. Prix 10.000 F mensuel. TEL : (93) 39-36-12

Hôtels ou Clubs en CORSE
AJACCIO ET CALVI
Disponibilités juillet.
Réservation Inter - Activités, 7, galerie Vivienne, 75002 Paris. Tél. : 261-54-07, licence A 575.

VAR SABLETTE, 8 km Toulon. Gde plage, beaux appts 6 pers. dans ppté juillet : 5.250 F ; septembre : 4.200 F. T. 272-11-77.

LARGUEZ VOS AMARRES... Méditerranée Orientale, vivez votre croisière en toute liberté, loin des foules, voilier 17 m. av. équip. unité de classe suréquipé tr. gd cft, ski naut. windsurf. Liaisons radio-téléphoniques permanentes avec le monde entier. Prix sans surprise et discrétion assurée. Renseign. et Organisat. P. Desvignes. Sté de Croisières HINA, 2, allée des Cèdres, 92410 VILLE-D'AVRAY.

ALPE-D'HUEZ Loue studio 4 personnes
juillet-août. - Tél. (78) 38-11-61.

A LOUER
BRETAGNE JUILLET
anc. ferme sit. à Kerrognen-le-Faouët (22). Camp., 15 km mer. Compr. 2 appts av. ent. distin. 1) Salle., cuis., réch. gaz., rétr., salon av. chem., 2 lits (2 pers.) + 1 cab. toil. av. eau chaude. 2) 1 gde cuis. éq. gazin. et réf., eau ch. s/évier et 1 lit + 1 gde ch. av. 1 lit (2 pers.) et coin toil., pouv. mettre 1 lit pliant, w.-c., extér., tr. beau parc de 3.000 m2. Px 1.500 F, pos. 1 seule locat. (2.800 F.). T. 969-64-08.

MOUGINS. Colline de CANNES, vue panoram., 2 p., cuis., dche, juillet 2.500 F. Tél. 297-49-68

(50) MAISON camp. 5 p. 20 km plages, cft, calme, juil. 1.500 F, août 2.000. T. ap. 19 h. 660-98-05

Rég. CAHORS, loue petite maison 2 pces kitch, cft, juillet et sept. Rens. : 326-00-42

Loue appt à la campagne, tr. calme, 2 chbres, s. de séj. cuis., s. de bains, cour ombragée. Tél. h. repas (90) 75-84-37

SUD FONTAINEBLEAU propr. tt cft, 4.000 m2 parc, jardin, 7 p. 5 pers., prox. lois., pêche, 2 pisc. équip. 6.000 F août. Tél. 046-85-61

Tentes aménagées, 3 chambres tél. (68) 81-13-22 ou 81-15-13 ou 81-19-16

AUPS (83) Juillet - août - Appt Séj. 2 ch. cuis. bs. Px 2.000 F. Tél. (94) 70-02-94.

PARIS-LONDRES (centre)
aller et retour avion + autocar 295 F excursions. T. 203-46-00.

Places encore disponibles sur ISRAEL en juillet et août.
— Circuits 8 et 15 jours.
— Séjours hôtels et hôtels-clubs.
— Natanya, Herzliya, Eilat, Jérusalem.
S'inscrire rapidement auprès de votre ag. de voyages (brochures Sitel Héliotours) ou directement Sitel Voyages 28, r. Cambacérès 75008 PARIS.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

POINT DE VUE

Le Jour du Soleil, une initiative sans lendemain ?

par PAUL QUILÈS (*)

LE Jour du Soleil est une initiative intéressante s'il s'agit de sensibiliser l'opinion à ce que sera l'énergie du vingt et unième siècle. Elle est utile si ce Jour du Soleil marque le départ d'une information plus poussée des Français sur les problèmes énergétiques. Elle sera sans lendemain s'il s'agit d'une simple opération publicitaire destinée à rassurer nos citoyens et à leur faire oublier l'accélération du programme nucléaire.

L'examen des sommes consacrées au développement de l'énergie solaire dans notre pays tend malheureusement à accréditer cette dernière hypothèse. On constate, en effet, que le « budget solaire » de l'Etat en 1979 est de 195,4 millions de francs, auxquels s'ajoutent 15,8 millions versés par les Communautés européennes. Suivant que l'on inclut ou non ces 15,8 millions, l'accroissement par rapport au budget de 1978 est de 14 % ou de 17 %, ce qui, compte tenu de l'inflation, ne correspond qu'à une faible augmentation en volume. Ce n'est certainement pas ainsi que l'on facilitera un décollage rapide du solaire, et la France, actuellement bien placée sur la scène mondiale, risque de se retrouver une « nation solaire » de seconde zone, ainsi que le souligne le professeur Chabbal, président du C.N.R.S.

L'affaire de la centrale Thémis illustre bien les inquiétudes que l'on peut nourrir au sujet des intentions du gouvernement en la matière. La construction de cette centrale solaire à tour de 2 MW, prévue à Targassone, dans les Pyrénées-Orientales, devait être abandonnée, et c'est la pression de l'opinion publique, des scientifiques et des élus locaux et régionaux qui a contraint le gouvernement à revenir sur sa décision. La « filière thermodynamique » utilisée par Thémis n'est certes pas la panacée en matière solaire, mais ce prototype présente un intérêt évident pour la recherche qui n'aurait pas dû échapper au gouvernement.

Il est vrai que les responsables français de la politique solaire font savoir que l'objectif doit être d'économiser des devises plus par l'exportation de matériel solaire que par l'installation d'équipements sur notre sol, ainsi que l'a rappelé le secrétaire d'Etat à la recherche, M. Algrain, lors du colloque franco-allemand sur l'énergie solaire les 22 et 23 juin à Valbonne.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que les prévisions officielles (conseil des ministres du 14 février 1979) annoncent un modeste chiffre de 5 % (1) comme contribution des énergies nouvelles à notre bilan énergétique en l'an 2000 ? Sans aller jusqu'à fixer comme exemple la Suède, qui envisage de satisfaire ses besoins énergétiques dans trente-cinq ans uniquement grâce aux énergies renouvelables (biomasse, hydraulique, soleil, vent), on peut constater que, à l'horizon de l'an 2000, les Etats-Unis prévoient 20 % pour le total solaire + hydraulique contre 6 % aujourd'hui. Si l'on rajoute à notre prévision de 5 % la contribution de l'hydraulique (également 5 %) en l'an 2000, on aboutit à 10 %, ce qui ne représente que la moitié du chiffre des Etats-Unis. Il n'est d'ailleurs même pas certain que cet objectif pourra être tenu. L'installation des chauffe-eau solaires progresse lentement et on peut se demander comment il sera possible d'équiper les deux cent mille logements prévus d'ici à 1985, alors que les primes de 1 000 francs par appareil viennent d'être supprimées !

Ce n'est pas en s'en remettant aux « lois du marché » que l'on accélérera l'indispensable avènement de l'énergie solaire que les Français appellent de leurs vœux, comme le révèle un récent sondage. Ce n'est pas en consacrant au Commissariat à l'énergie solaire (COMES) trente fois moins qu'au C.E.A. qu'on permettra le développement de la recherche, les opérations de démonstration et les mesures incitatives à un programme solaire conséquent.

Quatre chercheurs et responsables du secteur énergétique viennent de proposer un « programme quinquennal minimum » (*le Monde* du 9 juin 1979) qui assurerait un décollage du solaire pour un coût de 500 millions de francs par an pendant cinq ans, coût fort modeste en comparaison des gouffres financiers que sont les centrales nucléaires. On aimerait savoir ce que pense le gouvernement de ces propositions... quoiqu'il suffise, pour en avoir un avant-goût, de lire les grandes orientations du VIIIe Plan, qui viennent d'être discutées à l'Assemblée nationale et ne traitent des énergies nouvelles qu'en quelques lignes bien vagues. On est loin des grands discours dithyrambiques sur « l'astre suprême » et de toute la mythologie solaire distillée à l'occasion du Jour du Soleil...

Les socialistes prennent l'énergie solaire au sérieux et ils le montreront dans les mois qui viennent par leurs actions et les propositions qu'ils exprimeront dans leur projet de société. Malheureusement, tant que l'impulsion centrale — celle des pouvoirs publics, — restera aussi timide qu'actuellement, il est à redouter que le développement de l'énergie solaire ne reste embryonnaire et que l'on parle plus de Journée du Soleil que du Siècle du Soleil. Et pourtant, c'est aujourd'hui que se prépare le vingt et unième siècle, qui, j'en suis convaincu, sera celui de l'énergie solaire. Encore une fois, empêtré dans sa logique, le capitalisme sacrifie l'avenir au présent, c'est-à-dire au profit à court terme. Cela montre ses limites et ses dangers et nous conforte dans notre détermination de le combattre.

(*) Secrétaire national du parti socialiste, député de Paris.

(1) Ce chiffre a été, semble-t-il, réduit en mars à 3 % par la commission de l'énergie du Plan.

LES « NEUF » ADOPTENT QUATRE DIRECTIVES POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DU CADRE DE VIE

Quatre directives renforçant la protection de l'environnement et des consommateurs ont été adoptées le 19 juin par les neuf ministres européens de l'environnement réunis à Luxembourg.

Les Neuf ont adopté un texte réglementant les rejets dans les eaux souterraines. Il sera désormais interdit de déverser dans les nappes phréatiques des substances toxiques comme les produits organo-chlorés, le mercure, les métaux lourds et les hydrocarbures. D'autres substances jugées comme éventuellement dangereuses ne pourront être déversées qu'avec une autorisation de chaque gouvernement après enquête et contrôle de la commission européenne.

La seconde directive détermine la qualité minimum des eaux dans les zones des parcs à huîtres. Elle complète des réglementations communautaires déjà adoptées pour la qualité des eaux de boisson, des baignades et des eaux piscicoles. Les Neuf ont en outre décidé d'harmoniser les méthodes de contrôle de la qualité des eaux de boisson ainsi que la classification, l'emballage et l'étiquetage des produits chimiques dangereux.

La cinquième directive établissait une sorte de régime européen de lutte contre la pollution atmosphérique. Les rejets de dioxyde de soufre (SO^2) et de particules en suspension devaient être soumis à des normes immédiates et diminuer progressivement en fonction d'objectifs plus lointains. Ces mesures se sont heurtées aux réserves de la délégation allemande, mais les experts ont décidé de se réunir à nouveau en juillet pour tenter de parvenir à un accord.

— A PROPOS DE... —

L'INSTALLATION DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Un débat permanent sur l'architecture ?

« Il faut susciter dans notre pays un débat permanent sur l'architecture », a déclaré M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, devant les quarante et un présidents de conseil d'architecture, qu'il recevait à Paris le mardi 26 juin. « C'est une vaste entreprise de conversion des esprits, une occasion de mobilisation générale. »

Pour « ouvrir le débat » dans les départements, des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont en effet prévus par la loi sur l'architecture. M. d'Ornano avait promis que les CAUE seraient en place le 31 mars : à ce jour, soixante-deux sont créés et dix-sept seulement en état de fonctionnement.

Les conseils d'architecture sont présidés par un élu. En revanche, les équipes opérationnelles sont généralement dirigées par un architecte. Elles doivent à la fois former et informer les artisans, les maires, les particuliers, les conseillers au moment de la construction ; sensibiliser, d'une manière générale, le public à la qualité architecturale.

L'Etat leur apporte une subvention de 150 000 francs, soit 15 millions de francs disponibles en 1979. D'autre part, les architectes-consultants des directions de l'équipement (16 millions de francs au budget de l'Etat) peuvent être mis à la disposition des CAUE pour renforcer leurs équipes.

Enfin, les conseils généraux doivent apporter leur contribution : sur soixante-deux départements, trente-huit ont voté des subventions comprises entre 80 000 et 340 000 francs. La taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement prévue par la loi a connu un succès assez limité : dix-sept départements seulement l'ont adoptée en choisissant des taux de 0,08 % (dans les Yvelines) à 0,3 %, le taux maximum (dans neuf départements). Une des difficultés est que cette taxe ne « rend » pleinement qu'au bout de trois années et qu'elle n'est pas perçue dans toutes les communes.

M. d'Ornano espère, semble-t-il, que les conseils généraux seront plus généreux dans l'avenir puisqu'il a déclaré : « On disposait en 1977 d'environ 10 millions de francs pour l'aide architecturale, et la prévision pour 1982 est que les CAUE disposeront peut-être de dix fois plus ». *L'Etat, de son côté, ne semble pas s'engager dans la voie d'une aide permanente aux CAUE puisque M. d'Ornano a précisé que la subvention de 150 000 francs par département était* « encore prévue » *à son budget pour 1980. Et après ?*

MICHÈLE CHAMPENOIS.

TOURISME

LES RECETTES DU VOYAGE : 27 MILLIARDS EN 1978

« *Les recettes en devises que le tourisme a rapportées en 1978 se sont élevées à 27,796 milliards de francs, soit environ 43 % de la facture pétrolière de la France* », a indiqué M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, lors de la séance de clôture de l'assemblée du Conseil supérieur du tourisme.

Evoquant le « *rôle de tout premier plan que joue le tourisme dans l'économie nationale* », le ministre devait souligner que, l'an passé, la dépense globale avait atteint 172,7 millions de francs, dont 152,3 millions en dépenses courants (hébergement, restauration, transport, voyages à forfait, etc.) et 20,5 millions en dépenses en capital. Ainsi le tourisme entre-t-il pour 8 % dans le produit national brut, soit 50 % de plus que la production de transports terrestres — dont l'automobile — et à peu près autant que la sylviculture, l'agriculture et la pêche qui totalisent ensemble 184 milliards de francs.

URBANISME

A Kansas-City

PRIMÉ EN 1976 LE PALAIS DES CONGRÈS S'ÉCROULE EN 1979

Les architectes américains, réunis en congrès à Kansas-City la semaine dernière, ont failli être ensevelis sous l'œuvre d'un de leurs confrères, primée par leur asociation en 1976. Les membres de l'American Institute of Architects avaient quitté le palais des congrès, utilisé aussi pour des matches et des concerts, quand la toiture s'est effondrée sous l'effet d'un violent orage.

Construit il y a cinq ans par l'architecte Helmut Jahn, de l'équipe de C. F. Murphy Associates, de Chicago, l'« arène » de Kansas-City pouvait accueillir dix-sept mille personnes et a coûté 50 millions de francs. Selon le magazine Time, *qui rapporte cette catastrophe, son architecture est « futuriste » : la toiture était soutenue par trois « ponts » métalliques extérieurs, dégageant ainsi un espace intérieur sans poteaux de 97 mètres de long.*

Les causes de l'effondrement, qui n'a fait aucune victime, car l'amphithéâtre était vide, ne sont pas encore tout à fait éclaircies. Certains estiment que 640 tonnes d'eau se sont abattues sur le toit avant qu'il cède. D'autres ingénieurs accusent une différence de pression d'air. Les dessins et les calculs des structures vont être revus. L'histoire ne dit pas si l'American Institute of Architects retirera son prix au malheureux architecte.

● *Naples : un hôtel condamné à la démolition.* — Un hôtel italien de cinq cents chambres construit il y a dix ans sur un site pittoresque du littoral napolitain devra être totalement détruit avant la fin du mois de juillet, car il nuit au paysage, a décidé le gouvernement régional de Campanie.

Cette décision met fin à dix ans de polémique entre les promoteurs qui avaient obtenu un permis de construire dans des conditions douteuses et les défenseurs italiens de l'environnement. — *(A.F.P.)*

● RECTIFICATIF. — Dans l'interview du délégué à l'aménagement du territoire sur la décentralisation bancaire (*le Monde* du 27 juin), au lieu de : « *Aujourd'hui encore, sur 111 milliards de crédit à l'exportation, 94 bénéficient à des entreprises de la région Ile-de-France* », il fallait lire : « *Aujourd'hui encore, sur 111 milliards de crédit à l'exportation, 94 sont distribués par des agences de la région Ile-de-France.* »

TRANSPORTS

Un métro régional entre Aix et Marseille ?

De notre correspondant

Marseille. — En six mois, 4 000 Marseillais et Aixois ont adhéré à l'Association pour le métro régional 13 (MR 13), qui réclame la construction d'un métro de surface entre Marseille et Aix, utilisant une infrastructure ferroviaire (gares et voie unique) existante dont on pourrait améliorer les possibiltés, notamment en doublant les voies.

L'idée est née à la fin de 1978. MM. Yves Domenach, directeur de société, et Jean-Renaud Vidal, directeur commercial, animateur d'un groupe d'une dizaine de cadres et responsables commerciaux ou industriels de la région marseillaise, ont d'abord constaté qu'entre les deux villes les liaisons routières étaient complètement embouteillées (1). Ils se sont ensuite aperçu qu'en janvier 1979 50 000 personnes transitaient chaque jour entre Aix et Marseille, dont 43 000 en voiture particulière, 5 500 en car et seulement 1 500 en train.

Aujourd'hui, pour parcourir les 30 kilomètres qui séparent Aix de Marseille, il faut compter une heure quinze de transport. Avec une desserte par le train plus fréquente (de dix à quinze minutes aux heures de pointe), plus rapide (vingt-cinq minutes de trajet) et plus confortable, on pourrait « absorber », selon les études faites par l'association MR 13, 35 % des déplacements, soit 38 500 voyageurs par jour et supprimer 26 500 voitures sur l'autoroute nord de Marseille. De plus, si on utilisait bien les voies ferrées existantes, on pourrait en outre améliorer la desserte des quartiers nord de la ville, que l'actuel métro marseillais délaisse en partie pour l'instant.

Un besoin réel de la population

Les promoteurs du projet s'en sont ouvert aux collectivités locales, aux administrations, aux directions de l'équipement et de la S.N.C.F., ainsi qu'aux maires intéressés. En sa qualité de président du conseil régional, M. Gaston Defferre, maire de Marseille, s'est déclaré intéressé à condition que ce projet corresponde à un besoin réel de la population.

D'où les campagnes de sensibilisation, les expositions organisées par l'association MR 13 (2), qui ont permis de recueillir des milliers d'adhésions.

Plus personne aujourd'hui ne formule d'opposition formelle au projet, même si on ne cache pas les difficultés et les délais nécessaires à sa mise en œuvre. Il correspond vraiment à un besoin et intéresse les usagers. La preuve en est faite. Reste à savoir comment il peut être financé. On estime que 350 millions de francs seront nécessaires pour l'électrification de la ligne et l'achat du matériel ; le double si l'on veut établir une circulation sur deux voies.

JEAN CONTRUCCI.

(1) L'autoroute du Nord est à la limite de la saturation et les accidents y sont fréquents : un mort tous les quinze jours.

(2) Association pour le métro régional 13. B.P. 26, 13290 Les Milles. Téléphone (42) 27-98-60.

● *La Corse au départ de Colmar.* — La compagnie régionale Air Alsace exploitera, à compter du 30 juin et jusqu'au 16 septembre, un vol saisonnier entre Colmar et la Corse, via Toulon. Le départ de Colmar aura lieu le samedi et le retour le dimanche. Air Alsace exploitera cette liaison en bi-réacteur Fokker FW-614 de quarante-six places. A Toulon, la correspondance sur Bastia sera assurée en Fokker FW-614, sur Ajaccio en Fokker-27, sur Propriano et Figari en Beechcraft-99.

LES DC-10 SONT TOUJOURS INTERDITS DE VOL AUX ÉTATS-UNIS

Les représentants des autorités aéronautiques des Etats-Unis et d'Europe occidentale se sont réunis le lundi 25 juin à Paris « *pour discuter le désir urgent des Etats de la Commission européenne de l'aviation civile (CEAC) de reprendre l'exploitation des DC-10 vers les Etats-Unis et d'autres aspects du maintien au sol de ces appareils par les Etats-Unis* ».

Ces discussions n'ont apparemment abouti à aucun résultat concret; les délégués ne se sont mis d'accord que sur un point : ils ont décidé de se réunir à nouveau à Washington. Le communiqué publié au terme de la conférence déclare, en effet, que « *les deux délégations ont passé en revue l'état de l'enquête technique en cours aux Etats-Unis et les conclusions auxquelles sont parvenues les autorités européennes. les discussions ont porté également sur les aspects juridiques de la reprise de l'exploitation des DC-10, en ce qui concerne tant les lois et règlements nationaux que les conventions ou accords internationaux aussi bien que bilatéraux* ».

Le ministre israélien des transports, revenant sur son interdiction, a de nouveau autorisé l'atterissage et le décollage des DC 10 sur les aéroports israéliens. De son côté, la Sabena a confirmé qu'elle n'avait pas l'intention de renoncer à l'achat d'un quatrième DC 10.

D'autre part, une commission d'enquête suisse vient de reprocher à Mc Donnell Douglas de ne pas avoir prévu la possibilité d'un décollage raté sur une piste mouillée. La commission avait été chargée d'étudier les causes d'un accident survenu dans ces conditions il y a deux ans sur l'aéroport de Zurich à un DC 10 de Swissair. A cause d'une perte de puissance de réacteur, l'avion n'avait pu décoller et le pilote n'avait réussi à l'immobiliser que 30 mètres après la fin de la piste.

Le Monde

économie

LE RAPPORT 1979 DE LA COUR DES COMPTES

La décentralisation des responsabilités est inséparable de la stricte observation de la loi

La Cour des comptes a publié, mercredi matin 27 juin, son rappport pour l'année 1979. Celui-ci a été remis au président de la République lundi et déposé sur les bureaux de l'Assemblée et du Sénat mardi 26 juin (1).

Aux termes de la loi du 22 juin 1967, la Cour est chargée de vérifier la régularité des recettes et des dépenses publiques ; de s'assurer du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les services de l'Etat et par les personnes morales de droit public ; d'assurer la vérification des comptes et de la gestion des entreprises publiques ; de contrôler les institutions de la Sécurité sociale.

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, la Cour dispose d'un effectif de deux cents magistrats, répartis en sept chambres, aidés par une quarantaine d'assistants de vérification.

Le rapport de 1979 porte sur les comptes des années antérieures (1976 et 1977 notamment). Il comprend cinq parties : les opérations du budget et du Trésor en 1977, les administrations de l'Etat (santé et famille, travail et participation, budget, universités, agriculture, transports, culture et communication) des collectivités territoriales et des établissements publics régionaux et locaux, la Sécurité sociale, les entreprises publiques.

Dans le préambule de son rapport au chef de l'Etat, M. Beck, premier président, écrit :

« *Certaines constatations ont trait à des opérations particulières de portée limitée ; d'autres couvrent au contraire une part importante des activités d'un département ministériel. Tantôt la Cour met en cause des organismes qui n'ont pas utilisé dans les meilleures conditions d'efficacité et d'économie les crédits dont ils disposent ; tantôt elle dénonce des modes de recouvrement ou de paiement, des procédures insolites, l'inefficience de certaines organisations, voire l'inadaptation de structures administratives. La persistance de manquements qu'elle a depuis longtemps relevés l'incite à se pencher à nouveau sur les problèmes que posent des établissements ou des services déjà évoqués à plusieurs reprises dans les rapports publics des années antérieures.* »

La Cour ajoute : « *Il ressort que se généralisent des pratiques dont la répétition ne laisse pas d'inquiéter et dont le simple énoncé suffit à montrer les dangers. Trop fréquentes sont les constatations selon lesquelles des textes en vigueur ont été incomplètement respectés, certaines règles budgétaires outrepassées et des prescriptions réglementaires méconnues. Trop d'errements critiquables proviennent d'une insuffisante définition des objectifs à atteindre et de la mise en œuvre de programmes d'équipements, de financement, de recherches, dont la cohérence, au départ, n'a pas été assurée avec assez de rigueur ou dont l'exécution a par la suite manqué de continuité. Trop de conventions imprécises, de garanties illusoires, d'apparences de justifications montrent que certaines autorités de tutelle exercent un contrôle assez largement formel, sans pour autant être en mesure de jouer le rôle d'information et de conseil qu'impliquera demain de leur part l'octroi de plus larges compétences aux collectivités et organismes de leur ressort.*

» *Des besoins ou des aides mal calculés, un recours inconsidéré à l'emprunt, des engagements souvent pris au-delà de leurs possibilités réelles par ceux qui les souscrivent, voire des avantages parfois excessifs accordés à des partenaires privés dénotent à tout le moins une tendance à admettre des accommodements difficilement conciliables avec les exigences économiques et financières auxquelles la nation se trouve aujourd'hui confrontée.* »

La Cour conclut : « *Au moment où le contrôle* a posteriori *semble appelé à prendre des dimensions nouvelles, il appartient à la Cour de dénoncer avec une rigueur accrue les tentations de la facilité. Elle doit le faire avec d'autant plus d'insistance que le développement souhaité des responsabilités à tous les niveaux est inséparable de l'observation stricte des dispositions législatives et réglementaires qu'en matière budgétaire, financière et comptable elle a pour mission de faire respecter.* »

Nous commençons aujourd'hui la publication d'extraits de ce rapport.

● AUTOROUTES : l'État de plus en plus sollicité.

La politique autoroutière du gouvernement avait un triple objectif : accélérer la construction des voies en diminuant le *coût de 25 % par rapport à* celui des sociétés d'économie mixte et limiter l'engagement budgétaire de l'Etat. « *Si le premier objectif a été atteint, il n'en a pas été de même pour les deux autres,* remarque la Cour des comptes. *L'abaissement des coûts unitaires que la nouvelle formule devait procurer aux concessionnaires ne s'est pas produit et l'équilibre de leur exploitation s'est trouvé compromis.* » Déjà en 1973, puis en 1977, cette juridiction avait relevé les anomalies de ce dispositif et en avait suggéré la révision.

Peine perdue ? Selon les auteurs du rapport, « *l'insuffisance des financements privés a contribué à l'accroissement continu de la part des emprunts garantis par le Trésor. Enfin, le désengagement budgétaire résultant des conventions initiales ne s'est pas maintenu et le concours de l'Etat a été de plus en plus sollicité* ».

L'appel à des concessionnaires privés a été la marque originale de la politique autoroutière mise en œuvre à partir de 1970. « *Or,* constate la Cour des comptes, *dix ans plus tard, il apparaît que les conditions dans lesquelles le dispositif des concessions privées a été mis en œuvre, fait obstacle au jeu normal de la concurrence, empêché les concessionnaires de bénéficier de la baisse des coûts escomptée et aggrave leur situation financière. Cependant que l'Etat assume des charges qui ne cessent de croître.* »

Les auteurs du rapport reprochent aux concessionnaires de s'être comportés « *comme des fournisseurs en position dominante recherchant un fort gain immédiat* ». Ainsi les avantages accordés par la Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) à ses actionnaires s'élevaient, au 31 décembre 1976, à 352 millions de francs, alors que la participation de ceux-ci au capital de la société n'atteignait que 168 millions de francs.

La Cour des comptes dénonce la situation paradoxale des trois sociétés concessionnaires dont les actionnaires ont ainsi réalisé de substantiels profits et qui se trouvent dégagés d'une grande partie de leurs risques. D'où l'« *extrême intérêt et l'urgence* », selon les auteurs du rapport, de conduire à son terme une réflexion d'ensemble sur les grandes liaisons d'aménagement du territoire et sur les mécanismes institutionnels et les procédures de financement à mettre en œuvre pour les réaliser.

Dans sa réponse, le ministère des transports souligne que la politique autoroutière du gouvernement s'est « *révélée efficace et que la France a rattrapé son retard. Par ailleurs, l'engagement budgétaire rapporté au nombre de kilomètres mis en service a été réduit par rapport à ce qu'il était avant 1970* ».

L'administration reconnaît toutefois que l'accroissement du prix du pétrole a eu des répercussions sur le coût de la construction des autoroutes et que les concessionnaires ont sollicité de plus en plus les concours de l'Etat.

(1) Le rapport est disponible à l'imprimerie des journaux officiels, 26, rue Desaix, 75015 Paris.

● *Les indemnités versées par la COFACE* (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) *sont passées de* 856 millions en 1977 à 2 182 millions de francs en 1978 en montant brut et de 589 millions à 1 486 millions de *francs après récupération.* Elles ont atteint, pour les polices individuelles, 1 784 millions contre 667 (en net, 1 132 millions contre 450) et, pour les polices collectives, 398 millions contre 189 (en net, 354 millions contre 139).

● INRA : les contrats de recherche.

Le rapport de la Cour des comptes administre une volée de bois vert à l'Institut national de la recherche agronomique. Les critiques portent tant sur l'activité de l'Institut, qui « *n'est pas suffisamment intégrée dans une politique générale de recherche* » que sur la liberté de fait dont disposent les dirigeants de l'établissement qui entraîne des comportements critiquables, voire des irrégularités financières. Notant que la subvention de l'Etat n'a pas suivi la progression des charges de l'INRA, le rapport explique comment les chefs de laboratoire ont cherché à obtenir auprès des services publics ou d'entreprises privées des contrats de recherche qui ont atteint en 1978 près de 45 % de la subvention de fonctionnement.

Trois dangers dans cette méthode de financement :

● Cette procédure au coup par coup n'est pas la plus favorable à une bonne économie de moyens. La Cour a relevé, parmi d'autres, le cas d'une enquête sur les conséquences de l'arasement des talus. Conclu pour un an, ce qui eût été insuffisant, ce contrat a été renouvelé cinq fois, ce qui est beaucoup. Son coût total s'est élevé pour 1978 à 1,8 million de francs. Grâce à ces conventions, les laboratoires recrutent des collaborateurs occasionnels inconnus de l'administration centrale et sont tentés d'assurer, grâce aux recettes des contrats, non seulement le financement quotidien, mais aussi les investissements : achats de voitures, installation d'un chauffage central à Jouy-en-Josas, construction d'une écurie à Clermont-Ferrand et Nouzilly (Indre-et-Loire). Cette tentation, observe le rapport, est encouragée par le fait que les crédits d'investissement de l'INRA sont restés stables au cours des huit dernières années.

● Seconde conséquence fâcheuse : la création d'associations. Pour éviter de voir tomber le produit des contrats dans le pot commun de l'INRA, des responsables de stations et d'unités de recherche ont créé des associations dans le but avoué de coordonner les travaux de divers laboratoires. En fait, ces associations jouent le rôle de banquiers et de caissiers occultes gérant les fonds contractuels. De tels cas ont été relevés à Rennes, Massy et Grignon. Cette situation crée parfois, comme à Theix (Puy-de-Dôme), les conditions favorables à un détournement frauduleux.

● Enfin, l'unité de programmation de la recherche souffre de cette procédure. Les responsables des organismes privés ou publics contractants ont le sentiment, en agissant au coup par coup, de mieux contrôler l'emploi de leurs crédits. « *Les insuffisances de l'orientation et de la tutelle du ministère de l'agriculture se trouvent ainsi accrues.* »

CONJONCTURE

Selon M. Monory

LA LIBÉRATION DES PRIX INDUSTRIELS EST UN SUCCÈS

Commentant la hausse du coût de la vie en France (+ 1,1 % en mai), M. Monory, ministre de l'économie, a fait le bilan de l'évolution des prix industriels. Libérés en juillet 1978, leur hausse moyenne, a-t-il précisé, se chiffre à 9 %, alors qu'ils avaient augmenté de 8,7 % au cours des onze mois correspondants de 1977-1978, période pendant laquelle ils étaient réglementés.

Cette différence de 0,3 %, a ajouté M. Monory, est due essentiellement à une hausse plus forte de l'habillement et des produits textiles, après certaines restrictions d'importations décidées pour préserver l'emploi dans ce secteur particulièrement menacé.

Estimant à partir de ces chiffres que la libération n'a pas accéléré la hausse des prix industriels, le ministre a déclaré : « La confiance que nous avions accordée aux chefs d'entreprise a répondu en tous points aux espoirs du gouvernement. »

M. Monory a ajouté qu'il entendait poursuivre sa carrière de libération des prix dans les secteurs des services et du commerce, mais en développant parallèlement les conditions d'une large concurrence. A cet effet, des rencontres sont organisées entre les professionnels et les représentants des consommateurs. C'est en fonction des résultats de ces rencontres que les décisions seront prises.

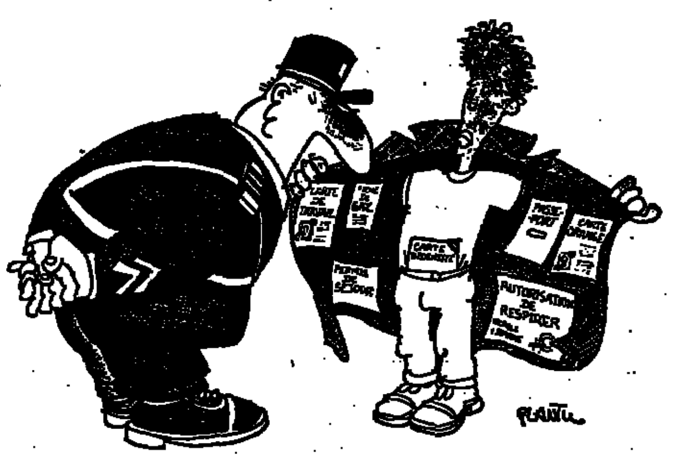
● *Les prix à la consommation dans la C.E.E.* ont augmenté de 0,8 % en mai par rapport à avril. En un an, la hausse a été de 8,9 % (mai 1979 comparé à mai 1978). La hausse des prix a atteint 0,4 % en R.F.A., 1,1 % en France, 1,3 % en Italie 08 % en Grande-Bretagne. Les prix n'ont pas augmenté aux Pays-Bas en mai.

LE SÉJOUR DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Le Sénat veut se donner le temps de la réflexion

Le Sénat, en adoptant à main levée, mardi 26 juin, la question préalable posée par M. LARCHÉ (R.I., Seine-et-Marne) au nom de la commission des lois, s'est refusé à discuter au fond le projet de loi modifiant dans un sens restrictif les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. « *Nous ne voulons pas,* a indiqué le rapporteur, *nous prononcer sur ce texte avant d'avoir eu connaissance du second projet déposé par MM. Boulin et Stoléru et dont l'Assemblée nationale vient seulement d'être saisie. Les deux textes sont liés et ne peuvent être examinés séparément.* »

Avant le rejet de son projet (le vote d'une question préalable équivaut à un rejet), le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'il demanderait au Sénat un vote positif en seconde lecture. Celle-ci pourrait intervenir à l'occasion des « navettes » des 29 et 30 juin entre les deux Chambres du Parlement. Il n'est pas sûr, toutefois, que les sénateurs acceptent de débattre de ce problème dans la précipitation d'une fin de session. Aussitôt après l'adoption de sa question préalable, la commission des lois, *en effet,* par quatorze voix contre sept, a décidé qu'elle n'entendrait pas les ministres intéressés avant le vote du « projet Boulin-Stoléru » par l'Assemblée nationale. Cette décision témoigne, semble-t-il, d'une résistance à la réforme proposée, résistance qui va au-delà des raisons de procédure. — A. G.



(Dessin de PLANTU.)

Le patronat chrétien se prononce pour un statut personnel et familial

Les projets de loi concernant les travailleurs immigrés continuent de susciter des réactions. Le Centre français du patronat chrétien (C.F.P.C.) se déclare partisan d'un « *véritable statut personnel et familial de l'immigré* », qui comporterait des « *garanties minimales* » quant aux « *deux réalités les plus pénibles de sa condition : la précarité de l'autorisation de séjour et l'isolement familial* ». Estimant que l'immigré devrait avoir « *les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Français* », cette organisation patronale souligne que « *la communauté a contracté une responsabilité à l'égard de ces personnes* » qui ont contribué « *au développement économique que la France a connu* ». Le C.F.P.C. propose d'attribuer aux travailleurs étrangers un « *droit à résidence pour une durée au moins équivalente à celle du séjour régulier déjà effectué en France* » et qui serait étendu de plein droit aux conjoints et descendants directs résidant en France ou leur donnerait la liberté de les faire venir.

De son côté, le *Grand-Orient* de France dénonce « *les atteintes aux libertés* », ainsi que « *l'usage abusif de certaines procédures judiciaires et administratives, aussi bien en ce qui concerne celle du flagrant délit que la réglementation relative aux étrangers* ».

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.), pour sa part, exprime une fois de plus son « *extrême préoccupation* » devant des projets qui mettent en cause, selon lui, « *les droits et la sécurité de l'ensemble des travailleurs immigrés* » et constituent « *une atteinte générale aux droits de l'homme* ».

A Dijon : pieds nus une valise sur l'épaule...

A Dijon, quelque sept cents personnes ont manifesté, mardi 26 juin, à l'appel des syndicats, des partis de gauche et de plusieurs organisations humanitaires pour protester contre les projets de loi Bonnet et Stoléru, ainsi que contre les récentes expulsions d'immigrés des foyers Sonacotra. Des travailleurs étrangers, marchant pieds nus et portant une valise sur l'épaule, ont participé au cortège des protestataires.

M. MICHEL COLLAS VA SUCCÉDER A M. JACQUES FERRY A LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA SIDÉRURGIE.

M. Michel Collas, vice-président de la société Creusot-Loire, va succéder à M. Ferry à la présidence de la Chambre syndicale de la sidrurgie française : M. Jacques Ferry, âgé de soixante-six ans, occupant depuis 1964 ce poste, qu'il doit quitter en juillet.

Le choix de la profession s'est porté sur la personne de M. Collas, né en 1923, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur au corps des mines, ancien directeur de la Sollac, puis directeur général des Ateliers et Forges de la Loire (C.A.F.L.) jusqu'en 1970, date à la quelle il fut nommé directeur général de Creusot-Loire, chargé de la branche « métallurgie ». En novembre dernier, à la suite des difficultés éprouvées par cette branche, il fut déchargé de ses responsabilités, au profit de M. Boulin, directeur général de la branche «mécanique», et nommé vice-président. M. Michel Collas est président de la commission « enseignement, formation, emploi » du C.N.P.F. et président du groupement « travail *manuel* et *entreprise* » (GETAM).

SOCIAL

LE DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La commission parlementaire se prononce pour une taxe spécifique sur l'alcool et le tabac

Le rapport de la commission de contrôle sur la gestion de la sécurité sociale, créée par l'Assemblée le 20 décembre 1978, a été publié mercredi 27 juin. La commission, présidée par M. Bernard Pons (R.P.R.), et dont le rapporteur était M. Pierre-Alexandre Bourson (U.D.F.), a étudié l'ensemble des prestations sociales, excepté les régimes de retraites complémentaires et l'indemnisation du chômage. Elle a décidé de ne pas divulguer la liste des personnalités qu'elle a entendues.

Les députés ont été surpris par l'imprécision, voire l'incohérence qui président à l'évaluation des dépenses sociales. Ils ont constaté que les chiffres dont on dispose à ce sujet sont établis par des organismes divers, tels que les ministères de la santé et du budget, l'INSEE, le Commissariat au plan ou les caisses elles-mêmes, lesquelles disposent de moyens statistiques insuffisants. De plus, on ignore souvent sur quelles bases portent ces calculs. Il en résulte que des chiffres, très différents en raison de leur nature ou de leur origine, peuvent être publiés à quelques mois d'écart.

Compte tenu de ces réserves sur la valeur des indications disponibles, la commission a évalué *le découvert du régime général* à 9,8 milliards de francs pour 1978. Les prévisions pour 1979 donnent un chiffre d'environ 2 milliards de francs et les projections à moyen terme estiment à 56 milliards de francs le déficit comptable pour l'année 1985.

Analysant les causes de ce déficit, la commission a distingué celles propres à chaque branche de protection, des causes plus générales. Pour ce qui est de l'assurance-vieillesse, le nombre des cotisants a tendance à diminuer, alors que celui des retraités augmente. La commission estime que cette situation provient de la conjoncture économique (et notamment du chômage) et des progrès de la législation — qui ont multiplié les possibilités de prendre une retraite anticipée. Quant à l'assurance-maladie, les députés estiment que ses coûts ne doivent pas être attribués aux arrêts de travail, dont la part, dans les dépenses, est passée de 12 % en 1973 à 10 % en 1977, ni aux achats de médicaments, qui représentaient 13,3 % des dépenses en 1977, contre 18 % en 1973.

Les pertes dues au chômage

La commission situe les causes véritables de la progression des dépenses d'assurance-maladie *dans la généralisation* de la protection sociale (qui s'étend à l'ensemble de la population alors qu'elle ne concernait que 53 % des Français en 1945), dans le recours de plus en plus fréquent à l'hôpital et dans les grands fléaux sociaux. C'est ainsi que le coût de l'alcoolisme a été évalué par le ministère de la santé à 15 milliards de francs en 1978, celui du tabagisme à plus de 6 milliards de francs, celui des accidents de la circulation à 2,4 milliards de francs et celui des accidents du travail à près de 17,5 milliards de francs, soit un total de près de 41 milliards de francs, très supérieur au déficit actuel de l'ensemble de la Sécurité sociale.

Parmi les causes plus géntrales du dficit de la sécurité sociale, la commission a relevé le fait que les cotisations sont assises sur les revenus du travail, alors que certaines prestations évoluent plus rapidement, cette situation étant aggravée par le chômage (cent mille chômeurs supplémentaires entraînent une perte de cotisations de 1,4 milliard de francs). La commission a pris en considération aussi le développement du travail noir, sur lequel, cependant, elle n'a pas pu fournir de chiffres crédibles, et les « charges indues », Wu'elle a évaluées à 4,2 milliards e francs et dont elle souhaite qu'elles soient progressivement prises en charge par l'Etat.

La commission formule des propositions. Elle estime que le déplafonnement des cotisations irait à l'encontre du caractère d'assurance qui est actuellement celui de l'ensemble du système, et que la fiscalisation des ressources, partiellement réalisée par les aides du budget général aux différents régimes déficitaires (36 milliards de francs), contribuerait à alourdir les prélèvements sur les catégories socio-profesionnelles dont les revenus sont déclarés uar des tiers. La commission estime qu'un changement global d'assiette (sans qu'il faille écarter une diversification des ressources) risquerait de présenter des difficultés analogues à celles qui ont marqué le passage de la patente à la taxe professionnelle. En revanche, les députés sont favorables à l'institution de taxes spécifiques sur les boissons alcoolisées et les tabacs, taxes qui pouraient couvrir les coûts de ces pratiques pour la Sécurité sociale sans avoir d'effets notables sur l'indice des prix. La commission suggère aussi d'augmenter la taxe sur les primes d'assurances-auto et de demander aux pratiquants de sports à hauts risques une contribution aux dépenses qu'ils occasionnent à leur régime de Sécurité sociale.

La commission a refusé d'envisager la possibilité d'agir de façon coercitive sur les dépenses de santé. Elle recommande d'agir sur l'offre de soins par une meilleure gestion, et elle estime que l'organisation de l'hôpital en service devrait ctder la place à la généralisation des structures associant plusieurs spécialités autour d'une pathologie particulière et à la création d'unités de médecine générale de petite dimension.

Selon la commission, les économies portant sur les médicaments ne peuvent être que ponctuelles, mais la vignette, qui incite de nombreux assurés à faire régulariser *a posteriori* par leur médecin une consommation spontanée, doit être supprimée.

Pour ce qui est de l'action sur la demande de soins, les députés se sont prononcés pour une prévention sélective, prise en charge par l'assurance-maladie lorsque ces dépenses sont médicalement justifiées, pour une lutte contre les grands fléaux et pour une responsabilisation des assurés, notamment en faisant apparaître le coût de la couverture sociale sur la feuille de paie. La commission est hostile à la suppression du ticket modérateur, qui pourrait déboucher, à terme, sur la généralisation du « tiers payant ». Elle souhaite enfin que les effectifs et les dépenses du contrôle médical soient augmentés de 20 %.

La commission préconise, pour les autres branches de protection, l'attribution de la pension de vieillesse, non plus en fonction de l'âge, mais après quarante années d'activité, et l'assouplissement de la règle qui veut que le premier enfant n'ouvre pas droit aux prestations familiales. Elle estime, à cet égard, que l'utilisation des excédents ne permettrait pas de financer les revendications les plus couramment formulées.

Les députés souhaitent enfin que chaque année, à l'occasion de l'examen de la loi de finances, un débat sur la Sécurité sociale soit organisé au Parlement, afin que celui-ci puisse se prononcer sur les prévisions de recettes et sur les dépenses des régimes obligatoires.

M. BARRE INSTALLE LA COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Barre a installé, mercredi 27 juin, la commission des comptes de la Sécurité sociale, qui a tenu sa première réunion sous la présidence du ministre de la santé et de la famille.

Cette commission, inspirée de la Commission des comptes de la nation, a été instituée après le débat parlementaire du 24 mai 1978 sur la Sécurité sociale. Elle n'a pas pour objet d'examiner la politique de la Sécurité sociale ni les mesures de fond concernant la protection sociale des Français, mais d'informer le Parlement en vue de lui permettre d'assurer dans de bonnes conditions son activité de contrôle. Par voie de conséquence, les travaux de cette commission seront une source de documentation pour l'information, tant du public que des professionnels de la presse.

Elle comprend des parlementaires, des hauts responsables de la Sécurité sociale et de certains ministères, des représentants des organisations professionnelles, syndicales et sociales, médicales et hospitalières, ainsi que plusieurs personnalités qualifiées.

● *Deux cent soixante-dix emplois vont être supprimés chez Thomson-Brandt.* — La direction de cette entreprise d'électroménager a annoncé cette décision visant, d'ici deux ans, les usines d'Angers et de Saint-Pierre-Montlimar (Maine-et-Loire) qui emploient respectivement 3 650 et 1 000 personnes. Cette année, 171 personnes, âgées de cinquante-six ans et trois mois et plus, seront licenciées.

NOUVELLE RENCONTRE JEUDI ENTRE M. BOURGES ET LES SYNDICATS DES ARSENAUX

Aucun accord n'a été enregistré, mardi 26 juin à Paris, dans la négociation relative aux arsenaux, après six heures de discussions entre le ministre de la défense et les syndicats des personnels. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu jeudi.

Les revendications présentées par les syndicats portent autant sur le rétablissement des décrets de 1951 (qui fixent les salaires des ouvriers d'Etat à parité avec ceux de la métallurgie parisienne) que sur la réduction des horaires, l'amélioration des conditions de travail, la prime annuelle, la semaine supplémentaire de congé.

Sur le problème des rémunérations, le ministre a proposé aux syndicats — qui l'ont refusé — le choix entre trois nouvelles formules : contrat salarial annuel du type de celui de la fonction publique, évolution des salaires comparable à celle des sociétés aéronautiques nationales, ou évolution des rémunérations sur le modèle de celle de la fonction publique.

Constatant que les décrets salariaux de 1951, dont l'application est suspendue depuis trois ans par le plan Barre, « *n'avaient pas été rétablis à ce jour* », les syndicats ont appelé les personnels des arsenaux à « *la continuation de leur action* ».

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E.-U. ..	4,3020	4,3055	— 65	— 30	— 160	— 120	— 240	— 180
$ can. ...	3,6860	3,6905	— 70	— 30	— 160	— 110	— 250	— 180
Yen (100)	1,9855	1,9895	+ 60	+ 95	+ 95	+ 135	+ 340	+ 395
DM	2,3185	2,3220	+ 50	+ 85	+ 115	+ 150	+ 355	+ 415
Florin ...	2,1090	2,1125	+ 15	+ 45	— 5	+ 30	— 20	— 70
F B. (100)	14,4740	14,4905	— 290	— 125	— 515	— 330	— 785	— 385
F.S. (100)	2,5745	2,5880	+ 170	+ 210	+ 315	+ 355	+ 960	+1025
L. (1 000)	5,1495	5,1585	— 355	— 275	— 585	— 500	—1235	—1050
£ ..	9,2585	9,2695	— 495	— 410	— 925	— 820	—1925	—1780

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 3/16	5 9/16	5 3/8	5 3/4	5 9/16	5 15/16	6	6 3/8
$ E.-U. ..	31	31 5/8	9 13/16	10 3/16	10 1/2	11 1/8	10 5/16	10 15/16
Florin ...	7	7 3/4	7 5/8	8 3/8	8	8 3/4	8 15/16	9 11/16
F B. (100)	9 1/2	10 1/2	10	11	10 1/8	11 1/8	10 1/4	11 1/8
F.S.	5/8	1 1/8	11/16	1 1/16	3/4	1 1/8	1 9/16	1 15/16
L. (1 000)	25	35	14 3/4	15 3/4	13 3/4	14 3/4	13 1/2	14 1/2
£	14 1/2	15 1/2	14 1/8	15	14 1/8	15	13 1/2	14 3/8
Fr. franç..	8	9	10 5/8	11 3/8	10 5/8	11 3/8	11	11 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LES RAPPORTS ENTRE LA C.G.T. ET LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS

M. Georges Séguy : nous voulons entrer dans la C.E.S. telle qu'elle est

Genève. — Convoqué à Genève les 26 et 27 juin, le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), doit arrêter des dispositions concrètes dont le principe a été adopté en mai lors du congrès de Munich. Il s'agit en premier lieu des modalités de l'action qui sera menée après la période des congés pour réclamer, dans toute l'Europe, la réduction de la durée du travail aux environs de trente-cinq heures par semaine. Il est vraisemblable que le mot d'ordre définitif, à la fois mobilisateur et susceptible d'être respecté dans tous les pays, sera fixé au comité exécutif des 25 et 26 septembre. Parmi d'autres points, le comité doit examiner l'application de la décision du congrès concernant la définition des conditions dans lesquelles les demandes d'adhésion peuvent ou doivent être acceptées.

De notre envoyée spéciale

La C.G.T. porte une vive attention à ces deux questions. En dépit des sarcasmes par lesquels certains de ses syndicats, en particulier celui des mineurs, ont critiqué la récente démarche auprès de M. Giscard d'Estaing de la C.E.S. — dont la délégation comprenait notamment MM. Hintersheid, secrétaire général (Luxembourg), Bergeron (F.O.) et Chérèque (C.F.D.T.) — la C.G.T. veut participer à l'action programmée pour l'automne. De son côté, la C.F.D.T. souhaite que celle-ci ait l'impact le plus fort possible. M. Gensous, secrétaire confédéral cégétiste chargé du secteur international, a eu à ce sujet un bref échange de vues avec M. Chérèque.

Quant aux objections auxquelles se heurte la candidature de la C.G.T., il est encore trop tôt pour prévoir comment elles évolueront. Les attaques formulées par M. Séguy à l'encontre de M. Vetter (D.G.B. — Allemagne), président sortant de l'Internationale européenne, ont pris, aux yeux de certains dirigeants de la C.E.S., une telle vivacité, que beaucoup se demandaient si la C.G.T. n'envisageait pas de rompre les contacts, si ténus fussent-ils. En réalité, la confédération de M. Séguy n'abandonne pas son projet d'adhérer à la C.E.S.

La déclaration que nous a faite le secrétaire général de la C.G.T., de passage à Genève, ne reflète plus la fièvre des propos électoraux du mois dernier.

« A la veille de l'élection du Parlement européen, où Oskar Vetter était candidat, ce fut plus le second de la liste social-démocrate qui vilipendait la C.G.T. que le président du D.G.B. L'Assemblée de Strasbourg élue, la question de l'entrée de la C.G.T. dans la C.E.S. demeure et prend même une acuité supérieure. Le Parlement européen n'est pas ce que les syndicalistes les plus passionnés d'intégration, de supranationalité et d'élargissement avaient prédit. Ceux qui avaient annoncé toutes sortes d'avancées sociales, y compris la semaine de trente-cinq heures par la voie parlementaire européenne, sont bien obligés de tenir compte d'une réalité qui devrait leur faire admettre que l'action syndicale reste la voie la plus sûre du progrès social, à l'échelle de chaque pays et au niveau européen.

» L'efficacité du syndicalisme européen, de son action, dépend de sa cohésion. Il est aberrant que les dirigeants de la C.E.S. persistent dans une politique de discrimination envers plusieurs organisations syndicales européennes, dont la C.G.T., ce qui revient à priver la C.E.S. du concours de la majorité de la classe ouvrière française. Il est absurde de prêter à la C.G.T. l'intention d'être le « cheval de Troie » de la F.S.M. (Fédération syndicale mondiale) dans la C.E.S. »

« Nous sommes résolument pour l'indépendance de la C.E.S. vis-à-vis de toutes les centrales syndicales internationales. Nous voulons entrer à la C.E.S. telle qu'elle est, avec ses statuts et son programme, en respectant les organisations qui y sont déjà affiliées, telles qu'elles sont. Nous entendons par réciprocité être acceptés et respectés tels que nous sommes. S'il peut en être ainsi, nous serons des affiliés responsables, constructifs, unitaires, attachés à la démocratie.

» La supranationalité ? La transposition de cette conception sur le terrain syndical comporte une lourde équivoque. S'agit-il de la supranationalité telle qu'elle est prônée par les « européanistes » de droite les plus fanatiques (je pense notamment à M. Lecanuet) ? Nous ne pouvons accepter un tel abandon de souveraineté, nationale comme syndicale, car nous considérons que la diversité du sndicalisme occidental fait sa richesse. Il serait dommage que cette diversité s'efface devant une sorte de standardisation.

Il est possible que certains syndicalistes fassent de cette supranationalité une lecture différente, inspirée par la nécessité de concessions réciproques pour parvenir à l'action commune. Voilà pourquoi nous souhaitons poudiscuter avec tous les intéressés. raux du mois dernier.

» Nous sommes très attentifs aux délibérations du comité exécutif de la C.E.S., qui doit donner une suite au congrès de Munich pour une action sur les trente-cinq heures et pour la définition des conditions d'admission à la C.E.S. Jusqu'à ce jour, nous croyions que ces conditions étaient définies et nous trouvons insolite la recherche tendant à en élaborer de nouvelles pour les candidatures en cours. En toute hypothèse, nous sommes ouverts à toutes les discussions, l'essentiel étant qu'on ne nous demande pas d'avoir à nous renier pour être membres de la C.E.S. »

JOANINE ROY.

LA SITUATION DES VACATAIRES A L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Le Syndicat général des personnels des affaires sociales (C.G.T.) affirme, dans un communiqué, que « *neuf cents vacataires travaillant à temps plein doivent disparaître d'ici au 31 décembre 1979* » des effectifs de l'Agence nationale pour l'emploi, qui seraient ainsi réduits de 10 %, « *aucune création de poste budgétaire n'étant annoncée* ».

La C.G.T. précise que, si « *la direction s'efforce d'éviter au maximum le licenciement direct* », « *elle offre un certain nombre de postes vacants aux vacataires après examen, même si ceux-ci tiennent l'emploi offert depuis des mois, voire des années ; elle favorise les départs volontaires ; elle licencie de manière déguisée ceux qui échouent à un examen, qui tombent malades, etc.* »

[A la direction de l'ANPE, on rappelle d'abord que le comité consultatif paritaire de l'Agence, qui comprend aussi les représentants syndicaux, a approuvé, en février dernier, la décision de suspendre le recrutement d'agents vacataires. On indique ensuite que l'ANPE procède actuellement à l'« engagement définitif par contractualisation » des vacataires en place « quand leurs aptitudes le permettent » : pour cela, un examen assez simple a été institué, que le candidat peut passer autant de fois qu'il le veut. Certains en sont à leur cinquième tentative. Après les départs volontaires, les vacataires seront au nombre de six cent quatre-vingts à la fin juin, précise-t-on à la direction de l'Agence, où l'on assure qu'« aucun licenciement n'est prévu ».]

● *F.O. signera l'accord salarial à l'E.G.F.* — La fédération F.O. des industries de l'énergie électrique et du gaz signera la nouvelle convention salariale de l'E.G.F., car elle garantit, estime cette fédération, le pouvoir d'achat de l'ensemble des catégories de personnels pour 1979. L'Union nationale des cadres et agents de maîtrise signera aussi l'accord. Pour sa part, l'Union des cadres et techniciens estime que le nouvel accord maintiendra le pouvoir d'achat en haut de la grille, mais se traduira par une progression de 2,5 % pour les basses catégories.

LA C.G.C. RÉAFFIRME SON « PROFOND DÉSACCORD » AVEC LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE M. BARRE.

Faisant le bilan des entretiens que sa confédération vient d'avoir avec la C.G.T., la C.F.D.T., F.O., la C.F.T.C., la FEN et le C.N.P.F. (*le Monde* du 16 juin), M. Jean Menu, président de la C.G.C., a précisé, mardi 26 juin devant la presse, les raisons pour lesquelles son organisation n'avait pas sollicité d'audience auprès du premier ministre : « *La C.G.C.*, a-t-il dit, *est en profond désaccord sa politique économique et la manière dont il appréhende le problème de l'emploi. Lui-même n'est pas particulièrement réceptif à ce qui peut lui être dit pour tenter d'infléchir ses orientations. Dans l'état actuel des choses, une telle démarche ne nous a donc pas paru utile.* » Toutefois, M. Menu a ajouté que son organisation ne refuserait pas une invitation de Matignon, si celle-ci avait lieu.

La C.G.C. souhaite par ailleurs « *ne plus se battre seule comme elle l'a fait trop souvent dans le passé* », mais aboutir notamment « *à des positions communes avec d'autres organisations syndicales lors de négociations paritaires avec le gouvernement et le patronat* », comme, par exemple, sur la réduction de la durée du travail. Se sentant évidemment « *plus proche* » des syndicats réformistes que de la C.G.T. et de la C.F.D.T., mais s'efforçant de sérier tous les terrains de convergences, la C.G.C., a indiqué M. Menu, mobilisera ses adhérents sur deux thèmes principaux à partir de septembre : le droit au travail et le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

● *M. Barre* recevra le vendredi 29 juin, à 11 heures, M. Maire, à la tête d'une délégation de la C.F.D.T. Le premier ministre devait présider le 26 juin un comité interministériel sur les modalités d'application de la loi réformant les élections des prudhommes. Il s'entretiendra le 27 juin avec M. Philippe Clément, président de la Fédération nationale des travaux publics.

AFFAIRES

Le président de C.d.F.-Chimie se rebiffe contre les incohérences industrielles de l'État-patron

Après avoir touché le creux de la vague en 1978 avec le plus lourd déficit de toute son histoire *(282 millions de francs)*, le groupe d'Etat C.d.F.-Chimie, filiale des Charbonnages de France et « numéro trois » français de la chimie, avec un chiffre d'affaires de 6,75 milliards de francs, se porte mieux. M. Jacques Petitmengin, président de son directoire, l'a annoncé lors de la conférence de presse annuelle donnée le 26 juin dernier.

Cette évolution s'explique selon lui par un « *meilleur taux de marche de toutes les unités et par une meilleure valeur ajoutée des prix des polymères (matières plastiques)* ». Il s'est toutefois *refusé à toutes prévisions*, se bornant à préciser que si les vents étaient favorables un retour à l'équilibre des comptes était possible pour 1979. Revenant sur les fortes pertes subies par le groupe durant l'exercice écoulé, M. Petitmengin en a rendu en partie responsables les activités fortement déficitaires du groupe dans les plastiques de grande diffusion, dont les prix ont été inférieurs aux niveaux de 1976.

Mais elles proviennent aussi de la société Azote et produits chimiques (A.P.C.), ex-filiale engrais de l'E.M.C. — rachetée sur la pression des pouvoirs publics, soucieux de créer un grand « pôle engrais » national — qui a encore enregistré un déficit de près *de 100 millions de francs*.

A propos de l'Etat-patron et de ses interventions fréquentes dans la stratégie du groupe, M. Petitmengin a vivement critiqué en aparté ses aberrations en matière industrielle et son faux libéralisme. « *Les incohérences, dans ce domaine*, nous a-t-il déclaré, *sont plus grandes qu'il y a dix ans.* » Après avoir contraint C.d.F.-Chimie à déterrer en 1975 son projet de vapocraqueur à Dunkerque, afin de participer à la lutte contre le chômage dans le Nord, les pouvoirs publics refusent maintenant les fonds nécessaires pour construire la seconde moitié de l'ouvrage, alors que les économies d'échelle commanderaient d'achever l'ensemble industriel pour produire leur plein effet. Résultat : COPENOR, la société exploitant ce vapocraqueur sera *déficitaire cette année*.

Le même illogisme a présidé dans l'affaire des engrais. Tandis que C.d.F.-Chimie espère parvenir en 1979 à rééquilibrer les comptes de sa filiale A.P.C., avec un an d'avance sur le programme remis aux pouvoirs publics lors de la *fusion en 1977*, les *mêmes* pouvoirs publics font la sourde oreille pour financer la nouvelle unité d'urée de Toulouse, pourtant nécessaire au développement des activités de cette société.

Que faut-il encore penser de l'attitude de l'administration dans l'affaire Duco ? C.d.F.-Chimie a *été invité à se porter acquéreur* de cette société de peintures industrielles, filiale de Nobel-Bozel, pour qu'elle ne tombe pas en mains étrangères ; mais les autorités ont fait traîner les choses en longueur avant de donner leur feu vert.

Pour trouver de l'argent, M. Petitmengin cherche de nouveaux partenaires. Des négociations sont en cours avec l'émirat de Qatar, déjà associé au groupe dans COPENOR. C.d.F.-Chimie a également pris langue avec un autre interlocuteur, peut-être le Venezuela.

Le 20 décembre, le patron de C.d.F.-Chimie mettra une condition à l'acceptation d'une prorogation de son mandat : avoir les mains plus libres.

ANDRÉ DESSOT.

LE GROUPE ITALIEN ZANUSSI S'ASSOCIE AVEC HITACHI

Le groupe italien Zanussi, « numéro un » européen de l'électroménager, et le conglomérat japonais Hitachi viennent de signer un important accord de coopération commerciale et technique couvrant tous les secteurs de fabrication des deux partenaires : appareils hi-fi, postes de télévision, cuisinières, réfrigérateurs, machines à laver le linge et la *vaisselle, etc. Cet accord* d'assistance réciproque est assorti d'une clause prévoyant la cession par Hitachi de son savoir-faire dans les domaines de la hi-fi et de la télévision à la société Zanussi, Elettronica SpA, filiale du groupe Zanussi opérant dans ces branches d'activité.

L'alliance conclue par les deux groupes s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Zanussi visant à internationaliser ses affaires sur tous les continents. Elle avait déjà conduit le groupe italien à procéder en février à une augmentation de son capital au profit du consortium d'Etat autrichien Voest-Alpine (acier, construction mécanique), désormais son actionnaire à 10 %. En 1978, *le groupe Zanussi a réalisé un* chiffre d'affaires de 4,4 miliards de francs.

● *L'Air liquide.* — Une malencontreuse coquille typographique s'est glissée dans « le Monde de l'économie » du 26 juin, page 24, au début de l'article sur L'Air liquide : l'expression « ô scandale » est devenue « 6 scandales ».

La B.N.P. et la Société générale sont favorables à une réforme du crédit aux entreprises

A l'occasion de leur conférence *de presse annuelle, MM. Lauré et* Ledoux, présidents respectivement de la Société générale et de la Banque nationale de Paris (B.N.P.), ont été abondamment questionnés sur les propositions du rapport Mayoux concernant la décentralisation du système bancaire. Ils ont répondu que, dans *l'ensemble, ils y étaient « plutôt favorables »*, tout en émettant des réserves sur la possibilité de les mettre en œuvre.

Ainsi, M. Lauré a trouvé « *très sympathique* » le projet de « *banaliser* » les moyens de collecte, essentiellement le livret exonéré distribué par les caisses d'épargne *et le Crédit mutuel. Il a toutefois* estimé que l'opposition du Trésor, pour qui les ressources du livret A des caisses d'épargne recueillies par la *Caisse des dépôts sont* « sacro-saintes », bloquera ce projet. De même, l'opposition des collectivités locales, qui bénéficient de la moitié des fonds collectés par le « livret bleu » du Crédit mutuel, pèsera de tout son *poids*.

De son côté, M. Ledoux s'est déclaré partisan du « *crédit global d'exploitation* » (C.G.E.), l'une des pièces maîtresses du rapport Mayoux, qui consiste à fixer pour chaque entreprise un compte d'avances unique destiné à remplacer l'escompte commercial et *le découvert. L'attitude est la* même chez M. Lauré, qui dénonce en outre le « *saucissonnage* » des crédits, dont les formes et les variétés se sont démesurément multipliées à l'instigation des professionnels et des pouvoirs publics : cette prolifération rend difficile l'appréciation du risque *global par le banquier et son* client. Il faudrait donc simplifier le crédit et rééduquer tant le personnel bancaire que les entreprises. Apparemment, ces dernières, surtout les P.M.E., ne sont pas prêtes à abandonner le système centenaire de l'escompte, qui est lourd et coûteux, mais *bien connu*.

Quant à la tarification des opérations bancaires (faire payer les chèques), sujet à l'ordre du jour, les deux présidents ont fait connaître qu'ils y étaient « *globalement* » favorables. A la Société générale, aucun projet concret n'a été élaboré, seules des « *réflexions* » sont en cours. Pour M. Lauré, « *il y a un problème* », car le gouvernement a fait fausse route quand il a supprimé, en 1967, la rémunération des dépôts à vue et maintenu une gratuité des services qui ne date que de 1944. A la B.N.P., on relève que les soldes des comptes à vue des particuliers, inférieurs à 2 000 F pour 50 % et à 1 000 F pour 35 %, baissent régulièrement au fur et à mesure que montent *les dépôts rémunérés* : la clientèle a appris à placer son épargne.

Reconnaissant que les banques sont victimes de leur intense campagne de publicité antérieure *(« Votre argent m'intéresse »)*, M. Ledoux estime, néanmoins, qu'il est temps de faire payer les opérateurs en tenant compte de l'importance de leur solde créditeur annuel. Pour limiter l'émission des « *petits chèques* », *il a suggéré de fixer un montant* minimal pour le paiement par chèques.

● *Les dirigeants de l'industrie privée de Suisse, de France et d'Allemagne fédérale* sont les mieux payés d'Europe et gagnent en moyenne deux fois plus que les Britanniques. Selon une étude de la Confédération des industries britanniques (C.B.I.), pour le salaire net annuel — après impôt — de 7 322 livres (66 000 F) d'un dirigeant britannique, à responsabilité égale, le Suisse gagne 23 365 livres (210 000 F), suivi par l'Allemand (162 000 F), le Français et le Belge (153 000 F). Pour ce même salaire, le pouvoir d'achat le plus élevé est détenu par le Suisse et, à égalité, le Français et l'Allemand. — *(A.F.P.)*

LE DIRECTEUR DU PORT DE MARSEILLE S'INQUIÈTE DES CONSÉQUENCES DES GRÈVES DE DOCKERS

(De notre correspondant.)

Marseille. — M. Paul Fabre, président du port autonome de Marseille, a, le 26 juin, au cours d'une conférence de presse examinée la situation du port après la grève des dockers qui perturbe son activité depuis le début du mois de mars.

« *Une information incomplète*, a-t-il déclaré, *a laissé croire qu'avait été signé, vendredi dernier, entre l'Union nationale des industries de la manutention portuaire et la Fédération nationaledes ports et docks C.G.T., un accord mettant fin au conflit qui perturbe la vie des ports français. Au moment où ce conflit rebondit, il est du devoir du président du port autonome, mandaté par son conseil d'administration, d'attirer solennellement l'attention. Il faut que tout le monde soit bien convaincu que les trafics maritimes sont extrêmement sensibles. Les armateurs de tous les pays du monde recherchent avant tout un service sûr. Rien n'est plus néfaste que ces véritables « prises d'otages » dont sont victimes les navires et leurs équipages. Les armateurs fuient les ports où ils courent ce risque.* »

« *Il faut ajouter que le port de Marseille*, a ajouté M. Fabre, *est le plus sensible des ports français. Le trafic « captif » (celui qui est obligé de passer par Marseille) est proportionnellement moindre que dans les autres ports. Navires et marchandises ont le choix et peuvent passer ailleurs...* »

ÉTRANGER

FAUX PAS HELLÉNIQUE

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Roussos, qui fut le chef de la mission de la Grèce auprès du Marché commun de 1967 à 1973, pendant la dictature des colonels, va-t-il revenir à Bruxelles comme « délégué permanent » de son *pays auprès de la Communauté* ? Après que le gouvernement d'Athènes eut présenté une demande d'agrément, la Commission a transmis un avis négatif aux gouvernements membres, auxquels il revient de prendre la décision.

La Commission a *été*, nous *dit-on, consternée et surprise de* ce faux pas. M. Roussos, qui est ambassadeur au Royaume-Uni, est un diplomate de carrière et non un homme politique. Son cas n'est pas unique : il a servi avec zèle le gouvernement des colonels, mais finalement ni plus ni moins que ne l'ont fait la *grande majorité de ses collègues*. Il reste que le renvoyer à Bruxelles fait ici figure de provocation, surtout de la part d'un gouvernement qui, pendant les années de la négociation avec la C.E.E., a constamment fait valoir qu'un des principaux intérêts de l'adhésion serait de consolider la démocratie dans le pays. — Ph. L.

En Irlande

LA GRÈVE DES POSTES A PRIS FIN APRÈS AVOIR DURÉ CINQ MOIS

Dublin *(A.F.P.)*. — La grève des postes et des télécommunications en République d'Irlande, qui durait depuis cinq mois, a pris fin le lundi soir 25 juin. Les services des postes et du téléphone doivent fonctionner à nouveau normalement à partir du mercredi 27 juin. Soucieux de rétablir son système de communications avec l'étranger avant le *1er juillet, date à laquelle l'Irlande* prend pour six mois la présidence de la Communauté européenne, le gouvernement a proposé aux employés des postes une augmentation de salaires de 12 à 18 %. Cette offre a été acceptée par le Syndicat des postiers irlandais.

DANEMARK

● *La banlance commerciale danoise* a enregistré en mai un déficit de 2 340 millions de couronnes, les importations se sont élevées à 8 290 millions de couronnes et les exportations à 5 950 millions. Pour les cinq premiers mois, le déficit commercial a atteint 8 170 millions de couronnes. — *(A.F.P.)*

Aux États-Unis

LE COUT DE LA VIE A AUGMENTÉ DE 1,1 % EN MAI

Washington *(A.F.P.)*. — L'indice du coût de la vie aux Etats-Unis a augmenté de 1,1 % en mai, à la suite d'une hausse des prix des produits pétroliers (+ 5 %). C'est le quatrième mois de suite que *l'indice dépasse le 1 %*. Si la tendance se poursuit, la hausse du coût de la vie pour l'ensemble de 1979 atteindra près de 14 %. Le gouvernement espère toutefois que le rythme de l'inflation se tassera à partir de l'automne.

Fin mai, l'indice du coût de la vie *faisait apparaître une hausse de 10,8 % par rapport à mai 1978*. Les salaires hebdomadaires ont augmenté de 0,2 % en mai. Compte tenu de la hausse des prix, leur pouvoir d'achat enregistrait une baisse de 3,1 % par rapport à mai 1978.

La limitation des prix et salaires aux États-Unis

LA COUR D'APPEL DE WASHINGTON DONNE RAISON AU PRÉSIDENT CARTER

A Washington, la Cour fédérale d'appel du district de Columbia vient de rendre un arrêt contraire à la décision du tribunal qui avait jugé que le président *Carter abusait* de ses pouvoirs en matière de lutte contre l'inflation. La cour, saisie par le gouvernement, a estimé que celui-ci avait le droit de priver de commandes d'une valeur supérieure à 5 millions de dollars toute entreprise qui ne se conformerait pas aux normes de hausse des salaires fixées par le gouvernement.

La centrale syndicale A.F.L.-C.I.O. et diverses organisations ouvrières *affiliées ont l'intention* de se pourvoir auprès de la Cour suprême pour obtenir cassation de l'arrêt de la cour de Washington.

Cependant, M. Alfred Kahn, responsable de la lutte contre l'inflation auprès du président Carter, a déclaré que l'arrêt était « *fort encourageant* » pour l'administration.

PAYS-BAS

● *La balance des paiements courants néerlandaise* a enregistré à nouveau un déficit au cours du premier trimestre de 1979, inférieur toutefois à celui de la période correspondante de 1978. Selon le ministère des finances, ce déficit s'élève à 665 millions de florins, contre 895 *millions* de florins de janvier à mars 1978. Il est, d'après le ministère, dû au découvert de la balance des invisibles (345 millions de florins).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

De Dietrich

L'assemblée générale ordinaire du 21 juin 1979 a statué sur les comptes et les résultats de notre exercice 1978. Les résolutions présentées par le conseil d'administration ont été approuvées.

La mise en paiement du dividende a été fixée au 3 juillet prochain pour un montant net de 24,50 F (avoir fiscal 12,25 F) contre présentation du coupon N° 29.

ALLOCUTION DE M. GILBERT DE DIETRICH

Depuis la fin du dernier conflit mondial, votre société a toujours été en mesure de distribuer à ses actionnaires un dividende qui, à quelques exceptions près, était majoré d'année en année.

Les résultats du deux cent quatre-vingt-quatorzième exercice qui viennent de vous être présentés ont permis à notre conseil de vous proposer la distribution d'un dividende en progression de 12,4 % sur celui de l'exercice précédent.

La masse distribuée s'applique par ailleurs à un nombre d'actions en augmentation à la suite de la conversion de 36 000 obligations. Ainsi le nombre des 100 000 obligations convertibles émises en 1971 est ramené à 25 438 à fin 1978.

Le montant de cette distribution représente 13,5 % du cash-flow et 2,6 % des frais de personnel. Elle nous permet de réserver l'essentiel des résultats à la poursuite de notre développement.

Malgré une conjoncture difficile dans certains secteurs, le résultat de l'exercice justifie, s'il en était besoin, le bien-fondé et les avantages de notre diversification.

A l'occasion de notre assemblée générale, je ne voudrais pas manquer de vous donner quelques renseignements sur l'année en cours.

A fin mai 1979, le chiffre d'affaires totalise 552 millions de francs, en progression de 33 % sur les cinq mois de l'année précédente. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de nos prévisions annuelles pour 1979 ayant pour objectif un chiffre d'affaires de 1 milliard 200 millions et une nouvelle progression de 10 %.

En ce début de 1979, nos divisions de biens de consommation durables — appareils ménagers et appareils de chauffage central — ont bénéficié d'une demande soutenue sur le plan national comme à l'exportation. Le chiffre d'affaires de ces deux divisions totalise 372 millions de francs, en augmentation de 42 %. A l'exportation, avec 35 millions de francs contre 21 millions de francs, la progression s'inscrit à 68 %.

Sur le plan mondial, les industries chimiques et pharmaceutiques semblent amorcer une légère reprise de leurs investissements devant assurer à notre division « équipement chimique » une bonne activité au-delà de la fin de l'année. A fin mai, le total des ventes réalisées s'élève à 44 millions de francs. Les exportations, avec 26 millions de francs, augmentent de 13 %.

La situation de notre division « ferroviaire et mécanique » reste, dans la conjoncture actuelle, encore relativement satisfaisante. Les commandes en carnet et celles dont nous espérons une concrétisation prochaine assureront une bonne occupation pour les douze mois à venir. Le groupement d'intérêt économique Francorail - M.T.E., auquel nous appartenons, multiplie par ailleurs ses efforts de prospection des marchés étrangers pour essayer de compenser dans toute la mesure du possible la baisse des commandes du marché national.

La société Socader, que le groupe De Dietrich contrôle à 50 %, et qui regroupe les trois unités de fabrication d'appareils de voie, à savoir les Etablissements Kihn, les Ateliers de construction de l'Abbaye et De Dietrich - Appareils de voie, a réalisé à fin mai un chiffre d'affaires de 67,4 millions de francs contre 40,5 millions en 1978 et devrait connaître, en 1979, une bonne activité.

La société De Dietrich-Appareils de voie, pour sa part, a facturé 34,4 millions de francs de ce chiffre d'affaires, en augmentation de 51 % sur 1978.

Le groupement d'intérêt économique Imecal, constitué par notre société et la société Manurhin, auxquelles va se joindre très prochainement la société Matra, est destiné à être une cellule de réflexion dont la mission prioritaire sera de détecter et d'étudier les produits et les procédés nouveaux susceptibles de satisfaire aux objectifs de développement de ses associés. Elle doit répondre aux préoccupations communes des trois partenaires et assurer une heureuse complémentarité de leurs moyens industriels ainsi que de leurs bureaux d'études.

La poursuite de nos investissements — 50 millions de francs d'engagements pour l'exercice en cours — est le meilleur garant du maintien du plein emploi.

En dépit d'une conjoncture incertaine, due notamment aux problèmes énergétiques, un certain nombre de conditions favorables semblent réunies pour persévérer et assurer le développement de votre société.

SYNTHÉLABO

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 21 juin 1979, sous la présidence de M. Jean Kolb, président du conseil de surveillance, a approuvé les rapports et les résolutions qui lui ont été présentés.

Le mandat de M. Marc Ladreit de Lacharrière, membre du conseil de surveillance, a été renouvelé pour six ans. Les Laboratoires d'Anglas, membre sortant, n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat.

L'assemblée générale a ratifié la nomination de M. Bernard Chenot en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance.

∴

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé en 1978 à 669 millions de francs, en progression de 13,9 %. Le bénéfice net consolidé s'établit à 32,5 millions de francs, marquant une progression de 19 % sur le résultat de l'exercice précédent, s'expliquant notamment par le redressement de la filiale allemande Karlspharma et l'amélioration du résultat des Laboratoires Robert et Carrière-Lederle.

La marge brute d'autofinancement consolidée s'élève à 52 millions de francs, en augmentation de 14 %, contre 46 millions de francs en 1977. Les investissements ont représenté 31,6 millions de francs et les amortissements 18,6 millions de francs.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 77,9 millions de francs, en augmentation de 9,3 % sur l'année précédente, cependant que les frais de recherche ont marqué une nouvelle et importante progression de 32 %, pour atteindre 83 millions de francs.

∴

La société Synthélabo a réalisé un bénéfice net de 25 millions de francs après dotation de 7 millions de francs aux amortissements et provision pour impôts sur les sociétés de 9 millions de francs.

Le revenu global par action a été maintenu à 9,75 F, dont 3,25 F d'impôt payé au Trésor (avoir fiscal), le dividende distribué étant de 6,50 F. Le coupon n° 24 sera payable le 6 juillet 1979 à la Monod-Française de banque, à la Banque nationale de Paris, à la Société générale, chez MM. Lazard frères et Cie et au Crédit commercial de France.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de francs)

	1974	1975	1976	1977	1978
Ventes	421	493	533	587	669
Marge brute d'autofinancement	45	54	48	46	52
Bénéfice net	34	37	27	27	32,5
Dépenses de recherche	25	35	48	62	83

Dans son allocution, M. Guy Villepelet, président du directoire, a indiqué que la progression du chiffre d'affaires à fin mai était de 5,7 % par rapport à la même période de 1978.

M. Villepelet a fait part, en outre, des préoccupations de l'industrie pharmaceutique quant aux perspectives à court terme résultant en particulier de l'incidence du quasi-blocage des prix des spécialités pharmaceutiques, puisque l'augmentation des prix de 3 % à partir de juillet seulement, décidée par les pouvoirs publics, est sans rapport avec l'accroissement des contraintes économiques, techniques, scientifiques et administratives auxquelles cette industrie doit faire face.

Néanmoins, le groupe Synthélabo poursuit la réalisation de son programme d'investissement axé en priorité sur la recherche et le développement de nouvelles spécialités.

Les laboratoires du département de recherche, actuellement dispersés entre Paris, Bagneux et Tours, pourraient être regroupés dans le nouveau centre en 1982 si les travaux peuvent commencer en 1979.

Enfin, M. Villepelet a rappelé que, grâce au succès de l'augmentation de capital réalisée au début de cette année, Synthélabo dispose de moyens financiers en rapport avec sa volonté de se développer et de s'adapter à son environnement économique en rapide mutation.

B & R INVESTMENTS

B. & R. Investments est un groupe financier investissant des fonds propres dans des projets spéciaux aux U.S.A.

Le groupe offre à des co-investisseurs la participation dans un programme de forage de gaz naturel, le Natural Gas Development Drilling Partnership in West-Virginia.

Investissement minimal : $ 102 000.

Informations détaillées et conseil par : Von Bohlen and Van Rietschoten Investment and Finance Corp. S.A., 31, quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève. Tél. 22-31-88-00, télex 23 960.

LOCINDUS

L'assemblée générale extraordinaire de LOCINDUS a approuvé l'absorption par voie de fusion de la Société financière pour la location d'immeubles commerciaux LOCIC, Sicomi au capital de 130 millions de francs.

Du fait de l'annulation des actions de LOCIC détenues par LOCINDUS, l'augmentation de capital, résultant de cette opération, s'élève seulement à 1 112 000 francs. En conséquence, le capital de LOCINDUS est porté à 174 529 600 francs.

A la suite de cette fusion, les engagements cumulés de LOCINDUS s'accroissent de 164 703 000 francs pour atteindre au total 1 352 703 000 francs.

CIT-ALCATEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 1979

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Ambroise Roux, le 21 juin 1979, ont approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Ces comptes se soldent par un bénéfice net de 98 045 000 F dont 3 995 000 F de plus-values nettes à long terme contre, pour l'exercice 1977, 83 640 000 F dont 1 296 000 F de plus-values nettes à long terme.

Suivant les propositions du conseil, l'assemblée a décidé, après affectation de 3 995 000 F à la réserve spéciale des plus-values à long terme, de répartir aux actionnaires une somme de 73 948 000 F contre 69 840 000 F, montant qui comprenait un dividende complémentaire de 5 752 000 F afférent aux résultats de 1976.

Le revenu global par action est ainsi de 81 F, dont 54 F à titre de dividende et 27 F à titre d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal). Le dividende de l'exercice 1978 sera mis en paiement le 29 juin 1979 contre remise du coupon n° 15.

L'assemblée a autorisé le conseil pour une période de cinq ans à contracter, tant en France qu'à l'étranger, et sous forme d'obligations ou autrement, des emprunts pour un montant maximum de 300 millions de francs.

Le président a présenté les comptes consolidés du groupe CIT-Alcatel pour 1978.

Le résultat consolidé au 31 décembre 1978 s'élève, avant tout mouvement des provisions pour investissement assimilables à une réserve, à 174 millions de francs contre 161,2 millions de francs pour l'exercice précédent.

Dans ce résultat, la part du groupe CIT-Alcatel est de 135,6 millions de francs en 1978, soit 99,06 francs par action, contre 124,4 millions de francs, soit 90,84 francs en 1977.

Le cash flow atteint 424 millions de francs, contre 394 millions de francs en 1977 ; le cash flow disponible après distribution s'élève à 347 millions de francs, dépassant largement les sommes nécessaires au financement des investissements et des prises de participation.

Au 31 décembre 1978, la situation nette consolidée, réévaluée conformément aux dispositions légales et après affectation des résultats, ressort à 1 341,5 millions de francs, contre 1 031,4 millions de francs en 1977, soit 83,9 % de valeurs immobilisées, contre 81,3 %. La réévaluation des valeurs immobilisées a dégagé un écart de révaluation consolidé de 187,1 millions de francs, inclus dans les réserves.

Evoquant les résultats de l'entreprise au cours des premiers mois de l'exercice 1979, le président a donné des précisions sur l'évolution de l'activité du groupe CIT-Alcatel ; le chiffre d'affaires devrait marquer pour l'année entière un accroissement d'un peu moins de 15 % et cela essentiellement grâce au développement rapide des filiales.

Enfin l'assemblée générale a décidé d'appeler au conseil M. Jean-Marc Vernes.



S.C.R.E.G.

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie le 22 juin 1979, sous la présidence de M. Jean-Pierre Bussière, a approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 6 170 millions de francs, toutes taxes comprises, au même niveau qu'en 1977. La part des travaux réalisés à l'étranger a atteint 37 %, contre 36 % en 1977 et 24 % en 1976.

En dépit d'une conjoncture défavorable dans les pays industralisés, notamment sur le marché français du bâtiment et des travaux publics, le groupe a maintenu un important effort d'investissements. Ceux-ci ont été de 234 millions de francs.

La marge brute d'autofinancement a continué de progresser, atteignant 240,9 millions, contre 220 en 1978. Le bénéfice net après impôt est de 34,2 millions.

La part de S.C.R.E.G. dans ce bénéfice est de 16,80 francs par action, contre 14,51 francs pour l'exercice précédent.

Continuant sa politique d'accroissement du dividende, l'assemblée a décidé la mise en paiement le 17 juillet, et contre remise du coupon n° 34, d'un dividence net de 8,50 F, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 4,25 F, soit un revenu global de 12,75 F, contre 12 F en 1978.

Au cours de la discussion, le président a indiqué que le carnet de commandes du groupe s'élève à 6 milliards de francs, et que de nouveaux contrats viennent d'être signés au Moyen-Orient et en Afrique. Les efforts d'implantation dans des zones nouvelles, en particulier en Amérique latine, se poursuivant par ailleurs, on peut envisager favorablement les perspectives de l'exercice.

Poclain

M. Pierre Bataille reconduit dans ses fonctions de P.-D.G.

L'assemblée générale de Poclain S.A. s'est tenue au Plessis-Belleville le 21 juin 1979. Elle a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Pierre Bataille et ratifié la nomination de M. David H. Abbott en remplacement de M. Borden. Le conseil d'administration a ensuite reconduit M. Pierre Bataille dans ses fonctions de P.-D. G.

Les résultats de l'exercice 1978 ont déjà été publiés et largement commentés. Ils montrent que l'exploitation de la Société est redevenue bénéficiaire au cours du second semestre 1978.

Pour le premier semestre 1979, Poclain S.A. maintient l'amélioration de son exploitation, bien que les ventes soient inférieures aux prévisions, avec des situations très différentes suivant les secteurs géographiques. En Europe, et particulièrement en France, le groupe améliore sa part de marché dans une conjoncture qui reste généralement moyenne. Au Moyen-Orient, la cessation des ventes en Iran pourra sans doute être en partie compensée par de bons résultats dans d'autres pays grâce aux très gros efforts accomplis par les équipes commerciales ; il convient de noter également une nette amélioration au niveau des ventes aux grandes entreprises internationales de T.P.

Ce premier semestre devrait donc confirmer le retour à une situation d'exploitation bénéficiaire.

BANQUE FININDUS

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai, sous la présidence de M. Hervé Dubois, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1978.

Le total du bilan de la banque est passé de 240 098 071 F, en 1977, à 362 218 309 F, en 1978, chiffres à comparer à 250 098 071 F pour 1977, suivant le nouveau plan comptable.

Le total des dépôts (hors banques et correspondants) a augmenté de 40 %, passant de 184 millions de francs à 258 millions de francs.

Le bénéfice net, pour l'exercice 1978, s'élève à 1 009 856 F, contre 811 304 F en 1977.

Au cours de l'assemblée, le président a annoncé l'intention de la Banque Finindus d'acquérir 68 % du capital de la Banque Gallière. Cette prise de participation a été réalisée le 19 juin 1979.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE POMPEY

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 22 juin 1979 sous la présidence de M. Raymond Winocour, a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui ont fait l'objet d'une présentation audio-visuelle et voté toutes les résolutions présentées par le conseil d'administration.

L'assemblée a fixé le revenu global par actions de 90 F nominal à 8,85 F contre 8,40 F en 1978, dont 5,90 F de dividende distribué et 2,95 F d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal). Le dividende sera payable à partir du 31 juillet prochain contre remise du coupon n° 14.

Au cours de son allocution, le président a présenté les comptes consolidés du groupe.

Le chiffre d'affaires hors taxes des filiales consolidées globalement a été de 1 515 millions de francs contre 1 439 millions de francs, dont 39,8 % contre 38,4 % en 1977 réalisés sur les marchés étrangers.

La part de la compagnie dans la situation nette consolidée avant réévaluation s'élève à 272,8 millions de francs et après réévaluation à 307 millions de francs contre 262,3 millions de francs en 1977, soit par action 279,96 F contre 239,19 F.

La part de la Compagnie, dans les bénéfices des sociétés consolidées globalement, c'est-à-dire autres que les filiales sidérurgiques, s'est élevé à 13,2 millions de francs contre 9,5 millions de francs en 1977, et par action 12,05 F contre 8,68 F.

SLIVINTER

SOCIÉTÉ LYONNAISE D'INVESTISSEMENT EN VALEURS INTERNATIONALES

EXERCICE 1978-1979

L'assemblée générale ordinaire réunie sous la présidence de M. Gilbert Cazes le 25 juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1979.

L'actif net, dont le montant s'élève à 99 656 715,89 F contre 91 millions 633 299,63 F, se répartit ainsi :

obligations françaises : 32,4 % ; actions françaises : 6,9 % ; obligations étrangères : 1,1 % ; actions étrangères : 46,5 % ; liquidités : 13,1 %.

- Valeur liquidative de l'action : 142,95 F contre 127,49 F au 31 mars 1979.
- Bénéfice distribuable : 3 069 496,13 F contre 3 956 304,13 F.
- Dividende net + impôt déjà payé au Trésor : coupon N° 19 de 2,13 F (dont 0,09 F correspondant aux revenus de l'Emprunt d'Etat 8,80 % 1977) + 0,17 F. Coupon N° 20 de 2,27 F + 0,37 F.
- Dividende global : 4,40 F + 0,54 F contre 5,50 F + 0,56 F pour l'exercice précédent.
- Date de mise en paiement du dividende : 26 juin 1979.

Comme les années précédentes, le montant de ces coupons peut être réinvesti en actions de la société pendant une durée de trois mois, à partir de la date de mise en distribution, en franchise totale de droit d'entrée.

La politique d'investissement suivie pendant la période a permis de faire progresser la valeur liquidative de 12,1 % et 16,4 % si l'on prend en considération le coupon mis en paiement en juin 1978.

Dans son allocution, le président a notamment souligné que, depuis le début du nouvel exercice, l'aggravation de la situation pétrolière internationale avait conduit la société à parfaire sa diversification monétaire en faisant entrer en portefeuille des obligations en Deutschmarks, Yens et Livres Sterlings et à maintenir un pourcentage appréciable d'emprunts indexés dans les actifs.

Enfin, l'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de MM. Gilbert Cazes et Georges Smolarski.

AU PRINTEMPS S.A.

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 juin 1979, sous la présidence de M. Bertrand Maus, a approuvé les résultats de l'exercice 1978.

Le bénéfice net, au bilan consolidé, s'élève à 75,6 millions de francs, contre une perte de 64,5 millions de francs en 1977. La marge brute d'autofinancement a triplé, en passant de 59,9 millions de francs en 1977 à 182,6 millions de francs en 1978.

Le report, à nouveau déficitaire, de la société Au Printemps S.A., qui s'élevait à 133 millions de francs fin 1977, a été apuré en totalité, en partie par l'affectation des résultats de l'exercice 1978 et en partie par imputation sur le poste « prime d'apport ».

Au cours de son allocution, le président a indiqué que le plan de redressement mis en œuvre au début de 1977, et ayant porté sur les exercices 1977 et 1978, a été réalisé et réussi. Il a, d'autre part, indiqué que 1979 devrait marquer la consolidation du redressement du groupe et que la distribution d'un dividende serait envisagée si les résultats le permettaient.

Pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires, à surfaces de vente comparables, est en progression de 11 % en grands magasins, et de 10 % en magasins populaires.

M. Bertrand Maus a exprimé sa confiance dans l'avenir du groupe et indiqué que l'expansion avait été reprise et qu'elle serait menée de manière raisonnée dans le cadre de structures financières saines.

AMREP

En complément de l'information parue dans « le Monde » du 27 juin 1979, nous précisons que : le dividende global s'élève à 20 F par action (+ 10 F d'avoir fiscal). Un acompte de 10 F ayant été mis en paiement en décembre 1978, le solde, soit 10 F par action (+ 5 F d'avoir fiscal), sera mis en paiement à partir du 12 juillet prochain, contre remise du coupon no 32.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
26 JUIN

Repli marginal

Des ventes bénéficiaires en plus grand nombre et une certaine rétention des achats en attendant les décisions de l'OPEP ont abouti à un repli très marginal ce mardi à la Bourse de Paris. En effet, à l'issue d'une séance beaucoup plus calme que les précédentes, l'indicateur instantané est en retrait de 0,4 % environ.

Une certaine irrégularité a dominé l'ensemble des compartiments, les pétroles continuant en revanche de se replier sur un large front, de même que les valeurs alimentaires particulièrement touchées par une vague de prises de bénéfices.

Le certificat Française des Pétroles a cédé 5 %; Casino, Paris France, C.F.A.O. et Darty perdant de leur côté de 4 à 5 %. A l'inverse, Nobel Bozel (+ 7 %), Kléber (+ 5,5 %), Poclain (+4 %) et Skis Rossignol qui se remet lentement de sa baisse récente (+ 3,8 %), se sont adjugé les meilleures performances de la séance.

La meilleure tenue du dollar, ainsi que du franc, sur les marchés des changes ne suscitait guère de commentaires. Non plus d'ailleurs que la dernière enquête de l'INSEE auprès des industriels, relativement pessimiste pourtant. Non, les deux grands sujets de préoccupation, ce 26 juin, étaient d'abord l'indice des prix pour le mois de mai, jugé très élevé quoique plus faible que certains l'imaginaient, et, bien sûr, la hausse du pétrole actuellement discutée à Genève. Sans s'avancer outre mesure, il semble que jusqu'à 20 dollars le baril, la Bourse ne devrait guère marquer le coup. Schématisant à l'extrême, un professionnel pariait qu'au-dessous de ce niveau les cours progresseraient. Et inversement.

Sur le marché de l'or, le lingot est resté à peu près stable à 41 200 F (contre 41 180 F), tandis que le napoléon s'adjugeait 2,90 F à 328 F (après 329,80 F).

LONDRES

Le marché se montre indécis dans l'attente des décisions en matière de prix des pays de l'OPEP réunis à Genève, mais aussi du résultat du sommet de Tokyo. Les industrielles s'effritent et leur indice perd 0,6 point à 474,5. Baisses des pétroles et des mines d'or. Stabilité des fonds d'Etat.

Or (ouverture) (dollars) 281 .. contre 281 45

VALEURS	CLOTURE 26/6	COURS 27/6
Beecham	530	530
British Petroleum (1)	12 85	12 41/64
Courtaulds	83	82
De Beers	384 .	385 .
Imperial Chemical	353 ...	353 ..
Rio Tinto Zinc. Cor.	273 ..	274 ...
Shell	380 .	376 ...
Vickers	187	187 ..
War Loan 3 1/2 %	31 1/4	31 1/4
*West Driefontein	49 3/8	49 1/8
*Western Holdings	34 1/2	34 3/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SOMMER - ALLIBERT. — Au 30 décembre 1979, les comptes consolidés du groupe devraient enregistrer une progression notable de la marge brute d'autofinancement (142,31 millions de francs au 31 décembre 1978) et du bénéfice net (31,41 millions de francs au 31 décembre 1978) si la conjoncture générale se maintient à un niveau comparable à celui du premier semestre et si l'évolution du coût des matières premières ne vient rien contrarier.

SACILOR. — L'amélioration des prix constatée sur le marché depuis le début de l'année devrait permettre, sauf incidents majeurs, de réduire de près de moitié le déficit enregistré fin 1978.

ROSIERES. — Prochaine attribution gratuite en octobre de cinq actions nouvelles pour treize actions anciennes. Le capital passera de 13 à 18 millions de francs.

PAPETERIES DE GASCOGNE. — Les résultats du premier semestre de 1979 devraient avoisiner le niveau de l'ensemble de l'année précédente (1,46 milliards de francs de bénéfice net pour 1978).

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26/6	27/6
1 dollar (en yens) ..	214 60	216 40

NEW-YORK

La baisse s'accélère

Le mouvement de baisse amorcé lundi s'est poursuivi et même accéléré mardi au New York Stock Exchange. L'indice Dow Jones, qui a perdu 4,85 points le 25 juin, en a cédé 6,59 le lendemain.

Le volume d'activité s'est, en revanche, nettement accru avec 34,94 millions d'actions échangées contre 31,43 millions la veille.

Sur 1 885 valeurs traitées, 865 ont reculé, 447 sont restées stables, tandis que 473 parvenaient encore à progresser.

« Je ne pense pas qu'il faille attendre un ralentissement de l'inflation au cours des prochains mois. » Cette déclaration de M. Bosworth, directeur du conseil des prix, venant après l'annonce d'une inflation de 1,1 % en mai, a littéralement déprimé le Big Board. Pour combien de temps ? C'est la question que chacun se pose...

VALEURS	COURS 25 6	COURS 26 6
Alcoa	52 1/4	51 1/4
A.T.T.	57 7/8	57 5/8
Boeing	41 3/4	41 1 4
Chase Manhattan Bank	36 ..	35 7.8
Du Pont de Nemours	128 5/8	127 3/4
Eastman Kodak	59 1.8	58 1/4
Exxon	51 5/8	52 1/8
Ford	43 7/8	43 3 4
General Electric	49 7/8	49 3/4
General Foods	30 3/4	30 7 8
General Motors	59 5.8	58 1/2
Goodyear	16 1.8	16 1/8
I.B.M.	73 7/8	72 3 4
I.T.T.	29 ...	28 3 8
Kennecott	23 1/2	23 1/8
Mobil Oil	78	77 1 4
Pfizer	30 1 4	30 1/2
Schlumberger	73 7 8	73 1/8
Texaco	26 5/8	26 3/8
U.A.L. Inc.	24 4/8	24 7/8
Union Carbide	38 ...	37 1/2
U.S. Steel	22 1/8	21 3/4
Westinghouse	19 3/8	19 1/4
Xerox	62 3/8	61 1/2

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 1/4 %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	25 juin	26 juin
Valeurs françaises ..	110,3	110,1
Valeurs étrangères ..	124,8	125,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	95,9	95,5

BOURSE DE PARIS - 26 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38 20	2 211
5 %	54 10	2 080
5 % 1920-1980	151 ..	2 080
3 % amort. 45-54	71	2 712

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	670	670
S.P.E.G.	180	186 90
U.A.P.	549	550
Locabail	..	317 ..
Locabail Immob.	316	224 ..
Loca-Expansion	145	145 ..
Locafinancière	208 60	210
Immobail	146	147 ..
Cie Lyon. Imm.	148 90	150 .
UFIMEG	122 50	123
U.C.I.M.O.	170 50	175
E.D.F. parts 1958	... ..	571 ..
E.D.F. parts 1959	..	..
Ch. France 3 %	184 50	186 90
A.G.F. (Stè Cent.)	493	495
Ass. Gr. Paris-Vie	1760	1759
Concorde	365	365 ..
Epargne France	.. ..	275 ..
Financ. Victoire	300	305
France I.A.R.D.	228	228
Electro-Banque	157 ..	157 50
Eurobail	173 ..	171 50
Financière Sofal	365	366
Foncia-Crédit	364	364
Fr. Cr. et B. (Cie)	95	
France-Bail	318	316
Hydro-Energie		20 05
Immobail B.I.P.	247 50	247 50
Immobanque	368	360
Immofice	261 ..	258
Interbail	258	255
— (obl. conv.)	258	258
Laffitte-Bail	195	199 ..
Cie Foncière	144 10	149 40
C.G.V.	244	248
Fonc. Cot.-d'Esc.	661	... ..
(BL) S.O.F.I.P.	109	... ..
Fonc. Lyonnaise	1125	1125 ..
Immob. Marseille	1354	1314 ..
Lonrin	306 ..	316 ..
Sikville	136 ..	135 ..
Cogifi	183	184 10
Fonciaz	181 ..	161
Gr. Fin. Constr.	178	177 ..
Immindo	169	172 ..
Char.Réun. (D.)	3838	3899
Cominium	470	465 ..
(LI) Dév. R. Nord	158	158 ..
Electro-Financ.	318	315 ..
(M) Et. Particip.	83 20	
Fin. Bretagne	79	77 ..
Fin. Ind. Gaz Eaux	608	608
Fin.et Mar. Part.	93 90	94 30
France (Lx)	709	701
La Mure	61 10	61 10
Laton et Cie	228 60	229 ..
(NY) Lordex	115 ..	115 ..
Cie Marocaine	.. ..	33 ..
E.L.M.-Leblanc	130	128
Ernault-Somua	C 52 ..	54
Forges Strasbourg	87 ..	88 ..
(LI) F.S.M. ch. fer	98	..
Frankel	...	570
Guerin-U.C.F.	..	
Imeger	240	240 ..
Int.	182 ..	...
Lachaire	382	383 60
Manurhin	608	624
Métal Déployé	295	289
Tr. C.I.T.R.A.M.		
Trans. et Indust.	115	112 10
(LI) Baignol-Farj	.. ..	25 ..
Blanzy-Ouest	259	249
La Brosse	144	158
Degremont	156	156
Duquesne-Purina	398 80	398
Ferrailles C.F.F.	220	227
Havas	332	325 30
Locatel		
Lyon-Alemand	109 50	110 10
Eurafrep	780	866
Intertechnique	740	690
Métal. Minière	78 ..	77
Océanie		
Promodès	339	329
Salt Mar Corp.	139	138
Total C.F.N.	88 70	98 ..
Ufinex	.. ..	
Voyer S.A.	7 55	..
Oce v. Grinten	.. ..	
Rorento NV	237 50	232 10
Gestion Mobilière	234 52	223 93
Mondiale Invest.	203 63	194 40
Ghilsem	137 56	131 32
Optimavaler	207 93	198 56
Planinter	313 46	299 25
S. I. Est	491 99	489 58
Sogince	134 88	128 76
Sogister	441 44	421 42
Valorem	195 37	186 51

HORS COTE

SICAV

* Cours précédent.

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1808	4,5 % 1973	1819	1822	1822 ..	1819 ..
3665	C.N.E. 3 %	3665	3669	3665	3666 ..
325	Afrique Occ.	330 50	325	325 .	329 .
385	Air Liquide	407	414	413 .	414
88	Als. Part. Ind.	88	87 50	87 50	85 60
320	Als. Superm.	345	351	351	351 .
68	Alsthom-Atl.	69 80	69 40	69 40	69 75
152	Appliq. gaz	159 90	156 50	156 50	153 50
60	Dollfus-Mieg.	60 10	60 10	60 50	59 ..
685	Dumez	730	735	732	730
470	Cie Gle Eaux	475	470 ..	468	... ..
335	E.J. Lefebvre	345	347 70	347 70	347 ..
880	Esso S.A.F.	896	894	892	878 ..
177	Esso S.A.F.	171 50	171 50	171 20	170 ..
368	Euratrance	380 50	364	362	361 ..
440	Europe no 1	1080	1057	1079	1070 ..
109	Nouvel. Gal.	99 90	100	100	98 .
185	Olida-Caby	191	188	188	184 20
108	Opfi-Paribas	110 40	111	111	111 .
154	Paris-France	154	148	146 50	145 10
117	Pechelbronn	120	120	120	120
97	P.U.K.	101 60	101 40	101 10	100 60
129	— (obl.)	130	133	133	130 40
61	Pennarroya	61	61	61	59 80
310	Tél. Ericsson	321	324	324	327 .
220	Thomson-Br.	220	220	220 90	220 ..
265	— (obl.)	258 30	251	251	258 .
415	U.I.S.	407	406	408	405 .
220	U.C.B.	223	229	229	225
220	Un. F. Banq.	219	219 80	219 80	219 80
180	U.T.A.	181	181	181 90	178 ..
11	Usinor	11 10	11 15	11 15	11 ..
255	Gen. Motors	253 50	260	259	260
23	Goldfields	21 30	21 10	21 10	20 75
31	Harmony	32 40	32 15	31 60	32 10
4 87	Hitachi	4 86	4 88	4 90	4 81
285	Hoechst Akti.	292	294	294	289
33	Imp. Chem.	32 50	32 30	32 30	31 70
86	Inco Limited	88 10	88 15	88 15	88 .
1250	I.B.M.	319 90	320 80	321	318 10

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
131	Cie Petr. Im.	137 90	141 50	141 80	149
32	De Beers (S.)	32 05	32 10	32 15	32 ..
620	Deuts Bank	639	639 .	639 .	641 .
485	Dome Mines	508 .	514 .	511 .	518 .
550	Du Pont Nem.	563	550	560	561
250	East Kodak	252	264 .	264 .	263 50
39	East Rand	40 90	40 20	39 90	40 30
126	Ericsson	120 20	120	120 .	122 .
225	Exxon Corp.	223 80	224 60	225 ..	224 .
191	Ford Motor	188 .	189	189	185 50
118	Free State	116 ..	116 50	115 ..	117
210 ..	Gen. Electric	215 90	214 10	214 10	213 20
32	Shell Fr (S)	34 60	35 75	35 75	34 85
565	Siemens Co.	584	588 ..	587	590
40	Sony	40 80	40 10	40 10	40 10
280	Unilever	259	291	261	288
32	Union Corp.	31 25	31 80	31 60	31 20
121	B. Min. 1/10	123	119	119	116 80
164	Unit. Techn.	162	160 10	161	162 80
215	West Drief.	218	215 80	214 90	216
70	West Deep.	71 50	70 95	70	70 95
152	West Hold.	152 50	150 70	149 80	149
270	Xerox Corp.	272 .	271	271	269 .
8 85	Zambia Corp.	8 84	8 88	8 85	8 85

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26 6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 270	4 306	4 100	4 370
Allemagne (100 DM)	232 050	231 750	224	238
Belgique (100 F)	14 481	14 470	13 500	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	211 200	211 080	205	216
Danemark (100 krd)	80 000	80 490	78	83
Norvège (100 k)	84 270	84 130	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 281	9 228	9 ...	9 600
Italie (1 000 lires)	5 140	5 148	5 ...	5 400
Suisse (100 fr.)	260 100	258 220	252 ..	265
Suède (100 krs)	100 260	100 470	97 ...	102 500
Autriche (100 sch.)	31 590	31 570	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 471	6 518	6 350	6 750
Portugal (100 esc.)	8 780	8 780	8 600	10
Canada ($ can. 1)	3 647	3 695	3 530	3 780
Japon (100 yens)	1 995	1 982	1 890	1 990

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26 6
Or fin (kilo en barre)	41600	40900
Or fin (en lingot)	41180	41200
Pièce française (20 fr.)	325 10	328
Pièce française (10 fr.)	225 80	225
Pièce suisse (20 fr.)	327 50	320 30
Union latine (20 fr.)	288	282
Souverain	383	379 50
Pièce de 20 dollars	1716	1712
Pièce de 10 dollars	990	968
Pièce de 5 dollars	600	...
Pièce de 50 pesos	1599 50	1599 50
Pièce de 10 florins	299 90	300 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté 27 juin 1979 a été tiré à 563 210 exemplaires.

A B C D E F G

« Le Canard enchaîné » publie la feuille d'impôts de M. Giscard d'Estaing

« Le Canard enchaîné », qui avait publié en 1972 la déclaration de revenus de M. Chaban-Delmas, alors premier ministre, donne dans son numéro de ce 27 juin ce qu'il présente comme le fac-similé de la feuille d'impôt sur le revenu du président de la République pour l'année 1978.

L'hebdomadaire satirique précise qu'il n'indique pas le montant de montant de l'impôt sur le revenu payé par M. Giscard d'Estaing « parce que la publication de ces renseignements permettrait à l'administration fiscale de [le] poursuivre et, éventuellement, de le faire condamner à une amende égale au montant de l'impôt » du président de la République.

« Le Canard enchaîné », qui compare la législation française à celle des Etats-Unis, qui impose, au contraire, au président américain, au vice-président et à un grand nombre de hauts fonctionnaires de faire connaître de façon précise la situation de leurs biens et de leurs revenus, assortit chacun de chiffres figurant dans le document reproduit de commentaires techniques ou politiques.

Le salaire du chef de l'Etat aurait été, selon ce texte, de 342 093 F en 1978, somme à ne pas confondre avec la « dotation personnelle » et les « frais de maison » du président de la République inscrits au budget de l'Etat (2,19 millions en 1978). Les revenus des capitaux mobiliers mentionnés dans le document s'élèvent à 159 565 F, ce qui, selon « le Canard enchaîné », « correspond au minimum à un portefeuille de 3 millions de francs ».

Les revenus fonciers retenus sont de 303 806 F. Compte tenu des nombreuses déductions autorisées en la matière, cela correspond, note l'hebdomadaire, à un patrimoine exploitable d'une valeur comprise « entre 5 millions et dix ou vingt fois plus ». Enfin, les investissements en actions opérés en 1978 sont signalés comme s'étant élevés à 131 962 F. L'avoir fiscal correspondant aux dividendes perçus sur les actions de sociétés françaises est mentionné pour 47 092 F.

De janvier à mars

LES IMPORTATIONS SOVIÉTIQUES EN PROVENANCE DU TIERS-MONDE ONT DIMINUÉ DE PRÈS DE 15 %

Moscou (A. F. P.). — Les échanges commerciaux de l'U. R. S. S. avec les pays en voie de développement ont enregistré une baisse sensible pendant les trois premiers mois de 1979 par rapport à la période correspondante de 1978, selon le ministère du commerce extérieur soviétique. Ces échanges ont reculé de 9 %, passant de 1 973 à 1 798 millions de roubles. Les exportations soviétiques ont baissé de 1 257 à 1 187 millions de roubles (— 5,6 %) et les importations de 715 à 610 millions (— 14,7 %).

Les importations soviétiques ont diminué notamment en provenance de l'Inde (83 millions de roubles contre 118), de l'Argentine (32 contre 91), du Brésil (30 contre 35), de la Syrie (12 contre 26), du Mexique (0 contre 4), du Pérou (0,5 contre 4,9). De janvier à mars, les échanges avec les pays en voie de développement ont représenté 10 % du commerce extérieur de l'U.R.S.S. (12 % en 1976) contre 28 % pour les pays capitalistes industrialisés et 61 % pour les pays socialistes.

Nouvelles brèves

● « *Les ressoruces mondiales de pétrolee pourraient quintuplées* », a déclaré au cours d'un colloque à Londres M. Ken Rosing, considéré comme l'un des principaux experts mondiaux en matière de gisements d'hydrocarbures. Selon lui, on pourrait exploiter le pétrole dissout sous forme de méthane dans les gisements d'eau pressurisée que renferme la croûte terrestre, notamment en Louisiane et au Texas. La tenaur de ces gisements équivandrait à 8 millions de milliards de barils, soit cinq fois les réserves mondiales actuellement connues de pétrole. En outre, les gisements oordinaires de pétrole de la mer du Nord pourraient aussi se révéler plus riches que prévu.

● *La compagnie aérienne Nigéria Airways* a annoncé, ce mercredi 27 juin, à Lagos, qu'elle venait de commander trois moyen-courriers européens Airbus, qui lui seront livrés en 1981.

L'indemnisation du chômage

L'ÉTAT ACCORDE UNE AIDE DE 7,3 MILLIARDS DE FRANCS

La part de l'Etat dans l'indemnisation du chômage sera finalement de 7,3 milliards de francs pour 1979 (sur une dépense globale estimée à 27 milliards) avec une possibilité d'« actualisation » en cours d'année, selon l'évolution de la situation de l'emploi : telle est la convention financière signée mardi 26 juin entre M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, et M. André Bergeron, président de l'UNEDIC.

On sait que c'est désormais l'UNEDIC qui gérera l'ensemble des fonds destinés à secourir les sans-emploi.

A partir de 1980, cette subvention sera indexée en valeur et l'Etat prendra en charge, en plus, le tiers des dépenses occasionnées par un accroissement éventuel nombre des allocataires.

COLLISION EN MER TYRRHÉNIENNE : trois marins français sont morts, vingt-quatre ont disparu

Après la collision survenue le 26 juin au matin entre un cargo français de 15 000 tonnes, l'« Emmanuel-Delmas » et un pétrolier italien de 5 000 tonnes en mer tyrrhénienne à une centaine de kilomètres au nord de Rome, on compte sept morts, dont trois Français. Vingt-quatre marins français, dont les noms n'ont pas encore été communiqués, sont d'autre part portés disparus.

M. Joël Le Theule, ministre des transports, a transmis à M. Tristan Vieljeux, président-directeur général de la société navale Chargeurs Delmas - Vieljeux, armateur de l'« Emmanuel-Delmas », une lettre de condoléances de M. Valéry Giscard d'Estaing.

« Il y avait beaucoup de brouillard et quand j'ai vu apparaître un autre bâtiment dans ma trajectoire sur le radar, j'ai tenté de virer à gauche », a expliqué le capitaine du pétrolier italien, M. Giuseppe Isgro, comme nous l'indique notre correspondant à Rome, mais il semble que le cargo français ait entamé la même manœuvre et les deux bâtiments se sont violemment heurtés par l'avant. Les sauveteurs n'ont pas pu intervenir rapidement en raison, disent-ils, d'un épais brouillard.

LA COMMISSION EUROPÉENNE DEMANDE QUE L'ON PROPOSE DES SERVICES AÉRIENS BON MARCHÉ DANS LA COMMUNAUTÉ

Après l'intention récemment exprimée par Sir Freddie Laker d'exploiter des « trains du ciel » entre Londres et trente-cinq villes européennes (*le Monde* du 22 juin), la compagnie privée British Caledonian revendique l'antériorité de ce projet. Un mois avant l'initiative de l'homme d'affaires britannique, elle avait déposé une demande pour desservir quotidiennement à bas tarifs vingt et une villes européennes en dehors des périodes de pointe, de 10 heures à 16 heures seulement.

Les autorités aéronautiques britanniques ont indiqué que ces deux demandes seront vraisemblablement examinées simultanément vers la fin de cette année. Au lieu de se faire concurrence, Laker Airways et British Caledonian seraient autorisées à engager la guerre des tarifs contre les grandes compagnies nationales sur des destinations différentes.

L'avenir de ces projets dépendra de l'attitude des gouvernements concernés. La Commission européenne pour sa part estime, dans un Livre blanc récemment publié à Bruxelles, que « *le temps est venu pour une série d'initiatives qui développeront les transports aériens de la Communauté afin de les adapter aux conditions modernes et de profiter des importants changements survenus récemment dans l'aviation civile mondiale* ».

Si les compagnies régulières, souvent propriété de l'Etat, rechignaient à appliquer les tarifs réduits préconisés par la Commission, celle-ci estime qu'« *un nombre limité de services bénéficiant de tels tarifs devrait être autorisé* ». Quoi qu'il en soit, cette révolution ne surviendra vraisemblablement pas aussi tôt qu'affecte de le souhaiter Sir Freddie Laker. Celui-ci ne recevra qu'en 1984 le dernier des dix Airbus qu'il a commandés l'an dernier. — (*A.F.P.*)

A Gand

UN QUINTUPLE MEURTRE POUR 4 000 FRANCS BELGES

Bruxelles (A.F.P.). — Deux repris de justice, arrêtés mardi 26 juin, à Gand, ont reconnu être les auteurs d'un quintuple meurtre commis, dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 juin, dans la villa d'un marchand de voitures d'occasion de Mont-Saint-Amand (Belgique). Cinq membres de la famille Steyaert — le mari, son épouse, deux filles et le fiancé de l'aînée — avaient été tués à coups de revolver. Les deux malfaiteurs n'avaient réussi à dérober que 4 000 francs belges (560 francs français).

Les deux meurtriers, Roland Seneuille et Freddy Horion, ont expliqué qu'ils avaient tué les cinq membres de la famille Steyaert pour ne pas risquer d'être reconnus par l'un d'eux.

Freddy Horion et Roland Seneuille se sont connus en prison ; Freddy Horion, âgé de trente-deux ans, avait été condamné, il y a cinq ans, à huit ans de travaux forcés pour agression à main armée ; il avait été libéré à la fin de 1978.

F. Horion a également avoué être l'auteur d'un autre meurtre, jusque-là mystérieux, celui d'une commerçante russe, Mme Hélène Lichatchevsky, tuée d'une balle dans la nuque en février dernier, dans le port de Gand.

LA MORT DU CRÉATEUR DE « POPEYE »

Dix-sept années d'épinards

Le cinéaste d'animation américain Dave Fleischer est mort d'une crise cardiaque à Hollywood le 25 juin. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. (le Monde du 27 juin.)

Tout le monde connaît Popeye, le mangeur d'épinards plus que vivifiants, dont les aventures ont duré dix-sept ans, de 1930 à 1947, à travers des épisodes invariablement construits : le petit marin commence par se faire battre à plate couture et finit par triompher de son ennemi intime, Buto, qui veut toujours lui enlever sa chère Olive Oil. Image du vrai succès, le nom de Dave Fleischer, l'inventeur de Popeye, s'est retranché derrière celui de son héros.

Dave Fleischer, né à New-York en 1894, avait été caricaturiste avant de s'associer, en 1920, avec son frère aîné, Max Fleischer, qui produisait des petits dessins animés depuis plusieurs années. De cette collaboration allait naître beaucoup de films originaux et fort drôles. Dès 1920, au temps du muet, ce fut *Hors de l'encrier*, — qui alliait la photo et le dessin, — où l'on voit le clown Koko (dessin animé) jouer les pires tours à son créateur (filmé en prises de vues réelles) avant d'être renvoyé à son encrier originel.

Et puis il y eut Betty Boop, la scandaleuse, née la même année que Popeye, mais dont l'existence allait être beaucoup plus brève. Cette *pin up*, la première du cinéma d'animation, choqua les âmes puritaines et fut interdite à l'écran en 1935. Parallèlement aux suites des aventures de Popeye, les frères Fleischer produisirent ensuite deux longs métrages : *les Voyages de Gulliver*, présenté en concurrence avec *Blanche-Neige* de Walt Disney, en 1939, et *Mr Bug goes to the town* (1941), qui furent de relatifs échecs, après quoi l'association des deux frères prit fin. L'inspiration n'y était plus.

G. B.

LE PHOTOGRAPHE J.-H. LARTIGUE FAIT DON DE SON ŒUVRE A L'ÉTAT

Le photographe Jacques-Henry Lartigue vient de faire don de son œuvre à l'Etat français. Les cent dix albums, l'ensemble des plaques et des négatifs, ainsi qu'une vingtaine de toiles de l'artiste seront conservés et exposés au Grand Palais. Une fondation présidée par M. Rémy Schlumberger, président de la banque Neuflize, Schlumberger, Mallet sera chargée de l'exposition, de la conservation et de l'exploitation de l'œuvre. La donation a été évaluée à 1 million de francs. L'acte a été signé le 26 juin au ministère de la culture et de la communication.

Né en 1894, Jacques-Henry Lartigue mène une double carrière de peintre et de photographe à partir de 1916. Après de nombreuses expositions de peintures en France et à New-York, la première exposition de photographies a lieu à New-York en 1963. En 1974, Jacques-Henry Lartigue réalise la photographie officielle de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Le photographe a publié deux albums : « J.-H. Lartigue et les femmes », et « J.-H. Lartigue et les autos », ainsi qu'une « Histoire de la photographie » et « Mémoires sans mémoire ».